Le Monde

Cahier « Initiatives-Emploi » 12 pages d'offres d'emplois

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16003 – 7 F — MERCREDI 10 JUILLET 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

M. Léotard estime close l'affaire des écoutes de la DGSE

LES RÉVÉLATIONS du *Monde* sur les écoutes téléphoniques pratiquées par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) à l'encontre d'anciens collaborateurs de François Léotard au ministère de la défense ont été confirmées, lundi 8 juillet, par l'actuel ministre, Charles Millon. Le ministère, toutefois, limite à deux le nombre des personnes espionnées (alors qu'elles étaient au moins trois selon nos informations) et ne précise pas leurs identités. M. Léotard a fait savoir qu'il s'estime satisfait des réponses apportées par l'hôtel Matignon, en fin d'après-midi, aux questions qu'il avait posées *« publiquement »* sur ces écoutes. Selon le gouvernement, les motifs des écoutes étaient *« strictement liés à la sécurité nationale »*.

Lire page 6 et notre éditorial page 12

Un islamiste prend la tête du gouvernement en Turquie

Necmettin Erbakan s'efforce de rassurer les Occidentaux

LE GOUVERNEMENT TURC est dirigé, pour la première fois depuis la fondation de la République laïque par Kemal Ataturk, en 1923, par un islamiste. Necmettin Erbakan, le dirigeant du Refah, a obtenu la confiance, lors d'une séance houleuse à l'Assemblée nationale d'Ankara, lundi 8 juillet, pour former une coalition avec le parti conservateur de Tansu Ciller (Parti de la Juste Voie). Cela n'a été possible que grâce à l'appui de quelques députés d'un parti d'extrême droite. La coalition n'a en effet réuni que trois voix de plus que la majorité absolue. Nombre d'observateurs estiment qu'elle est peu viable, notamment en raison des querelles que se sont livrées ces derniers mois M. Erbakan et Mme Ciller. Dans ses premières déclarations, M. Erbakan s'est efforcé de rassurer les Occidentaux, tandis que le département d'Etat américain l'invitait à respecter les engagements internationaux de la Turquie, notamment en tant que membre de l'OTAN.

Lire page 2





La rentrée à Jussieu menacée par l'amiante

Les locaux universitaires sont jugés « dangereux »

À LA SUITE du rapport de l'Inserm et de l'interdiction définitive de l'amiante, le gouvernement envisagerait une fermeture au moins partielle des locaux d'enseignement du campus scientifique de Jussieu. Ces derniers sont toujours en attente du démarrage du chantier de décontamination portant sur 220 000 mètres carrés de locaux floqués. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, devrait annoncer avant la rentrée universitaire l'ensemble des mesures retenues pour traiter ce campus qui accueille près de 40 000 étudiants et 10 000 enseignants et personnels. Ce plan pourrait inclure la création d'un nouveau centre universitaire pour regrouper les activités de l'université Denis-Diderot (Paris-VII).

Dans l'entourage du premier ministre, on laisse entendre qu'il serait difficilement acceptable *« de laisser les étudiants effectuer une rentrée dans des locaux dangereux ou amiantés »*. Dans l'immédiat, des mesures d'urgence ont été adoptées pour protéger les parties les plus dégradées. Déjà évalué à près d'un milliard de francs, le désamiantage de Jussieu, l'un des plus grands chantiers d'Europe, nécessitera des moyens techniques considérables. Dans l'attente de solutions, les enseignants et les personnels continuent de manifester leurs inquiétudes sur les risques et les dangers auxquels ils sont exposés depuis plus de vingt ans. Officiellement, douze cas de maladie professionnelle liés à l'exposition à l'amiante ont été recensés sur le campus, dont quatre mortels. Huit autres cas sont en cours de reconnaissance.

Alors que l'Etat va devoir procéder à un inventaire des locaux de l'enseignement supérieur concernés par le problème de l'amiante, le décret d'extension des compétences de l'observatoire national de la sécurité aux établissements universitaires est toujours bloqué au ministère du budget. Le coût du traitement de tous les bâtiments floqués sera gigantesque.

Lire page 8

■ Bosnie : des photos de la CIA

La CIA aurait suivi en direct la mise à mort de centaines d'hommes, le 13 juillet 1995, dans la région de Srebrenica grâce à ses satellites-espions. p. 3

■ Economies en Allemagne

Le gouvernement allemand va diminuer les dépenses budgétaires de 2,5 % en 1997. p. 4

■ La loi Falloux appliquée

Un tribunal administratif a annulé 14 millions de francs de subventions accordées par la région Languedoc-Roussillon et la ville de Nîmes à un groupe scolaire catholique nîmois. p. 26

■ L'idéologie biélorusse pointée du doigt

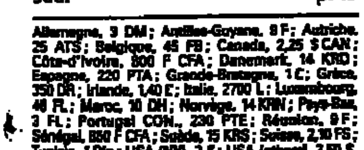
Le principal opposant biélorusse dénonce les méthodes dictatonales du président Loukachenko, en visite prochaine à Paris. p. 11

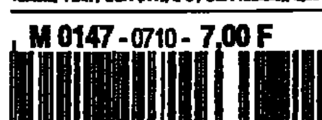
■ Un Maillot jaune à l'arraché

Les coureurs du Tour de France ont rencontré de nouvelles difficultés dans les Alpes. p. 17

■ L'art du couscous

De retour à Paris, Wally le Saharien propose à nouveau un couscous Grand Sud. p. 19


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.


M 0147 - 0710 - 7,00 F

Adieu, sirènes et anges gardiens pour les ministres italiens

ROME
de notre correspondante

Le gouvernement de centre-gauche du catholique Romano Prodi vient de vivre sa « nuit du 4 août » en plein mois de juillet en proclamant la fin des privilèges d'Etat, des voitures de fonction, des escortes policières trop voyantes, des sirènes hurlantes et autres signes extérieurs de prestige dont bénéficient bien des hommes politiques. Ce qui, étant donné la courte durée de vie des gouvernements italiens – on en est au cinquante-cinquième depuis la fin de la seconde guerre mondiale –, compose une armée considérable d'« ex » à protéger.

Parmi les plus zélés à dénoncer certains abus, le ministre Antonio Di Pietro, l'ancien grand accusateur public des procès anticorruption, devenu entre-temps le Saint-Just des travaux publics, domine. Toujours aussi peu tolérant avec les auteurs de *combinazioni*, jusqu'ici si florissants dans la fonction publique, ce dernier a pris un coup de sang en examinant les contrats des employés de l'Anas (énorme entreprise qui s'occupe des routes), bien décidé à y mettre bon ordre. Le ministre a de fait découvert que les conjoints et fils des employés ont la préséance en cas d'embauche ; que ces mêmes employés ont le droit d'exercer un deuxième travail sans autorisation particulière ; et que si les activités financières qui en découlent sont en conflit d'intérêt avec celles de l'Anas, c'est à l'entreprise de le prouver.

Le coup le plus dur est venu du ministère de l'intérieur, où l'austère nouveau ministre, Giorgio Napolitano, a annoncé des coupes sévères dans les « escortes », la sacro-sainte *scorta*. Pour ceux qui en ont réellement besoin, magistrats en première ligne contre la Mafia, ces détachements de plusieurs policiers armés, en gilets pare-balles, constituent un vrai cauchemar au quotidien, supprimant toute intimité.

En revanche, pour certains qui bénéficient d'une « escorte » comme d'un simple attribut de fonction, faire hurler les sirènes et dépasser tout le monde, quitte à créer des accidents, n'est le plus souvent qu'un exercice de vanité.

Selon la presse italienne, qui s'est emparée de l'affaire avec délectation, l'Italie détient un record de la « protection rapprochée » avec environ sept cents personnes « escortées » par deux mille six cent cinquante gardes du corps. Désormais, sur une bonne soixantaine de ministres et sous-secrétaires d'Etat, seuls neuf d'entre eux conserveront la *scorta*. D'une façon générale, la protection ne sera plus constante, mais *« modulée en fonction des besoins »*.

Cette décision n'a pas été facile. Au moins mettra-t-elle un terme à certains excès : tel parlementaire est bien connu pour faire poireauter ses gardes du corps, lorsqu'il rend visite, la nuit, à ses nombreuses petites amies ; tel ancien ministre fait accompagner son petit-fils à l'école ; tel autre mobilise trente-six « anges gardiens » à lui tout seul.

L'un des principaux syndicats de la police a laissé percer sa joie : *« Il est satisfaisant de savoir que des centaines d'agents n'iront plus s'abrutir à attendre des heures et des heures devant la maison des VIP. »*

Marie-Claude Decamps

M. Chirac, gardien des magistrats

LE PRÉSIDENT de la République a renoncé, mardi 9 juillet, à pourvoir les cinq postes de premiers présidents de cour d'appel dont la nomination était à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) réuni sous sa présidence. Il a pris cette décision à la demande des membres désignés et élus de cette institution. Mais le chef de l'Etat s'est déclaré *« scandalisé »* par *« une campagne »* qu'il estime destinée à opérer *« des pressions anormales »* sur les personnalités chargées de nommer les magistrats. Il a aussi rappelé qu'il est, de par la Constitution, le *« gardien »* de l'indépendance de la justice, le Conseil devant juste *« l'assister »*.

Lire page 26

SÉRIES NOIRES EN SÉRIE CET ÉTÉ DANS Le Monde

Dans LE MONDE cet été, 7 Nouvelles inédites signées PENNAC, CHARYN, RACZYMOW, PICOULY, JONQUET, DAENINCKX, VILLARD, à déguster chaque vendredi à Paris et le lendemain partout ailleurs. Début du festin le 13 juillet.

Les neutres s'interrogent sur la neutralité

EN SIGNANT le traité de Maastricht, l'Autriche, la Finlande, la Suède, qui ont rejoint l'Union européenne au 1er janvier 1995, s'étaient engagées pour une politique extérieure et de sécurité commune, pouvant déboucher à terme sur une défense commune ; mais les contours en étaient tellement flous, la perspective tellement éloignée, qu'elles n'avaient pas de mal à concilier cette pétition de principes et leur traditionnelle neutralité. Depuis, la situation a quelque peu changé. La Conférence intergouvernementale doit donner une consistance à cette politique commune de sécurité et de défense, tandis que la réforme de l'OTAN vise à faire une place plus grande à l'Europe. S'ils veulent être membres à part entière de l'Union européenne, les pays neutres ne pourront pas longtemps se contenter d'un statut d'observateur dans l'UEO (Union de l'Europe occidentale), le *« bras armé »* de l'Union européenne. Et, tôt ou tard, leur rapport avec l'OTAN – ils sont pour l'instant signataires du partenariat pour la paix, comme les pays de l'Est et la Russie – sera posé.

On n'en est pas encore là, et la secrétaire d'Etat autrichienne aux affaires étrangères (conservatrice) a provoqué l'indignation de ses partenaires sociaux-démocrates dans le gouvernement de Vienne, en trouvant simplement *« intéressantes »* les décisions prises par le Conseil atlantique début juin. La même réaction de rejet a accueilli les récentes déclarations du premier ministre suédois (social-démocrate), soutenant la candidature des Etats baltes à l'OTAN.

Pourtant, les mentalités évoluent. En Autriche, ce sont les conservateurs du Parti populaire (OeVP) qui sont en pointe. Ils évitent encore un débat public pour ne pas hypothéquer leurs chances aux élections européennes du 13 octobre (l'Autriche va élire ses représentants à Strasbourg) et ne pas tendre des relations déjà difficiles avec le Parti social-démocrate (SPOe) du chancelier Vranitsky. Mais, au cours d'un récent débat sur l'Europe organisé par le ministère autrichien des affaires étrangères et le Land de Basse-Autriche, Andreas Kohl, président du groupe parlementaire OeVP, a été très net : la question n'est pas de savoir « si » l'Autriche va adhérer à l'UEO, mais « quand ».

Alain Debove et Daniel Vernet

Lire la suite page 12

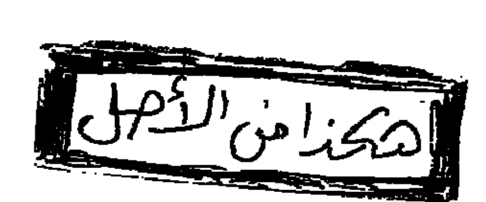
Un Américain de Paris



ALEXANDER CALDER

IL EST ARRIVÉ à Paris, en 1926, à vingt-huit ans, après avoir obtenu, dans son pays natal, les Etats-Unis, un diplôme d'ingénieur mécanicien. C'est en 1930 qu'Alexander Calder (1898-1976) a commencé à réaliser ses sculptures que Duchamp baptisa « mobiles ». Jusqu'au 6 octobre, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris propose une riche rétrospective de son travail.

Lire page 21



ANKARA L'Assemblée nationale turque a accordé, lundi 8 juillet, sa confiance au premier gouvernement dirigé par un islamiste, Necmettin Erbakan, depuis la fondation de la République laïque en 1923. Il s'agit d'une coalition entre le Parti de la prospérité (Refah), que dirige M. Erbakan, et le Parti de la juste voie (DYP, conservateur) de Mme Tansu Ciller. ● LE NOUVEAU PREMIER MINISTRE s'est efforcé, dans ses premières déclarations de se montrer rassurant, rompant avec les propos extrémistes qu'il avait précédemment tenus. ● À WASHINGTON, le porte-parole du département d'État, Nicholas Burn, a invité M. Erbakan à respecter les engagements internationaux de la Turquie et notamment son statut de partenaire des Etats-Unis. Nombre d'observateurs estiment peu viable la coalition formée entre deux dirigeants qui se sont violemment opposés depuis les élections de décembre 1995.

Le gouvernement turc est dirigé pour la première fois par un islamiste

Necmettin Erbakan a obtenu, lundi 8 juillet, la confiance de l'Assemblée nationale à une courte majorité. L'alliance de son parti – arrivé en tête aux législatives de décembre 1995 – avec celui de Tansu Ciller est néanmoins fragile

ISTANBUL
de notre correspondante

« *Une ère nouvelle s'ouvre en Turquie* », a déclaré triomphalement Necmettin Erbakan, le chef du Parti de la prospérité (RP, Refah), après avoir obtenu le vote de confiance de l'Assemblée nationale, par 278 voix, contre 265 et une abstention. Devant son groupe parlementaire, ce vétéran de la politique turque, qui a commencé sa longue marche vers le pouvoir voilà vingt-sept ans, a exprimé sa joie d'être enfin arrivé au but dans son langage coloré habituel : « *Je vole comme un papillon.* »

La presse turque ne partage pas cet optimisme. « *La Turquie s'est rendue au Refah* », titre le quotidien *Cumhuriyet* (La République), fervent défenseur de la laïcité. « *Merci beaucoup Ciller* », ironise de son côté *Yeni Yüzyil* (Le Nouveau Siècle), faisant allusion aux remerciements émus prodigués par le nouveau premier ministre à sa partenaire. Quant à *Sabah* (Le Matin), il adresse des remontrances aux députés qui ont échangé des coups de poing durant le vote.

L'atmosphère était en effet particulièrement explosive dans la grande salle du Parlement turc, où 544 des 550 députés s'étaient réunis pour rendre une décision qu'ils savaient historique, sur la coalition formée par Necmettin Erbakan et Tansu Ciller, du Parti de la juste voie (DYP). Les dix jours précédents avaient été marqués par des marchandages et des retournements. Plusieurs parlementaires sont ainsi passés du camp des « pro » à celui des « anti », et vice versa. Un député avait même quitté le Parti démocratique de gauche (DSP) qui s'opposait à la coalition pour joindre le DYP, avant de changer d'avis trois jours plus tard et de retrouver sa formation d'origine.

OPPOSANTS

Les sept membres du Parti de la grande union (BBP) – un petit parti à la fois islamiste et d'extrême droite – qui étaient entrés à l'Assemblée sous l'étiquette du Parti de la mère patrie (ANAP) avant de reprendre leur indépendance ont joué un rôle-clé au cours du scrutin en votant avec le RP. En définitive, dix députés du DYP ont ouvertement défié la consigne de leur parti. Cefi Kamhi, le seul député juif à l'Assemblée nationale, s'est abstenu pour ne pas joindre sa voix au Parti de la prospérité, aux accents souvent antisémites. D'autres, comme l'ancien ministre des affaires étrangères, Emre Gönensay, et deux femmes du DYP, avaient annoncé leur opposition à ce gouvernement au nom de la laïcité. « *C'est passé, mon général, vous pouvez sortir* », annonçait le quotidien *Hürriyet* (Liberté), sarcastique à l'égard de l'ancien chef d'état-major Dogan Güres, qui a préféré ne pas paraître en séance. Trois autres membres du parti, dont l'ancien gouverneur d'Istanbul, avaient suivi son exemple.

Les opposants à Mme Ciller, les anciens « demirélistes », formaient cependant la majeure partie des opposants au sein du DYP. Ils seront expulsés du parti s'ils ne démissionnent pas avant. Tansu Ciller, qui s'est engagée dans cette alliance avec les islamistes – qualifiée de « *suicide politique* » par ses adversaires –, pour éviter de se retrouver devant la Cour suprême pour corruption, contrôlera mieux un parti par ailleurs affaibli.



Le nouveau gouvernement va devoir tenter de rétablir les équilibres économiques mis à mal par neuf mois d'instabilité politique et s'attaquer aux problèmes cruciaux sacrifiés aux querelles partisanes. Et d'abord le problème kurde : au cours des dernières semaines, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui avait marqué une pause depuis décembre 1995, a repris ses activités, qui coïncident avec le regain de tension entre la Turquie et la Syrie. Le rapprochement avec les pays islamiques que prône Necmettin Erbakan convaincra-t-il Damas d'abandonner son soutien aux combattants kurdes ? Avant la fin du mois, le gouvernement devra aussi se prononcer à la fois sur le renouvellement du mandat de l'opération alliée « Provide Comfort », qui fournit une protection aérienne aux Kurdes d'Irak du Nord, à laquelle M. Erbakan s'était opposé par le passé, et sur l'extension de l'état d'urgence dans le sud-est anatolien, dont la levée était prévue par le gouvernement précédent.

Necmettin Erbakan s'efforce de se montrer raisonnable et pragmatique. Son but principal est de rassurer l'armée, les électeurs turcs et la communauté internationale sur ses intentions ; il est probable qu'il évitera tout conflit avec l'institution la plus puissante en Turquie sur les questions de politique étrangère. Rien, dans le programme exposé devant le Parlement, ne laisse prévoir un changement de cap radical pour la Turquie. Le plan d'action de M. Erbakan est celui d'un gouvernement conservateur, semblable à ceux des coalitions précédentes. A long terme, les islamistes espèrent arriver au pouvoir avec une majorité suffisante pour gouverner et imposer un programme plus ouvertement islamique. Dans l'immédiat, ils préféreront s'attaquer aux problèmes qui affectent le plus l'homme de la rue, notamment l'inflation et les salaires des fonctionnaires, plutôt que de se lancer dans des polémiques dangereuses.

« MATURITÉ »

Les marchés financiers, qui craignent l'instabilité plus que tout, ont bien réagi à la formation du gouvernement. Peu de gens s'attendent que la coalition dure plusieurs années, mais, dans l'immédiat, elle sert les intérêts des deux partis. Tansu Ciller ne peut espérer convaincre son électorat que si la coalition a un bilan positif. De plus, l'accord signé entre les deux partis prévoit son retour à la tête du gouvernement dans deux ans. De leur côté, les islamistes sont conscients que l'opinion publique et les cercles institutionnels turcs ne sont pas encore prêts à les laisser gouverner seuls.

« *Ce n'est pas la fin du monde* », commentait, philosophe, l'éditorialiste Hasan Cemal, qui s'était opposé à la coalition dans le quotidien *Sabah*. Etape dangereuse vers le fondamentalisme pour les uns, la formation d'une coalition à composante islamiste, sans que l'armée intervienne, est perçue par d'autres comme un signe de « *maturité démocratique* ».

Les laïcs demeurent sur la défensive. Après tout, M. Erbakan est l'homme qui, à quelques jours du coup d'état de 1980, avait mené une manifestation demandant ouvertement l'introduction de la loi islamique. Il a certes montré un visage différent ces derniers jours et, après le vote, il a rappelé que son gouvernement serait soumis aux règles de la démocratie, qu'il était « *aux ordres de l'Assemblée nationale* ». Le protocole de coalition et la Constitution stipulent clairement que le principe de la laïcité ne peut pas être remis en question.

Plus qu'une révolution islamiste, c'est une infiltration graduelle dans les ministères, des changements subtils dans la politique culturelle, un grignotement progressif que craignent les défenseurs de la laïcité. Le Refah n'est d'ailleurs pas seul en mesure de mener cette politique car les partis conservateurs, l'ANAP et le DYP, ont eux aussi une forte composante religieuse. Il n'en reste pas moins que le nouveau gouvernement est placé sous haute surveillance. M. Erbakan le sait. Il est un trop fin politique pour risquer de mettre en danger ses objectifs à long terme par des gestes inconsidérés dans cette situation encore hautement incertaine.

Nicole Pope

Une longue marche à travers les institutions

ISTANBUL
de notre correspondante

Aux yeux de certains laïques, le dirigeant islamiste Necmettin Erbakan est l'incarnation du diable. La rhétorique enflammée qu'il déploie aux cours de ses discours – notamment pendant les campagnes électorales – va en effet à l'encontre de tous les principes respectés par les héritiers d'Atatürk : rapprochement avec les pays islamistes, retrait de l'OTAN, introduction d'un dinar islamique à la place de la livre turque, sans compter une bonne dose d'antisémitisme qui le pousse à accuser « *les juifs* » en général lorsqu'il veut critiquer Israël.


PORTRAIT

Au cours des derniers jours, il a montré un autre visage, celui d'un homme politique qui s'efforce de paraître responsable et modéré. Lequel de ces deux personnages est le véritable Necmettin Erbakan ? Le dangereux fondamentaliste ou le politicien pragmatique ? Sa prédilection pour l'autorité, voire le despotisme, est indéniable ; il contrôle son parti d'une main de fer, et la discipline qu'il lui a imposée lui a permis de venir à bout, sans grande difficulté, de la coalition formée par les deux partis conservateurs. Il a exploité habilement la rivalité entre Tansu Ciller et Mesut Yilmaz.

Il a fait passer les nécessités de la politique avant ses principes religieux, ce qui n'est pas nécessairement très rassurant. Pour faciliter la formation de la coalition avec Mme Ciller, Necmettin Erbakan, qui avait fait de la lutte contre la corruption un point central de sa campagne électorale, a accepté de rejeter l'ouverture d'une nouvelle enquête pour corruption contre l'ancien chef du gouvernement. « *De toute évidence, le Refah* (parti de M. Erbakan) *n'est pas moralement incorruptible. Ce sont les incorruptibles qui sont vraiment dangereux* », commentait récemment un observateur américain.

Necmettin Erbakan est âgé de soixante-neuf ans. Né à Sinop, une ville des bords de la mer Noire qui fut aussi la patrie de Diogène, il a fait des études d'ingénieur de l'industrie mécanique à Aix-la-Chapelle, en Allemagne. Il attendait depuis 1969, date de son entrée, en tant que député indépendant, à l'Assemblée nationale, le jour où il dirigerait le gouvernement. Rejeté par la droite conservatrice, il fonda sucessivement trois partis ; le premier fut celui de l'Ordre national, en 1970. Après le coup d'Etat de 1971 et l'interdiction de son parti, il lança une nouvelle formation, le Parti du salut national, grâce auquel il devint vice-premier ministre dans le gouvernement de coalition formé par Bülent Ecevit en 1974. Les différends entre les deux hommes, l'un farouchement laïque, l'autre islamiste, sonnèrent rapidement la fin de l'expérience.

Necmettin Erbakan participa ensuite à deux autres gouvernements d'union nationale avant d'être arrêté à la suite du coup d'Etat militaire de 1980. Comme les autres dirigeants nationaux, il fut exclu de la vie politique jusqu'au vote populaire de 1987 qui lui permit de prendre la tête du Parti de la prospérité, formé entre-temps par ses supporteurs. A partir de ce moment, il s'efforça de consolider son pouvoir à la base, en investissant les municipalités et en prenant fait et cause pour les plus démunis.

Les Turcs sont inquiets ; ils ne savent pas trop quoi attendre de ce premier ministre islamiste, tellement différent de ses prédécesseurs. Ils devront s'habituer à des discours souvent interminables, qu'il agrémente cependant de quelques touches d'humour. Mais ce sont ses actions, et non pas ses mots, qu'ils observeront avec intérêt.

N. P.

De la nostalgie ottomane au réalisme diplomatique

QUAND FAUT-IL croire Tansu Ciller ? Quand elle dénonçait, il n'y a pas si longtemps, le Parti de la prospérité (Refah) comme « *un danger mortel pour l'orientation occidentale de la Turquie* » ou quand elle s'allie avec lui pour rester au pouvoir ? Quand faut-il croire Necmettin Erbakan ? Lorsqu'il voulait tirer la Turquie loin de l'Europe pour lui faire prendre la tête du monde islamique ou lorsqu'il déclare vouloir respecter « *tous les engagements internationaux* » signés par son pays ? Ces contradictions entre les propos pré et post-électoraux ne sont pas l'apanage de la Turquie. Elles montrent toutefois que les nouveaux partenaires reviennent de loin ; chacun a dû accepter des compromis douloureux dont la pérennité n'est pas assurée.

Sous l'œil vigilant de la hiérarchie militaire, le nouveau premier ministre a pris des engagements qui devraient rassurer, dans un premier temps au moins, les alliés occidentaux de son pays. Il a ainsi répondu par la négative à la question que tout le monde se pose implicitement : la Turquie est-elle engagée sur une voie iranienne ? M. Erbakan a réaffirmé ses engagements lors d'une récente visite du sous-secrétaire d'Etat américain, Peter Tarnoff, à Ankara, et il s'est rendu ostensiblement à l'ambassade américaine, le 4 juillet, pour l'Independence Day.

Pièce essentielle du dispositif de sécurité occidental pendant la guerre froide, la Turquie reste un pays charnière aux confins de l'OTAN, de l'ancienne Union soviétique et du monde arabe. Dixième partenaire commercial de l'Union européenne, avec laquelle elle a conclu une union douanière dont l'entrée en vigueur est bloquée par la Grèce, deuxième client et fournisseur de la Russie, elle est liée par l'histoire et la langue à l'Asie centrale ; confrontée au mouvement sécessionniste du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), elle n'en est pas moins la base arrière de l'opération « Provide Comfort » menée par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour venir en aide aux populations kurdes d'Irak. Entretenant des rapports très tendus avec la Syrie voisine, Ankara a signé en février un accord de coopération militaire avec Israël, que M. Erbakan avait vivement critiqué quand il était dans l'opposition.

C'est un des points sur lesquels le chef du Refah est revenu. Il ne devrait pas mettre en cause cet accord, auquel tiennent les militaires. De même a-t-il remisé son opposition à l'intégration européenne (y compris à l'union douanière), à la participation de son pays à l'OTAN et passé sous silence son projet de créer des Nations unies islamiques. Pour dénoncer l'Occident chrétien, M. Erbakan prenait argument de la guerre en Bosnie où, disait-il, les pays occidentaux ont laissé massacrer les Musulmans. Aussi longtemps que la coalition avec le Parti de la juste voie subsistera, la présence de Tansu Ciller à la tête du ministère des affaires étrangères apparaîtra comme une garantie pour le maintien des grandes orientations de la diplomatie turque.

En revanche, il ne faut pas s'attendre à des progrès rapides sur les grandes questions dans lesquelles la Turquie se trouve impliquée. Les relations avec la Grèce, obérées par le différend sur la mer Egée et l'occupation de la moitié de Chypre par les troupes turques, ont peu de chances de se dégeler. Cela ne facilitera pas la tache du premier ministre grec, Costas Simitis, qui s'était promis de rechercher un compromis avec Ankara, afin d'accroître sa marge de manœuvre diplomatique dans la région.

Face à la rébellion kurde, il est peu probable que le nouveau gouvernement fasse preuve de la clairvoyance et du courage qui ont manqué à ses prédécesseurs pour sortir d'une conception purement répressive du problème. La fragilité de la coalition, les risques de surenchère de l'opposition, l'intransigeance d'une partie au moins de l'establishment militaire laissent peu d'espoir pour une solution politique, que les plus lucides des observateurs et des hommes politiques turcs considèrent, à terme, comme inévitable.

S'il ne faut donc pas craindre des changements radicaux dans la diplomatie turque, on ne peut exclure que Necmettin Erbakan lui imprime sa marque ; la nostalgie de l'époque ottomane, qu'il a cultivée tout au long de son ascension vers le pouvoir, pourrait rapidement apparaître dans ses relations avec les pays voisins ; cependant la tentation de s'intéresser en priorité aux anciens territoires de l'empire sera tempérée par les possibilités réelles – limitées – de la Turquie, comme l'a montré l'expérience de ces dernières années.

A court terme, le gouvernement de coalition qui vient d'être investi à Ankara est utile aux deux partenaires. Dans cette phase de transition, l'immobilisme devrait prévaloir en politique étrangère. En sera-t-il de même à moyen terme, quand le Refah estimera avoir suffisamment consolidé ses positions pour imposer ses vues à son allié, voire pour se passer de ses services ? Autrement dit, Mme Ciller peut-elle jouer durablement un rôle modérateur ou servira-t-elle de tremplin à M. Erbakan ?

Daniel Vernet

COMMENTAIRE

LA VICTOIRE DE L'OPPORTUNISME

Certes, c'est la première fois depuis la fondation de la République laïque par Kemal Ataturk, il y a soixante-dix ans, qu'un islamiste arrive à la tête du gouvernement à Ankara. Il y a quelques années encore, l'énorme majorité des Turcs aurait juré qu'une telle évolution était chez eux impossible et que de toute façon l'armée, fidèle gardienne du dogme kémaliste, ne le permettrait pas. Faut-il pour autant déclencher l'alerte rouge et affirmer qu'un pays membre de l'OTAN, élément stratégique crucial pour les Occidentaux, vient de « basculer » ?

Necmettin Erbakan reste sous la surveillance attentive de l'armée, qui lui a posé ses conditions. Cette dernière, pendant longtemps, eut pour habitude en Turquie de mettre un terme aux périodes d'instabilité politique par des coups d'État. La patience dont elle a fait preuve, pendant les six mois qui se sont écoulés depuis les élections, envers une classe politique incapable d'accoucher d'un gouvernement et qui donnait d'elle-même un spectacle affligeant, est plutôt un signe de maturité. Comme l'est aussi son acceptation du verdict des urnes, qui ont fait du Refah, en décembre 1995, le premier parti turc. L'armée gardienne du dogme de la laïcité a su mettre un peu d'eau dans son vin et c'est une évolution positive. L'extrêmisme kémaliste était devenu aussi, il y a quelques années, une forme de répression contre la société musulmane turque et menaçait d'engendrer les germes d'une réaction fondamentaliste.

La majorité des musulmans de Turquie, notamment les alévites, sont très attachés à une laïcité bien comprise et moderne. Même l'islamisme du Refah est un « *islamisme soft* », comme l'écrit Samih Vaner, chercheur en sciences politiques à Paris, et M. Erbakan apparaît lui-même plutôt comme un démagogue que comme un religieux pur et dur. Par ses manœuvres et revirements pour accéder au pouvoir, il a déjà fait la preuve de son opportunisme et est déjà entré dans cette catégorie de dirigeants politiques arrivistes et affairistes, que de nombreux électeurs avaient voulu sanctionner en votant pour lui en décembre 1995.

Claire Tréan

Les Occidentaux multiplient les pressions sur les Serbes de Bosnie

Le procureur du Tribunal de La Haye a mis en cause Belgrade

Alors que le Tribunal pénal international s'apprête à lancer des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de Radovan Karadzic et de Ratko Mladic, et a mis en cause la République fédérale de Yougoslavie, l'OSCE a menacé d'exclure le Parti démocratique serbe de Bosnie des élections générales.

SARAJEVO
de notre correspondant

Les Serbes continuent à être montrés du doigt par la communauté internationale, tant pour les crimes commis durant la guerre que pour leur actuelle intransigeance vis-à-vis du processus de paix. Tandis que le Tribunal pénal international (TPI) poursuit ses recherches autour de Srebrenica et souligne le manque de coopération de la Serbie, l'OSCE *menace d'exclure* le Parti démocratique serbe (SDS) des élections générales si Radovan Karadzic en demeure le président.

Les provocations serbes ne sont en fait pas récentes, mais elles s'amplifient au fil des mois. Dès que le volet militaire de l'accord de Dayton fut bouclé, les Serbes de Bosnie ont entamé une campagne afin de freiner le processus de paix. Ils ont ainsi systématiquement refusé le retour des réfugiés, la démocratisation de la vie politique et même l'aide économique occidentale, au motif que celle-ci était accordée à l'Etat bosniaque. L'objectif de Pale demeure la création d'un Etat serbe, conduit par les hommes accusés de *« crimes de guerre »*, en Bosnie-Herzégovine. Momcilo Krajisnik, le candidat du SDS à la future présidence collégiale, vient d'ailleurs de confirmer que *« les Musulmans et les Croates ne pourront exercer aucune autorité sur le peuple serbe »*, dévoilant déjà sa volonté de saboter le fonctionnement des institutions communes censées réunifier le pays.

Les diplomates et certains officiers de l'OTAN craignent désormais que cette campagne ne dérive vers des affrontements violents ou que, au contraire, les Occidentaux oublient leurs promesses, de peur d'affronter les ultranationalistes de Belgrade et de Pale. La menace venue de Han Pijesak – le quartier général du général Mladic – d'abattre des hélicoptères américains (*Le Monde* du 9 juillet) n'a fait qu'accroître ces inquiétudes. On a appris lundi que des soldats portugais de l'IFOR, la force d'interposition de l'OTAN, avaient été pris pour cibles par des hommes armés, également à Pijesak, et qu'ils avaient dû ouvrir le feu pour se protéger. D'autre part, des camions humanitaires de l'ONU ont été victimes de jets de pierres sur la route de Gorazde. Des soldats serbes avaient érigé un barrage afin de permettre à un groupe d'enfants d'attaquer le convoi.

Tous ces incidents n'ont pas lieu par hasard, alors que le TPI s'apprête à diffuser des mandats d'arrêts internationaux à l'encontre de Radovan Karadzic et de Ratko Mladic. Les chefs serbes savent que leur survie ne tient qu'à un fil, baptisé *« l'obsession occidentale de la prudence »* par un diplomate européen. Prudence parce que Bill Clinton pourrait perdre l'élection présidentielle si des soldats américains étaient tués, et prudence parce que « Effort concerté » est une première opération-vitrine de l'OTAN hors de ses bases. Si, demain, les capitales occidentales décidaient d'arrêter MM. Karadzic et Mladic, il ne faudrait pas plus de quelques heures pour boucler l'opération, qui soulagerait d'ailleurs bon nombre de Serbes, lassés d'être mis ainsi au ban des nations.

L'isolement serbe ne devrait pourtant pas être rompu de sitôt, tant que Radovan Karadzic continue de régner à Pale. Le « président » serbe bosniaque a récemment accepté de retirer sa candidature aux élections de septembre prochain, et de confier les *« pleins pouvoirs »* à sa vice-présidente Biljana Plavsic. Mais il est apparu que M. Karadzic demeure *« président en titre »*, ce que les Occidentaux ont soudainement accepté, et qu'il reste le président du SDS. Le chef de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'Américain Robert Frowick, a finalement annoncé, lundi 8 juillet, qu'il s'emploierait à *« rendre inéligible »* le SDS si M. Karadzic demeurait à sa tête.

NOUVELLES PREUVES

Le feuilleton du retrait de Radovan Karadzic continue donc, marqué par une forte opposition entre diplomates européens et américains. Tandis que Carl Bildt, soutenu par l'Union européenne, est partisan d'une mise à l'écart progressive des chefs serbes, Washington désire que ces derniers quittent le territoire bosniaque au plus tôt. M. Frowick souligne que l'OSCE serait dans *« une position intenable »* si les élections devaient se dérouler en République serbe sous le contrôle des « criminels de guerre ». Il indique que le processus électoral pourrait de toute façon *« s'écrouler »*, car les Bosniaques boycotteront le scrutin en cas de non-retrait de M. Karadzic.

Sarajevo a immédiatement salué la décision de Robert Frowick, tandis que Pale exprimait son irritation, déplorant *« une idée qui ne peut venir à l'esprit que de ceux qui ignorent tout de la démocratie »*. Les diplomates attendent maintenant la réaction de Radovan Karadzic lui-même. Carl Bildt, qui tente de se sortir du sac de nœuds créé par ses déclarations contradictoires, a repris le flambeau de la fermeté en affirmant que M. Karadzic *« finira »* à La Haye quoi qu'il advienne. *« Nous voulons qu'il ne soit plus rien*, a-t-il dit. *S'il était le président de l'association serbe des collectionneurs, cela me poserait un problème. Tout ce que fait M. Karadzic me pose problème, sauf s'il se rend à La Haye. »*

En attendant la suite de ce duel politique, les enquêteurs du TPI continuent d'accumuler des preuves sur les massacres commis en 1995 autour de Srebrenica. Ils fouillent actuellement un charnier près de Cerska, et poursuivront leur mission durant trois mois, sur une vingtaine de sites où l'armée serbe aurait enterré ses victimes.

Radovan Karadzic, dont M. Bildt assure qu'il s'est retiré de la vie publique, n'a pas raté cette occasion pour accorder une entrevue à des journalistes américains. *« Mon armée et mon peuple n'ont jamais commis de viols ou d'atrocités*, a-t-il déclaré à la chaîne de télévision CBS. *Nous n'avons rien fait d'irrégulier. »* Les premiers résultats de la tournée macabre des enquêteurs internationaux semblent pourtant indiquer le contraire.

Rémy Ourdan

La déclaration finale du procureur du TPI

Le substitut du procureur du Tribunal pénal international (TPI) a accusé, lundi 8 juillet, la *République fédérale de Yougoslavie* (RFY, Serbie et Monténégro) d'avoir manqué à ses obligations internationales en refusant d'arrêter les chefs politique et militaire des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

Dans sa déclaration finale, consécutive à la mise en accusation publique à La Haye des deux dirigeants serbes, Mark Hamon a en conséquence prié le président du TPI de signaler ce manquement de Belgrade au Conseil de sécurité de l'ONU, et a demandé la délivrance de mandats d'arrêt internationaux à l'encontre des deux hommes. Le procureur a souligné que les sept journées d'audience avaient démontré la responsabilité des deux responsables serbes de Bosnie dans les *« crimes monstrueux »* commis pendant le conflit en ex-Yougoslavie, en notant qu'ils devaient leur liberté à la RFY qui *« leur a donné secours et refuge »*.

Les massacres en direct ?

Dans son édition du 9 juillet, le quotidien *La Croix* affirme que la CIA a suivi en direct le massacre de plusieurs centaines d'hommes, le 13 juillet 1995, dans la région de Srebrenica, grâce à des photos numérisées prises par des satellites-espions et des avions U 2 américains et transmises au siège. *« Sur un écran apparaissent des hommes debout sur un terrain et cernés par d'autres hommes en armes. L'image suivante les montre allongés sur le sol, morts »*, rapporte *La Croix*, en attribuant le récit de cette scène à *« un haut responsable américain proche du président Clinton, qui s'est confié un soir à un expert occidental »*.

Selon ce haut responsable, les Etats-Unis auraient prévenu immédiatement leurs partenaires. A Paris, des sources militaires ont démenti lundi avoir eu connaissance à l'époque de tels documents. D'autres photos aériennes, montrant des sites avant et après une exécution, sans prouver toutefois que cette dernière avait été observée en direct, avaient été rendues publiques dès août 1995 par les Etats-Unis.

Regain de tension en Irlande du Nord entre protestants et catholiques

Les traditionnelles marches orangistes de l'été menacent le fragile processus de paix. Les loyalistes ont dressé des barricades, brûlé des voitures et bloqué des routes

LONDRES
de notre envoyée spéciale

La tension est montée, lundi 8 juillet, dans plusieurs localités d'Irlande du Nord où des militants loyalistes protestants ont dressé des barricades, brûlé des voitures et bloqué des dizaines de routes, dont celle de l'aéroport international de Belfast. Deux policiers ont été blessés et des émeutiers atteints par des balles en caoutchouc ont été hospitalisés. Des échauffourées ont opposé jeunes catholiques et protestants dans le nord de Belfast et quatre familles catholiques, menacées par des loyalistes surexcités, ont dû évacuer sous escorte policière leur maison dans le quartier protestant d'Old Park.

La police anti-émeutes bloque depuis dimanche le passage d'une marche de militants protestants près de l'église de Drumcree, à Portadown, pour les empêcher de traverser un village catholique. C'est cette *« atteinte à la liberté »* qui a provoqué la nouvelle flambée de violences. Les loyalistes se sont déclarés prêts à tenir le siège aussi longtemps qu'il le faudrait. Ils ont reçu le soutien des partis unionistes d'Ulster, dont les dirigeants ont décidé de boycotter les pourparlers de paix qui devaient reprendre mardi.

FRAGILE ESPOIR

Comme chaque année, les protestants entendent commémorer la bataille de la Boyne qui consacra la victoire de Guillaume d'Orange sur le roi catholique Jacques II, le 12 juillet 1690, en narguant, à grand renfort de tambours et de chants belliqueux, leurs voisins catholiques. L'an dernier, la confrontation entre « Orangemen » et policiers avait duré trois jours, dans ce même village de l'Armagh. Mais cette année, ces gesticulations intercommunautaires traditionnelles sont autrement plus dangereuses. Le « processus de paix » engagé il y a deux ans n'est plus qu'un fragile espoir depuis que l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a rompu son cessez-le-feu le 9 février par une série d'attentats à la bombe.

Les républicains ont jusqu'à présent évité de frapper en Irlande du Nord. Les loyalistes, qui assurent n'avoir pas renoncé à leur propre cessez-le-feu, sont à l'évidence à deux doigts de reprendre les armes. Lundi, un chauffeur de taxi catholique de Lurgan a été retrouvé tué d'une balle dans la tête. Ce père de famille tranquille qui venait d'achever ses études a-t-il été victime d'un fanatique protestant ? C'est ce qu'a laissé entendre la police, mais l'Ulster Volunteer Front (UVF), l'une des principales milices loyalistes, a nié toute implication. La famille du jeune homme a condamné *« les discours incendiaires des hommes politiques »*.

De fait, les dirigeants unionistes n'ont cessé d'appeler les manifestants de Portadown à défendre leur juste cause *« jusqu'à la mort »*, selon le révérend Ian Paisley, tout en affirmant que le processus de paix se poursuivait. Ils ont demandé à être reçus mardi par le premier ministre, John Major.

Sophie Gherardi

Parlons qualité de l'air

Quel est l'impact de l'électricité sur l'effet de serre ?

Le réchauffement dû à l'accroissement de l'effet de serre est l'une des plus importantes menaces pour la planète. Principal responsable : le CO_2.

Transports, commerces, services, industries, vie quotidienne : nous avons besoin d'énergie sous des formes les plus diverses. L'électricité que nous consommons provient de différentes sources : énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), renouvelables (hydraulique) ou nucléaire. Le choix entre ces sources n'est pas sans conséquences sur l'environnement.

Si, pour fournir à chaque Français les 6700 kWh dont il a besoin chaque année, on devait recourir au charbon, on rejetterait dans l'atmosphère 6,7 tonnes de CO_2, 5,4 tonnes avec le pétrole, 4 tonnes avec le gaz.

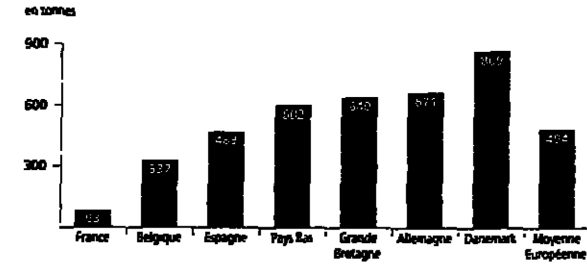
Avec 54 centrales électronucléaires et 2 000 usines hydroélectriques, la France couvre 90 % (75 % nucléaire, 15 % hydraulique) *de ses besoins en électricité sans produire un seul gramme de CO_2.*

Ainsi, pour chaque kWh produit en France, les émissions de CO_2 sont sept fois moins importantes qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, dix fois moins qu'au Danemark.

En vingt ans, les émissions d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre, principales responsables des pluies acides, ont baissé de 70 % dans notre pays.

Et pourtant, la production électrique française a plus que triplé entre temps. Les centrales électronucléaires et les usines hydroélectriques ne rejettent ni oxyde d'azote, ni dioxyde de soufre. Nos forêts se portent bien. On respire.

Pas de CO_2, pas d'oxyde d'azote, pas de dioxyde de soufre : la production d'électricité nucléaire ou hydraulique n'émet pas de gaz polluants.



Source Union Européenne - DG XVII données 1992



Nous vous devons plus que la lumière.

هكذا من الأصل

Le gouvernement allemand va réduire les dépenses budgétaires de 2,5 % en 1997

Le chancelier Kohl a dû arbitrer sur la défense

Le ministre des finances Theo Waigel va présenter mercredi 10 juillet au gouvernement le projet de budget fédéral pour 1997, qui comporte une réduction de 2,5 % des dépenses et concerne la plupart des ministères. L'amputation du budget de la défense pourrait avoir des conséquences sur les programmes franco-allemands, notamment l'hélicoptère Tigre, la priorité étant accordée à l'appareil NH-90.

COLOGNE
correspondance

Theo Waigel, ministre des finances allemand, a tenu ses promesses d'austérité : le projet de budget pour 1997, qu'il doit présenter au gouvernement mercredi 10 juillet, entend réduire les dépenses de 2,5 % pour arriver à 440,2 milliards de deutschemarks (environ 1488 milliards de francs) et limiter le déficit à 56,5 milliards de DM (un peu plus de 190 milliards de francs), soit une baisse de 3,4 millards par rapport à 1996.

Dévoilé lundi 8 juillet, le projet prévoit, pour la deuxième année consécutive, une série d'économies : l'Allemagne fait tout pour remplir les critères de convergence définis par le traité de Maastricht. La plupart des ministères sont concernés par les restrictions : celles-ci touchent en particulier les transports (– 9,9 %), l'économie (– 8,4 %), la défense (– 1,3 %). Le budget du travail et des affaires sociales reste le plus élevé (122,1 milliards de deutschmarks) malgré une baisse de 2 %.

La préparation de ce projet a été marquée par une vive controverse au sujet du budget de la défense. Volker Rühe, en charge du portefeuille, refusait les économies réclamées par son collègue des finances (– 2,2 milliards de deutschemarks pour un volume de 46 milliards en 1997 et les années suivantes). Le chancelier Kohl a dû jouer les arbitres : les dépenses militaires sont fixées à 46,5 milliards de deutschemarks, auxquelles il faut ajouter le produit de la vente de matériel usagé (100 millions). Mais elles augmenteront dès 1998 pour atteindre les 48,5 milliards de DM à l'horizon 2000. Le duel entre les deux ministères a relancé le débat sur l'armée de métier, des hommes politiques, notamment du Parti libéral, voyant là un bon moyen de réaliser des économies. Si la structure de la Bundeswehr est pour l'instant préservée, le tour de vis touchera les dépenses d'armement.

La rigueur souhaitée à Bonn pourrait ainsi avoir des conséquences sur le programme développé en commun avec la France. Volker Rühe a indiqué, le week-end dernier, que l'« *argent mis* [à sa] *disposition actuellement ne suffit pas* » pour le projet de satellite d'observation Helios 2 qu'Helmut Kohl et Jacques Chirac appellent de leurs voeux. Les observateurs militaires restent sceptiques aussi sur l'avenir des hélicoptères de combat Tigre (dont l'armée allemande devait commander 212 exemplaires) : la priorité semble être accordée aux appareils de transport NH-90, considérés par le ministre comme plus importants (250 unités doivent être achetées). Des officiers de l'armée de l'air s'inquiètent en outre pour le sort des avions de chasse Eurofighter. Tous ces projets doivent être examinés avec les partenaires français jusqu'à l'automne, selon le porte-parole du ministère allemand de la défense, afin de constituer une base de décision pour le prochain sommet franco-allemand.

Theo Waigel a qualifié son projet de « *budget de responsabilité* » destiné à compenser un manque à gagner fiscal de 30 milliards de deutschemarks et l'augmentation de certaines charges sociales due à la montée du chômage. Mais l'opposition social-démocrate juge trop optimistes les estimations du ministre et considère que le projet est « *fragile et malhonnête* ». Certaines économies dépendent en effet du programme proposé par le gouvernement pour créer plus de croissance et d'emplois, actuellement fortement contesté au Bundesrat, la deuxième chambre, qui est dominée par le SPD. Malgré la rigueur du projet de budget fédéral, le gouvernement allemand n'est pas sûr de pouvoir respecter les critères de Maastricht en 1997 ; Theo Waigel demande désormais aux communes et aux Länder de réduire à leur tour leur train de vie et leur endettement.

Philippe Ricard

Onze pays mis en garde pour « déficits excessifs »

Dans le cadre de la procédure dite « *des déficits publics excessifs* », les ministres des finances de l'Union européenne réunis lundi 8 juillet ont demandé à onze des quinze pays membres, notamment la France et l'Allemagne, de présenter des « *programmes de convergence* », avec des objectifs de réduction de leur déficit public. Ils ont notamment demandé des engagements supplémentaires à l'Autriche pour diminuer son endettement public de 75 % du PIB en 1998, recommandant en particulier des privatisations. Les autorités françaises sont notamment invitées à appliquer rigoureusement les programmes annoncés pour la préparation du budget 1997 et la réforme qui doit éliminer le déficit de la Sécurité sociale l'an prochain. Par ailleurs, le ministre français Jean Arthuis et le secrétaire d'Etat allemand Jurgen Starck ont demandé les mêmes efforts de rigueur pour le budget communautaire, estimant qu'en 1997 celui-ci ne devait pas dépasser le niveau de 1996 en « euros » courants.

La conférence sur le sida accorde peu de place à l'épidémiologie

La propagation de la maladie semble se stabiliser en Europe du Nord

VANCOUVER
de notre envoyé spécial

Enthousiastes ou trop pressés, organisateurs et sponsors pharmaceutiques avaient cru pouvoir l'affirmer sans nuance : le onzième congrès international sur le sida serait celui de l'espoir. Ou, plus précisément, de l'espoir en matière de médicaments. Pourtant, en dépit des multiples réunions publicitaires organisées en marge de la conférence, pour les médias et les prescripteurs, par les multinationales impliquées dans les nouveaux schémas de traitement, rien ici n'est vraiment acquis. Parallèlement aux suites de la polémique sur la politique des multinationales pharmaceutiques vis-à-vis du tiers-monde (*Le Monde* du 9 juillet), il faut encore attendre avant de pouvoir faire la synthèse des réalités et des perspectives des nouvelles approches thérapeutiques.

Mais on sait d'ores et déjà que le fait de privilégier à outrance ce chapitre naissant dans la lutte contre le sida conduit à en minimiser un autre – celui de l'épidémiologie –, qui fournit pourtant des leçons essentielles quant à la politique à mener face à ce fléau. Parallèlement à la conférence de Vancouver et au dernier bilan chiffré de la pandémie établi par Onusida (*le Monde* daté 7-8 juillet), le Centre François-Xavier-Bagnoud pour la santé et les droits de l'homme (école de santé publique de Harvard) a fourni une série de conclusions essentielles quant aux multiples aspects internationaux et à la dynamique de la pandémie. L'Europe fournit à cet égard un ensemble de données et d'enseignements exemplaires.

S'il ne correspond qu'à une faible proportion des cas cumulés de sida (moins de 180 000 cas depuis le début de l'épidémie, sur près de 8 millions à travers le monde), le continent européen, grâce à de fins travaux épidémiologiques, constitue un terrain d'observation et d'action privilégié. Pour la première fois, en 1995, le nombre estimé de cas de sida diagnostiqués en un an dans l'ensemble des quarante-quatre pays de la région Europe de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a été inférieur à celui établi l'année précédente. Pour les responsables du Centre européen pour la surveillance du sida, cette décroissance doit toutefois être interprétée avec précaution. Depuis deux à trois ans, l'incidence du sida semble avoir été stabilisée dans plusieurs pays du nord de l'Europe. C'est notamment le cas en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. C'est aussi le cas en Suisse et en Autriche. Dans tous ces pays, les taux d'incidence par million d'habitants, en 1995, se sont étalés de 7,6 (Irlande) à 92,6 (Suisse). Ce phénomène est dû, selon toute vraisemblance, à la stabilisation de l'incidence des cas recensés chez les homosexuels masculins.

A l'inverse, dans plusieurs pays du sud de l'Europe (Portugal, Italie et Espagne), l'incidence du sida est beaucoup plus élevée (respectivement 171,5, 106,3 et 173,6 par million d'habitants en 1995). La maladie est, ici, pour l'essentiel, la conséquence de l'utilisation de drogues par voie intraveineuse.

Dans le centre et dans l'est de l'Europe (à l'exception de la Roumanie), l'infection par le VIH est beaucoup plus récente et les taux beaucoup moins élevés que dans l'ouest du continent. Dans cette zone géographique, le taux le plus haut (9,9 par million) est trouvé en ex-Yougoslavie. Les épidémiologistes observent néanmoins des situations où le VIH diffuse rapidement chez les toxicomanes intraveineux. C'est notamment le cas en Pologne et dans certaines zones de l'ex-Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

De même en Ukraine, où l'incidence du sida est très faible, on observe l'émergence d'une inquiétante « bouffée épidémiologique ». D'autres données récentes font état de phénomènes similaires chez les toxicomanes de plusieurs cités des rives de la mer Noire. Sur le continent européen, le recours aux drogues intraveineuses a, d'ores et déjà, provoqué plus de cas de sida (39 %) que l'homosexualité et la bisexualité (qui causent 37 % des cas) et les relations hétérosexuelles (14 %). Ce phénomène, constaté depuis 1990, doit toutefois être encore interprété avec prudence, compte tenu de la proportion des cas qui ne peuvent pas être rattachés à tel ou tel facteur de risque. A l'image de l'Afrique et de l'Asie, on observe en Europe une proportion croissante de contamination chez les femmes. Celle-ci est passée de 11 % en 1986 à 20 % l'an dernier. Ces femmes sont le plus souvent, soit toxicomanes, soit contaminées via des relations sexuelles avec un homme toxicomane.

La cartographie épidémiologique du continent européen fournit bien d'autres renseignements. Elle permet, notamment, de tirer les premières leçons des politiques de prévention conduites dans le nord et le sud de l'Europe, où les obstacles culturels à des campagnes « ciblées » et l'absence de politique cohérente de lutte contre la toxicomanie – fondée notamment sur la substitution – expliquent l'inquiétante dynamique de la diffusion du virus constatée aujourd'hui. Le cas du Portugal est, de ce point de vue, exemplaire, qui voit l'épidémie flamber dans le sillage de l'intensification des pratiques toxicomaniaques. « *Le Portugal a longtemps été l'un des pays les moins touchés d'Europe, et voilà que nous enregistrons une croissance rapide et hautement préoccupante des cas de sida et d'infection par le VIH en relation directe avec la consommation de drogues intraveineuses,* ont expliqué à Vancouver les responsables européens de la surveillance du sida. *La situation portugaise s'apparente ainsi de plus en plus à celle de l'Espagne.* »

10 000 NOUVEAUX CAS PAR JOUR

Certains responsables internationaux de la lutte contre le sida ne comprenaient pas, il y a une dizaine d'années, que l'Inde et que les pays du sud-est asiatique ne tirent pas au plus vite les leçons du drame africain. Aujourd'hui, ce sont des pays aussi proches que l'Espagne, l'Italie, le Portugal et, dans une certaine mesure, la France (où l'épidémiologie du sida témoigne également des graves insuffisances de la politique sanitaire vis-à-vis de la toxicomanie), qui ne parviennent pas à percevoir l'urgence et à situer les priorités. A dire vrai, l'espace et le temps ne changent rien à l'affaire. Tout se passe comme si les mêmes obstacles, les mêmes aveuglements et les mêmes fautes produisaient les mêmes effets. La situation européenne est à bien des égards exemplaire. Sur ce continent, le savoir et la mémoire épidémiologiques existent. Etablis sur la base d'une méthodologie commune, sans cesse actualisée, riche de multiples enseignements, ils ne parviennent pas encore à imposer les stratégies et les choix politiques nécessaires. L'avenir est déjà écrit, telle une fatalité. Quelles que soient les politiques de prévention mises en oeuvre, les épidémiologistes savent que les pays les plus touchés d'Europe (dont la France) passeront d'une situation épidémique à une situation endémique, cette évolution se caractérisant par une progression lente de l'infection dans la population hétérosexuelle associée à un risque élevé pour les populations qui sont déjà les plus atteintes.

La conférence de Vancouver aura laissé fort peu de place à l'épidémiologie. Tout se passe comme si la communauté médicale et scientifique spécialisée, après s'être nourrie de cette discipline, la rangeait au rang de spécialité accessoire. Ecartelée entre une fatalité biologique et une action politique qui, trop souvent, lui échappe, l'épidémiologie sait et dit pourtant l'essentiel : chaque jour, à travers le monde, entre 8 000 et 10 000 personnes sont infectées par le virus du sida.

Jean-Yves Nau

Hervé Gaymard conspué par Act Up

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat français à la santé et à la Sécurité sociale, a été violemment pris à parti, lundi 8 juillet à Vancouver, par les militants d'Act Up-France, *qui lui reprochent de laisser expulser de France des étrangers malades du sida*. Leurs propos reprenaient ceux tenus par le président d'Act Up-France, Christophe Martet, lors de l'émission de télévision *Sidaction*, et qui avaient été à l'origine d'une vive controverse après l'échec de la soirée.

M. Gaymard, interrompu lors de la séance plénière qu'il présidait, a estimé « *de son devoir d'assurer que les progrès thérapeutiques ne bénéficient pas seulement à un groupe limité de pays les plus riches mais qu'ils soient étendus au plus grand nombre d'individus possible dans le monde* ». « *Plus que jamais, a-t-il ajouté, la notion de solidarité internationale doit jouer pour qu'il n'y ait pas de prise en charge à deux vitesses, l'une pour les pays riches, l'autre pour les pays pauvres* ».

Les Russes imposent un couvre-feu en Tchétchénie

MOSCOU. Un couvre-feu a été décrété sur tout le territoire tchétchène, de 21 heures à 5 heures, à compter du 10 juillet, a annoncé, mardi 9 juillet, le service de presse du commandement russe en Tchétchénie, le général Viatcheslav Tikhomirov. La veille, ce dernier, démentant les informations sur son limogeage, avait lancé un ultimatum aux indépendantistes, exigeant la libération avant mardi à 14 heures GMT de tous les prisonniers qu'ils détiennent. « *Sinon, je prendrai des mesures adéquates pour liquider les bandits et les terroristes* », avait-il-déclaré à son retour de Moscou, où il a longuement rencontré son ancien chef – et ami – le général Alexandre Lebed. Ce dernier, qui semble ainsi avoir donné sa bénédiction à une reprise de la guerre en Tchétchénie, a été reçu, lundi, par le président Boris Eltsine. Le nouvel ultimatum russe paraît confirmer le caractère purement « pré-électoral » des dernières négociations que Moscou a accepté de mener avec les indépendantistes tchétchènes. – *(Corresp.)*

Le gendre de M. Deng est écarté de son poste dans l'armée chinoise

PÉKIN. Le gendre de Deng Xiaoping, le général He Ping, a perdu son poste de directeur du bureau de l'équipement de l'armée, chargé de tous les achats d'armes, a-t-on appris lundi 8 juillet de sources chinoises bien informées. L'officier devrait aussi abandonner la responsabilité du Groupe Poly, entreprise d'État spécialisée dans les ventes d'armes à l'étranger, dont le nom a été récemment cité à Washington dans une affaire de trafic d'armes vers les Etats-Unis. La chute du général He illustre la perte d'influence du clan Deng, comme décline l'état de santé du patriarche, qui fêtera en août ses quatre-vingt-douze ans et n'a plus été vu depuis le début de 1994. Marié à Deng Rong, fille cadette et confidente de M. Deng, le général a « *accepté de donner sa démission* » sous la pression des vieux généraux de la commission militaire du PC, a-t-on précisé. He Ping est le symbole de « *petits princes* » qui se sont enrichis en utilisant l'influence de hauts responsables du régime à qui ils sont apparentés. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **TADJIKISTAN : les pourparlers** entre les représentants du gouvernement néo-communiste et ceux de l'opposition islamiste ont repris, lundi 8 juillet à Achkabad (Turkménistan), après une interruption de quatre mois. La guerre civile au Tadjikistan a fait plusieurs dizaines de milliers de morts depuis 1992. – *(AFP.)*

■ **ALBANIE : le secrétaire général du Parti socialiste** (*ex-communiste*), Gramoz Ruçi, a démissionné, lundi 8 juillet, de ses fonctions. La présence de M. Ruçi avait permis au Parti démocratique, vainqueur des législatives de juin, d'accuser le PS d'être un bastion de « *staliniens* ». M. Ruçi a été ministre de l'intérieur dans le dernier gouvernement communiste en 1991. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS - CUBA : le lieutenant-colonel** Jose Fernandez Pupo, qui a détourné, dimanche 7 juillet, un avion cubain et l'a fait atterrir sur la base américaine de Guantanamo « *doit être extradé à Cuba ou être jugé aux Etats-Unis* », a déclaré lundi Ricardo Alarcon, le président du Parlement cubain. Après avoir condamné le détournement, le gouvernement américain attendait d'avoir des précisions sur les motivations et « *les souhaits* » du pirate de l'air avant de décider de son sort. – *(AFP.)*

■ **BRÉSIL : Carlos Lamarca, ancien capitaine de l'armée** brésilienne passé à la guérilla comme leader du Mouvement révolutionnaire du 8 octobre, n'est pas mort lors d'un affrontement le 17 septembre 1971, en pleine dictature, mais aurait été exécuté par des militaires, selon le quotidien de Rio *O Globo* qui a publié, lundi 8 juillet, des extraits d'un rapport concernant cette affaire. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : onze soldats du contingent et sept personnes** d'une même famille ont été tués par des groupes islamistes, la semaine dernière, à Bab-el-Oued et à Bouzaréa, deux quartiers d'Alger. Les soldats, qui venaient de terminer leur service militaire, ont été interceptés à un « *faux barrage routier* », mis en place par les islamistes armés. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : trois militants islamistes, un policier et un civil** ont été tués lors d'affrontements, dimanche 7 juillet, à Benghazi, dans l'est du pays, ont affirmé des voyageurs arrivant de Libye à la frontière égyptienne. La région de Benghazi a été le théâtre de plusieurs incidents meurtriers entre la police et les islamistes depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE : dix-neuf journalistes pris en otages au Cachemire,** lundi 8 juillet, par des militants islamistes ont été libérés huit heures plus tard par une intervention pacifique de l'armée indienne dans la ville d'Anantnag. Surinder Oberoi, correspondant de l'AFP qui faisait partie des personnes retenues par le groupe Jammu Kashmir Ikhwan, a raconté que leur libération est survenue sans coup de feu. Les journalistes se rendaient en car à une conférence de presse d'un groupe séparatiste, les Moudjahidins musulmans, lorsqu'ils ont été interceptés. – *(AFP.)*

■ **BIRMANIE : M[me] Suu Kyi a appellé les étrangers** à ne pas visiter son pays à l'occasion de l'année du tourisme instituée à partir de l'automne par la junte au pouvoir depuis la répression du mouvement démocratique de 1988. Dans une interview à l'agence japonaise Kyodo publiée mardi 9 juillet, le leader de l'opposition birmane déclare aussi que les pays étrangers ne doivent pas accorder d'aides au développement et que les capitalistes doivent renoncer à investir en Birmanie avant que le régime ne se démocratise. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **JAPON : l'excédent des paiements courants a reculé de 46 %** en mai par rapport au même mois de 1995, tombant à 361,2 milliards de yens (100 yens = 4,66 francs). Ce recul est le neuvième consécutif. L'excédent commercial est tombé à 447 milliards de yens (-41,1 %), en raison d'une forte poussée des importations ; le déficit sur les services a atteint le record de 531,7 milliards de yens. Mais les revenus financiers à l'étranger ont grimpé à 520,8 milliards de yens. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU SUD : l'OCDE a demandé au gouvernement de Séoul,** candidat à l'entrée dans l'Organisation de coopération et de développement économiques, « club » des pays riches, d'accélérer l'ouverture de ses marchés financiers pour faciliter cette adhésion, a reconnu le vice-ministre sud-coréen des finances, dans un entretien au journal *Seoul Shinmun*. – *(AFP.)*

■ **MEXIQUE : le Trésor américain, dans son rapport mensuel** au Congrès publié le 8 juillet, annonce qu'il va libérer une partie des revenus pétroliers mexicains gelés sur un compte spécial en contrepartie de l'aide financière apportée au Mexique depuis la crise du peso, afin de permettre à Mexico de rembourser par anticipation 4,7 milliards de dollars sur les 10,5 milliards encore dus au 30 juin. – *(AFP.)*

■ **BRÉSIL : la Banque centrale a décidé lundi 8 juillet** un nouveau glissement (de 0,1 %) du real, fixant la bande de fluctuation à 1,005-1,010 real par dollar contre 1,004-1,009 auparavant. En juin, le real avait été dévalué au total de 0,6 %. – *(AFP.)*

La junte militaire nigérienne prend en main le scrutin présidentiel

La Commission électorale est supprimée

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Quelques heures avant la clôture des opérations de vote pour le premier tour de l'élection présidentielle, la junte a *« supprimé »*, *lundi 8 juillet*, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), chargée d'organiser le scrutin qui s'est étalé sur deux jours, dimanche et lundi.

Le Comité de salut national, qui groupe les officiers auteurs du coup d'Etat du 27 janvier, a accusé des membres de la CENI d'avoir communiqué des résultats partiels et d'avoir bloqué l'acheminement de documents électoraux. La CENI est remplacée par une Commission des élections dont le président a été nommé par le chef de la junte au pouvoir, le général Ibrahim Baré Maïnassara, lui-même candidat. Selon la BBC, des émissaires militaires se sont rendus dans les bureaux de vote pour demander aux scrutateurs et aux représentants des partis politiques de surseoir au dépouillement.

Cette dissolution est l'aboutissement d'un conflit qui oppose la junte à la CENI depuis l'annonce du calendrier électoral. La Commission – dont la composition n'a pas changé depuis les élections législatives de janvier 1995, organisées par le régime civil – a toujours estimé que le laps de temps – deux mois et demi – prévu pour réviser les listes électorales et organiser l'élection présidentielle était trop bref. Elle avait vainement demandé le report du scrutin.

Dans les jours qui ont précédé le vote, *il est apparu clairement que* les cartes d'électeur, éditées après la révision des listes, ne seraient pas toutes prêtes pour le jour du vote. Mais le président de la CENI, Maïga Maïgari, un magistrat, s'est refusé à demander un nouveau report, se contentant d'attirer publiquement l'attention des autorités sur les difficultés d'organisation.

Finalement, forte du soutien des deux experts français qui assistent la Commission, la junte a maintenu la date du scrutin au 7 juillet, tout en étalant les opérations de vote sur deux jours, les cartes électorales pour Niamey, la capitale, n'ayant pu être fabriquées à temps.

Dès dimanche, les forces de sécurité ont interdit à une délégation représentant les quatre candidats opposés au général Maïnassara de rencontrer les observateurs internationaux venus veiller au bon déroulement du scrutin.

Lundi, une radio privée de Niamey, Radio-Anfani, était empêchée d'émettre après avoir diffusé des déclarations de Mahamadou Issoufou, l'un des adversaires du chef de la junte, qui évoquaient cet incident. L'accès au domicile d'un autre candidat, Mahamane Ousmane, le président déposé par le putsch, était contrôlé par les forces de sécurité. Des rumeurs faisant état de l'arrestation d'officiers supérieurs – démenties dans la soirée de lundi – et l'interruption des liaisons téléphoniques pendant plusieurs heures ont achevé de faire monter la tension.

> Il a sans doute fallu des informations très inquiétantes sur les tendances électorales pour que l'auteur du putsch du 27 janvier, le général Maïnassara, prenne un tel risque

L'interdiction de la CENI et la reprise en main des opérations électorales remettent en cause le crédit international que le général Maïnassara et la junte avaient acquis au fil des mois. Il a sans doute fallu des informations très inquiétantes sur les tendances du scrutin pour que l'auteur du putsch de janvier, *« candidat indépendant »*, prenne un risque aussi important.

Thomas Sotinel

Paris veut faire avaliser son rôle au Proche-Orient

Au Qatar, Jacques Chirac a plaidé pour les intérêts et les idées de la France

Le président de la République française, Jacques Chirac, a achevé, lundi 8 juillet, par une visite-éclair de quelques heures, au Qatar, son premier voyage dans la région du Golfe, qui l'avait d'abord conduit en Arabie saoudite où il avait été accueilli par le roi Fahd. Il a affiché sa solidarité avec le nouvel émir et a réaffirmé la détermination de la France à renforcer sa coopération avec les Etats du Proche-Orient.

DOHA
de notre envoyée spéciale

« Il faudra bien que tout le monde s'habitue à ce que la France défende à la fois ses intérêts et ses idées partout dans le monde, et en particulier dans cette région. » D'une phrase, Jacques Chirac a résumé, lundi 8 juillet, à Doha, les fondements de sa politique dans l'ensemble du Proche-Orient. Le président de la République avait deux bonnes raisons au moins de se rendre au Qatar, la moindre n'étant sans doute pas la sollicitude dont font preuve les Etats-Unis envers ce petit émirat, excellent partenaire de la France, qui lui fournit, depuis une bonne vingtaine d'années, près de 80 % de ses *équipements militaires. Le fait est* suffisamment exceptionnel pour être relevé, dans une région à fort tropisme américain – l'autre exception étant l'Etat des Emirats arabes unis.

Comme ses cinq partenaires du Conseil de coopération du Golfe (CCG), le Qatar est lié aux Etats-Unis, depuis 1991, par un accord de défense, mais n'a pas succombé aux sirènes de Washington, qui veut réduire à la portion congrue la part des autres pays occidentaux sur les marchés, notamment militaires, de la région. Toutefois, depuis l'accession au pouvoir, le 27 juin 1995, du nouvel émir, cheikh Hamad ben Khalifa Al Thani – après avoir renversé son père, cheikh Khalifa –, les choses ont quelque peu changé. En mars de la même année, les Etats-Unis avaient été autorisés à stocker ici des équipements militaires et une trentaine d'avions de chasse américains participent désormais, à partir du territoire qatari, à la surveillance du sud de l'Irak.

Aussi n'était-il pas inutile que Paris – lié lui aussi à Doha, depuis 1994, par un accord de défense – rappelle aux autorités de l'émirat que la France souhaite demeurer un partenaire militaire privilégié. Mais Paris entend aussi participer à l'exploitation du gaz naturel au Qatar, dont les réserves sont estimées à 7 500 milliards de mètres cubes. Elf est sur les rangs pour participer au gigantesque projet de Ras Laffan, dont 70 % des parts sont détenues par le conglomérat étatique qatari (QGPC) et 30 % par la société américaine Mobil. *« Compte tenu de l'expertise »* de ses entreprises, la France, a fait remarquer M. Chirac, a toutes les chances de participer au développement de l'économie gazière.

Sa visite aura aussi permis à M. Chirac de rassurer l'émir sur sa ferme volonté de perpétuer avec lui les relations privilégiées que Paris a eues avec son père, cheikh Khalifa. Si donc un certain malaise a pu perturber les relations entre les deux pays du fait que l'émir renversé se soit offert les services de l'ancien capitaine de gendarmerie français Paul Barril pour diriger sa garde personnelle, la visite de M. Chirac l'a certainement définitivement dissipé : Paris *« respectera au pied de la lettre l'accord* [de 1994] *qui prévoit un certain nombre d'obligations réciproques que j'ai confirmées »*, a affirmé le chef de l'Etat. Avis indirect adressé à toute éventuelle tentative de déstabilisation. Parallèlement, la justice française – comme la justice suisse – a pris une décision conservatoire de geler les avoirs de cheikh Khalifa en France, l'émir déchu ayant pris le contrôle d'une partie au moins des avoirs en liquide du pays.

M. Chirac ayant l'ambition revendiquée d'apporter la *« contribution de la France à l'évolution de cette partie du monde »*, il est normal que Paris resserre ses liens avec des Etats dont les approches des problèmes du Proche-Orient sont similaires aux siennes. Sur au moins deux questions, les vues des deux pays sont en phase. Le Qatar, qui comme le sultanat d'Oman a autorisé l'ouverture d'une représentation commerciale israélienne dans sa capitale, nourrit lui aussi des appréhensions quant à l'attitude qu'adoptera le nouveau premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, à propos du processus de paix. Qatar, comme Paris, est hostile à l'isolement de l'Iran prôné par les Etats-Unis.

Mouna Naïm

L'émirat vit de son pétrole et de son gaz naturel

Golfe Persique
BAHREÏN
QATAR
Doha
Oman
250 km

Chef de l'Etat : Cheikh Hamad Ben Khalifa depuis 1995

Monarchie absolue islamique

Capitale :	Doha
Superficie :	11 400 km²
Population (94) :	500 000 hab.
Densité :	44 hab./km²
Importations :	2 244 millions de dollars
Exportations :	2 750 millions de dollars
PIB (93) :	7,87 milliards de dollars

Monnaie officielle : riyal qatarien
1 riyal qatarien = 1,35 FF (1995)
Langues : arabe, anglais couramment parlé

ENERGIES

- *La richesse du pays est le gaz naturel (3[e] réserve mondiale)*
- *Les réserves de pétrole atteignent 505 millions de tonnes au 1[er] janv. 1995*

Source : L'Etat du monde (1996)

« M. Boutros-Ghali a bien travaillé »

Jacques Chirac a affirmé, lundi 8 juillet, au Qatar, que la France a *« pour le secrétaire général* [des Nations unies] *beaucoup d'estime et de considération »* et juge qu'il *« a bien travaillé »*, notamment pour la réforme de l'ONU. Interrogé lors d'une conférence de presse, il a fait remarquer que *« M. Boutros-Ghali est un Africain. La tradition veut qu'on change de continent et que chaque secrétaire général fasse deux mandats. Nous trouvons légitime que Boutros-Ghali soit candidat pour un deuxième mandat et que l'Afrique ne soit pas privée d'un mandat, ce qui ne serait justifié par rien »*, a ajouté M. Chirac.

A Yaoundé, devant le trente-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Yasser Arafat a qualifié M. Boutros-Ghali de *« candidat de l'Afrique et du monde arabe »*.

En visite à Washington, le premier ministre israélien entend tenir ses promesses électorales

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Contrairement à la plupart des commentateurs israéliens qui notent, pour le moins, *« un changement négatif de l'attitude arabe à notre égard »*, voire enregistrent des *« rumeurs de guerre »* ou des *« signaux alarmants »*, Benyamin Nétanyahou estime, lui, que *« les Arabes s'adaptent à la nouvelle réalité israélienne »*. *« Pour changer un peu,* a ajouté le premier ministre israélien, *ce sont eux qui sont contraints de commencer à accepter des compromis. »*

M. Nétanyahou, qui s'exprimait, lundi 8 juillet, à la Knesset, peu avant l'intronisation officielle, par un vote de 58 voix contre 33, d'Ariel Sharon au poste de ministre des infrastructures nationales, s'est envolé, un peu plus tard, pour une visite d'environ une semaine aux Etats-Unis. *« Le fait que j'aille visiter le plus grand ami d'Israël ne changera pas d'un iota mes idées profondes et mes engagements fondamentaux vis-à-vis de l'électorat israélien,* a déclaré le premier ministre. *Je dirai au président Clinton* – qui devait le recevoir, mardi – *les mêmes choses que j'ai promises à l'électeur. »*

UNE LISTE DES VIOLATIONS

« L'objectif premier de ma visite – avait auparavant déclaré le premier ministre au *Yediot Aharonot* – *est d'emporter le soutien américain pour la nouvelle politique de mon gouvernement vis-à-vis des Palestiniens. »* Toujours selon ce journal, la discussion entre M. Nétanyahou et Bill Clinton sera centrée sur la coopération israélo-américaine dans tous les domaines, et notamment dans la lutte contre le terrorisme. Le nouveau gouvernement de droite a déjà fait parvenir à Washington une liste de toutes les violations des accords d'Oslo censées avoir été commises par Yasser Arafat et son « gouvernement » autonome.

Fidèle à son idée de placer la Syrie aux côtés des deux parias que sont, aux yeux des Américains, l'Irak et l'Iran, le premier ministre serait aussi porteur de certaines *« preuves »* de l'encouragement de Damas *« au terrorisme international. »* M. Nétanyahou, *qui assure vouloir « reprendre les négociations »* avec les Palestiniens aussi bien qu'avec les Syriens tout en excluant, dans l'un et l'autre cas, l'éventualité d'un compromis territorial, s'est aussi affirmé *« certain »* que les relations américano-israéliennes *continueraient comme dans le passé. « Je connais M. Clinton,* a-t-il dit, *et je suis sûr de trouver avec lui un mode de travail qui nous satisfera tous deux. »* Pour autant, selon son porte-parole, le premier ministre n'entend pas entrer dans les détails de sa politique avec M. Clinton. Interrogé juste avant son départ en grande pompe de l'aéroport Ben Gourion et en présence de plusieurs centaines de colons juifs venus l'encourager, M. Nétanyahou a déclaré qu'il n'avait toujours pas pris de décision quant au redéploiement de l'armée hors de l'essentiel de Hébron, la grande ville arabe occupée. Au terme des accords conclus, ce retrait partiel aurait dû avoir lieu à la fin de mars.

Patrice Claude

La Chine observe avec préoccupation les progrès de la démocratie chez ses voisins

TAÏPEH
de notre correspondant en Chine

ANALYSE

La récente victoire de l'opposition aux élections de Mongolie décommunisée, survenue la veille du jour, le 1[er] juillet, où Hongkong s'engageait avec inquiétude dans la dernière année de son existence comme colonie britannique avant son retour dans le giron de Pékin ainsi que la délicate gestion de la démocratisation à Taïwan : autant d'événements qui concourent à faire des prochains mois une période cruciale pour l'idée de démocratie à la périphérie chinoise.

Le compte à rebours avant la rétrocession de Hongkong a été marqué dans le territoire de manifestations contradictoires de sympathisants de Pékin et de groupes protestant contre les modalités de la mainmise continentale. La Chine, pour sa part, a clairement marqué son refus de dialoguer avec les personnalités qui tentent de lui faire comprendre les appréhensions d'une partie de la population hongkongaise en interdisant, le 1[er] juillet, l'entrée à Pékin de huit pétitionnaires, dont deux députés du Conseil législatif (Legco). Ceux-ci se sont vu confisquer, à l'aéroport de la capitale, le document qui permet aux Hongkongais d'entrer sans visa en Chine.

Cette mesure fait désormais de ces personnes des parias virtuellement assignés à résidence à Hongkong, alors même que la rétrocession est présentée par le *pouvoir pékinois* comme un retour des six millions de « colonisés » dans l'étreinte de la mère patrie. Plus préoccupant : les pétitionnaires refoulés ont pu voir que les policiers comparaient leur patronyme à ceux figurant sur un document de trois pages, manifestement la liste noire des Hongkongais indésirables en Chine. Ce fait contredit les assurances précédemment fournies par Pékin, selon qui l'existence d'une telle liste était impensable.

AJUSTEMENTS POLITIQUES

Quelques jours plus tôt, des responsables pékinois déclaraient encore que les Hongkongais ne pourraient que bénéficier de *« plus de liberté encore »* à l'avenir, tant était noir l'héritage de cent cinquante ans de colonisation. Les mêmes, commentant l'incident du 1[er] juillet, affirment que les pétitionnaires étaient des *« fauteurs de troubles »* qui, prévenus que le continent leur était fermé, *« ont voulu se donner en spectacle »*.

Le retour de Hongkong sous souveraineté pékinoise commence à provoquer des craintes à Taïwan. Bien que Taïpeh feigne ne pas en redouter de difficultés pour ses relations économiques avec le continent, très dépendantes de la liberté de circulation des personnes et des capitaux à travers la colonie, la presse évoque aujourd'hui la nécessité de procéder à des ajustements politiques pour tenir compte de la nouvelle donne.

Un point technique important est la question des liaisons, à ce jour *éludée par les autorités*. Alors que les marchandises ne *« transitent »* plus maintenant que de manière symbolique par Hongkong – par un tour de passe où des formalités douanières fictives sont faites pour des cargaisons qui ne quittent plus les bateaux reliant directement l'île à la côte chinoise –, ces liaisons directes seront *de facto* officialisées avec le continent le jour où celui-ci prendra possession de la colonie. Ce qui pose des problèmes juridiques pour un pays dont le gouvernement dit espérer que Hongkong demeurera une *« vitrine de démocratie »* destinée à contaminer par sa propre philosophie l'ensemble du continent.

La « vitrine » en question a d'ores et déjà entrepris de faire taire, dans la pratique institutionnelle, ses propres aspirations. La défection de députés libéraux a permis aux législateurs pro-pékinois du Legco de tuer une motion soumise par Martin Lee, chef de file des démocrates, afin de réclamer que la Chine tienne ses engagements envers Hongkong.

Dans l'île autrefois nationaliste et aujourd'hui démocratique, les suites de l'élection présidentielle qui a reconduit Lee Teng-hui au pouvoir montrent la difficulté d'une sortie du système de parti unique. Le populaire Ma Ying-jeou, qui menait campagne contre la corruption, a été évincé du ministère de la justice dans le nouveau gouvernement et s'est vu promouvoir à un poste de ministre sans portefeuille. Sa lutte contre les achats de votes déplaisait à des caciques de la politique, notamment au sein du parti Kuomintang (KMT), nationaliste, ex-maître absolu du jeu.

Les graines semées par son action portent des fruits. A la fin de juin, un candidat du KMT a été condamné à quatre ans et demi de prison et à une amende d'un million de francs à Taïnan, ville du sud, pour avoir acheté des votes ; ses assistants l'ont suivi en prison pour des peines plus légères, et près de mille électeurs ont été condamnés à des amendes pour s'être laissé séduire par les offres de candidats.

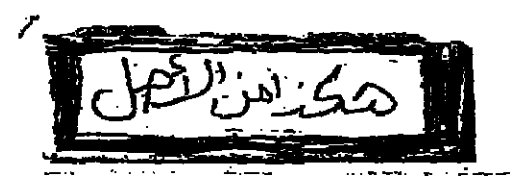
GUÉRILLA PARLEMENTAIRE

Le président Lee, dont la majorité parlementaire est très courte (deux voix), contrairement à sa légitimité électorale personnelle, s'est mis en difficulté face à l'opposition en renommant Lien Chan, élu vice-président sur son *« ticket »*, à la tête du gouvernement. La Constitution le permet implicitement, mais les précédents remontent aux années 60 et ne donnent pas une coloration très démocratique à cette décision. Une mini-crise constitutionnelle s'en est suivie quand l'opposition a réclamé la prolongation, après le 2 juillet, de la session parlementaire – proposition qui a été repoussée de justesse au Yuan législatif, le Parlement.

Le KMT y fait face à une collusion de députés indépendantistes et du Nouveau Parti qui entendent affirmer un rôle plus critique qu'auparavant par une stratégie de guérilla, y compris sur des dossiers purement techniques comme le projet de quatrième centrale nucléaire, bloqué depuis un premier vote négatif en mai. Le parti au pouvoir espère voir se dissoudre cette alliance en raison de dissensions idéologiques entre les deux forces de l'opposition ; *mais il est nettement embarrassé*, pour le moment, par cette quasi-paralysie du législatif. Les difficultés parlementaires du président Lee ne seraient pas pour déplaire à Pékin, n'était l'illustration qu'elles apportent de la transformation irrémédiable de l'ancien régime nationaliste.

A cet embarras pour le continent s'ajoute le précédent créé par les deuxièmes élections législatives, le 30 juin, chez un voisin mongol désormais sorti pour de bon de l'ère communiste. Alors que Pékin se contentait de voir les Mongols jouer à la démocratie sous le contrôle de l'ancien appareil d'Etat communiste, la victoire de l'opposition pour la première fois dans un ex-pays communiste d'Asie traduit un désaveu symbolique de la thèse en cour auprès des régimes de la région se réclamant de Lénine, qui lie l'autoritarisme en matière politique à la faiblesse du niveau de vie.

Francis Deron



FRANCE

LE MONDE / MERCREDI 10 JUILLET 1996

ESPIONNAGE Un échange de communiqués publics entre François Léotard et le service de presse d'Alain Juppé, premier ministre, a mis fin officiellement à l'incident provoqué par les révélations du *Monde*, lundi 8 juillet, portant sur les écoutes téléphoniques pratiquées durant l'été 1995 sur d'anciens collaborateurs de M. Léotard au ministère de la défense. *« L'affaire est close »*, a déclaré Renaud Donnedieu de Vabres, directeur du cabinet du président de l'UDF. ● LES EXPLICATIONS données par le ministère de la défense et par l'hôtel Matignon mettent en avant des *« motifs strictement liés à la défense nationale »* pour justifier ces écoutes. ● LES DÉPUTÉS du PR, avant de se rallier à la ligne d'apaisement voulue par M. Léotard, exprimaient, lundi, leur étonnement et réclamaient de M. Juppé *« des excuses ou des sanctions »* *(Lire aussi notre éditorial page 12)*.

François Léotard considère comme « close » l'affaire des écoutes

L'entourage du président de l'UDF a fait savoir, lundi 8 juillet en début de soirée, qu'il s'estime satisfait par les réponses d'Alain Juppé aux questions qu'il lui avait posées à propos des enquêtes menées sur ses anciens collaborateurs du ministère de la défense

« L'AFFAIRE EST CLOSE », a déclaré, lundi soir 8 juillet, le directeur du cabinet de François Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, au terme d'une polémique promptement apaisée, qui n'aura finalement pas duré plus d'une après-midi. Après la révélation, par *Le Monde*, d'écoutes téléphoniques ayant visé plusieurs anciens collaborateurs de M. Léotard au ministère de la défense (nos éditions du 9 juillet), le président de l'UDF avait *« demandé publiquement »* au premier ministre *« d'indiquer les raisons qui ont motivé une pratique aussi étonnante qu'injuste pour des militaires ou des hauts fonctionnaires ayant servi avec honneur leur pays »*. Dans un communiqué publié deux heures après la parution du *Monde*, le cabinet du ministre de la défense, Charles Millon, avait indiqué, en guise de confirmation, que *« deux fonctionnaires ont été placés l'année dernière sur écoutes pour des motifs de sécurité nationale »*, sans toutefois en préciser l'identité.

Selon nos informations, au moins trois membres du cabinet de M. Léotard au ministère de la défense avaient été visés par ces *« constructions »*, effectuées par le Groupement interministériel de contrôle (GIC) sur le contingent de lignes attribué à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), le service de renseignement placé sous l'autorité du ministère de la défense. Il s'agit du préfet François Lépine, qui dirigeait le cabinet, du préfet Patrice Molle, ancien chef de cabinet, et du colonel Louis-Pierre Dillais, qui y avait la charge des « affaires réservées » – les deux derniers étant par ailleurs des anciens de la DGSE. Selon le cabinet de M. Millon, les *« deux fonctionnaires »* écoutés l'ont été *« entre le 11 juillet et le 26 octobre 1995 pour l'un, et entre le 17 juillet et le 26 octobre 1995 pour le second »*.

Ce calendrier renforce, chez certains proches de M. Léotard, mais aussi chez certaines sources proches des services de renseignement, la conviction qu'il s'est agi d'écoutes « en étoile », selon une technique en vogue dans ces services, permettant de surveiller au plus près une personnalité en écoutant son proche entourage. Le cheminement de la demande d'écoute transmise à Matignon – ainsi que l'exige la loi de 1991 régissant les écoutes administratives – donne un indice supplémentaire du possible caractère « politique » de ces écoutes.

La pratique veut qu'un service d'enquête ou de renseignement (les RG, la DST ou la DGSE, par exemple) sollicite, pour les besoins de ses investigations, la possibilité de « brancher » une personne. La demande est alors transmise par le ministère de tutelle (intérieur ou défense) au cabinet du premier ministre, qui prend sa décision après avis de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), présidée par le conseiller d'Etat Paul Bouchet.

Dans le cas des proches de M. Léotard, le processus a été sensiblement différent : ce n'est pas la DGSE qui a sollicité l'aval du ministère de la défense, mais bien le cabinet de M. Millon qui a chargé le service de renseignement de ces « interceptions » visant les proches de son prédécesseur. Selon nos informations, le « carton » de demande transmis à Matignon ne comportait d'ailleurs aucune signature du chef de la DGSE, le préfet Jacques Dewatre, mais le seul paraphe du directeur du cabinet de M. Millon, Jean-Louis Chaussende.

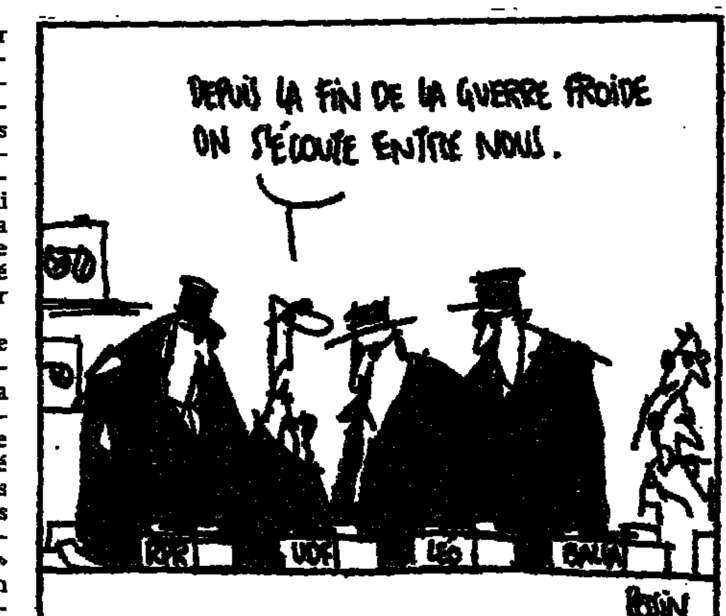
Le cabinet du premier ministre a indiqué, lundi en fin d'après-midi, que les écoutes ayant visé les proches de M. Léotard avaient pris fin dès lors qu'elles étaient *« devenues sans objet »*, mais aucune précision n'a été officiellement fournie sur l'*« objet »* de ces écoutes, sinon que *« les motifs des autorisations d'interception délivrées à la demande du ministère de la défense sont strictement liés à la sécurité nationale »*. La loi du 10 juillet 1991 dispose que de telles *« interceptions »* ne peuvent être autorisées que pour *« rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou de la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous »*.

La question de la conformité du contenu des transcriptions d'écoutes à l'objet de la demande, qui compte parmi les obligations légales, n'est en tout cas pas tranchée. Matignon assurait, lundi soir, que *« les procédures légales ont été strictement respectées »*, mais plusieurs témoins assurent que des éléments extraits des conversations de proches de M. Léotard, portant notamment sur l'appréciation de la politique de l'actuel gouvernement et sur le comportement de tel ou tel conseiller de M. Juppé, ont été cités *« par des personnes qui ne pouvaient en connaître les détails »*.

PLUS EXHAUSTIFS QUE PRÉVU

Cela pourrait donner à penser que les « lecteurs » du GIC, qui transcrivent sur papier le contenu des dialogues interceptés, se sont montrés plus exhaustifs que la loi ne l'autorise. C'est notamment l'une des raisons qui auraient conduit le préfet Patrice Molle à exprimer sa colère à Matignon, le 15 novembre 1995. Cependant, la preuve de cette illégalité, si illégalité il y a eu, a de toute façon disparu. L'article 12 de la loi de 1991 dispose en effet que *« les transcriptions d'interceptions doivent être détruites dès que leur conservation n'est* [plus] *indispensable »*. Il y a fort à parier que cette obligation-là, au moins, a été scrupuleusement respectée...

Hervé Gattegno



Un « faux scoop », selon Alain Lamassoure

Alain Lamassoure, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, a affirmé, mardi 9 juillet sur Europe 1, que les écoutes de collaborateurs de l'ancien ministre de la défense, François Léotard, étaient une *« affaire close »*. *« Cette affaire est un faux scoop*, a-t-il assuré. *Elle était connue des principaux intéressés, elle a pris fin il y a plusieurs mois, elle a donné lieu à la mise en œuvre de la procédure habituelle. C'est une affaire purement technique sur laquelle les informations données par les services du premier ministre ont parfaitement rassuré les intéressés et François Léotard. L'incident est clos. »*

Des opérations « strictement liées à la sécurité nationale »

LA RÉVÉLATION, par *Le Monde* du 9 juillet, que des proches de François Léotard, ancien ministre de la défense du gouvernement Balladur, avaient été placés sur écoutes par la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), pendant quatre mois, après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République a donné lieu à un drame en quatre actes dans l'après-midi du lundi 8 juillet.

VERBATIM

Le Monde indiquait notamment que trois anciens collaborateurs de M. Léotard avaient été concernés : François Lépine, préfet, ancien directeur du cabinet du ministre de la défense ; Patrice Molle, préfet, ancien chef de cabinet ; Louis-Pierre Dillais, colonel, qui était chargé du bureau des *« affaires réservées »* (ventes d'armes et renseignement).

Premier acte : le ministre de la défense, Charles Millon (UDF), confirme la plupart des informations publiées par *Le Monde*. Dans un communiqué diffusé vers 15 heures, M. Millon indique en effet que *« deux fonctionnaires »* – et non trois –, dont il ne précise par l'identité, *« ont fait l'objet d'une interception entre le 11 juillet et le 26 octobre 1995 pour l'un, et entre le 17 juillet et le 26 octobre 1995 pour le second »*. Il précise que ces écoutes ont eu lieu *« dans les deux cas pour un motif touchant à la sécurité nationale »*.

Les services de Charles Millon rappellent que *« les écoutes téléphoniques administratives en France sont strictement réglementées par la loi du 10 juillet 1991, qui a instauré la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, présidée par M. Paul Bouchet, conseiller d'Etat »*. Ils ajoutent que *« ces interceptions sont pratiquées pour des raisons de sécurité et sont protégées par le secret défense »* et que, *« conformément à la loi, les propositions motivées du ministre de la défense sont soumises au premier ministre, qui ne les autorise qu'après avoir recueilli l'avis de la commission »*. Interrogé, l'Hôtel Matignon se borne à renvoyer au communiqué du ministère de la défense.

Deuxième acte : M. Léotard, président de l'UDF, ne se satisfait pas de ces explications. Il demande *« publiquement »* au premier ministre de s'expliquer. Dans un communiqué diffusé vers 17 h 30, il le prie d'*« indiquer les raisons qui ont motivé une pratique aussi étonnante qu'injuste pour des militaires ou des hauts fonctionnaires ayant servi avec honneur leur pays »*. Il le somme en outre de *« reconnaître qu'aucun reproche ou aucune faute tenant à la sécurité nationale n'ont pu être établis à l'encontre de ces personnes »*, et de *« rappeler qu'aucune raison de nature politique n'a pu et ne peut servir de support à des pratiques qui n'honorent pas notre démocratie »*.

Troisième acte : Matignon entre en scène, avec un communiqué diffusé vers 19 heures. Les services du premier ministre estiment que *« toutes les explications utiles ont été données par le ministère de la défense et par la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité »*, et que *« les procédures légales ont été strictement respectées, en particulier l'avis de la commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, qui a été dûment informée »*.

Les services d'Alain Juppé précisent que *« les motifs des autorisations d'interception délivrées à la demande du ministère de la défense sont strictement liés à la sécurité nationale »*. Leur communiqué confirme que *« les deux interceptions ont débuté l'une le 11 juillet 1995 et l'autre le 17 juillet 1995 »*. *« Il y a été mis un terme*, ajoutent-ils, *le 26 octobre 1995, ces interceptions étant devenues sans objet. »*

Quatrième acte : le directeur de cabinet de M. Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, indique à l'AFP, dans la soirée, que l'*« affaire est close »* : le communiqué de Matignon a *« répondu aux attentes du président de l'UDF »*. En précisant que les écoutes avaient pris fin le 26 octobre 1995 parce qu'elles étaient *« devenues sans objet »*, les services de M. Juppé ont levé la suspicion qui pesait sur les deux personnes mises sur écoutes, estime M. Donnedieu de Vabres.

Remous au sein du Parti républicain

LES HOSTILITÉS n'auront – officiellement – duré qu'une après-midi. La partie s'est jouée à distance, au rythme d'une bataille de communiqués échangés entre Matignon et la garde rapprochée de l'ancien ministre balladurien de la défense.

En confirmant, moins de deux heures après la sortie du *Monde*, l'essentiel des révélations parues dans nos éditions du 9 juillet sur la mise sur écoute de proches collaborateurs de François Léotard, le cabinet de Charles Millon cherche par son communiqué à désamorcer la crise. Il oblige cependant les proches du président de l'UDF à réagir. Dans l'attente d'une déclaration publique de leur chef de file, chacun prend ses marques, avançant prudemment quelques pions sur l'échiquier. Ancien rapporteur de la mission d'information sur le service national, Olivier Darrason (UDF-PR, Bouches-du-Rhône) évoque, pour l'essentiel à mots couverts, son incrédulité : *« C'est inimaginable et cela se passe de commentaires »*, se borne-t-il à indiquer publiquement. Reconnaissant le caractère pour le moins *« surprenant »* de l'affaire, Denis Jacquat (UDF-PR, Moselle) souhaite savoir s'il s'agit d'une *« habitude »* ou d'une *« exception »*. De son côté, Alain Griotteray (UDF-PR, Val-de-Marne) juge tout cela *« pitoyable »*.

M. Léotard met la dernière main à son communiqué. De Nancy, Claude Gaillard (UDF-PR, Meurthe-et-Moselle) ne mâche pas ses mots. *« Je pensais que c'était un temps révolu »*, souligne-t-il en se disant *« abasourdi »*. *« On ne peut pas continuer à dégrader ainsi l'image du politique : si on en est réduit à cela, je comprends qu'on soit coupé de nos concitoyens »*, poursuit-il, avant une ultime mise en garde : *« J'espère qu'il y aura une suite et qu'on ne va pas passer tout cela par pertes et profits. »* Proche d'Alain Madelin, Hervé Novelli (UDF-PR, Indre-et-Loire) fait savoir qu'il ne souhaite apporter aucun commentaire à l'affaire en cours.

« EXCUSES OU SANCTIONS »

Peu après 17 heures, le communiqué de M. Léotard, qui demande des explications au premier ministre, tout en évoquant *« des pratiques qui n'honorent pas notre démocratie »*, parvient aux rédactions. Derrière l'ancien ministre de la défense, on serre les rangs. Le tir devient plus nourri. Président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien (UDF-PR, Somme) met tout son poids dans la balance. Se disant *« étonné, voire scandalisé »* par ces révélations, M. de Robien estime alors qu'*« une explication franche et loyale s'impose »*. *« Le chef du gouvernement doit assumer les responsabilités qui sont les siennes »*, prévient-il, en ajoutant que *« si les justifications avancées ne sont pas valables, il faudra des excuses ou des sanctions »*. Faute de cela, *« on ne pourrait plus avoir les mêmes relations à l'intérieur de la majorité »*, souligne-t-il, en reconnaissant qu'*« on s'attendait à mieux de la part de nos amis du gouvernement »*. Fin du deuxième acte.

Peu avant 18 heures, Matignon répond en quelques phrases au communiqué de M. Léotard. Trente minutes plus tard, Renaud Donnedieu de Vabres, directeur de cabinet de M. Léotard, affirme que l'*« affaire est close »*. Le mot d'ordre est largement diffusé. Prenant bonne note de la satisfaction affichée par la garde rapprochée de M. Léotard, M. de Robien ne souhaite plus faire de commentaires. Officiellement *« close »*, l'affaire suscite encore quelques remous au sein du Parti républicain. *« Je reste effaré et choqué »*, nous a déclaré, mardi matin, M. Gaillard, qui persiste à juger cette affaire *« malsaine »*. Quant aux explications politiques, elles sont données, sous couvert d'anonymat, par un autre député PR : *« Les cabinets du premier ministre et de François Léotard ont cherché à apaiser les choses. A l'approche des élections, il valait mieux arrêter ce cannibalisme sauvage. »*

Jean-Baptiste de Montvalon

Le président de l'UDF préserve ses perspectives ministérielles

LA CRISE ! QUELLE CRISE ? Ceux qui la craignaient sont rassurés, ceux qui l'espéraient en sont pour leur frais. Il n'y aura pas de crise entre François Léotard, président de l'UDF, et le couple de l'exécutif, Jacques Chirac et Alain Juppé, ancien et actuel présidents du RPR. *« L'affaire est close »*, affirment les proches du maire de Fréjus. Cette rapidité à déposer les armes, dans les rangs du patron de la famille libérale et centriste, est l'exact pendant de la célérité avec laquelle le chef du camp néogaulliste a voulu désamorcer la « bombinette » que constituait cette énième histoire d'écoutes téléphoniques.

Au sein du gouvernement, où l'on marque sa surprise de voir cette affaire de surveillance d'anciens collaborateurs de M. Léotard au ministère de la défense « sortir » maintenant, l'explication retenue est celle d'un règlement de comptes interne à la DGSE. Il ne faudrait y voir aucune connotation politique.

L'empressement à régler l'affaire, dont on fait preuve de part et d'autre, s'inscrit toutefois dans la volonté de M. Juppé de ressouder les liens au sein de la majorité avec ceux – M. Léotard en tête – qui avaient pris fait et cause pour Edouard Balladur dans la campagne présidentielle. Le chef de l'UDF n'a aucune raison de contrarier les bonnes intentions du chef du gouvernement. M. Juppé, lui, n'ignore pas qu'il aura besoin de tout le monde pour les législatives de 1998. L'entrée de M. Léotard au gouvernement est une hypothèse envisagée depuis qu'il est devenu président de la seconde composante de la majorité, le 31 mars. Reste à trouver la « fenêtre de tir » et le poste idoine.

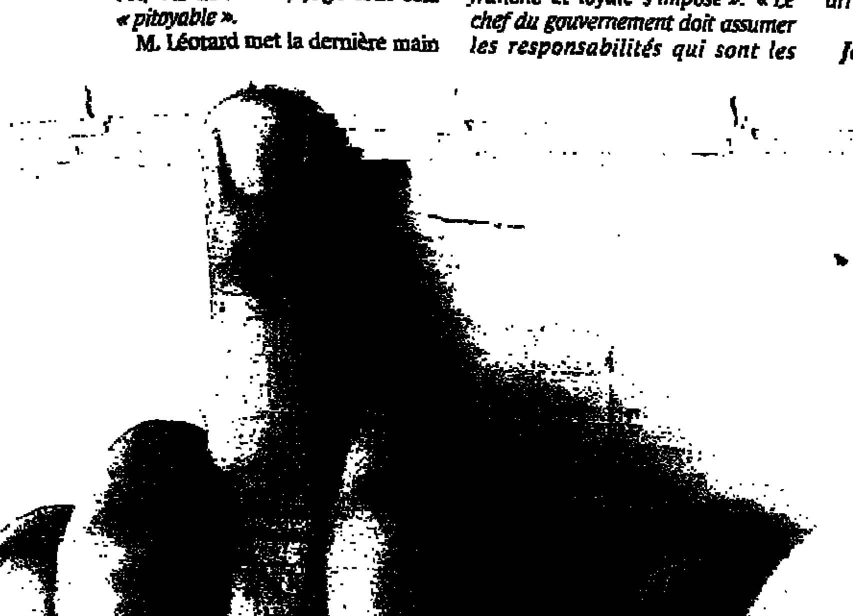
LUNE DE MIEL NAISSANTE

Rien ne doit donc venir troubler cette lune de miel naissante. D'autant qu'elle intervient après des heures plutôt froides. Les amis de M. Léotard avaient ressenti comme une agression directe le remaniement ministériel de novembre 1995. *« Il aurait aimé être consulté davantage »*, dit ironiquement un ministre. L'arrivée de deux vice-présidents du Parti républicain, formation dirigée par M. Léotard, dans le gouvernement Juppé 2 (Jean-Claude Gaudin et Alain Lamassoure) avait été interprétée comme une opération de déstabilisation montée de concert par le premier ministre et le secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin.

Déjà, M. Léotard, ancien ministre de la défense de M. Balladur, avait reçu la nomination de Charles Millon pour lui succéder à l'Hôtel de Brienne comme un affront personnel. C'est peu dire que les deux hommes ne s'apprécient guère : ils nourrissent une rivalité politique aussi tenace que farouche depuis une quinzaine d'années. De la présidence du PR à celle du groupe UDF de l'Assemblée nationale, puis aux choix de la campagne présidentielle – chiraquien pour M. Millon, balladurien pour M. Léotard –, ils se sont toujours opposés. En choisissant, pour s'occuper des armées, le président de la région Rhône-Alpes, qu'il « bichonne » avec patience, M. Chirac savait bien qu'il frappait « Léo ».

Le président de la République se souvenait peut-être que huit ans avant, en juin 1987, lui-même étant alors chef du gouvernement, son ministre de la culture lui avait reproché de céder un peu trop *« souvent aux moines-soldats du RPR »*. Il s'appelait François Léotard. A quelques mois de la course à l'Elysée, M. Léotard était à deux doigts de provoquer une crise gouvernementale, alors même que M. Chirac avait fait la part belle à « la bande à Léo » dans son gouvernement. La manœuvre du président du RPR visait à isoler Raymond Barre, futur candidat présidentiel de l'UDF, mais « Léo » voulait aussi jouer sa propre carte. Finalement, il avait apporté un soutien *« clair, loyal mais réfléchi »* à M. Barre, qui avait été devancé au premier tour par M. Chirac, lui-même battu, au second, par François Mitterrand.

Olivier Biffaud



Un nouveau sommet sur la durée du travail se tiendra en décembre

M. Barrot veut « faire respecter un bon usage » du temps partiel

A l'issue de la rencontre tripartite à Matignon sur le temps de travail, lundi 8 juillet, le gouvernement a, pour le moment, renoncé à légiférer pour ne pas « *paralyser* » les négociations en cours dans certaines branches professionnelles. Jacques Barrot va examiner les plans sociaux, afin que les entreprises explorent les voies de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, avant tout licenciement.

MISE À PART la CGT, c'est plutôt en ayant l'air satisfaits d'eux-mêmes que les partenaires sociaux sont sortis, lundi 8 juillet, en file indienne, sur le perron de Matignon, pour rendre compte de la rencontre sur le temps de travail, troisième acte, découlant du sommet social du 21 décembre 1995, après les réunions sur la famille, le 6 mai, et sur les jeunes, le 13 juin. Toutefois, les nuances sur le même thème valaient d'être relevées.

Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'est réjoui que l'Etat veuille « *interférer pour essayer de soutenir, voire provoquer, les négociations* » dans les branches professionnelles, mais il a aussi rappelé qu'il y a, pour lui, « *deux réalités* » : celle présente autour d'une table de négociation et celle « *des salariés qui se feront entendre en septembre* ». De même, Nicole Notat s'est félicité que « *se soit enfin tenu un sommet sur la réduction du temps de travail* », mais a averti qu'« *il s'agissait de la réunion de la dernière chance pour des négociations constructives et équilibrées avant que nous demandions au gouvernement de légiférer* ». Enfin, Jean Gandois, président du CNPF, a indiqué qu'ils allaient « *continuer de négocier au niveau des branches et des entreprises* ». Il s'est dit soulagé que le gouvernement ait « *compris et accepté de ne pas légiférer* ».

Dans son propos introductif, le premier ministre, Alain Juppé, avait adopté ce même ton balancé. Il a rappelé à ses interlocuteurs que « *la voie de l'aménagement-réduction du temps de travail n'est pas seulement possible, elle est nécessaire* ». Puis, il a fait part d'« *une certaine inquiétude devant le fait que huit mois après l'accord interprofessionnel* [du 31 octobre 1995], *aucune réunion de négociation n'ait pu se tenir dans un certain nombre de branches* ». Jacques Barrot, ministre du travail, jouant le greffier de cette réunion tripartite, a été chargé d'expliquer le communiqué final de la réunion et d'en sortir les trois points forts.

Pour ce faire, le ministre du travail a pu s'appuyer sur le rapport remis par Pierre Cabanes, directeur général adjoint de Thomson SA, sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Ce rapport estime que « *l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 31 octobre 1995 peut marquer une date très importante dans l'histoire des relations sociales en France* ». Pour éviter les « *excès incontrôlés* », il invite les branches « *à réfléchir à la déontologie de la flexibilité* ».

« LES BRANCHES PARESSEUSES »

Le gouvernement a accordé quelques mois de répit aux partenaires sociaux et a renoncé à recourir à la loi pour faire avancer les négociations, afin de ne « *pas paralyser* » les discussions en cours dans certaines branches. Toutefois, M. Barrot a demandé l'accélération des négociations sur le temps de travail « *dans les branches paresseuses* », et rencontrera les branches professionnelles qui n'ont pas tenu de première réunion de négociation. Le ministre du travail a pris en charge le dossier du temps partiel, en s'engageant à en « *faire respecter un bon usage* ». « *Dès juillet* », M. Barrot « *engagera une concertation avec les branches concernées* [comme le textile], *afin de déterminer les moyens d'arrêter ces excès* ». Un point sera fait le 30 septembre sur cette concertation et le gouvernement n'exclut pas de légiférer sur certains abus ou certaines dérives, à l'issue de ces rencontres. Concernant les heures supplémentaires, le gouvernement a souhaité « *qu'une négociation interprofessionnelle débouche avant la prochaine réunion de concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux* », qui est prévue en décembre.

Enfin, face à l'inquiétude croissante des salariés et des syndicats devant la nouvelle vague de plans sociaux (Moulinex, GIAT Industries, etc), le gouvernement « *a rappelé que les entreprises, avant d'envisager des licenciements, devaient explorer toutes les possibilités d'éviter des suppressions d'emplois, notamment par l'aménagement et la réduction du temps de travail* ». Aucun plan social ne recevra « *l'aide des dispositifs financés par l'Etat* », sans que l'aménagement et la réduction du temps de travail n'aient été étudiés. M. Barrot a été chargé par M. Juppé d'examiner les plans sociaux à la lumière de cet élément et il dispose, comme outil, de la loi dite loi Robien du 11 juin, qui, en aménageant et en réduisant le temps de travail, va servir principalement à limiter les licenciements.

Alain Beuve-Méry et Alain Faujas

COMMENTAIRE

DEVOIR DE VIGILANCE

Les absents ont parfois raison. En boudant le sommet de Matignon sur le temps de travail, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a signifié qu'il n'attendait rien – ou si peu – de cette réunion. La satisfaction de certains participants n'y change rien : les meilleures intentions l'ont emporté sur les engagements, l'affichage politique sur les décisions. C'est la loi du genre. Début mai, la réunion sur la politique familiale a débouché sur cinq « ateliers » et la promesse d'un nouveau rendez-vous. Mi-juin, le sommet sur l'insertion des jeunes a été à peine plus fécond. Et la rencontre sur le temps de travail s'est soldée par le maigre bilan des négociations en cours.

Depuis six mois, patronat et syndicats sacrifient sans conviction au rituel des grand-messes hérité d'un temps où l'Etat était le grand-prêtre du dialogue social dans une économie administrée. Cette époque est révolue. Mais, dans un pays où le syndicalisme est divisé et le patronat peu enclin à donner aux salariés des contreparties à une augmentation de la flexibilité, le gouvernement a un devoir de vigilance. La seule vertu de ces sommets est de lui offrir l'occasion de le rappeler à une opinion déboussolée par la montée de la précarité et du chômage.

Jean-Michel Bezat

M. Pasqua juge que le gouvernement inverse les priorités

CHARLES PASQUA, sénateur (RPR) des Hauts-de-Seine, a affirmé, lundi 8 juillet, sur France 2, que « *les Français attendent de Jacques Chirac, qui a parfaitement réussi son entrée sur la scène internationale, redonné à la France son indépendance et sa liberté de manœuvre et rompu avec les années Mitterrand, qu'il fasse de même sur le plan économique et de la politique intérieure* ». « *Si le président de la République appelait les Français à l'effort et à la participation financière de façon à lancer un certain nombre de grands travaux d'intérêt régional, il serait entendu, et du même coup la confiance serait retrouvée* », a ajouté M. Pasqua.

L'ancien ministre a, par ailleurs, regretté que le gouvernement ait inversé « *les deux priorités que sont, d'une part, le développement économique et la croissance et, d'autre part, la lutte contre l'endettement et les déficits budgétaires* ».

DÉPÊCHES

■ **FONCTIONNAIRES : Dominique Perben, ministre de la fonction publique**, estime, dans un entretien au *Parisien* du mardi 9 juillet, qu'il est « *sur le chemin d'un troisième accord* », avec les fédérations de fonctionnaires, sur la transposition aux fonctions publiques de l'accord sur la cessation anticipée d'activité déjà signé dans le secteur privé. Il devrait « *permettre de recruter 15 000 jeunes en 1997 : 10 000 dans la fonction publique de l'Etat et 5 000 dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière* ».

■ **TRANSPORTS : Marie-Christine Blandin**, présidente (Verts) du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, a accusé, lundi 8 juillet, Bernard Pons, ministre de l'équipement et des transports, d'avoir décidé le lancement de l'autoroute A 24 (Amiens-Lille) « *au mépris total des élus locaux* ». M. Pons avait déclaré, le 26 avril à Lille, que le lancement d'une autoroute Amiens-Lille vers le réseau belge est « *une nécessité* », compte tenu de la saturation de l'autoroute A 1 (Paris-Lille).

■ **AIR INTER EUROPE : Francis Wurtz, membre du bureau national du PCF**, a lancé, mardi 9 juillet dans *L'Humanité*, un « *appel à l'opinion* » pour qu'elle témoigne sa « *solidarité* » aux personnels du transport aérien qui s'opposent à la fusion Air Inter Europe-Air France. Les « *luttes sociales en cours dans ce secteur* » sont « *légitimes* », indique le député européen, en demandant « *l'arrêt du processus de déréglementation* ».

■ **IMMIGRATION : Jean-Pierre Philibert, député de la Loire** et secrétaire national de l'UDF chargé de l'immigration et de l'intégration, a estimé, lundi 8 juillet, que « *la grande erreur serait de considérer le sujet de l'immigration clandestine tellement tabou que seul le statu quo serait envisageable* ». Commentant les propos d'Alain Madelin, partisan d'une « *action plus résolue contre l'immigration clandestine* », M. Philibert, ancien rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine, a estimé que, « *lorsque les lois ne sont pas ou mal appliquées, il est du devoir du législateur et du gouvernement de veiller à ce qu'elles puissent être améliorées* ».

■ **JUSTICE : le Parti socialiste estime** qu'il faut « *laisser les lois vivre* » et ne pas les modifier « *au prétexte que l'actualité en fournirait l'occasion* ». Pour François Hollande, porte-parole du PS, qui s'exprimait lundi 8 juillet, « *toute réforme actuelle du secret de l'instruction apparaîtrait comme une interférence dans un dossier médiatique que l'on s'efforce par ailleurs de classer* ». M. Hollande a jugé aussi qu'il n'était pas nécessaire de revoir les règles actuelles de la détention provisoire « *parce qu'un président de société nationale se trouverait dans cette situation* ».

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

ACTIONNAIRES DE
DOCKS DE FRANCE,
POUR RÉALISER
VOTRE PLUS-VALUE *
PARTICIPEZ A L'OPA

1250F

PRIX OFFERT PAR AUCHAN
pour toute action Docks de France
Prix ferme jusqu'au 30 juillet 1996

L'Offre Publique d'Achat présentée par Auchan sur 100 % du capital de la société Docks de France constitue une réelle opportunité de plus-value sur vos actions Docks de France. Le prix offert de 1250 F représente notamment :

- **29 fois** le bénéfice net consolidé (part du Groupe) de l'Exercice 95, par action Docks de France,
- **37 %** de prime par rapport à la moyenne des cours de l'action Docks de France des 6 mois précédant le 14/05/96, date de l'annonce du franchissement de seuil par Auchan.

La présente offre concerne également les porteurs d'obligations convertibles 7,50 % 1990 auxquels il est proposé F 12 500 par obligation convertible apportée.

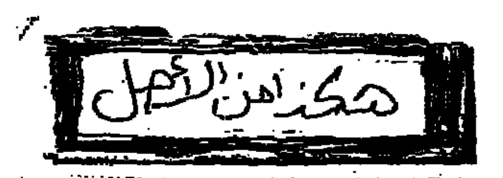
Donnez dès à présent vos instructions à votre banque ou à votre intermédiaire financier pour apporter vos titres à l'offre et bénéficier du prix attractif offert par Auchan jusqu'au 30 juillet 1996.

** Il est rappelé qu'Auchan se réserve le droit de ne pas donner suite à l'offre si le nombre de titres apportés ne lui permet pas de détenir à l'issue de l'offre, la majorité des droits de vote de Docks de France.*

Auchan

Pour toute information N° Vert 05 01 45 45

Une note d'information (visa COB N° 96 - 287 du 02 Juillet 1996) est tenue sans frais à la disposition du public chez les intermédiaires financiers ou au Siège Social d'Auchan - 40, avenue de Flandre - 59170 Croix.



SANTÉ PUBLIQUE Le gouvernement s'interroge toujours sur les conditions dans lesquelles s'effectuera la prochaine rentrée pour les étudiants de Jussieu. Dans l'attente de l'annonce d'un plan de « désamiantage » des 220 000 mètres carrés de bâtiments floqués, et malgré l'inquiétude des étudiants, enseignants et agents d'entretien, le gouvernement tarde à prendre des décisions concrètes. Seule position de principe, exprimée par le cabinet d'Alain Juppé : il serait difficilement acceptable de *« laisser les étudiants effectuer une rentrée dans des locaux dangereux »*. ● À JUSSIEU, les personnels apprennent à vivre dans l'angoisse et dans la crainte d'être atteints, un jour, par l'une des maladies liées à l'amiante. ● À L'USINE ETERNIT de Thiant (Nord), les salariés ont très peur à la fois de perdre leur emploi et de tomber gravement malades.

Le gouvernement hésite toujours à « désamianter » Jussieu

A l'hôtel Matignon, on souligne qu'il serait difficilement acceptable de « laisser les étudiants effectuer une rentrée dans des locaux dangereux ». Une position de principe qui devrait, en théorie, s'appliquer à un grand nombre d'établissements universitaires

LA RENTRÉE pourra-t-elle s'effectuer, à l'automne, dans des conditions normales sur le campus de Jussieu, qui accueille près de 40 000 étudiants dans les deux universités scientifiques de Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) et Denis-Diderot (Paris-VII) ? En attendant l'annonce d'un plan général de « désamiantage » de 220 000 mètres carrés de bâtiments entièrement floqués (*lire ci-dessous*), les services du premier ministre et ceux du ministère de l'éducation nationale envisagent, parmi diverses hypothèses, une fermeture au moins partielle d'une partie des locaux.

Cette décision résulte de l'extrême sensibilisation d'une affaire qui, pour le gouvernement, devient un casse-tête de plus en plus complexe. Après la publication du rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) soulignant les dangers d'une exposition prolongée en termes de santé publique, aussitôt suivie de l'interdiction définitive de l'amiante prononcée par Jacques Barrot, ministre des affaires sociales (*Le Monde* du 4 juillet), on indique dans l'entourage d'Alain Juppé qu'il serait difficilement acceptable *« de laisser les étudiants effectuer une rentrée dans des locaux dangereux ou amiantés »*.

Cette éventualité est partiellement confirmée par l'ouverture prochaine d'un chantier pilote sur l'une des 40 barres du campus, essentiellement composée de locaux fréquentés par plus d'un millier d'étudiants. Pour les responsables des deux établissements, ce serait là l'une des moindres difficultés en attendant une décision définitive sur les conditions de déménagement des laboratoires les plus exposés. Pour cela, des crédits d'urgence, pour un montant dépassant 5 millions de francs, ont été débloqués pour effectuer des travaux de protection des parties les plus dégradées et démarrer l'implantation de 4 000 mètres carrés de préfabriqués provisoires.

DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL

En fait, les manifestations d'inquiétude ne proviennent pas tant des étudiants, « usagers » temporaires des locaux, que des enseignants, des personnels et, surtout, des agents d'entretien, directement exposés. Cette situation a été scrupuleusement décrite dans le rapport de quatre bureaux d'études, chiffrant à 880 millions de francs le coût total de l'opération – un chiffre d'ores et déjà réévalué. Malgré les mises en garde du Comité anti-amiante, qui menace toujours de déposer une plainte pour *« abstention volontaire délictueuse »*, le gouvernement tarde à prendre ses décisions. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a ainsi fait savoir qu'il se donnait jusqu'à la rentrée pour annoncer des mesures définitives. Elles incluraient à la fois les échéances de réalisation du chantier et ses conditions de financement, ainsi qu'un éventuel déménagement des activités de l'université Paris-VII.

Alors que l'aménagement d'installations temporaires sur le site reste une des hypothèses les plus fréquemment avancées, le campus de Jussieu est l'objet de toutes les convoitises. Annoncée tantôt dans les locaux désertés du parc des expositions de Bercy, sur la rive droite de la Seine, ou côté gauche, sur la zone d'aménagement concerté de Tolbiac, la création d'un nouveau site universitaire est à l'origine de négociations permanentes, en premier lieu avec la Mairie de Paris, attachée au maintien dans la capitale de ce grand centre scientifique.

Dans un rapport non signé mais abondamment diffusé, les *« professionnels de l'immobilier »* plaident ouvertement pour le déménagement et le regroupement de tous les locaux de Paris-VII, soit au total plus de 150 000 mètres carrés. Elaboré avant l'interdiction gouvernementale de l'amiante, ce document considère qu'*« une attitude d'attente fondée sur des arguments budgétaires pourrait être assimilée à une omission fautive ou à une abstention volontaire délictueuse et pourrait conduire à une mise en cause civile de l'Etat et pénale des responsables »*.

Pour le gouvernement, toutefois, l'avenir de Jussieu ne saurait exclure les autres établissements universitaires également concernés par l'amiante. Bloqué par le ministère du budget, le décret d'extension des compétences de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires permettrait au moins de procéder à un inventaire rigoureux du patrimoine.

Michel Delberghe

Les angoisses quotidiennes des 48 000 usagers du campus

***PAUL BENALLOUL**, maître de conférence à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), ne se lamente pas sur les conditions météorologiques déplorables. En mai et juin, dans son bureau situé dans le sous-sol du campus de Jussieu, il ne savait quelle solution choisir : s'il ouvrait la fenêtre pour créer un courant d'air, il redoutait le tourbillon invisible des poussières d'amiante. S'il gardait l'espace clos, la chaleur devenait insupportable pour les hommes comme pour les ordinateurs. Il aurait pu choisir de travailler à son domicile, mais que faire quand des étudiants doivent terminer une thèse, au risque de perdre leur bourse s'ils ne la bouclent pas en temps et en heure ? *« Si on n'était pas venus, ils n'auraient pas pu travailler et ça aurait été de notre faute »*, précise-t-il. L'enseignant a choisi d'ouvrir les fenêtres...

Ce type d'aventures, les 10 000 salariés et les 38 000 étudiants qui travaillent sur le campus de Jussieu y sont confrontés quotidiennement. Avec ses 200 000 mètres carrés de surfaces floquées à l'amiante, les opérations d'arrachage de la fibre isolante, toujours en attente d'une décision ministérielle, devraient faire de Jussieu le plus gros chantier européen de déflocage.

Depuis des années, les personnels techniques se sont plongés sans crainte dans les gaines techniques pour y tirer des câbles, réparer des fuites d'eau ou ranger des balais. Les frottements successifs ont dégradé l'amiante, polluant l'air ambiant et formant au sol un tapis cotonneux de poussières mêlées. Des professeurs et des chercheurs avaient en outre utilisé ces gaines comme placards, entreposant ouvrages et dossiers. Au mois de mars, les portes en ont été rivetées, privant les uns et les autres de données peut-être précieuses. *« Sauf pour ceux qui se sont précipités pour les reprendre »*, dispersant ainsi des parcelles microscopiques de l'isolant cancérogène, ironise Michel Parigot, chercheur en mathématiques et président du Comité anti-amiante de Jussieu.

Aujourd'hui, la prise de conscience gagne. Ici, une réserve de bibliothèque n'est plus accessible ; là, la porte d'un bureau est scellée avec du ruban adhésif. Un panneau avertit : *« interdit amiante »*. La salle est condamnée depuis qu'une plaque de faux-plafond s'est effondrée, il y a quinze jours. Un professeur a fait installer un sas de sécurité contre l'entrée. Durant ces travaux, équipé d'un masque respiratoire et d'une combinaison jetable, il a récupéré des copies d'examens. Le risque était-il tel qu'il faille avoir recours aux mesures de protection maximales ? Un professeur, membre du comité interétablissement de Jussieu, est désormais chargé de mesurer la concentration d'amiante dans l'air avant de décider des précautions à prendre avant chaque opération de ce type. Pour l'heure, il est en vacances. Les plombiers et électriciens travailleront sans lui. Ils savent déjà que, s'ils doivent faire un trou dans un mur, ils ne pourront pas utiliser de perceuse à percussion. L'ébranlement de la cloison ferait vibrer le sol et les gaines techniques, saupoudrant d'amiante la pièce du dessous...

> « En acceptant de travailler ici, on prend un risque, mais on ne sait pas exactement lequel... Alors, on apprend à se rassurer »

Si, à Paris-VII, le personnel technique est en cours de formation pour respecter ces nouvelles et fastidieuses conditions de travail, celui de Paris-VI a demandé que l'installation du sas soit effectuée par une entreprise extérieure. Les ouvriers, les chercheurs, les enseignants et les présidences des deux établissements attendent surtout avec impatience que le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur mette fin à leurs tracasseries et angoisses quotidiennes, en décidant du retrait total de la fibre minérale présente sur le campus.

« En acceptant de travailler ici, on prend tous un risque, mais on ne sait pas exactement lequel. Alors on apprend à se rassurer. Mais si au moins on avait la perspective du désamiantage pour patienter », confie Marie-Josée Voisin, enseignant chercheur en économie à Paris-VI. *« J'aimerais connaître l'échéancier des travaux*, réclame de son côté Jean Lemerle, *président de Paris-VI. Je crains que l'incertitude ne nous nuise beaucoup. Elle entraîne toutes sortes d'affabulations, mais les chimères s'appuient toujours sur quelque chose de vrai »*, souligne-t-il.

Pour la rentrée universitaire, M. Lemerle promet que toutes les dégradations dans les faux-plafonds seront bouchées. Un chantier de désamiantage à l'Institut de physique du globe, prévu pour la rentrée, devrait donner une idée du coût et des contraintes de sécurité qui prévaudront sur l'ensemble du campus. Le président de Paris-VI évalue la durée des travaux à six ou sept mois par barre de cinq étages, alors que Jussieu en compte quarante. En outre, la protection et/ou le déménagement des laboratoires scientifiques fait l'objet de réflexions intenses : des appareils d'observation ne peuvent être déplacés sans risque, il faut protéger de l'amiante des cultures biologiques, les isoler. Michel Parigot assure qu'après l'été des enseignants refuseront de réintégrer les salles de cours si la situation n'a pas progressé.

A la suite d'une visite médicale et d'une radio qui décelait la présence d'une *« tache suspicieuse »* sur l'un de ses poumons, Paul Benalloul s'est soumis à un scanner. Quand on a accusé les *« quatre cigarettes »* qu'il fume chaque jour, il a refait l'examen dans un autre centre médical, où l'on a cette fois diagnostiqué une plaque pleurale. Il faudrait aujourd'hui qu'il effectue un prélèvement pour en avoir le cœur net...

Douze cas de maladie professionnelle liée à l'amiante ont déjà été recensés sur le campus, parmi lesquels quatre se sont révélés être mortels. On ignore encore si les pathologies sont dues à une exposition environnementale, dite *« passive »*, à l'amiante, ou si elles résultent de *« pics d'exposition »* lors de travaux de maintenance. Huit autres cas sont en cours de reconnaissance. Si l'on tient compte des délais d'apparition des pathologies liées à l'amiante – entre vingt et quarante ans –, de nouveaux cas de mésothéliome sont à craindre.

Aude Dassonville

A Thiant, l'emploi passe avant la santé

THIANT (Nord)
de notre envoyée spéciale

La pâte s'écoule lentement, glissant de tuyau en tuyau, avant de s'écraser sur le support qui l'aplanira. C'est quasiment la dernière fois que ce mélange constitué d'amiante et de ciment emprunte ce chemin. Depuis lundi 8 juillet, la machine tuyau de l'usine Eternit de Thiant (Nord), près de Valenciennes, est définitivement éteinte. *« Un beau gâchis »*, commente, laconique, Marcel Bride, le directeur de l'usine. *« Interdire l'amiante dès janvier prochain, c'est farfelu et aberrant*, poursuit-il. *J'ai quatre mois de stocks devant mois, et je ne suis pas prêt à reconvertir mon usine dès demain. C'est simple, je suis obligé de mettre une partie de mes 330 salariés au chômage partiel. »*

Dans l'atmosphère quasi irrespirable de l'usine – « le fait du ciment et non de l'amiante », assure-t-il – Marcel Bride s'attache à prouver que l'utilisation de la substance ne présente plus un caractère dangereux. Mis à part, peut-être, reconnaît-il, les postes d'usinage, où sont travaillées les pièces amiantées, ce qui provoque des émanations de poussières.

Debout face à sa machine, un ouvrier supervise le façonnage d'un tuyau. Il ne porte pas de masque et travaille avec de simples gants. A ses côtés, le directeur montre le petit aspirateur chargé de récupérer les particules et affirme que le port du masque n'est pas utile : *« Les taux d'empoussièrement sont bien inférieurs à la moyenne légale. Et puis, personne ne l'empêche d'en mettre un s'il le souhaite. »* Interrogé, l'homme répond que *« le masque n'est pas toujours évident à porter »*. Il n'en dira pas plus. De retour à son bureau, le directeur achève sa démonstration : *« Ce n'est pas l'utilisation de l'amiante dans l'industrie qui est dangereuse mais le flocage, ce qui n'a rien à voir. Nous sommes victimes de l'amalgame de l'opinion publique. On nous fait payer les conséquences de la situation d'il y a quarante ans. »*

Des conséquences aux accents souvent tragiques. Depuis 1934 que l'usine existe, l'amiante a fait les beaux jours du site, qui employait jusqu'à 2 600 personnes dans les années 70. Les anciens payent aujourd'hui leur contact avec l'amiante bleue, la plus mortelle, alors utilisée dans l'usine. Depuis, 40 personnes sont décédées, d'après la direction, 75 selon les syndicats. Toutes de l'asbestose ou du mésothéliome, les cancers du poumon et de la plèvre, imputables à l'amiante. Marcel Bride refuse pourtant d'endosser la responsabilité des errements du passé : *« Les décès se vivent toujours difficilement mais je ne m'en considère nullement comptable. On était dans un cadre légal et on allait bien au-delà de la légalité. Aujourd'hui, je n'ai pas du tout l'impression de faire encourir des risques aux gens d'ici. »*

UN LOURD TRIBUT

Avec ses 2 600 habitants, la petite commune de Thiant a, à elle seule, payé un lourd tribut à l'industrie de l'amiante. Plongé dans ses registres d'état civil, l'employé de la mairie égrène les noms des anciens d'Eternit déjà disparus. Au village, tout le monde a un proche malade ou en passe de le devenir. *Pour autant*, la décision gouvernementale d'interdiction de l'amiante (*Le Monde* du 4 juillet) ne suscite pas l'enthousiasme, mais bien plutôt une désapprobation pure et simple. *« Ça nous met hors de nous*, s'énerve Daniel, patron de café. *Ils ne laissent pas le temps aux usines de se reconvertir. On ne voit que la maladie ; mais l'emploi, qui va le garantir ? »* Dans cette région sinistrée par le chômage, la santé s'efface vite devant l'impératif de nourrir femmes et enfants. *« J'ai travaillé dans les hauts-fourneaux pendant plus de trente ans*, raconte André, un habitué. *J'ai le cancer de la silice, il me reste deux centimètres pour respirer. Je savais ce que je risquais. Mais si on avait fait quelque chose, qu'est-ce qu'on serait devenu ? »*

L'emploi avant la santé. Ce calcul simple a longtemps permis au silence de régner. A Eternit Thiant, seuls quelques syndiqués CGT ont réagi l'année dernière, intégrant l'interdiction de l'amiante dans leurs revendications. Au lendemain de l'annonce gouvernementale, cependant, ils sont un peu abasourdis, comme s'ils ne mesuraient qu'aujourd'hui ses conséquences. *« Notre direction savait pertinemment que l'amiante serait interdite*, affirme Bernard. *Pourquoi, alors, a t-elle laissé les stocks s'accumuler ? On est des morts en sursis, on a déjà payé pour notre santé. On ne veut pas payer à nouveau par la perte de l'emploi. »* Les syndicalistes savent que des négociations devraient prochainement s'ouvrir entre le gouvernement et les industriels de l'amiante. Mais ils craignent d'être, encore une fois, les grands oubliés de cette affaire.

Cécile Prieur

L'Ecole normale supérieure choisit la décentralisation de Fontenay-Saint-Cloud à Lyon

POUR la première fois, sans doute, dans l'histoire des délocalisations, un grand établissement d'enseignement supérieur a, de lui-même, proposé de quitter Paris sans que cette décision suscite des vagues de protestations indignées. Après plusieurs mois d'études, le conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud, la « sœur cadette » de la rue d'Ulm, spécialisée en lettres, langues et sciences humaines, s'est prononcé, lundi 8 juillet, par 18 voix sur 27 votants, pour son installation à Lyon à partir de l'an 2000.

A quelques jours de cette réunion décisive, l'affaire aurait été évoquée à l'Elysée, au cours d'un déjeuner entre Jacques Chirac et Raymond Barre, député et maire de Lyon. Partisan de l'installation du pôle scientifique de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud dans cette ville en 1987, l'ancien premier ministre avait inscrit l'éventualité d'un transfert de la partie littéraire parmi ses promesses électorales, avant les municipales de 1995 (*Le Monde* du 8 juin 1995). Une fois élu, le nouveau maire de Lyon n'a cessé de peaufiner son dossier pour attirer les 450 étudiants, futurs agrégés et docteurs, 230 stagiaires et auditeurs, une centaine d'enseignants permanents et près de 250 employés, soit un bon millier d'emplois.

« Notre école va enfin pouvoir réaliser un nouveau projet pour l'an 2000 à la pointe des technologies nouvelles. A Paris, nous crevons d'étouffement et notre départ à Lyon ne nous empêchera pas de nous insérer dans les réseaux européens » : Sylvain Auroux, le nouveau directeur de l'école, envisage sans difficulté l'abandon des locaux actuels, répartis sur quatre sites. Cette perspective, pourtant, ne fait pas l'unanimité et provoque encore des réticences chez un certain nombre d'enseignants soucieux de la proximité de la capitale et de l'accès aux grands centres de documentation. En particulier, la création d'un nouveau centre à Chantilly (Oise), non loin de la bibliothèque de 200 000 volumes du centre culturel des Fontaines, propriété des jésuites, n'a visiblement pas réussi à mobiliser suffisamment de partisans.

PROPOSITIONS ATTRAYANTES

La ville de Lyon, la communauté urbaine, le département du Rhône et le conseil régional de Rhône-Alpes ont, il est, vrai, multiplié les propositions. Sur le site de Gerland, non loin de l'Ecole normale supérieure scientifique, la nouvelle école serait implantée sur cinq hectares de terrain offerts par la ville. Le coût de la construction d'un bâtiment de 40 000 mètres carrés, avec des résidences pour les étudiants, serait également pris en charge par les collectivités locales. En outre, une nouvelle bibliothèque regroupant les 700 000 volumes des universités littéraires et juridiques de Lyon-II et Lyon-III serait édifiée à proximité. Au total, le projet prévisionnel est estimé à 500 millions de francs environ. Une dépense compensée par un apport de l'Etat correspondant à la revente des sites actuels, à l'exception de la partie historique du parc et du château de Saint-Cloud, rétrocédés au ministère de la culture.

Le départ des « cloutiers » n'est toutefois pas encore totalement acquis. Il dépend désormais de l'approbation du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou. Rue de Grenelle, pour l'instant, on s'est contenté de prendre acte de la décision exprimée à bulletin secret par le conseil d'administration. Lundi soir, lors d'une réunion du conseil municipal de Lyon, Raymond Barre a, sans triomphalisme, annoncé cette décision. Les élus l'ont accueillie par des applaudissements.

Michel Delberghe
(avec notre bureau régional à Lyon)

La chambre d'accusation enquête sur la perquisition chez M. Tiberi

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, lundi 8 juillet, de diligenter une enquête sur le refus d'assistance de la police judiciaire au juge d'instruction de Créteil Eric Halphen, lors de sa perquisition, le 27 juin, au domicile de Jean Tiberi. Chargée de contrôler l'activité des officiers de police judiciaire (OPJ), la chambre avait été saisie, mercredi 3 juillet, par sa présidente, Martine Anzani (*Le Monde* du 6 juillet), à qui la chambre a confié l'enquête.

Celle-ci devrait examiner les éventuels manquements commis par le directeur de la police judiciaire de Paris, Olivier Foll, le sous-directeur des affaires économiques et financières, Gérard Girel, et le chef du 8e cabinet de délégations judiciaires, Philippe Prunier. Au lendemain de la perquisition, M. Foll avait publiquement assumé le refus d'assistance, estimant que les OPJ avaient été *« soumis à un jeu de piste humiliant »* par le juge Halphen. Il précisait avoir donné cet ordre sans solliciter les niveaux hiérarchiques et ministériels supérieurs (*Le Monde* des 30 juin et 1er juillet).

La loi autorise la présidente à entendre le procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, ainsi que les OPJ en cause. A titre de sanction, la chambre peut retirer l'habilitation OPJ, de manière temporaire ou définitive, dans le ressort de la cour d'appel de Paris ou sur tout le territoire. Le 2 juillet, le procureur général de Paris avait, pour sa part, écrit à M. Foll afin de lui fournir *« toutes les indications utiles »* sur les conditions dans lesquelles les policiers ont refusé de participer à cette perquisition.

Le développement des réseaux de communication inquiète la CNIL

La commission dénonce l'informatisation des données sur la santé

Dans son seizième rapport annuel, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), présidée par Jacques Fauvet, estime que les flux internationaux de données et l'interactivité rendent la surveillance *« malaisée, voire impossible »*. En 1995, la CNIL a rendu dix-neuf avis défavorables.

LES PRÉOCCUPATIONS de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) *évoluent* : l'émergence d'une société de l'information et la mise en place de réseaux de santé figurent parmi les sujets mis en avant par la commission, à l'occasion de la présentation de son bilan annuel, lundi 8 juillet. Dans son seizième rapport annuel, elle s'inquiète notamment de la complexification de la réalité quotidienne, des flux internationaux et de l'interactivité rendant *« malaisée, voire impossible »* l'application, limitée dans l'espace, des règles nationales.

La CNIL a notamment mené une enquête approfondie sur le traitement numérique de l'image et de la voix. L'identification des personnes par la voix et l'image comporte de sérieux risques, puisque ces sons et ces images *« peuvent être très aisément falsifiés »*, a rappelé le président de la commission, Jacques Fauvet. Si les institutions mises en place en France pour protéger les droits et les libertés fondamentales ont rempli jusqu'à présent leur rôle, *« telle n'est plus la situation aujourd'hui avec la numérisation de l'image et du son et le développement des réseaux de communication »*, note le rapport.

Dans le domaine de la santé, l'informatisation ne manque pas d'inquiéter. La CNIL a notamment examiné un système d'information baptisé Pharmastat, permettant à la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France d'analyser la situation des pharmacies françaises, *via* une société américaine, à partir des informations figurant sur les ordonnances médicales. Ce projet aurait permis à la société américaine d'identifier les médecins prescripteurs et de commercialiser ses fichiers. La CNIL a finalement émis un avis favorable, mais elle a interdit que les informations recueillies, associées à l'identité des prescripteurs, soient commercialisées.

En 1995, la commission a rendu dix-neuf avis défavorables à des traitements informatiques : six émanaient du secteur privé, treize du secteur public. Pour le secteur public, dix étaient présentés par des mutuelles étudiantes qui voulaient créer un traitement automatisé des listes d'élèves inscrits en terminale. Si la commission n'a saisi le parquet d'aucune infraction, elle a adressé deux avertissements : l'un à un établissement bancaire et l'autre à une société commerciale. Enfin, Jacques Fauvet a rappelé qu'une directive européenne adoptée en 1995, et applicable au plus tard à l'automne 1998, devait harmoniser la protection des données à l'échelle européenne. Les contrôles, effectués jusqu'à présent *a priori*, le seront alors *a posteriori*.

Marie-Pierre Subtil

★ ***Rapport d'activité 1995*, Documentation française, 180 F.**
★ **Voix, image et protection des données personnelles, Documentation française, 90 F.**

CORRESPONDANCE

Une lettre de Me Olivier Metzner

Mis en cause dans un article publié dans nos colonnes le 19 juin, intitulé « Le sort de l'affaire des écoutes sera fixé le 30 septembre », Me Olivier Metzner nous a adressé la lettre suivante :

« Vous avez cru devoir écrire, dans votre édition du 19 juin 1996, qu'en ma qualité d'avocat de monsieur le commissaire Gilleron j'aurais reconnu, lors de l'audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 17 juin 1996, la réalité d'écoutes téléphoniques qui auraient été pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Elysée.

» Ceci est faux. Bien au contraire, j'ai rappelé que M. Gilleron n'en avait jamais admis l'existence. La chambre d'accusation n'était d'ailleurs pas saisie du problème de savoir si de telles écoutes avaient existé, mais avait à se prononcer sur la qualification juridique des faits tels que dénoncés par les parties civiles. C'est pourquoi je n'ai fait qu'aborder les seuls problèmes de droit posés, sans me prononcer sur les faits. J'ai tout naturellement évoqué le problème de la prescription qui interrompt automatiquement la poursuite de l'information, sans que l'autorité judiciaire puisse se prononcer sur les faits eux-mêmes, lorsque celle-ci est acquise. Ceci n'est que la stricte application de la loi.

» Ce raisonnement et ces problèmes de procédure ont d'autant plus échappé au rédacteur de l'article, que ce dernier n'était pas présent lors de l'audience, qui n'était pas publique. »

Un lycéen de dix-sept ans tue deux de ses petits frères

UN JEUNE LYCÉEN de dix-sept ans a tué, lundi 8 juillet, à Bar-le-Duc (Meuse), deux de ses petits frères, âgés de quatorze et neuf ans, pour des motifs encore inconnus. Le drame s'est déroulé en début d'après-midi, dans une maison ancienne de la rue Saint-Jean qu'habitait cette famille de cinq enfants, née de deux unions successives.

Fils aîné de la mère, le meurtrier présumé n'a opposé aucune résistance aux policiers venus l'interpeller peu de temps après les faits. Il a été placé en garde à vue au commissariat central de Bar-le-Duc. Lundi soir, les enquêteurs semblaient encore hésiter entre le coup de folie et le geste prémédité tandis que le procureur de la République avouait n'y voir *« pas encore très clair »*. Le jeune homme devait être déféré mardi au parquet puis présenté à un juge d'instruction.

Une manifestation contre la visite du pape est annoncée à Paris

Plusieurs organisations laïques ont lancé, jeudi 4 juillet, un appel à une manifestation le dimanche 22 septembre, place de la République à Paris, le jour de la visite du pape à Reims pour célébrer le 1 500e anniversaire du baptême de Clovis. Cette manifestation aura pour mots d'ordre *« le respect de la séparation des Eglises et de l'Etat, le refus du financement public de la venue du pape et du retour de l'ordre moral »*. Le Comité du 22 septembre réunit des réseaux, intitulés « Clovis n'est pas la France » ou « La France est républicaine et laïque », dans lesquels on trouve le Grand Orient de France, le Réseau Voltaire, la revue catholique critique *Golias*, SOS-Racisme, la Ligue communiste révolutionnaire ou encore les Verts.

DÉPÊCHES

■ **FAIT-DIVERS : un jeune homme de dix-neuf ans est mort,** lundi 8 juillet, au centre hospitalier d'Argenteuil (Val-d'Oise) des suites d'une rixe, survenue le 30 juin, entre des jeunes de la ville et un groupe d'Asnières (Hauts-de-Seine). Mourad Selmi, dix-neuf ans, avait reçu un coup de couteau au cœur après avoir tenté de s'inviter à une fête. L'enquête menée par le SRPJ de Versailles tente d'identifier les protagonistes de cette bagarre, qui s'étaient tous volatilisés avant l'arrivée des policiers.

■ **EXCLUSION : quarante-deux femmes occupent, depuis lundi 8 juillet, le foyer d'urgence Crimée,** dans le 19e arrondissement à Paris, où elles sont hébergées. En situation d'extrême précarité, ces femmes, dont beaucoup sont accompagnées d'enfants, réclament des pouvoirs publics *« un vrai relogement en HLM, un suivi social avec de réelles propositions d'emploi, un accueil en crèche pour les enfants et des ressources suffisantes pour les jeunes chômeuses de 18 à 25 ans qui ne bénéficient d'aucune allocation »*.

■ **IMMIGRATION : trois passagers clandestins marocains qui souhaitaient débarquer en France ont été refoulés,** lundi 9 juillet, lors d'une escale au Havre (Seine-Maritime). Agés de dix-huit à vingt ans, ils avaient été découverts par l'équipage du navire, le porte-conteneurs *Oulmès*, peu après le départ de Casablanca (Maroc). Le commandant avait alerté les autorités françaises, qui avaient refusé leur débarquement au Havre. Conformément à la réglementation maritime internationale, leur rapatriement incombera à l'armateur du navire.

CARNET

CONCOURS

Agrégations

Génie mécanique

Jean-Marc Debeauvais (49e), Hubert Falgner (47e), Christophe Ricard (55e *ex ae.*), Vincent Amblard (48e), Philippe Domenech (41e), Guenaël Germain (14e), Stéphane Maurice (38e), Gilles Pellerin (57e), François Capelle (44e), Olivier Deblecker (60e *ex ae.*), Eric Mayeur (37e), Joseph-Marie Guichard (31e), Cyril Domptail (7e), Pierre Linder (51e *ex ae.*), Gilles Alquier (53e), Didier Frémy (55e *ex ae.*), Pierre Palomares (24e), Patricia Barbier (32e), Laurent Bireloze (20e), Cyril Brossard (27e), Arnaud Buffard (35e), Damien Calonge (22e), Bruno Chevalier (59e), Thierry Chevrot (5e), Laurent Damay (45e), Jean-Yves Dantan (11e), Jean David (1er), Arnaud Delamézière (50e), Thomas Delbecque (15e), Gilles Durand (13e), Daniel Gnaedig (46e), Christophe Gonin (30e), Sophie Krajewski (17e *ex ae.*), Sophie Langla (25e), Philippe Lasseur (40e), Christophe Le Toulec (33e), Philippe Miceli (10e), Nicolas Perry (8e), Jean-Marc Philippe (36e), Laurent Robert (6e), Xavier Sauvage (3e), Philippe Seitier (19e), Rudy Valette (29e), Carole Vigny (54e), François Bacon (26e), François Bastianelli (21e), Marianne Busser (28e), Olivier Company (9e), Nicolas Delhaye (23e), Gilles Frances (4e), Laurent Granjon (2e), Sylvain Hebmann (16e), Vincent Portier (60e *ex ae.*), Erwann Saunier (43e), Nicolas Vigneron (58e), Marc Frault (60e *ex ae.*), Gilles Frontin (51e *ex ae.*), Guy Labasse (39e), Thierry Mirre (17e *ex ae.*), Jean Moudens (42e), Stéphane Rivola (12e), Céline Vrillon (34e).

Langue et culture japonaises

Jean-Georges Bazantay (1er), Frédérique Barazer (2e).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 6 juillet sont publiés :

● **Viande bovine :** un avis aux importateurs relatif à la taxation des produits agricoles, concernant le secteur de la viande bovine.

● **CSA :** une série de décisions portant autorisation d'exploiter des services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne terrestre.

NOMINATIONS

Jean Bizet (RPR) a été élu, dimanche 7 juillet, sénateur de la Manche. Il succède à Jean-Pierre Tizon (UDF-PR), démissionnaire (*Le Monde* du 9 juillet).

[Né le 30 août 1947, Jean Bizet est docteur vétérinaire, maire du Teilleul depuis 1983, conseiller général depuis 1988. Son père, Emile Bizet, fut député gaulliste de la Manche de 1962 jusqu'à sa mort en 1982.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marine
a trouvé son

Jules,

né le 5 juillet 1996.

Catherine COMBE
et
Antoine GUÉLAUD

Valérie BARCA,
Claude DIDRY
et Blaise
ont la joie d'annoncer la naissance de

Julien,

le vendredi 28 juin 1996.

Marcel et Aleth BRIAT
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils.

Maximilien,

né le 4 juillet 1996, à Paris, chez

Catherine et Y. MARTIN HOLGER
et Mathilde

Décès

– Mme Henri Briquel,
née Germaine Cartier,
Le docteur et Mme Pierre Briquel,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme André Saunion,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Gadrat, Pauthe,
Le Quiniou,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Henri BRIQUEL,
X 37,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 7 juillet 1996, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Nicolas de Mortcerf (Seine-et-Marne), le mercredi 10 juillet, à 16 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

Ni fleurs ni couronnes.

16, square de l'Alboni,
75016 Paris.

– La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP),
Et l'Amicale des résistants patriotes emprisonnés à Eysses,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georges ARJALIÈS,
médaille de la Résistance,
croix de guerre,
déporté résistant,
combattant volontaire
de la Résistance,
membre du comité d'honneur
de la FNDIRP,
secrétaire général honoraire
de l'Amicale d'Eysses,
secrétaire général honoraire
du Comité international de Dachau,
membre du conseil d'administration
de l'Amicale des anciens de Dachau,

décédé le vendredi 5 juillet 1996.

Ses obsèques auront lieu le mardi 9 juillet.

La cérémonie d'inhumation se déroulera au cimetière du Père-Lachaise, à *16 h 30.*

Le rendez-vous est fixé à 16 heures, à l'entrée du Père-Lachaise, 8, boulevard de *Ménilmontant, Paris-20e.*

FNDIRP,
10, rue Leroux,
75116 Paris.
Amicale des résistants patriotes emprisonnés à Eysses,
10, rue Leroux,
75116 Paris.

– *Mme* et M. de Segonzac,
Mme Chantal Bolloré
et M. Claude Louzoun,
ses enfants,
Camille, Olivier et Arnaud,
ses petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

André BOLLORÉ,
sous-préfet honoraire,

le 4 juillet 1996.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité le mardi 9 juillet, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le cardinal archevêque de Paris et son conseil épiscopal,
La paroisse Notre-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant,
M. et Mme Robert Carton et leur famille,
font part du décès de

M. l'abbé Luc CARTON,
prêtre du diocèse de Paris,

à l'âge de trente-sept ans.

Les cérémonies religieuses seront *célébrées le jeudi 11 juillet 1996*, à 11 heures, à Notre-Dame-de-la-Croix, Paris-20e et le vendredi 12 juillet, à 15 heures, en l'église de Mens (Isère).

Ginette
LE CONIAC de la LONGRAYS,
née PETIT,
s'est écartée des siens pour naître à la vie éternelle le 7 juillet 1996.

« Je vous attends, je ne suis pas loin,
juste de l'autre côté du chemin,
vous voyez, tout est bien. »
Charles Péguy.

Son époux,
Ses cinq enfants,
Ses dix petits-enfants,
Son arrière-petit-fils,
Sa famille,
Et ses amis,
vous invitent à partager leur espérance.

Elle ne souhaite pas de fleurs, mais plutôt des dons à l'Institut Curie, CCP 434 C Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Saint-Pierre-Quiberon par l'abbé Claude Josso, le 11 juillet, à 15 heures, où l'on se réunira. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière attenant à l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, avenue du Bois, Kerhostin,
56510 Saint-Pierre-Quiberon.
7, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
42-17-29-94 ou 42-17-29-96
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires ... 95 F
Communicat. diverses .... 110 F
Thèses étudiants .... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– M. et Mme Gilbert Bonne,
Mme Jean-Paul Gueydon de Dives,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Louis LESIEUX,
ingénieur général
des Ponts et Chaussées honoraire,
commandeur de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 5 juillet 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 juillet, à 11 heures, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e, suvie de l'inhumation au cimetière de Fournes-en-Weppes (Nord).

180, rue de la Pompe,
75116 Paris.

– L'association Action-Musique d'Avon-Fontainebleau,
a le regret de faire part du décès de son *président-fondateur,*

André PINÇON,
dit André LANGER,

le 3 juillet 1996, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Pierre d'Avon.

27, rue Carnot,
77210 Avon.

– Sisteron. Strasbourg. Antibes. Paris. Nice.

M. et Mme Edmond Melquiond,
Mme Santa Claude,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Moreau,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marguerite Sarocchi,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Bourgoin,
et leurs enfants,
Mme Charlotte Martin, née Sarocchi,
Ses neveux, petits-neveux, sa cousine,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Benoîte SARRAT,
née SAROCCHI,

survenu le 5 juillet 1996, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques ont eu lieu à Toulon dans l'intimité familiale, le 8 juillet.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– Le docteur Charles Zémor,
Nicole Perlstein-Zémor,
ses parents,
Antoine et Gilles Zémor,
ses frères,
Simone Villain,
qui l'a élevé,
Ses amis de La Haie Vive,
Tous les proches qui l'aimaient,

ont le chagrin d'annoncer la mort brutale, le 29 juin 1996, de

Jean David ZÉMOR,

à l'âge de vingt-cinq ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Nandrin (Belgique).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

21, square Armand-Steurs,
1210 Bruxelles.

Remerciements

– Tous les membres de la famille,
très touchés des marques de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de

Nicolas BEJOT,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages ou envois de fleurs, se sont associées à leur peine.

Communications diverses

– S.E. M. Avi Pazner, ambassadeur d'Israël, sera l'invité du CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 11 juillet 1996, à 20 h 30 (R.S.V.P. : 42-71-68-19).

Soutenances de thèses

– **Francis Vacherot** présentera sa thèse de doctorat, vendredi 12 juillet, à 10 heures, à Paris-XII-Créteil, dans la salle des thèses : **« Etude de l'activité mitogène du facteur de croissance Heparin Affin Regulatory Peptide (HARP) et de son implication dans la physiologie et la physiopathologie de la prostate »** sous la direction de José Courty.

– ***M. Kalika Arnaud** a soutenu* un mémoire de troisième cycle stratégie et politique de défense à l'Ecole des hautes études internationales de Paris, sur l'*Internet en tant que menace pour notre sécurité.*

Note : 17/20 et mention bien au diplôme.

Félicitations et compliments à Thierry Garcin, son directeur de mémoire.

ENQUÊTE

Les fantômes d'une armée défunte

Sinistres héros d'un terrorisme meurtrier dans les années 70, les survivants de la « Fraction armée rouge » japonaise resurgissent de façon périodique, tels des revenants d'un passé de plomb

FANTÔMES d'une *cause fossilisée*, ils refont surface çà et là, moins les armes à la main que tissant d'obscures toiles d'araignée. L'effondrement de l'URSS ne les a *pas fait* renoncer aux utopies révolutionnaires de leur jeunesse, et, tels ces *soldats de l'armée impériale qui* crapahutaient, trente ans après la défaite, dans les jungles des Philippines par fidélité à l'ordre de ne pas capituler, ils conservent, la cinquantaine sonnée, leurs oeillères idéologiques et restent au service de la révolution. Coup sur coup, deux membres de l'Armée rouge japonaise qui participèrent à des *attentats spectaculaires dans les* années 70 viennent d'être arrêtés : Kazue Yoshimura, impliquée dans la prise d'otages à l'ambassade de France à La Haye en 1974, et Yoshimi Tanaka, l'un des auteurs du détournement, trois ans auparavant, d'un *appareil de la JAL sur* Pyongyang, premier grand « fait d'armes » de l'Armée rouge. Leur « *cavale* » aura duré près d'un quart de siècle.

Que faisait la première à Lima, où elle a été arrêtée, avant d'être *extradée le 8 juin au Japon* ? Etablir des contacts avec la guérilla du Sentier lumineux ? Que trafiquait Tanaka à *Phnom-Penh* ? Des faux dollars pour le compte de la Corée du Nord, Etat en quasi-banqueroute qui pourrait bien être devenu faux-monnayeur ? Il a été arrêté fin mars à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam en *compagnie de trois diplomates* nord-coréens qui, bénéficiant de l'immunité diplomatique, ont été *laissés en liberté et ont prestement* regagné Pyongyang. Tanaka est soupçonné d'être impliqué dans un vaste trafic de faux billets de 100 dollars d'excellente facture : les « Super K », dont des millions seraient en circulation en Asie et au Proche-Orient. Il est actuellement jugé en Thaïlande.

« Fraction armée rouge » (*Sekigun-ha*) : *un nom qui n'évoque pas* grand-chose à la jeunesse nippone d'aujourd'hui et éveille chez leurs pères, « *soixante-huitards* » rentrés dans le rang, les « années de braise » de la fin 1960 puis les deux mini-« années de plomb » de la décennie suivante. L'Armée rouge ne préoccupe plus guère les Japonais, plus inquiets des dérives aussi *meurtrières qu'imprévisibles dans* leurs motivations de ceux qui pourraient être les enfants des « soldats de la révolution » des an*nées 70 et dont les attentats de la* secte Aum sont un exemple. Elle paraît surtout une survivance anachronique dans la nébuleuse du *terrorisme international actuel* : elle n'est pas l'expression d'un mouvement de revendication nationale, religieux ou racial, encore moins d'une identité nippone défunte.

Comme les Brigades rouges italiennes, *l'Armée rouge fut un* avatar terroriste du mouvement étudiant. Comme beaucoup d'extrémismes, *elle fut* la rançon du désespoir d'étudiants contestataires confrontés à l'impasse du lendemain des grandes luttes qui embrasèrent les campus nippons. Ils se voulaient les accoucheurs d'une justice absolue, note Kiyoshi Kasai, auteur d'une *Phénoménologie du terrorisme*, et ils choisirent la violence comme argument d'un *débat enlisé*. La « *fête de la révolution* » des campus avait engendré sa « génération funèbre », qui se lança dans une sorte de subversion nihiliste nourrie du catéchisme révolutionnaire : une « guerre totale », qui allait la faire passer des *cocktails Molotov et des sabres* (utilisés dans le détournement de l'appareil de la JAL sur Pyongyang) au kalachnikov.

Aujourd'hui, anciens combattants d'une cause essoufflée, les « soldats de la révolution » sont *devenus de simples mercenaires de* la mort. Mais, depuis l'arrestation au printemps 1988 de Yu Kikumura *dans le New Jersey avec un petit* arsenal de bombes, l'Armée rouge n'a plus fait parler d'elle. Ses membres, dont les photographies figurent toujours dans les postes de police et dans les bureaux d'immigration des aéroports nippons, *refont surface*, inopinément isolés et arrêtés fortuitement aux quatre coins du monde.

« *C'est une erreur d'identité* », lança Kazue Yoshimura à l'adresse de la meute de journalistes qui la mitraillaient. Visage fermé, encadrée de deux policiers lui tenant les bras, cette petite femme plus toute jeune, vêtue d'un simple pull-over et d'un pantalon, venait d'être arrêtée à son arrivée à l'aéroport de Narita, à Tokyo, en provenance du *Pérou*. Elle a reconnu par la suite son identité, et sa photographie dans les commissariats est désormais recouverte d'un *autocollant* : « *Arrêtée. Merci de votre coopération.* »

CES arrestations témoignent-elles d'un regain d'activité de l'Armée *rouge* ? Il *n'existe plus au Japon* qu'un groupuscule de soutien publiant des pamphlets, mais qui affirme n'avoir aucun rapport avec le *coeur activiste de l'organisation* : une poignée de militants – sans doute une vingtaine, dont quinze figurent sur les listes d'Interpol – basés au *Proche-Orient. Leur chef* est toujours Fusako Shigenobu, énigmatique jolie jeune femme au visage encadré de longs cheveux lisses : c'est ainsi, du moins, qu'elle apparaissait sur les photographies de la police au début des an*nées 70*. Son père avait des idées d'extrême droite. Etudiante à l'université Meiji de Tokyo, Fusako *tomba dans un autre extrémisme* qui l'aurait même poussée à travailler dans des cabarets *topless* pour « *la cause* » : « *Chaque caresse des clients était un bol de riz supplémentaire pour les camarades* », aurait-elle dit. En tout cas, la détermination de celle « *qui envoya froidement ses amants et son mari à la mort* », selon Williman Farrell (*Blood and Rage, the story of the Japanese red army*), ne faillit pas, comme en témoignent les rares entretiens qu'elle a accordés il y a quelques années à des hebdomadaires japonais.

Pourchassés au Japon après le détournement de l'appareil de la JAL sur Pyongyang puis une série d'attentats contre des postes de *police, des armureries et la maison* de l'un des chefs de la police nationale (dont la femme fut tuée), une trentaine de militants de l'Armée rouge, dont Shigenobu, se replièrent sur le Proche-Orient au début de 1971 ; ils s'y lièrent avec *les organisations extrémistes* palestiniennes. Dans l'archipel, un groupuscule réunissant les orphelins d'autres organisations ayant opté pour la violence se constitua en Armée rouge unifiée (*Rengo sekigun*) et se réfugia dans les Alpes japonaises. Il avait à sa tête une autre femme, Hiroko Nagata, garçon manqué, diplômée de pharmacie et *souffrant de dérèglement de* la thyroïde. Errant de campement en campement dans le froid sibérien des hivers nippons, les fugitifs *aux abois s'entretuèrent au fil de* « procès politiques » : six « déviationnistes » furent lynchés. Ainsi, la jeune Kaneko, accusée d'avoir des « *goûts bourgeois* » parce qu'elle voulait garder ses boucles d'oreilles... Après un siège de dix *jours, la police donna l'assaut* : une opération qui mobilisa 1 200 policiers, dont trois furent tués, et resta dans les annales comme la « bataille d'*Asama* ». Nagata *a été* condamnée à mort. Son recours devant la Cour suprême fut rejeté en 1993, vingt ans après le jugement.

En mai 1972, les réfugiés de l'Armée rouge au Proche-Orient se *rendaient pour leur part tristement* célèbres avec le carnage à l'aéroport de Lod à Tel-Aviv : vingt-six morts et une centaine de blessés. Sur les trois terroristes, deux furent tués par les grenades qu'ils portaient sur eux. Seul Kozo Oka*moto*, alors âgé de vingt-deux ans, fut arrêté : il se déclara être un « *soldat de la révolution* » et n'avoir *rien en particulier contre* Israël. La seule préoccupation de ce terroriste au visage poupin fut de savoir si son père *s'était suicidé* à l'annonce de son attentat... De la lutte de classes, l'Armée rouge était passée à la « *guerre contre le sionisme* ». Par la suite, Shigenobu lança plusieurs opérations, dont l'attaque des ambassades américaine *et suédoise à Kuala Lumpur* (1975), le détournement d'un appareil de JAL sur Dacca (1977) visant à la libération de leurs camarades.

DANS la prise d'otages à l'ambassade de France à La Haye, l'Armée rouge fut vraisemblablement en cheville avec Carlos (Illiych Ramirez Sanchez). L'un de ses objectifs était la libération de Yoshiaki Yamada, chargé de préparer des opérations en Europe et arrêté en juillet 1974 à *l'aéroport d'Orly. Le 12 septembre* suivant, après avoir pris les otages, l'Armée rouge exigeait la libération de Yamada, une rançon de 1 million de dollars et un avion pour le Proche-Orient. Une négociation compliquée commença entre les autorités néerlandaises ainsi que françaises et les terroristes. Carlos intervint le 15 septembre avec l'at*tentat à la bombe contre le drug*store Saint-Germain (deux morts et trente-deux blessés). Le lendemain, Paris et La Haye acceptaient *les conditions des terroristes* (la rançon étant ramenée à 300 000 dollars). A condition que la rançon soit restituée et que l'équipage soit sain et sauf, les autorités syriennes autorisèrent l'appareil à atterrir à Damas.

A la suite de l'arrestation, en mars 1975 à Stockholm, d'un membre du commando de La Haye, Jun Nishikawa, la police *établit que* Kazue Yoshimura *avait* été l'intermédiaire dans les négociations de La Haye et vraisem*blablement en contact* avec Carlos. En août, Shigenobu lançait l'opération contre les consulats américain et suédois de Kuala Lumpur. Parmi les cinq membres de l'Armée rouge dont la libération fut obtenue, figurait Nishikawa. En revanche, *Kazue Yoshimura semblait* volatilisée.

Bien que son arrestation au Pérou donne à penser qu'elle était chargée des contacts *avec la guérilla* maoïste du Sentier lumineux, les policiers péruviens n'ont pu établir aucun lien. L'Armée rouge serait présente en Amérique latine depuis 1993 (en mars 1995, d'ailleurs, une activiste du groupe, Yukiko Ebita, *a été arrêtée* à Bucarest avec un faux passeport péruvien). Dans un communiqué diffusé en 1995, le groupe affirmait sa *solidarité avec* « *la lutte des peuples sud-américains et asiatiques contre l'impérialisme* ». On sait peu de chose de Yoshimura : elle semble avoir rejoint le camp de l'Armée rouge dans la Bekaa, au Liban au début des années 70. *Au moment de son* arrestation, elle était accompagnée d'un Japonais de quatorze ans né au Liban, qui pourrait être son fils.

Si les connexions de l'Armée rouge avec les organisations terroristes au Proche-Orient sont relativement connues, ses liens avec la Corée du Nord sont plus mystérieux. Ancien chef du groupe Armée rouge de Tokyo, Yoshimi Ta*naka vivait apparemment depuis* deux ans à Phnom-Penh sous l'identité d'un homme d'affaires, fréquentant les restaurants japonais, les bars karaoké et les réceptions de la haute société locale. En rien comme un terroriste recherché. Il avait pour *partenaire* Shogo Kodama, PDG d'une entreprise d'importation de cigarettes, qui *semble avoir été* une couverture dans le trafic de « Super K ».

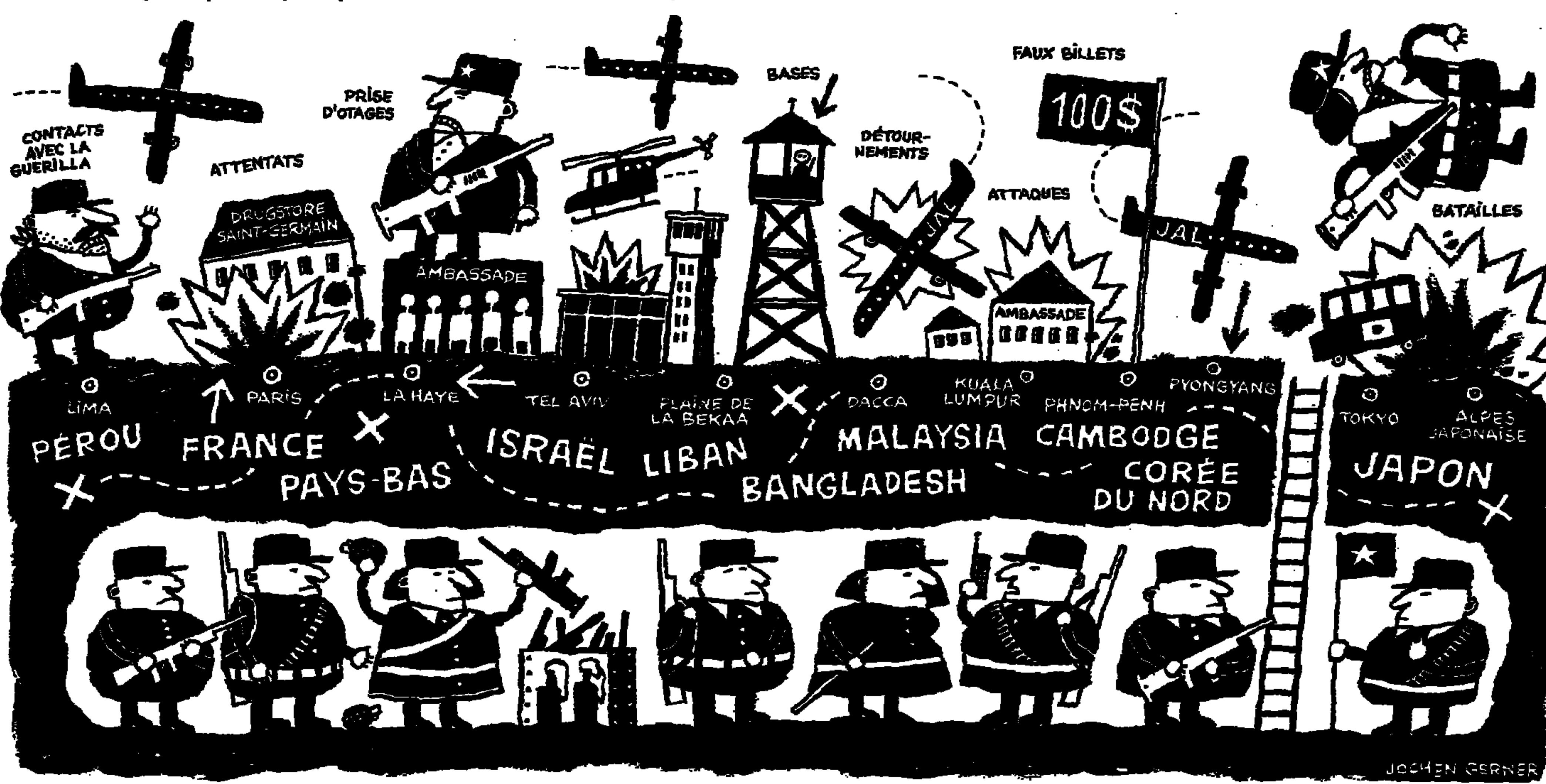
Les neuf jeunes terroristes dont Tanaka faisait partie furent accueillis à Pyongyang comme des « *héros de la révolution* » et reçus par Kim Il-sung en mai 1972 : « *Vous êtes précieux comme des oeufs d'or* », leur aurait-il dit. Supposés « invités de marque » (Pyongyang ignora les demandes d'extradition du Japon), ils furent surtout rééduqués à la pensée du « *Grand Leader* » et reçurent un entraînement paramilitaire. Certains furent mis en avant par le régime.

Ainsi de Moriyaki Wakabayashi, que nous avons rencontré à Pyongyang il y a quelques années et qui affirmait ne plus avoir de liens avec l'Armée rouge : « *Nos idéaux sont désormais différents.* » C'est le cas aussi de Takahiro Konishi, qui joue les consultants pour les firmes nippones intéressées à investir en Corée du Nord... D'autres sont moins visibles. C'était le cas du plus jeune de la bande, Yasuhiro Shibata (un lycéen de seize ans au moment du détournement), arrêté en mai 1988 à la veille des Jeux olympiques de Séoul, trois ans après être rentré clandestinement au Japon.

Difficile d'imaginer qu'il ait quitté Pyongyang sans l'aval de ses hôtes. Un autre, en revanche, Takeshi Okamoto (frère aîné de Kozo Okamoto, auteur survivant du massacre de Lod), est en prison *depuis six ans pour avoir contesté* le régime.

Alors que la fraction Pyongyang *de l'Armée rouge* semble surtout utilisée par les services secrets nord-coréens dans des trafics divers, les *fedayins-kamikaze* du Proche-Orient seront-ils appelés à reprendre du service « actif » à la suite de l'évolution de la donne politique provoquée par le *retour* de la droite en Israël ? Le processus de paix avait mis l'Armée *rouge en porte à faux au point*, selon la police japonaise, d'avoir dû évacuer en 1993 son camp de la plaine de la Bekaa. Aujourd'hui, Fusako Shigenobu pourrait être tentée de rappeler l'existence de l'Armée rouge.

Anciens combattants d'une cause essoufflée, les « soldats de la révolution » sont devenus de simples mercenaires de la mort



Philippe Pons
Dessin : Jochen Gerner



Un suppôt biélorusse d'Hitler à Paris

par Vincuk Viacorka

IL y a quelques années, le nom de la Biélorussie ne disait pas grand-chose à la plupart des Européens. S'il a commencé à se faire connaître, c'est malheureusement sous un jour peu flatteur : les forces vigilantes de la défense antiaérienne locale abattent d'infortunés Américains qui s'étaient aventurés en montgolfière au-dessus du territoire de la République ; son président, Alexandre Loukachenko, *que la France doit* accueillir du 11 au 13 juillet, prend des mesures pour imposer les manuels de l'époque soviétique dans les écoles biélorusses ; des journaux d'opposition sont régulièrement interdits.

Depuis un an et demi, la Biélorussie prend une allure toujours plus communiste. La presse indépendante est imprimée en Lituanie. Le régime utilise son monopole absolu sur les médias pour un bourrage de crânes systématique de la population. Les timides réformes économiques des années précédentes ont été stoppées et annulées. Les banques privées ont été subordonnées à la banque centrale. Quant aux entrepreneurs, ils ont été qualifiés de *« poux teigneux »* par M. Loukachenko. Le message a été compris : ils ont préféré cesser leurs activités ou les exercer à l'étranger.

Les kolkhozes sont maintenus et engloutissent en vain d'immenses subventions. M. Loukachenko est allé jusqu'à encourager les habitants des régions contaminées par Tchernobyl à revenir sur *leurs terres pour y pratiquer* l'agriculture. Même le premier ministre Tchihir, que l'on ne saurait soupçonner d'indépendance, prophétise sombrement l'effondrement total de l'économie biélorusse à l'automne prochain.

Après le référendum de mai 1995 qui a lancé la politique de rapprochement avec la Russie et conféré des pouvoirs supplémentaires au président, le drapeau rouge est redevenu l'emblème national ; les cours en langue biélorusse sont supprimés dans les écoles. M. Loukachenko a *déclaré que* deux langues seulement permettraient d'exprimer des pensées profondes et subtiles : le russe et l'anglais. Il ne sait pas l'anglais et maîtrise mal le russe. Sa langue maternelle, le biélorusse, il la renie, tout comme il est hostile à la culture, aux traditions et à l'histoire de la Biélorussie.

Le régime de M. Loukachenko étouffe brutalement toute résistance. Le 12 avril 1995, treize députés de l'opposition furent roués de coups et expulsés du Parlement. En août 1995, le syndicat libre de Biélorussie fut interdit. Ce printemps, cette politique despotique a suscité des manifestations de masse, réunissant des dizaines de milliers de personnes (60 000 le 26 avril, jour de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl). Elles furent écrasées par la force.

Avec sa sincérité désarmante, M. Loukachenko s'est comparé au tronc de l'arbre du pouvoir d'où partent les branches exécutive, législative et judiciaire. Cet arbre est protégé par une garde personnelle et une administration qui ignorent toutes les lois et mettent le pays à sac.

Ce régime n'a pas d'avenir. Son seul recours est l'appui de la Russie, qui, toute à son souci d'assurer ses intérêts géopolitiques, *viendra au secours de son vassal* et fermera les yeux sur les abus du pouvoir.

Le 2 avril, la Russie et la Biélorussie ont signé un traité de réintégration en grande pompe, en présence du patriarche russe. C'est ainsi que la Russie a fait sienne la cause du nouveau dictateur biélorusse. Il fallait compenser le fiasco tchétchène par une petite union victorieuse : Loukachenko tombait on ne peut mieux.

Vers la même époque, le démontage des missiles nucléaires russes en Biélorussie fut stoppé. Des installations militaires russes nouvelles sont en construction, comme la station de défense antiaérienne de Baranavitchi. Il n'y a plus de frontière entre les Etats.

M. Loukachenko ne se préoccupe guère du tort causé à son pays par ce traité qui n'apporte aucun avantage à la Biélorussie : elle s'est par exemple engagée à assurer gratuitement l'acheminement du pétrole et du gaz russe vers l'Ouest.

Car ses ambitions visent plus haut : il se voit déjà au Kremlin. Les nationaux-communistes radicaux de Russie se sont chargés de sa propagande. L'idéologue en chef de Ziouganov, Alexandre Prokhanov, ne tarit pas d'éloges à son égard. Il salue en lui *« l'unificateur de notre continent »* et le guide des Slaves.

Cette sympathie se comprend facilement. M. Loukachenko implante en Biélorussie un curieux hybride idéologique, fait de communisme, de nostalgie de l'URSS et de chauvinisme russe orthodoxe anti-occidental. Cette idéologie permet de justifier l'abdication de la souveraineté de la Biélorussie.

Le président Alexandre Loukachenko implante en Biélorussie un curieux hybride idéologique, fait de communisme, de nostalgie de l'URSS et de chauvinisme russe orthodoxe anti-occidental

Si la nostalgie de l'URSS est assez répandue dans les vieilles générations, le chauvinisme orthodoxe russe est étranger à l'esprit *de la Biélorussie, pays traditionnellement* pluriconfessionnel et tolérant. Et si la vieille génération approuve le rapprochement avec la Russie, elle n'est pas motivée par des considérations ethniques mais par l'illusion d'une résurrection de l'URSS.

La jeunesse, apolitique à l'origine, a pris conscience du prix de l'indépendance lorsqu'elle s'est vu menacer de la perdre. Elle craint de devoir servir dans l'armée russe et de faire la guerre en Tchétchénie et au Tadjikistan. Elle désapprouve l'abandon de la neutralité inscrite dans la Constitution biélorusse. Elle oppose une résistance grandissante aux tentatives de M. Loukachenko visant à restreindre la souveraineté biélorusse. Le Front populaire de Biélorussie, la principale force démocratique du pays, a trouvé un second souffle au printemps, bien que son président, Zenon Pazniak, ait été contraint de se réfugier en Pologne.

Le régime qui s'est instauré en Biélorussie est unique parmi les Etats post-soviétiques d'Europe. On peut se demander pourquoi M. Loukachenko semble bénéficier d'une impunité totale, pourquoi il peut se permettre de faire l'éloge de Hitler, de prononcer des phrases comme celles-ci : *« L'ordre allemand s'est formé au cours des siècles et a culminé sous Hitler. C'est ainsi que nous comprenons le régime présidentiel et le rôle du chef de l'Etat »*.

Pourquoi ne remarque-t-on pas non plus que Moscou se sert de M. Loukachenko pour ses basses besognes en politique étrangère ? C'est lui qui se charge des contacts avec l'Irak, lui qui lance le dangereux projet d'un corridor vers Kaliningrad à travers la Pologne, *lui encore qui prononce des* diatribes anti-OTAN dans le style de la guerre froide.

N'oublions pas que la réintégration de la Biélorussie peut annoncer la résurrection de l'empire russo-soviétique. La triste expérience des accords de Munich enseigne que ce n'est pas en abandonnant des proies à un fauve que l'on apaise ses appétits impériaux. Dès qu'il a reçu un morceau, il en demande un autre plus gros. Les Etats baltes, l'Ukraine et même la Pologne sont les prochains au menu. Seuls ces deux derniers pays *ont protesté énergiquement* contre l'arbitraire que fait régner M. Loukachenko.

L'avenir du centre européen dépend du sort de la Biélorussie. L'Occident semble l'ignorer. La Russie le sait depuis plus de deux cents ans. Une Biélorussie indépendante et démocratique est indispensable au développement pacifique de la région, quelle que soit la tournure que prendront les événements dans la Russie toujours imprévisible.

***Vincuk Viacorka** est vice-président du Front populaire de Biélorussie.*

(Traduit du russe par Galia Ackerman.)

L'écologie dénaturée

par Yves Vérilhac

BON, d'accord, la loi du 10 juillet 1976 *« relative à la protection de la nature »* a vingt ans ; et nous, pauvres naturalistes qui nous battions dans les années 70 et dans le désert, nous avons quelques années de plus. Mais est-ce qu'on y croit toujours ? Et, ce désert avec ses oasis qui nous faisaient rêver, qu'en reste-t-il ? Où sont passés nos idéaux ? Comment avons-nous traversé l'officialisation de nos revendications, la banalisation de nos préoccupations ? Comment avons-nous pu devenir de simples gestionnaires de *« nos acquis »* ? des *« réalistes »*.

Des sites naturels protégés ? en voici suffisamment pour nous occuper un moment. Des espèces protégées ? en veux-tu, en voilà. Des listes. Il y a les bonnes et les mauvaises espèces. Celles qui sont sur les listes ont eu de la chance. Car soyons honnêtes : de la subjectivité, il y en a. Nous nous intéressons plus aux vertébrés supérieurs *qu'aux arthropodes, plus à ce qu'il* y a autour de chez nous qu'un peu plus loin. Nous n'avons pas de recul, ni dans le temps ni dans l'espace.

Ici, c'est la lutte pour le maintien d'une espèce en limite d'aire de répartition ; là, c'est une ancienne carrière contre laquelle nous nous étions battus et qui abrite aujourd'hui un couple de grands-ducs. Vite, un arrêté de biotope. Ailleurs, quelques centaines de canards se reposent sur le plan d'eau d'un barrage hydroélectrique. Les guêpiers d'Europe installent leurs *nids dans les nombreux talus routiers.*

Nous combattions les imbéciles qui avaient décidé arbitrairement de décimer des espèces jugées « nuisibles ». Nuisibles pour qui, pour quoi ? Aujourd'hui, nous nous battons pour affirmer que des espèces sont utiles. Pour qui, pour quoi ? Parce qu'il y a des listes. Bon anniversaire. Point final. C'est comme ça, c'est acquis.

Plus nous affirmons que les espèces inscrites sur nos listes sont « utiles », plus nous confirmons que celles qui n'y sont pas sont *nuisibles. Question de génétique.* Chance ou malchance à la naissance. Rappelez-moi votre nom... Renard, fouine, belette ? Ah non, désolé, je n'ai pas ça sur mes listes.

Les lois et les décrets s'accumulent, se superposent, pour remplacer le manque de prise en compte de la nature par la société. Empilement et cristallisation. On rajoute des couches. Au moins une par nouveau ministre.

Bien sûr, on ne punaise plus les chouettes sur les portes des granges. On les écrase en voiture, on fait tomber les vieux arbres et *on ferme les clochers. On ne tue* plus les chauves-souris. Mais combien de braves gens sont encore persuadés qu'elles s'accrochent aux cheveux ? Tous les reptiles sont protégés, au moins partiellement, par les textes. Qui est capable de faire la différence entre une couleuvre vipérine et une vipère aspic ? Et d'ailleurs qui s'en soucie ? Un coup de pelle et c'est fini.

Au fil des ans, l'écologie a été dénaturée. La nature devait être l'inconnu, le rêve, la peur aussi. Toute la symbolique des forêts, de l'eau... Mais certains n'y ont vu qu'assainissement, hygiène et même éclairage ! Il n'y a qu'à voir certains programmes d'écologie urbaine.

Alors, parce que tel jour est décrété Journée de l'environnement, des bénévoles se précipitent pour enlever non seulement les papiers gras, mais aussi et surtout les broussailles noirâtres et chétives. Car, dans notre société, il n'y a de place que pour les grands arbres bien droits au feuillage doré. « Il ne faut pas laisser faire la nature, elle se dégrade. »

En vingt ans, le fossé entre la nature et la société n'a fait que s'agrandir. Nous voyons à peine l'autre bord.

Vingt ans. Joyeux anniversaire. Trouverons-nous un second souffle ? Notre société est-elle plus proche de la nature ? Nous avons le devoir de nous interroger sur la « rentabilité » de notre action. Qu'apprend-on sur la nature dans les écoles ? Combien avons-nous su motiver de bénévoles ? A qui avons-nous su transmettre notre passion ? Pas celle des salons ; celle de la solitude, un soir, dans un bois, avec tant d'odeurs que ça en devient indécent, alors qu'on est appuyé contre une souche à attendre un hypothétique blaireau ou la vision furtive d'un renard...

Les associations écologistes faisaient peur. Plus maintenant. Il y a les bureaux d'études, les industriels et jusqu'aux élus qui s'y mettent. Parlent-ils de la même chose ? Non, mais qui s'en rend compte ?

Officialisation. Combien d'heures passées dans des commissions préfectorales ? Des colloques aussi, avec des tas de valises en plastique. Des rapports. Tous ces os à ronger pour causes perdues.

Et nos associations, noyées dans leur propre fonctionnement. La gestion. La course aux subventions aussi. Même plus des subventions, des contrats : c'est donnant-donnant. *Et, pendant tout ce temps, il* n'y a toujours pas de direction départementale de l'environnement, toujours pas de grand corps d'Etat qui compenserait l'action des autres...

Quand les associations étaient les seules à occuper le terrain, à être sur le terrain, elles faisaient peur. Elles avaient des connaissances et un savoir-faire qui suffisaient. Plus maintenant. Il y a les bureaux d'études, les industriels et jusqu'aux élus qui s'y mettent. Parlent-ils de la même chose ? Non, mais qui s'en rend compte ? Soucieuses d'environnement, les associations en oublient leur enracinement naturaliste. Elles coupent la branche, etc.

Mais, bien sûr, plus la peine de s'en faire, il y a l'anniversaire. Article premier de la loi du 10 juillet 1976 : la protection des espaces naturels... est d'intérêt général. On a gagné ! Combien de temps encore allons-nous confondre le fond et la forme, dans la vie comme devant les tribunaux, où nous traînons nos adversaires d'un jour ? Où sont notre révolte, notre capacité à nous émouvoir ? Dans les bois ? Alors retournons-y vite.

Tiens je sens que le vent se lève devant ma porte, je prends mes jumelles (vous vous souvenez ?) et je vais faire un tour.

***Yves Vérilhac** est chargé de mission pour la création du parc naturel régional de la châtaigneraie ardéchoise.*

Du « problème » à la « question » corse

par Jocelyne Cesari

DE CONFÉRENCES de presse dans le *maquis* en meurtres politiques, une Corse *« terroriste »* vient peu à peu supplanter l'image idyllique de l'île de Beauté pour dépliant touristique. Mais qu'il s'agisse de *« rivages incomparables »* ou de *« violences séculaires »*, les récents événements tendent à renforcer le poncif selon lequel la Corse et les Corses seraient irréductiblement à part et décidément de bien mauvais citoyens. Pourtant, saisir les véritables spécificités oblige à poser en d'autres termes le « problème » corse en le replaçant dans son contexte : la remise en cause généralisée de ce qu'il est convenu d'appeler le modèle républicain.

Se définir comme Corse et le revendiquer atteste en effet d'une résistance à l'égard des principes républicains qui ont contribué à forger une exception française désormais en voie d'extinction. Cette exception a consisté en une progression simultanée de la souveraineté nationale, de la cohésion sociale et de la modernisation avec, comme corollaire, la laïcité et l'unification territoriale et linguistique.

Le principe d'assimilation à une nation homogène est donc au cœur de l'identité politique française, et par-là même exige de la part des citoyens le renoncement à l'expression publique et collective de leurs particularismes. Les parties constituantes de la nation (régions et autres groupes culturels ou religieux), comme les nouveaux arrivants, ont pendant longtemps accepté de payer ce coût en contrepartie d'une promotion sociale pour eux-mêmes comme pour leurs descendants. Il y eut même dans de nombreux groupes des « fous de la République » qui se définissaient presque exclusivement par ce lien d'allégeance civique en dehors de toute autre considération religieuse, culturelle ou ethnique.

L'un des enjeux politiques majeurs des prochaines décennies

Si la forme centralisatrice et jacobine de la République s'est émoussée et a permis par exemple la mise en place d'un statut particulier pour l'île, la conception d'une nation homogène n'en demeure pas moins vivace et tend même à s'exacerber sous les coups de boutoir qu'elle subit actuellement et pas uniquement de la part des Corses. Le refus de l'unicité immanente à la tradition républicaine est de plus en plus marqué, comme l'attestent les débats sur la laïcité, l'ethnicité ou le communautarisme.

Toute expression collective d'une particularité, que celle-ci soit territorialisée ou pas, demeure en effet suspecte car virtuellement antirépublicaine. Il n'est que de constater non seulement le refus par le Conseil constitutionnel de reconnaître en 1992 le peuple corse, mais aussi la non-ratification par la France de la charte européenne des langues et cultures minoritaires ou encore les réitérations du Haut Conseil à l'intégration selon lesquelles seuls des individus peuvent être intégrés à la nation, et non pas des groupes.

De ce point de vue, la référence permanente à la situation britannique ou américaine dans les discours médiatiques et politiques révèle la fabrication d'un contre-modèle dessiné en creux par la nostalgie d'un *« âge d'or républicain »*.

Et, pourtant, la fin de l'exception française s'inscrit dans de profondes transformations à l'échelle internationale. Avec la fin de la guerre froide, à défaut d'universalisme règne désormais le mondialisme sous la forme du triomphe apparent de la démocratie de marché, de la circulation accélérée des hommes, des techniques et des marchandises.

Dans ce désenchantement presque achevé du monde, ou plutôt en raison même de ce désenchantement, l'affirmation des particularismes est plus vivace que jamais. Reconnaissance, authenticité, respect... autant de termes qui sont entrés dans le répertoire des revendications et témoignent de la peur de cette fin de siècle : la désillusion dans l'uniformité.

Cette angoisse de la perte s'explique par l'errance de tous les repères individuels et collectifs et oblige à reposer la question du rapport à l'universel. L'évolution des sociétés et des nations se trouve prise entre deux vertiges : la recherche de l'universel et l'affirmation de la différence. De ce point de vue, le problème corse se révèle être une question d'ordre général posée aux institutions françaises et dont la solution pourrait bien devenir l'un des enjeux politiques majeurs des prochaines décennies.

***Jocelyne Cesari** est chargée de recherches au CNRS.*

COURRIER

ÊTRE DOCTEUR

Le Monde du 30 mai a publié en première page un article de son correspondant à Bonn sous le titre : « Être « *Doktor* » ou ne pas l'être ». Cet article souligne l'importance reconnue du doctorat en Allemagne. Il en est de même dans la plupart des pays.

Notre attention a été attirée par le conflit *cité* en fin d'article à la suite de la décision des Länder de restreindre l'inscription de « docteur » sur les cartes de visite pour les docteurs ayant obtenu leur titre dans un pays où il n'est pas d'usage de le porter publiquement, en indiquant que ce serait le cas de la France. Un membre de notre association nous a *également signalé avoir été* confronté à des difficultés de cet ordre en Allemagne, à l'occasion d'une mise en concurrence avec des ressortissants allemands. Cela pourrait donc susciter quelques inquiétudes à l'heure où l'espace européen est ouvert.

La valeur des docteurs français dans les matières scientifiques, économiques, juridiques, etc., est reconnue mondialement comme du plus haut niveau par leurs pairs. Pour des raisons historiques, et notamment parce que les étudiants des universités françaises s'engageaient principalement après l'obtention du titre *dans la recherche publique et* dans l'enseignement de troisième cycle où il est la condition d'entrée, peu d'entre eux ont éprouvé le besoin de l'afficher sur leur carte de visite. Ces conditions ont changé, et on trouve de plus en plus de docteurs français dans les entreprises, et particulièrement dans les pays anglo-saxons, où les recruteurs recherchent des gens formés par la recherche, ayant montré, lors de la préparation de leur thèse, leur aptitude à conduire un projet. La mise en évidence de leur titre est une obligation professionnelle. (...)

Les docteurs français peuvent légitimement porter *ce titre*, inscrire sur leur carte de visite « Dr », « Dr. », « Docteur en... », et en faire largement état en France et à l'étranger, cela correspondant tout à fait à l'usage et au droit français, tout en répondant au souhait d'harmonisation avec les pratiques de l'Union européenne.

Colette Deschamps,
présidente de l'Association nationale des docteurs ès sciences. Paris.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Les neutres s'interrogent sur la neutralité

Suite de la première page

L'Autriche ne peut se contenter d'un statut d'observateur qui ne lui donne pas voix au chapitre et elle ne peut plus se réfugier dans la position confortable qui consiste à compter sur les autres pour assurer sa propre sécurité.

La disparition des deux blocs en Europe lui a permis d'adhérer à l'Union européenne, qui est plus qu'un grand marché unique, une union politique et une « communauté de destin ». Ses membres, ajoutent les représentants du Parti populaire, doivent être en mesure de manifester leur solidarité en toute circonstance. L'adhésion à l'UEO posera la question des rapports avec l'OTAN dans la mesure où « l'identité de défense européenne » est appelée à se développer au sein de l'Alliance atlantique.

Mais cette OTAN, explique M. Khol, n'est plus l'organisation du temps de la guerre froide dirigée contre l'URSS ; elle est une partie constitutive de la stabilité du continent à laquelle l'UE et l'Autriche sont intéressées. La situation de l'Autriche serait encore plus paradoxale en cas d'élargissement vers l'Est de l'OTAN, puisqu'elle pourrait se retrouver le seul Etat en Europe centrale ne faisant pas partie de l'organisation atlantique, entourée d'anciens pays socialistes, nouveaux membres de l'OTAN... C'est pourquoi les conservateurs autrichiens plaident pour que l'Autriche franchisse le pas. Les sociaux-démocrates sont beaucoup plus réservés. Dans leur pacte de gouvernement, le SPOe et l'OeVP se sont mis d'accord pour trancher la question avant 1er janvier 1998, quand l'Autriche assumera pour la première fois la présidence de l'Union.

Une question analogue se pose pour la Finlande, qui a une frontière de quelque 1300 kilomètres avec la Russie. Deviendra-t-elle un jour membre de l'OTAN ? En déclarant que c'était une hypothèse *« plus vraisemblable qu'invraisemblable »*, Ole Norrback (libéral), ministre des affaires européennes, a lancé un pavé dans la mare. Ses propos ont provoqué un tel tollé que le président de la République, Martti Ahtisaari, et le chef du gouvernement, le social-démocrate Paavo Lipponen, ont dû affirmer que la Finlande n'avait aucune intention de poser sa candidature à l'OTAN et que la politique d'Helsinki restait inchangée : elle est libre d'alliances militaires et repose sur une défense indépendante.

La *« neutralité »* proprement dite avait été rapidement abandonnée après l'effondrement de l'Union soviétique et la mise au rebut du Pacte d'amitié et de coopération qui liait la Finlande à Moscou depuis 1948.

LE « CAMP DES PRUDENTS »

Ce n'est pas la première fois qu'une discussion sur les relations avec l'OTAN surgit en Finlande, bien qu'à l'époque de la guerre froide un tel débat ait été évidemment banni – il ne fallait surtout pas éveiller la suspicion du « grand voisin ». Le « camp des prudents » continue de souligner que la situation géopolitique de la Finlande ne peut être changée et qu'il faut éviter *« tout ce qui pourrait être considéré comme une provocation »* par Moscou. Il y a aussi le camp des *« N'excluons rien »* ou des *« Il ne faut jamais dire jamais »*. La discussion actuelle, qualifiée de *« bavardage désordonné »* par le premier ministre, pourtant été déclenchée par Max Jakobson, ancien conseiller de Kekkonen qui fut pendant un quart de siècle (1956-1981) le garant de la souveraineté de la Finlande et des bonnes relations avec l'URSS.

Il n'existe pas de *« marché intérieur en matière de politique de sécurité »*, avait dit ce vétéran de la diplomatie finlandaise ; l'UEO est et restera un tigre de papier. Dans ces conditions, la Finlande et d'autres anciens *« neutres »* devront regarder du côté de l'OTAN après l'élargissement à la Pologne, puis à la République tchèque, à la Slovaquie et à la Hongrie.

« ZONE GRISE »

En Suède, dont la situation géostratégique et l'histoire (pas de guerre depuis près de deux siècles) sont différentes de celle de la Finlande, le débat sur la défense et l'OTAN est beaucoup plus feutré et l'attachement à la neutralité traditionnelle encore très fort dans la population, indépendemment des opinions politiques et en dépit du fait que les Suédois savent aujourd'hui que, durant la guerre froide, leurs gouvernements entretenaient des relations secrètes assez étroites avec les alliés. Les sondages le montrent : environ 70 % des Suédois sont résolument hostiles à l'adhésion de leur pays à l'Alliance atlantique, voire à l'UEO, et ne veulent pas voir leurs soldats enrôlés dans des missions militaires que d'autres auraient décidées pour eux. Ils ne veulent pas non plus, comme certains spécialistes américains l'ont suggéré, prendre une responsabilité accrue dans la défense des pays baltes mais – comme les Finlandais – ils ne souhaitent pas non plus se retrouver dans cette fameuse *« zone grise »* que pourrait devenir l'Europe du Nord.

Selon les ministres de la défense, Thage G. Peterson, et des affaires étrangères, Lena Hjelm-Wallén, une adhésion à l'OTAN ne renforcerait en rien la sécurité du royaume fondée sur le libre choix des alliances militaires et une défense indépendante. Mais dans le même temps, les deux ministres précisaient que la politique étrangère de la Suède n'était pas et n'avait jamais été *« dogmatique »* mais était *« pragmatique »* ; en clair, qu'il n'est pas impossible qu'elle évolue. *« Avec les Suédois, on ne sait jamais,* dit un ancien premier ministre finlandais. *Le jour où ils ont déposé leur candidature à l'Union européenne, ils ne nous ont même pas prévenus ! »*

Alain Debove et Daniel Vernet

Le Monde
ÉDITORIAL

L'honneur de la démocratie

UN *faux scoop : tel doit être*, selon Alain Lamassoure, porte-parole du gouvernement et vice-président du Parti républicain, le mot de la fin de l'affaire des écoutes téléphoniques, pratiquées à la demande du ministère de la défense et avec l'accord du premier ministre, à l'encontre de plusieurs membres de l'entourage de François Léotard, lui-même ancien ministre de la défense et président du Parti républicain et de l'UDF. La Constitution ne prévoyant pas que le gouvernement et son porte-parole détiendraient de droit le dernier mot dans le débat public, M. Lamassoure nous permettra d'insister.

Pour observer qu'un « faux scoop » est, soit une information fausse, soit une information *déjà connue de tous. Or, les communiqués* publiés lundi 8 juillet, après la parution du *Monde*, par le ministère de la défense et par les services du premier ministre, loin de démentir nos informations, les ont au contraire confirmées. Les faits en cause étaient-ils connus ? Ils l'étaient *« des principaux intéressés »*, affirme M. Lamassoure. Qui sont « les principaux intéressés » aux yeux du porte-parole du gouvernement ? Les citoyens, qui ont le droit et, même, le devoir de s'informer sur les pratiques de leurs gouvernants ? Il y a lieu de craindre que non...

Les « principaux intéressés » sont à l'évidence, *dans l'esprit de M.* Lamassoure, M. Léotard ainsi que ses collaborateurs espionnés par la Direction générale de la sécurité *extérieure* (DGSE) à la demande de l'actuel gouvernement. Plusieurs précisions s'imposent. Premièrement, le communiqué publié lundi par M. Léotard ne permet pas de penser que le député du Var était informé de ces écoutes, du moins de façon officielle et sans équivoque. Faut-il considérer l'affirmation de M. Lamassoure comme un démenti opposé au président de son parti ?

Deuxièmement, si M. Léotard a pu avoir connaissance de l'enquête menée sur son entourage, c'est peut-être, comme cet entourage lui-même, par des « fuites » au sein de la DGSE. M. Lamassoure juge-t-il que de telles fuites sont un mode d'information normal entre actuels et anciens titulaires d'un poste gouvernemental aussi important que le ministère de la défense ? Troisièmement, si le président de l'UDF a été, selon M. Lamassoure, *« rassuré »* par les précisions fournies lundi par les services du premier ministre, c'est qu'il *était inquiet*. Pourquoi ?

M. Léotard et ses amis, engagés dans une démarche de rapprochement avec le président de la République et le premier ministre, ne souhaitent peut-être pas envenimer leurs relations avec le pouvoir. L'information des citoyens impose, elle, de s'étonner de la persistance de ce que M. Léotard lui même a appelé des *« pratiques qui n'honorent pas notre démocratie »*. Pratiques qui n'ont pas l'air d'émouvoir outre mesure le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, Me Paul Bouchet. Quels sont les motifs de *« sécurité nationale »* au nom desquels le gouvernement prétend justifier l'espionnage des principaux collaborateurs d'un ancien ministre qui est aussi, pour Jacques Chirac et Alain Juppé, à la fois un allié et un rival politique ? L'*« incident »* ne pourra être *« clos »* que lorsqu'une réponse aura été apportée à cette question.

Hommages irrespectueux *d'André François*

Le peintre et dessinateur célèbre à sa manière quelques maîtres illustres.

Ingres : « Chair Madame »



DANS LA PRESSE

FRANKFURTER ALLGEMEINE
Wolfgang Günter Lerch

■ Erbakan et les siens vont-ils maintenant établir en Turquie cet *« ordre islamique »* qu'ils ont prôné dans leurs discours et leurs écrits de propagande ? Il ne faut pas s'y attendre. Le parti Refah et les ministres qui en sont membres sont intégrés depuis des décennies dans le système démocratique et ils ne pourront pas facilement le changer (...). Il ne faut pas comparer la Turquie à l'Iran ou à l'Algérie ; même ceux qui s'y nomment *« fondamentalistes »* n'en sont pas vraiment (...). Erbakan ne pourra pas réaliser une politique clairement islamiste. Mais de nombreux Turcs redoutent que le Refah n'entreprenne d'infiltrer l'appareil d'Etat et d'autres secteurs de la vie publique. Ce processus est en marche depuis déjà des années et il pourrait s'intensifier.

EL PAIS

■ La Turquie est un pays d'une grande importance pour les équilibres mondiaux. Elle est le seul pays islamique membre de l'OTAN, le seul pays islamique candidat à l'Union européenne et situé au centre d'une région rongée par les conflits. La nouvelle situation de la Turquie exige donc patience, intelligence et attention de la part de ses interlocuteurs européens.

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Ce *« classement sans suite »* de l'affaire (des écoutes de collaborateurs de François Léotard) laisse tout de même dans l'ombre quelques questions sans réponse : ces écoutes étaient-elles vraiment des écoutes de routine ? (...) Alors qu'elles étaient connues depuis longtemps de François Léotard, pourquoi ont-elles provoqué des réactions aussi tardives de sa part ? Qui a eu intérêt à les rendre publiques en ce moment et dans quel but ? En tout cas, cette affaire aura à la fois montré l'hypersensibilité persistante et la complexité des relations au sein de la majorité. Et la volonté malgré tout d'éviter ce qui fâche et qui divise en ces moments de grande difficulté.

Vers le non-sens *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

D'HABITUDE, j'évite de passer en revue le courrier reçu ; on dirait que le chroniqueur cherche un sujet, paresseusement. Les questions de langage méritent de faire exception. Les lecteurs se passionnent pour elles. Ils réagissent avec une rare vivacité au crétinisme des discours publics. *Ils considèrent justement* que les mots nous façonnent, qu'il dépend de leur usage loyal qu'ils asservissent ou qu'ils libèrent. Y veiller leur semble affaire de survie, de dignité.

Renseignement pris auprès d'un maître de l'interprétation simultanée, Christopher Thiery, l'expression *« langue de bois »* n'a pas d'équivalent exact en anglais. La *politically correctness* veut dire autre chose. Elle vise aussi une mise au pas du vocabulaire, donc des esprits, mais à propos des seules minorités ethniques, sexuelles ou autres, qui se font juges de sa conformité. En France, la notion d'artifice et de rigidité attachée à la *« langue de bois »* s'étend bien au-delà. Elle a d'abord servi à qualifier la rhétorique des régimes communistes. Elle s'est ensuite appliquée, dans les années 80, à celle de nos dirigeants, aussi creuse et manipulatrice qu'à l'Est, bien que servant des buts moins ouvertement totalitaires.

Si la métaphore ligneuse manque aux pays anglophones, la chose y existe. Des automatismes que je relevais récemment (*le Monde* du 26 juin), un professeur d'anglais, André Chassigneux, a trouvé des traces dans le jargon politico-économique anglo-américain. Avant notre vogue du *« faire en sorte »*, il y a eu *« to ensure that »* ; *« major challenge »* a précédé la scie des *« défis majeurs »* ; *« string signal »* a devancé les *« signaux forts »* que rêvent de nous envoyer nos responsables politiques. *« C'est vrai que »*, qui a envahi tous nos propos, fait suite à *« the truth is that »*. Quant à *« ce pays »*, mis pour *France*, un autre professeur d'anglais, Bernard Gensane, en voit l'origine dans un pur anglicisme, *« that country »*, dont les sous-entendus très *« british »* se sont perdus en route.

Les francophones, qui se sentent assiégés et infiltrés par les anglicismes, ne doivent pas en conclure que le péril s'aggrave. Peu importe qui a contaminé qui. Ce qui compte, c'est la généralisation du parler-pour-ne-rien-dire, aussi galopante que la mondialisation technico-économique, et plus contraignante, plus aliénante encore.

Plusieurs correspondants incluent la presse dans leurs reproches. Qu'ils permettent l'esquisse d'un plaidoyer *pro domo*. La plupart des informations émanant de l'administration et des affaires parviennent désormais aux rédactions sous la forme écervelée où croit bon de les couler le charabia « communicationnel ». Je dispose, par cartons entiers, de perles recueillies dans les propos de ministres, de préfets, de PDG ou de conseillers pédagogiques. Le respect des sources nous commande de transmettre en l'état ces horreurs stupides ; et le temps manque, aux « médias » parlés et quotidiens notamment, pour y projeter un peu de clarté. C'est l'honneur des journaux *de refléter l'époque entière*, y compris ses pires sottises, dont elle prend le risque, en les signant, de paraître responsable aux yeux des futurs historiens.

De l'anticipation d'Orwell *(1984)*, on a retenu les délires techniques, parce qu'ils sont les plus spectaculaires. On a négligé le cauchemar annoncé d'un langage mondial vidé de toute signification. Nous approchons à grands pas de ce règne du non-sens universel. La responsabilité en revient à l'omniprésence et à l'omnipotence des hommes d'image et de publicité, pour qui le mot n'est plus qu'une occasion de calembour, un produit sans contenu, un espace à occuper, une machine à vendre, à annoncer, à conditionner l'opinion. L'élite, que son instruction aurait dû retenir au bord du gouffre, y a vu le fin mot de la modernité et s'y est jetée jusqu'à perdre de vue les réalités qu'elle était chargée de ressentir, de corriger.

Le rêve d'un langage loyal et utile pour maîtriser librement les mondes extérieur et intérieur s'éloigne à vue d'œil. Seule consolation, et unique espoir : la vigilance des usagers attestée par le courrier, leur résistance érudite et drôle. Les manieurs et les profiteurs de la langue poudre-aux-yeux devraient se méfier : s'ils savaient comme le public ricane, au pied de leurs tribunes enrubannées, devant leurs éclats de voix, leurs slogans pour marques de lessives.

La « morale » boursière ne régnera pas éternellement. Un jour peut très bien venir où la mauvaise monnaie verbale ne chassera plus la bonne.

BILAN Le rapport annuel de la Commission bancaire, présenté mardi 9 juin par son président, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a été l'occasion pour ce dernier de défendre le travail accompli au cours des dernières années par l'organisme chargé de contrôler les banques. Un organisme soumis depuis plusieurs mois à de nombreuses critiques. ● LE RAPPORT souligne que l'année 1995 a encore été difficile pour les banques françaises, même si, au total, le résultat net de l'ensemble du système bancaire est redevenu positif à hauteur de 19 milliards de francs. ● M. TRICHET a insisté sur la nécessité pour le secteur bancaire de faire sa révolution. La restauration des marges, le retour à des conditions normales de concurrence, la maîtrise des coûts, le renforcement de la productivité et des restructurations sont jugés indispensables.

La Commission bancaire appelle les banques à faire leur révolution

Jean-Claude Trichet, le président de l'autorité de contrôle des établissements bancaires, a souligné la nécessité de rétablir les marges et de mettre fin aux distorsions de la concurrence

EN PRÉSENTANT, mardi 9 juin, le rapport annuel 1995 de la Commission bancaire, Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, et, de ce fait, président de la Commission bancaire, a commencé par tirer un coup de chapeau appuyé aux équipes de l'organisme de contrôle des établissements de crédit.

La Commission bancaire est en *effet soumise à un feu roulant des* critiques, nourri par les défaillances successives du Comptoir des entrepreneurs, du Crédit lyonnais, de la Banque commerciale privée, de la banque Pallas Stern, de la banque BTP, sans compter celle du Crédit foncier. Tous ces établissements sont placés, de par la loi bancaire, *sous la surveillance* de la Commission. Du rapport de la Cour des comptes à celui de la commission des finances de l'Assemblée, les voix sont nombreuses à avoir relevé que cette mission a pêché par des dysfonctionnements manifestes : lenteur de réaction, politique de provisionnements des risques *contestable* (*dans le cas du* Crédit lyonnais notamment), inadéquation entre l'évolution du métier de banquier et la formation des équipes de la Commission.

DOUBLE MESSAGE

Les catastrophes bancaires ne sont pourtant pas une spécialité française. Mais lors du naufrage de la Banesto, la Banque d'Espagne n'a pas hésité à prendre des mesures drastiques. Lorsque la banque Barings s'est trouvée confrontée aux malversations du jeune *trader* Nick Leeson, la banque centrale britannique a immédiatement réagi. Les deux banques centrales ont par ailleurs fait leur autocritique en admettant que, peut-être, leurs contrôles n'avaient pas été suffisamment rigoureux.

Pas de trace de remise en cause, rue de la Vrillière. *« En présentant le rapport annuel,* a déclaré M. Trichet, *je voudrais d'abord, au nom de la Commission, collège indépendant, lié aux plus hautes juridictions de notre pays dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif, dire que les agents du secrétariat général de la Commission bancaire ont toute la confiance de la Commission pour le remarquable travail qu'ils ont fourni. Ils ont exercé leur tâche de contrôle avec succès. Ce sont eux, et eux seuls, qui ont mis en évidence les problèmes et les difficultés à la suite de leurs investigations ».*

Le message est double. Il rend hommage à Jean-Louis Butsch, secrétaire général de la Commission bancaire pendant quinze ans et *qui vient de prendre sa retraite.* Il réaffirme l'indépendance de la Commission, après les vifs débats qui ont opposé la banque centrale et Bercy sur le mode de nomination du nouveau secrétaire général, *différend qui s'est soldé en faveur* de Jean Arthuis, le ministre de l'économie. C'est lui qui nommera désormais le secrétaire général.

L'épais rapport de près de deux cents pages sur les activités de la Commission bancaire est très technique. Mais sa présentation est l'occasion pour le gouverneur de prendre position sur l'évolution du paysage bancaire français et la situation qu'ont connue les banques l'année dernière. Le tableau est plutôt sombre. L'année 1995 est restée globalement difficile, relève-t-il, malgré quelques signes d'amélioration : après deux années de baisse, l'encours de crédits à la clientèle s'est quasiment stabilisé (– 0,2 %). Après une chute historique en 1994 (– 7,7 %), le produit net bancaire du système bancaire a enregistré, en 1995, une progression de 3,9 %.

QUATRE DÉFIS

Au total, le résultat net de l'ensemble du système bancaire est redevenu positif à hauteur de 19 milliards de francs (contre un déficit de 11 milliards en 1994). Ce résultat doit encore être substantiellement accru, prévient M. Trichet. Comment ? En s'attachant à relever quatre grands défis. Tout d'abord, la restauration des marges et le retour à des conditions normales de la concurrence. Pour Jean-Claude Trichet, *« certains comportements commerciaux deviennent dangereux quand, une fois prise en compte la couverture du coût de la ressource, des frais généraux et du risque, la rémunération des fonds propres n'est plus suffisante pour assurer un renforcement des structures financières ».*

Deuxième défi : la maîtrise des coûts et le renforcement de la productivité. Il importe que les banques françaises se rapprochent progressivement du degré de flexibilité qu'ont su acquérir les groupes industriels. *« La suppression de rigidités traditionnelles dans le secteur bancaire dans de nombreux domaines apparaît indispensable »* dans l'intérêt supérieur des *entreprises et de leurs salariés.*

Troisième défi : la restructuration du secteur. La reprise de la Sovac par General Electric, la fusion du Crédit national et de la BFCE, la reprise d'Indosuez par le Crédit agricole, le projet de rapprochement du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique sont *« des mouvements opportuns »* que la Commission encourage. D'autres rapprochements sont sans doute nécessaires, estime le gouverneur. *Enfin,* les banques françaises doivent progresser dans la qualité de leur contrôle interne, notamment des opérations de marché. Le contrôle exercé par les organes sociaux et la qualité de leur information financière doivent aussi s'améliorer.

Le président de la Commission bancaire exprime, pour la première fois officiellement la nécessité pour le secteur bancaire de faire sa révolution. Ni ces efforts ni l'amélioration des méthodes de surveillance et de prévention de la Commission bancaire ne sauraient cependant suffire. Pour Jean-Claude Trichet, rien ne sera possible sans notamment la fin des distorsions de concurrence et l'obligation pour toutes les institutions de se soumettre aux mêmes contraintes réglementaires. Le gouverneur part ainsi en guerre ouverte contre les mutualistes; la Poste, les caisses d'épargne...

Babette Stern

Les différents types de contrôle

	[illegible]	[illegible]	Agrément	Réglementation
ROYAUME-UNI	Banque centrale	Auditeurs externes	Banque centrale	Trésor
[illegible]	[illegible]	[illegible] CBF	CBF	CBF après avis de la banque centrale et accord du gouvernement
PAYS-BAS	Banque centrale	Banque centrale	Banque centrale	Ministère des finances
[illegible]	BAK (Bu[illegible])	Auditeurs externes [illegible] de BAK	BAK	Ministère des finances
ESPAGNE	Banque centrale	Banque centrale	Ministère de l'économie	Banque centrale
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Banque centrale	Ministère du Trésor
FRANCE	Commission bancaire présidée par le gouverneur de la banque centrale	Commission bancaire	Comité des établissements de crédit présidé par le gouverneur	Comité de la réglementation bancaire présidé par le ministre de l'économie

[illegible] établissements bancaires consiste à contrôler les écrits comptables. [illegible] par la présence d'inspecteurs dans les locaux des établissements.

Les syndicats de la Banque de France protestent

L'intersyndicale de la Banque de France s'est *« insurgée »*, lundi 8 juillet, contre *« les tentatives de déstabilisation »* du ministère de l'économie, *qu'elle accuse de vouloir prendre le contrôle de la* Commission bancaire, jusqu'ici placée sous la houlette de la Banque de France. Dans un communiqué, l'intersyndicale, regroupant les sept syndicats de la Banque centrale (CFDT, CFTC, CGC, CGT, SIC, FO, SNA), dénonce *« l'offensive vigoureuse de l'Etat, par l'intermédiaire du ministre de l'économie et de la commission des finances de l'Assemblée nationale, visant à remettre en cause l'adossement de la Commission bancaire à la Banque de France, tout en laissant croire le contraire ».* Plus de 400 agents de la Banque de France sont mis à la disposition de la Commission bancaire.

Les investisseurs institutionnels intéressent la Bourse de Paris

LA SOCIÉTÉ des Bourses françaises (SBF) veut mieux connaître les investisseurs institutionnels. Elle a annoncé, lundi 8 juillet, à la fois la mise en place d'un comité consultatif d'investisseurs institutionnels et le résultat d'un sondage réalisé par la Sofres entre juillet et octobre 1995 sur ces mêmes institutionnels. Si les « zinzins » ne détiennent *aujourd'hui qu'un sixième* de la capitalisation boursière française, cette part devrait s'accroître avec la création, toujours prochaine, de fonds de pension.

Le comité consultatif composé de quinze à vingt membres a pour vocation de faire connaître à la SBF les besoins des investisseurs institutionnels. Une population qui apparaît très hétérogène. C'est la principale conclusion du sondage effectué auprès de 348 gérants. Tout d'abord, parce que cette catégorie regroupe à la fois des compagnies d'assurances, des caisses de retraites, des établissements bancaires, des sociétés de Bourse, ou encore des maisons de titres. *Autant de métiers et de contraintes qui se* traduisent par des attitudes de gestion distinctes.

L'ouverture internationale semble aussi un bon critère pour différencier les investisseurs. Plus de 70 % des gérants sondés travaillent dans un établissement qui est présent uniquement en France. Leurs arbitrages entre les valeurs sont différents de ceux qui travaillent pour des sociétés internationalisées. La taille des établissements a également une importance. Notamment, parce qu'elle se traduit par l'existence d'analyses financières internes qui orientent les décisions des gestionnaires et les rendent plus sensibles *au contexte macro-économique.*

Jean-François Théodore, le président de la SBF, a souligné enfin que *« les actionnaires individuels sont beaucoup plus stables et fidèles que les investisseurs institutionnels, qui adoptent des positions beaucoup plus volatiles, et qui réagissent beaucoup plus rapidement ».*

Les obligations américaines retrouvent un équilibre précaire

SOULAGEMENT sur les places financières internationales : les marchés d'actions et d'obligations américaines, qui avaient brutalement plongé, vendredi 5 juillet, après la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis au mois de juin (*Le Monde* daté *7-8 juillet), sont* parvenus à se stabiliser, lundi 8 juillet. Le rendement de l'*emprunt d'Etat de référence* à trente ans s'est légèrement détendu – les taux baissent *quand* les cours des titres montent –, revenant à 7,17 % (7,19 % vendredi soir). L'indice Dow Jones de la Bourse new-yorkaise a pour sa part enregistré un recul limité de 0,63 %.

Certains analystes craignaient une réaction brutale, dès lundi, de la Réserve fédérale américaine (la Fed), sous la forme d'une hausse de ses taux directeurs. *Mais* la Fed a opté pour le *statu quo*. Son seul commentaire a été délivré par l'intermédiaire... du président de la Bundesbank ! *« De l'avis de M. Greenspan, l'économie américaine va très bien dans l'ensemble »*, a affirmé Hans Tietmeyer, en marge de la réunion mensuelle des gouverneurs des banques centrales des dix pays les plus industrialisés (G10).

S'adressant à la presse, M. Tietmeyer n'a pas voulu donner plus de précisions sur les déclarations du président de la Fed. *« Il présentera ses vues au Congrès américain dans un avenir prévisible »*, a-t-il ajouté. Alan Greenspan doit s'exprimer, jeudi 18 juillet, devant la commission bancaire du Sénat.

PIRE QUE LE MAL

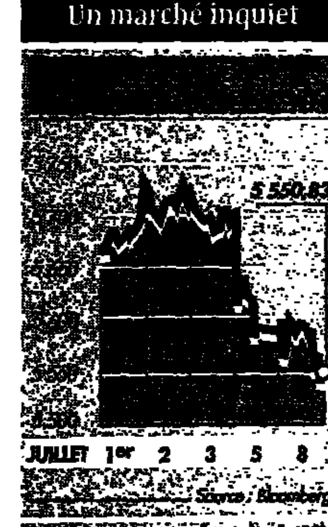
De fait, la Fed se retrouve aujourd'hui dans une situation très inconfortable. Mardi 2 et mercredi 3 juillet, son conseil – qui n'avait *pas alors connaissance des statis*tiques du chômage – avait choisi de ne pas resserrer sa *politique* monétaire. Les analystes estiment qu'il lui était difficile de revenir sur sa décision, de se déjuger moins de quatre jours plus tard sous l'influence d'une seule statistique. La Fed y aurait perdu une partie de sa crédibilité, en donnant l'impression aux investisseurs *d'avoir une politique à court* terme, sans ligne directrice claire. Dans ce contexte, une *hausse des* taux, censée démontrer la vigilance anti-inflationniste de la banque centrale, aurait risqué d'affoler les opérateurs et d'accélérer la baisse des actions et des obligations. Le remède se serait révélé pire que le mal.

Pour autant, la Fed ne peut pas ignorer le dynamisme du marché du travail, et surtout les tensions apparues sur les salaires. Elle se retrouve *exposée au soupçon* de laxisme, avivé par l'approche de l'élection présidentielle. En choisissant l'immobilisme monétaire, Alan Greenspan, dont le mandat *vient* d'être renouvelé par le président des Etats-Unis, peut donner le sentiment qu'il cherche à favoriser la réélection de Bill Clinton à la Maison Blanche. Selon le quotidien *Washington Post*, le rôle prééminent, quasi dictatorial, joué par M. Greenspan *dans la définition* de la politique monétaire américaine commencerait à irriter certains gouverneurs de la réserve fédérale. Edward Kelley, Lawrence Lindsay, Susan Phillips et Janet Yellen se seraient récemment plaints de ne pas recevoir suffisamment d'informations en provenance du département de recherche économique de la Fed, lequel préfère réserver ses analyses au seul président.

Le retour au calme, à Wall Street, apparaît donc fragile. Les économistes estiment inévitable un resserrement de la politique monétaire américaine lors de la prochaine réunion du conseil de la Fed, qui aura lieu mardi 20 août. Les experts de la banque américaine Salomon Brothers parient sur un relèvement de 0,50 % du taux des fonds fédéraux, fixé à 5,25 % depuis la fin du mois de janvier. Les investisseurs se montrent *eux aussi pessimistes. Ils* prévoient que les rendements à trois mois américains, actuellement à 5,50 %, se situeront à 6,30 % à la fin de l'année et à 6,70 % dans un an. Cette remontée programmée des taux est lourde de menaces pour les marchés d'actions et d'obligations américaines.

Pierre-Antoine Delhommais

Un marché inquiet



Wall Street a perdu près de 3% en deux séances et craint [illegible]

Les entreprises françaises résistent en réduisant leurs dépenses

LES GROUPES français continuent à vivre sous le signe de l'attentisme. Souffrant du manque de dynamisme de l'économie, ils gèrent au plus près, en refusant de prendre des risques. *« Maîtrise de l'endettement et recentrage sur le métier principal sont devenus leur leitmotiv dans un environnement d'activité, de taux de change et d'intérêt perçu comme très volatil et hautement concurrentiel »*, souligne la BNP dans son étude sur la situation financière des entreprises présentée le 9 juillet.

Cette politique, à l'œuvre depuis plusieurs années, a été renforcée en 1995. *Prises à contre-pied par la « reprise avortée »*, les sociétés ont utilisé toutes les mesures à leur disposition pour réduire leurs coûts. L'attention portée à toutes les dépenses, jointe à une forte modération salariale, leur a permis de contrebalancer les effets très négatifs de l'augmentation de leurs stocks et d'une concurrence accrue. Grâce à ces efforts, elles ont pu enregistrer en 1995 une hausse moyenne de 7 % de leur résultat brut d'exploitation.

En 1996, *« la hausse des résultats des sociétés pourrait être analogue à celle de 1995 »*, prévoit la banque. Plusieurs signes viennent conforter ce scénario. Depuis le début de l'année, les entreprises, qui ont lancé un vaste mouvement de déstockage, voient leur trésorerie se détendre. L'appréciation des monnaies « dévaluées », comme la lire et le dollar, pourraient aussi les aider, même si la pression concurrentielle reste forte. L'essentiel de l'augmentation des bénéfices, cependant, proviendrait de la baisse de la charge financière. *« Les intérêts versés par les sociétés devraient baisser d'environ 40 milliards de francs cette année, soit 6 % de l'épargne brute, sous l'effet de la baisse des taux et de la stabilisation de l'encours de la dette »*, selon la banque.

Mais pour atteindre cette maîtrise financière, les groupes risquent encore une fois de sacrifier l'avenir. Les investissements productifs de l'ensemble des sociétés, qui n'ont augmenté que 3,5 % en moyenne l'an dernier, devraient connaître une progression de 4 % cette année. Avec des investissements en hausse de 7 %, l'industrie serait le seul secteur à échapper à cette austérité.

TAUX DE MARGE EN HAUSSE

La croissance externe risque aussi de marquer le pas comme en 1995. *« Si le nombre des fusions-acquisitions a progressé de 15 % l'an dernier, en revanche les investissements directs à l'étranger ont reculé d'environ un quart et les acquisitions d'actions d'un cinquième. »* Cette politique prudente s'est traduite par un taux d'autofinancement dépassant 120 %. Il devrait encore atteindre 110 % en 1996.

Comparées aux autres pays occidentaux, les sociétés françaises ont redressé leur exploitation. Depuis le milieu des années 80, les groupes français ont connu l'évolution la plus favorable de leur taux de marge. Grâce à la très forte pression sur les salaires, celui-ci a augmenté de 4 points de valeur ajoutée entre 1987 et 1995, contre 3 points en Allemagne et une stagnation aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Mais les résultats nets n'ont pas suivi. Explication de la BNP : *« Depuis 1987, les entreprises françaises ont pâti d'un écart fort entre les taux d'intérêt réels et le taux de croissance économique, et de la nécessité de constituer des provisions élevées sous l'effet des fortes fluctuations des actifs financiers et immobiliers. Ceci explique que l'actionnaire comme le salarié se soient sentis lésés au cours de cette période. »*

Martine Orange



Airbus Industrie s'affranchira en 1999 de la tutelle de ses fondateurs

Première étape d'un regroupement des activités aéronautiques européennes tant civiles que militaires

L'allemand DASA, le français Aerospatiale, le britannique British Aerospace et l'espagnol CASA ont décidé de transformer le constructeur aéronautique européen Airbus, d'ici à 1999, en une société de plein exercice, et donc dotée d'une pleine autonomie opérationnelle. Les quatre industriels y voient le prélude à l'intégration de l'industrie aéronautique européenne, tant civile que militaire.

DANS TROIS ANS, Airbus volera de ses propres ailes. L'allemand Daimler-Benz Aerospace (DASA), le français Aerospatiale, le britannique British Aerospace et l'espagnol CASA ont décidé, au cours du conseil de surveillance d'Airbus Industrie du lundi 8 juillet, d'affranchir le constructeur aéronautique européen en le transformant *« d'ici à 1999 en une société de plein exercice, et donc dotée d'une pleine autonomie opérationnelle »*.

Créé en 1970 par le français Sud Aviation et l'allemand Deutsche Airbus, le constructeur aéronautique européen n'était jusqu'à présent qu'un groupement d'intérêt économique (GIE) chargé d'assurer la commercialisation d'avions conçus et fabriqués par les quatre partenaires. Dotés de bureaux d'études autonomes, les quatre industriels se sont spécialisés chacun sur un morceau d'appareil livré clés en main à l'assembleur final : les ailes pour British Aerospace, le fuselage arrière pour DASA, la pointe avant, le cockpit, les mâts-réacteurs et l'intégration des systèmes pour Aerospatiale, les dérives arrière pour CASA.

Cette forme d'organisation a jusqu'à présent fait ses preuves : absent du marché mondial il y a vingt-cinq ans, les Européens ont conquis près de 40 % des parts de marché, terrassant l'américain McDonnell Douglas (*Le Monde* des 12 et 13 mai) et menaçant la suprématie du numéro un mondial, Boeing (*Le Monde* du 30 avril). Au cours du premier semestre 1996, le consortium européen a vendu 143 appareils (37 % de part de marché), contre 232 avions pour l'américain Boeing (59 % de part de marché).

PARTAGER LES SAVOIR-FAIRE

Mais, plus de mille avions après sa création, la structure montre aujourd'hui ses limites, selon l'étude réalisée par le « groupe de réflexion », présidé depuis plusieurs mois par Edzard Reuter, président du conseil de surveillance d'Airbus Industrie et ancien PDG de Daimler-Benz (*Le Monde* du 21 mars). Confronté à une forte agressivité de ses concurrents, Airbus, qui doit, à chaque fois, obtenir l'assentiment des quatre partenaires qui le composent, veut pouvoir adapter plus vite son offre commerciale (prix, modification des caractéristiques d'un avion, etc.) et améliorer ses performances industrielles et économiques (Airbus ne dispose pas de comptes financiers propres). Plus officieusement, les alliés européens d'Aerospatiale, qui a gardé jusqu'à présent la maîtrise de la conception d'ensemble des appareils et la construction d'éléments stratégiques des avions, estiment qu'il est temps de partager plus largement les savoir-faire.

Les quatre partenaires ont décidé *« d'engager immédiatement les négociations entre les sociétés partenaires d'Airbus sur les aspects techniques de cette transformation du GIE en société autonome dans le but de parvenir à un accord définitif d'ici à fin 1996 »*. La forme juridique de la future société, les actifs qui lui seront tranférés (quelle partie des bureaux d'études, des chaînes de production et d'assemblage ?) et la part des différents actionnaires devraient être décidés au cours des six prochains mois. Les industriels auront ensuite trois ans pour *« concrétiser cette transformation qui pourrait se réaliser d'ici à 1999 »*.

Les industriels ont souhaité envoyer, lundi, un signal politique. Ils ont expliqué que l'évolution d'Airbus allait *« dans le sens des besoins nécessaires à la continuité de l'intégration de l'industrie aéronautique européenne, tant civile que militaire »* et ils se sont donné *« pour but commun d'atteindre cet objectif »*. La fusion programmée entre Aerospatiale et Dassault permettra à la partie française de se prévaloir d'un portefeuille d'activités semblable à celui de ses partenaires et d'aborder la négociation dans de meilleures conditions.

Christophe Jakubyszyn

Le sort du président de la SNCF sera scellé le 15 juillet

QUATRE JOURS après l'incarcération de Loïk Le Floch Prigent dans l'affaire Elf–Bidermann, Bernard Pons, ministre des transports, et Anne–Marie Idrac, son secrétaire d'Etat, ont reçu lundi 8 juillet les syndicats de la SNCF. Ils leur ont expliqué que la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris du 15 juillet scellerait le sort du président de la SNCF et ont indiqué que *« le gouvernement prendra toutes dispositions nécessaires dans l'intérêt de l'entreprise »*.

Mardi, Alain Lamassoure, porte-parole du gouvernement, a été plus précis : *« Il y a dans notre pays une présomption d'innocence, le simple fait d'être mis en examen ne justifie pas le remplacement en l'espèce du président de la SNCF*, a-t-il déclaré sur Europe 1, *en revanche, s'il était maintenu durablement en prison, il ne serait plus en mesure, en pratique, d'exercer ses fonctions, il faudrait alors pourvoir à son remplacement. »*

AUCUNE GARANTIE

Le conseil d'administration de la SNCF, initialement prévu pour le 10 juillet, a été reporté. Ce conseil devait avaliser la réponse de M. Le Floch-Prigent au premier ministre définissant les engagements de la SNCF dans le cadre de la réforme annoncée le 11 juin (*Le Monde* du 11 juin). Christiane Bedon a déclaré, au nom de la CGT, que son syndicat *« ne se satisferait pas d'un échange de lettres et qu'il souhaitait voir établi avant la discussion parlementaire de cet automne un document contractuel »*. La CFDT adopte la même position.

M. Pons n'a donné aucune garantie tout en indiquant, dans un communiqué, que *« la réforme du transport ferroviaire n'était en rien remise en cause ni dans son contenu ni dans son calendrier* [et que] *les engagements de l'Etat seraient respectés. »*

Le matin même, douze *« chefs d'entreprise »* avaient exprimé leur soutien à M. Le Floch-Prigent : ils sont, pour la plupart, membres ou proches de l'association Europe et Entreprises. Présidée depuis 1994 par M. Le Floch-Prigent, l'ambition de cette structure est de *« promouvoir la réalité de l'entreprise auprès des instances européennes ou nationales »*. On trouve parmi les signataires trois dirigeants d'institutions de retraite et de prévoyance, et plusieurs responsables s'exprimant *« à titre individuel »*. Officiellement, l'association, qui regroupe cent cinquante entreprises, n'est pas elle-même signataire de ce texte en faveur *« d'un des plus grands capitaines d'industrie que la France ait connue »*.

Danone « made in Russia »

TOGLIATTI
de notre envoyée spéciale

Togliatti est désormais épargnée par les pénuries, mais les épiceries fines ne fleurissent pas encore dans cette ville industrielle des bords de la Volga, située à 1 000 kilomètres au sud-est de Moscou. Dans les magasins, on trouve toutes sortes de produits importés. La gamme n'est pas aussi étendue qu'à Moscou mais, en cherchant bien et en consacrant 3 000 roubles (3 francs) par pot, on peut même trouver des yaourts Danone « Made in Russia ». Le géant français de l'agroalimentaire a choisi, pour percer le marché russe des laitages frais, de rentrer par la petite porte en construisant de toutes pièces à Togliatti une usine de production de yaourts.

A Moscou, Danone a acheté l'usine *« Bolchevik »* de fabrication de biscuits, et s'attèle à sa restructuration. A Togliatti, en revanche, l'équipe française est partie de rien. Appuyée par le géant local de l'automobile Lada (*Le Monde* des 7-8 juillet), elle a loué un terrain à une laiterie locale, qui l'approvisionne en lait. A partir de mi-1994, des machines sophistiquées ont été importées de France, du personnel local a été recruté. Iouri, un ancien employé de la laiterie, a reçu plusieurs semaines de formation en Pologne, en Allemagne et en France, puis a pris ses fonctions de chef de production. Daniel Kaute, le directeur de l'usine, supervise depuis deux ans le travail d'une trentaine d'employés, entamé après l'achèvement du site de production lui-même. Au-delà des difficultés de la construction de l'usine, M. Kaute se heurte surtout à des problèmes de douanes et d'impôts.

Les tarifs douaniers pour les importations industrielles varient entre 10 % et 20 % selon les matériaux, alors que les droits de douane sur les yaourts sont de 10 %. *« Parfois, cela reviendrait moins cher d'importer les yaourts »*, est-il contraint de constater. Le système fiscal russe se caractérise par une multiplicité d'impôts, les uns classiques, les autres *« nuisibles »*, portant par exemple sur l'utilisation des routes.

PRODUCTION RETARDÉE

En outre, la fiabilité des fournisseurs, et notamment de leurs délais de livraison, que ce soit en lait, ou en matériaux de construction, n'est jamais garantie. *« Classiquement, on peut attendre le sucre deux heures au lieu d'une »*, et la production est retardée d'autant, estime M. Kaute. Résultat : alors qu'avec près de 1 500 francs, le salaire mensuel des ouvriers de Togliatti est inférieur à celui de leurs collègues polonais, les coûts de production des yaourts sont, pour Danone, de 30 % à 40 % plus élevés en Russie qu'en Pologne.

« Le plus dur, c'est de ne pas nuire à l'image de qualité de Danone, en produisant en Russie », estime M. Kaute, rappelant que les contrôles de qualité à toutes les étapes du processus de fabrication requièrent une énergie considérable. La gamme produite par Danone à Togliatti est réduite : des yaourts nature et aux fruits seulement, les fruits eux-même provenant de Pologne. Le marché russe, sur lequel sont consommés traditionnellement du *kéfir* (lait fermenté) et d'autres produits laitiers, s'ouvre aux yaourts *« occidentaux »*. Togliatti fait face, non seulement à la concurrence des autres produits lactés importés par Danone de Pologne, de Hongrie, et de France, mais surtout à celle des concurrents étrangers, dont la plupart vendent sur le marché russe des laitages thermisés (« longue conservation »). Pour l'instant, seule une infime partie (50 000 pots) des quelque 40 millions de pots de yaourts Danone vendus chaque jour dans le monde provient de Togliatti, et un camion de l'usine parcourt, une ou deux fois par semaine seulement, le millier de kilomètres qui sépare Togliatti de la capitale.

A voir le cadre agréable des environs de la Volga, la dimension humaine de l'usine, à miser sur le dynamisme affiché par la région, Danone paraît avoir fait le bon choix en s'implantant ainsi à Togliatti. Une ville qui, selon M. Kaute, a *« deux ans de retard sur Moscou »*, mais où l'on peut *« vivre sans pots de vins »*. Pour autant, la partie n'est pas encore gagnée, et il est trop tôt pour savoir si l'exemple donné par Togliatti sera reproduit, à court terme, dans d'autres régions de la Russie.

Françoise Lazare

Quand les salariés refusent le passage aux 32 heures

Une PME des Deux-Sèvres est contrainte à la sous-traitance

LE SOMMET social de Matignon (*lire page 7*) vient de le rappeler : les syndicats sont en principe favorables à la réduction du temps de travail et le patronat y est opposé. Pourtant, dans les entreprises, les rôles sont parfois inversés. A Thouars (Deux-Sèvres), les trois cents salariés de la Compagnie européenne des emballages (CEE) se sont même mis en grève en juin pour protester contre la réduction du temps de travail que voulait leur imposer leur patron.

La CEE est une entreprise familiale qui fournit des emballages papier pour les leaders de la restauration rapide et des grands magasins. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 270 millions de francs et exporte 40 % de sa production. A l'heure où les chefs d'entreprise broient du noir, Jacques Schisler, le PDG, reconnaît *« n'avoir jamais eu vraiment de problème d'emploi »* et peut se vanter de *« mener une politique assez sociale »* : n'a-t-il pas recruté quatre-vingts salariés en dix ans ?

Actuellement, les salariés travaillent 37 h 30 par semaine en trois ou quatre équipes, selon les lignes de production. Lorsqu'ils travaillent la nuit, le dimanche ou les jours fériés, ils perçoivent des majorations. En juin, pour faire face à une importante commande, Jacques Schisler propose à cinquante salariés de passer en six équipes.

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Avantages de la formule : l'horaire de travail est réduit à 32 h 30 sans perte de salaire et quarante embauches seraient réalisées. Inconvénients : Jacques Schisler entend *« banaliser »* le travail le dimanche et les jours fériés, en supprimant les primes.

Pour Jacques Coutant, délégué CGT (80 % des voix aux élections), *« c'est une déréglementation complète qui n'apporte rien aux salariés et crée des inégalités entre les équipes »*. Son appel à la grève est largement suivi. Jacques Schisler en tire les conséquences : il abandonne son projet et, pour ne pas perdre le marché, sous-traite désormais une partie de sa production au Mexique.

Frédéric Lemaître

Saint-Louis ne rachètera pas Cacao Barry

LE GROUPE Saint-Louis a indiqué, lundi 8 juillet, qu'il n'achètera pas la société Cacao Barry, l'un des quatre grands groupes mondiaux de négoce et de transformation de cacao. Spécialisé dans la production de sucre et de papier, Saint Louis a *« décidé de ne pas donner suite »* à la proposition qui lui avait été faite par la SCI (Société centrale d'investissements, du groupe Vernes).

Le retrait de Saint-Louis laisse la voie libre au suisse Klaus Jacobs, ex-propriétaire de Jacobs Suchard, cédé en 1990 à l'américain à Philip Morris, qui serait sur le point de racheter l'entreprise pour 2 milliards de francs. Cacao Barry, qui emploie 2 300 salariés et exploite une quinzaine d'usines en Europe, aux Etats-Unis et en Afrique, a dégagé un bénéfice net de 121 millions de francs en 1995 pour un chiffre d'affaires de 3,8 milliards de francs.

DÉPÊCHES

■ **MOULINEX : le conseil municipal de Caen a adopté,** dans la nuit de lundi 8 juillet à mardi 9, un voeu sur Moulinex, demandant que le plan de restructuration présenté courant juin par le groupe *« ne comporte aucun licenciement sec »* et appelant l'Etat à intervenir pour mettre en place une procédure FNE, abaissant l'âge requis de 57 à 55 ans. Il a également exprimé la volonté de la municipalité d'accueillir sur son territoire le siège social de Moulinex, actuellement situé à Bagnolet (Seine-Saint-Denis).

■ ***SEMICONDUCTEURS : le Japon et l'Union Européenne*** proposent la constitution d'un conseil international sur les semiconducteurs émanant du secteur privé, ainsi que la création d'un forum gouvernemental mondial chargé notamment des problèmes de barrières commerciales.

■ **SIEMENS : l'équipementier allemand** va fonder une société commune à 50/50 avec Sommer-Allibert pour développer et produire des postes de conduite complets en Allemagne et en République Tchèque. Selon le quotidien *La Tribune* du 9 juillet, la nouvelle société devrait réaliser un chiffre d'affaires de 156 millions de francs en 1996 et de 577 millions dès 1997.

■ **GEMPLUS : le spécialiste français de cartes à puce** a annoncé le 8 juillet la création avec la société chinoise Tianjin Telephone Equipment Factory d'une unité de production commune (à 51 % Gemplus) de télécartes. La production, qui commencera avant fin 1996, sera de 100 millions de cartes à puce par an avant la fin du siècle.

■ **VALEO : le chiffre d'affaires de l'équipementier automobile Valeo,** tiré par l'international, s'est accru de 16 % à 15 milliards de francs au premier semestre 1996 par rapport à la même période de 1995. Le résultat net des six premiers mois de l'année devrait être équivalent à celui du premier semestre 1995.

■ ***GENERAL MOTORS : le constructeur automobile américain*** vient de désigner six sociétés japonaises pour distribuer sa marque Saturn, créée dans les années 80 pour concurrencer directement les japonaises, sur l'archipel nippon. Ce sera la première fois que General Motors vendra des voitures avec volant à droite au Japon.

■ **GENERALI : le groupe Generali France qui regroupe huit compagnies d'assurances,** a plus que doublé son résultat net consolidé part du groupe, qui s'élève en 1995 à 169,5 millions de francs, en hausse de 135 % sur 1994, grâce notamment au redressement de son pôle d'assurances dommages.

■ **TRANSPORT AÉRIEN : les services anti-trust américains** ont ouvert une enquête sur l'impact en matière de concurrence de l'alliance entre American Airlines et British Airways (70 % du trafic entre Londres et New York).

■ ***BRITISH AIRWAYS : la direction et le syndicat des pilotes*** de la compagnie aérienne britannique, Balpa, (80 % des pilotes et ingénieurs de vol) vont reprendre *« très prochainement »* des négociations, afin d'éviter la grève prévue le 16 juillet.

■ **ZANNIER : le premier distributeur européen de vêtements pour enfant** (Absorba, Kickers) a créé une joint-venture avec le groupe chinois Lejado, en vue de la commercialisation sous licence de ses dix marques en Chine. Zannier se fixe pour objectif l'ouverture de deux cents magasins Absorba dans ce pays d'ici à cinq ans.

■ **LEROY MERLIN : le supermarché de Balma (Haute Garonne)** a été interdit de vente *« dans les 24 heures »*, lundi 8 juillet, par le juge des référés de Toulouse.

■ ***LIVRET JEUNE : l'encours du Livret Jeune,*** lancé officiellement début mai, s'élevait à fin mai à 17,5 milliards de francs. L'encours du Livret A a, pour sa part, décru de 17 milliards, passant à 669 milliards à fin mai.

LE MONDE diplomatique

Juillet 1996

● **PROCHE-ORIENT :** Les étranges ingrédients de la politique américaine, par **Alain Gresh**. – Le gouvernement israélien contre la paix, par **Amnon Kapeliouk**.

● **ESPAGNE :** Résurrection de l'Opus Dei, par **Jésus Ynfante**.

● **EUROPE :** L'Arlésienne du social, par **Hubert Bouchet**. – Faire de l'Union un levier pour l'égalité des sexes, par **Eliane Vogel-Polski**.

● **HONGKONG :** *Retour sans joie à la « mère-patrie »*, par **Bernard Cassen**. – Se forger d'urgence une identité culturelle, par **Gérard Henry**.

● **AFRIQUE :** Difficile reconstruction au Rwanda, par **Colette Braeckman**.

● **DÉFENSE :** Très chère armée professionnelle, par **Jean-Louis Dufour**.

● **VILLES :** Explosion urbaine, le sens de la démesure, par **François Moriconi-Ebrard**.

● **COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :** Le monde dans tous ses Etats, par **François-Gabriel Roussel**.

● **THÉÂTRE :** Un art ancré dans l'histoire, par **Jean-Christophe Bailly**. – Contre l'ennemi libéral, par **Jean-Pierre Sarrazac**. – Faire exploser la société française, par **Gilles Costaz**. – Italie, « scène civile » pour une résistance, par **Gianfranco Capitta**. – Royaume-Uni, la colère, toujours la colère, par **Michael Billington**.

En vente chez votre marchand de journaux - 22 F

RÉSULTATS GRANDES ÉCOLES

Admissibilité

10 juillet : ***Mines Ponts (5e série)***

11 juillet : ***INT Ingénieurs (5e série)***

Admission :

11 juillet : ***ESSEC - CONCOURS VISA***

2,23 F/mn

3615 LEMONDE

■ **LA BOURSE** de Tokyo a terminé la séance du mardi 9 juillet en très légère baisse. L'indice Nikkei a cédé 0,02 %, pour s'inscrire en clôture à 21 919,82 *points*.

■ **LE DOLLAR** s'inscrivait en baisse, mardi matin, lors des premiers échanges entre banques. Il s'échangeait à 1,5243 mark, 110,67 yens et 5,1622 francs.

■ **CHARBONNAGES** de France a lancé, lundi 8 juillet, un emprunt obligataire de 2 milliards de francs, à onze ans, sous la direction du Crédit agricole et de la Caisse des dépôts.

■ **LES COURS** du pétrole ont progressé, lundi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril de brut *light sweet crude* échéance août a gagné 6 cents, à 21,27 dollars.

■ **LA MASSE MONÉTAIRE** française, mesurée par l'agrégat M3, a progressé de 0,6 % en mai, soit 2,4 % sur un an, en dessous de l'objectif de croissance de 5 % fixé par la Banque de France.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

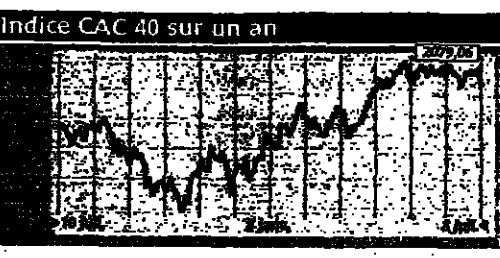
Paris fait du surplace

LA BOURSE de Paris a entamé la séance du mardi 9 juillet sur une note très prudente. L'indice CAC 40, qui perdait 0,11 % à l'ouverture, gagnait, quelques minutes plus tard, 0,01 % à 2 079,32 points.

Lundi, la Bourse de Paris avait continué à être influencée par Wall Street où de bonnes statistiques concernant l'emploi laissent craindre une surchauffe économique et un resserrement de la politique de crédit. En recul de 0,64 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 avait terminé sur une perte de 0,94 % à 2 079,06 points.

Les milieux financiers sont préoccupés par l'évolution de Wall Street. Vendredi la grande place avait cédé 2 % et les taux à long terme montaient vivement à la suite de l'annonce d'une forte hausse des créations d'emplois en juin aux Etats-Unis (239 000). Le dollar était bien orienté lundi mais le franc manifestait quelques difficultés face au deutschemark. Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, avait déclaré, vendredi, qu'il n'y avait pas de raison de baisser les taux directeurs malgré la faiblesse de la conjoncture allemande.

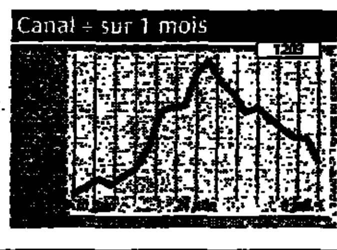
Cette perspective risque de freiner ou de *stopper* le mouvement de baisse des taux français jugé nécessaire pour dynamiser l'activité économique en France, estiment les milieux d'affaires.



CAC 40 5 jours

Canal Plus, valeur du jour

L'ACTION Canal Plus a perdu 2,12 %, à 1 203 francs, lundi 8 juillet, à la Bourse de Paris. La valeur, qui affiche pourtant une progression supérieure à 30 % depuis janvier, souffre de la fusion devenue officielle, le 8 juillet, des activités de télévision de l'allemand Bertelsmann et de la Compagnie luxembourgeoise de télévision et du rapprochement entre le même *Bertelsmann et* l'Australien Rupert Murdoch pour réaliser en commun un bouquet de programmes numériques. Les analystes considèrent que Canal Plus est en train de se faire évincer d'Allemagne, le plus grand marché audiovisuel européen.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 09/07	Var. % 08/07	Var. % 31/12
Thomson-CSF	147	+2,08	+34,73
CS Signaux(CSEE)	247	+2,06	+23,50
Bazar Hot. Ville	520	−1,96	+39,41
Pathe	1233	+1,98	—
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,80	+1,90	−23,84
Salvepar (Ny)	423	+1,68	+34,71
G.F.C.	417,50	+1,58	+13,45
Comptoir Moder.	2335	+1,52	+46,85
Fimalac	495	+1,43	+54,68
Cerus Europ.Reun	114	+1,24	+85,42
BAISSES, 10h15			
Ingenico	63,50	−3,34	−81,68
Canal +	1170	−2,74	+27,45
Bongrain	2506	−2,49	−0,11
Metaleurop	55,50	−2,46	+22,24
UFB Locabail	440	−2,43	+10
Finextel	73,20	−2,40	+2,95
Lebon	205	−2,38	+10,21
Cred.Fon.France	32,30	−2,12	−54,37
UGC DA (M)	293,50	−1,87	+33,22
SGE	102,40	−1,82	−4,74

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 10h15	09/07 Titres échangés	Capitalisation en KF
Canal +	39899	46623664
Pathe	13837	17026435
Carrefour	2947	8009803
Schneider SA	31635	7915370,90
Total	18817	7014184
Docks France	5106	6268175
Eaux (Gle des)	10893	5949206
Danone	6459	5090480
Havas	12677	4815260
L'Oreal	2704	4306137

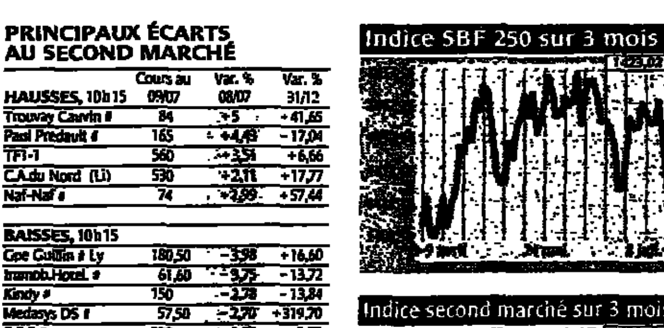
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

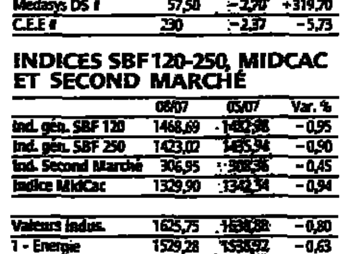
HAUSSES, 10h15	Cours au 09/07	Var. % 08/07	Var. % 31/12
Trouvay Cauvin #	84	+5	+41,65
Pasl Predault #	165	+4,43	−17,04
TF1-1	560	+3,51	+6,66
C.A.du Nord (Li)	530	+2,11	+17,77
Naf-Naf #	74	+2,09	+57,44
BAISSES, 10h15			
Gpe Guillin # Ly	180,50	−3,98	+16,60
Immob.Hotel. #	61,60	−3,75	−13,72
Kindy #	150	−2,78	−13,84
Medasys DS #	57,50	−2,70	+319,70
C.E.E #	230	−2,37	−5,73

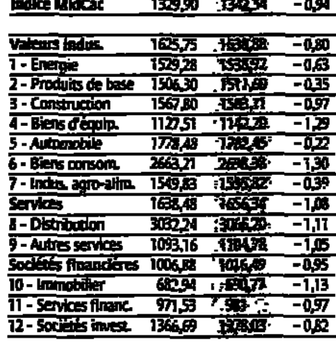
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

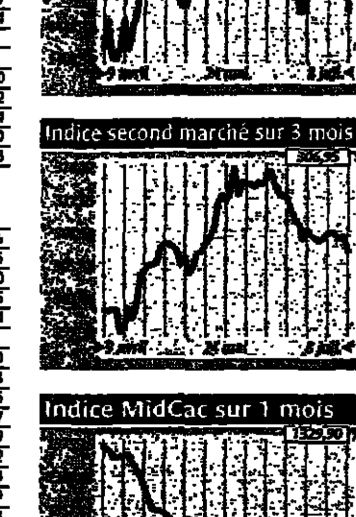
	08/07	05/07	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1468,69	1482,98	−0,95
Ind. gén. SBF 250	1423,02	1435,94	−0,90
Ind. Second Marché	306,95	308,36	−0,45
Indice MidCac	1329,90	1342,54	−0,94
Valeurs indus.	1625,75	1638,88	−0,80
1 - Energie	1529,28	1538,92	−0,63
2 - Produits de base	1506,30	1511,60	−0,35
3 - Construction	1567,80	1583,31	−0,97
4 - Biens d'équip.	1127,51	1142,28	−1,29
5 - Automobile	1778,48	1782,45	−0,22
6 - Biens consom.	2663,21	2698,38	−1,30
7 - Indus. agro-alim.	1549,83	1555,82	−0,39
Services	1638,48	1656,34	−1,08
8 - Distribution	3032,24	3066,20	−1,11
9 - Autres services	1093,16	1104,78	−1,05
Sociétés financières	1006,88	1016,49	−0,95
10 - Immobilier	682,94	690,73	−1,13
11 - Services financ.	971,53	[illegible]	−0,97
12 - Sociétés invest.	1366,69	1378,03	−0,82











Wall Street à nouveau en baisse

LA BOURSE de Tokyo a terminé inchangée mardi 9 juillet. L'indice Nikkei a perdu 5,12 points (− 0,02 %), à 21 919,82 points en clôture. Wall Street avait terminé à nouveau en nette baisse lundi sous la pression de ventes informatisées déclenchées dans l'après-midi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 37,31 points (− 0,67 %), à 5 550,83 points. La grande Bourse new-yorkaise avait perdu 115 points vendredi, après la publication de statistiques sur l'emploi bien meilleures que prévu pour juin aux Etats-Unis, qui ont fait craindre une surchauffe de l'économie américaine.

La Bourse de Francfort, qui était fermée vendredi avant la chute de Wall Street, a fortement baissé, lundi. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a perdu 1,26 %, à 2 551,04 *points*. La Bourse de Londres a mieux résisté et terminé par une très légère baisse. Les valeurs britanniques ont été soutenues par la publication de chiffres sur l'activité industrielle en mai au Royaume-Uni supérieurs aux prévisions. L'indice Footsie des cent principales valeurs de la Bourse de Londres s'est inscrit en clôture en baisse de 1,7 point, à 3 741,5 points, soit sur un recul de 0,05 %.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 08/07	Cours au 05/07	Var. en %
Paris CAC 40	2070,68	[illegible]	−1,36
New-York/DJ indus.	5576,32	[illegible]	−0,21
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+0,52
Londres/FT100	3733,30	[illegible]	−0,27
Francfort/Dax 30	2551,04	[illegible]	−1,27
Frankfort/Commer.	902,41	[illegible]	−1,03
Bruxelles/Bel 20	2063,83	[illegible]	—
Bruxelles/Général	1753,40	[illegible]	—
Milan/MIB 30	997	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	378	[illegible]	−0,90
Madrid/Ibex 35	365,74	[illegible]	−0,87
Stockholm/Affarsal	1517,13	[illegible]	—
Londres FT30	2738,90	[illegible]	−0,19
Hong Kong/Hang S.	10890,10	[illegible]	−2,64
Singapour/Strait t	2221,31	[illegible]	−1,69

NEW YORK — Les valeurs du Dow-Jones

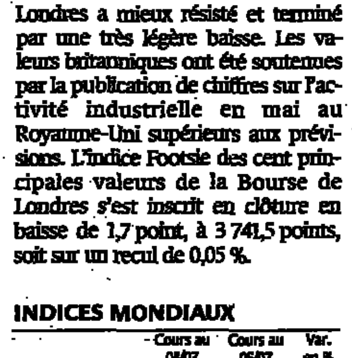
	08/07	05/07
Alcoa	56,50	56
American Express	43,37	43,50
Allied Signal	57,87	58
AT & T	60,25	60
Bethlehem	11,62	11,62
Boeing Co	89,75	89,87
Caterpillar Inc.	69,12	68,12
Chevron Corp.	59	58,87
Coca-Cola Co	47,75	47,62
Disney Corp.	59,62	59,37
Du Pont Nemours&Co	77,75	78,62
Eastman Kodak Co	75	75,25
Exxon Corp.	88,50	88
Gén. Electric Co	84,87	85,62
Goodyear T & Rubbe	47	47,50
IBM	99,12	97,87
Intl Paper	37,75	37,25
J.P. Morgan Co	83,50	84,12
Mc Don Dougl	49,12	49
Merck & Co.Inc.	64,37	64,25
Minnesota Mng.&Mfg	67,50	67,75
Philip Moris	101,50	101,87
Procter & Gamble C	88,37	87,50
Sears Roebuck & Co	47	47
Texaco	86,75	86,37
Union Carb.	40	39,87
Utd Technol	112,25	113,75
Westingh. Electric	18,25	18,12
Woolworth	21,50	21,62

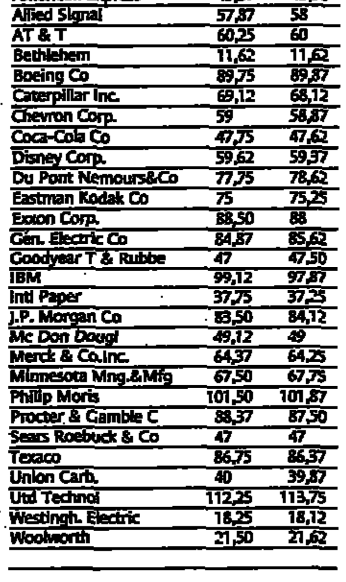
LONDRES — Sélection de valeurs du FT 100

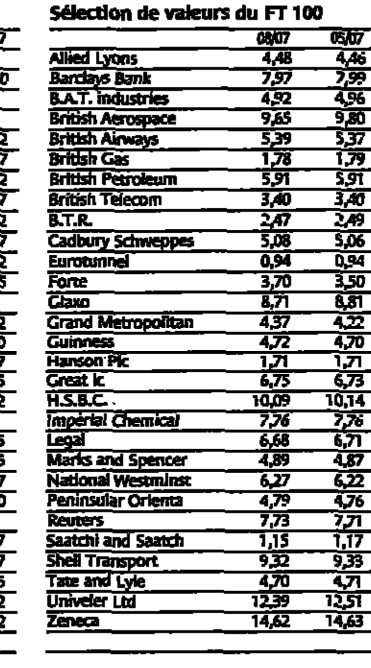
	08/07	05/07
Allied Lyons	4,48	4,46
Barclays Bank	7,97	7,99
B.A.T. industries	4,92	4,96
British Aerospace	9,65	9,80
British Airways	5,39	5,37
British Gas	1,78	1,79
British Petroleum	5,91	5,91
British Telecom	3,40	3,40
B.T.R.	2,47	2,49
Cadbury Schweppes	5,08	5,06
Eurotunnel	0,94	0,94
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,71	8,81
Grand Metropolitan	4,37	4,22
Guinness	4,72	4,70
Hanson Plc	1,71	1,71
Great Ic	6,75	6,73
H.S.B.C.	10,09	10,14
Impérial Chemical	7,76	7,76
Legal	6,68	6,71
Marks and Spencer	4,89	4,87
National Westminst	6,27	6,22
Peninsular Orienta	4,79	4,76
Reuters	7,73	7,71
Saatchi and Saatch	1,15	1,17
Shell Transport	9,32	9,33
Tate and Lyle	4,70	4,71
Univeler Ltd	12,39	12,51
Zeneca	14,62	14,63

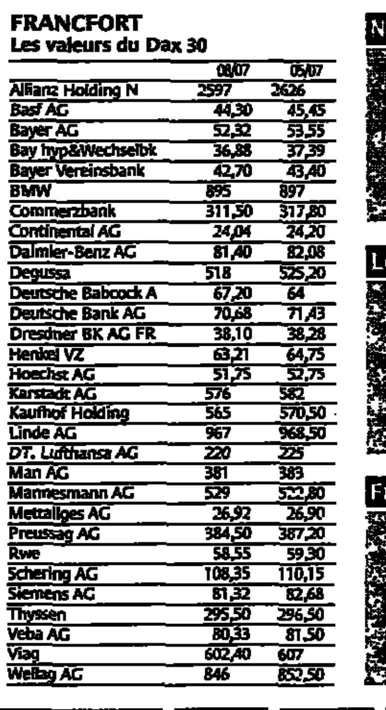
FRANCFORT — Les valeurs du Dax 30

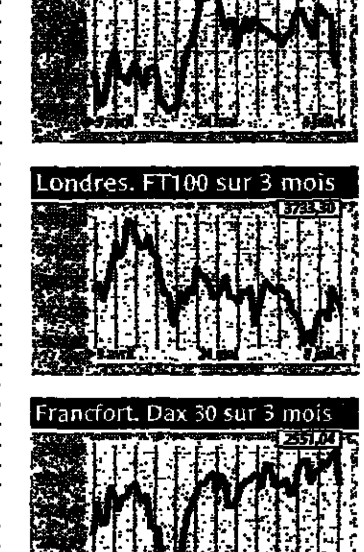
	08/07	05/07
Allianz Holding N	2597	2626
Basf AG	44,30	45,45
Bayer AG	52,32	53,55
Bay hyp&Wechselbk	36,88	37,39
Bayer Vereinsbank	42,70	43,40
BMW	895	897
Commerzbank	311,50	317,80
Continental AG	24,04	24,20
Daimler-Benz AG	81,40	82,08
Degussa	518	525,20
Deutsche Babcock A	67,20	64
Deutsche Bank AG	70,68	71,43
Dresdner BK AG FR	38,10	38,28
Henkel VZ	63,21	64,75
Hoechst AG	51,75	52,75
Karstadt AG	576	582
Kaufhof Holding	565	570,50
Linde AG	967	968,50
DT. Lufthansa AG	220	225
Man AG	381	383
Mannesmann AG	529	522,80
Mettallges AG	26,92	26,90
Preussag AG	384,50	387,20
Rwe	58,55	59,30
Schering AG	108,35	110,15
Siemens AG	81,32	82,68
Thyssen	295,50	296,50
Veba AG	80,33	81,50
Viag	602,40	607
Wellag AG	846	852,50











LES TAUX

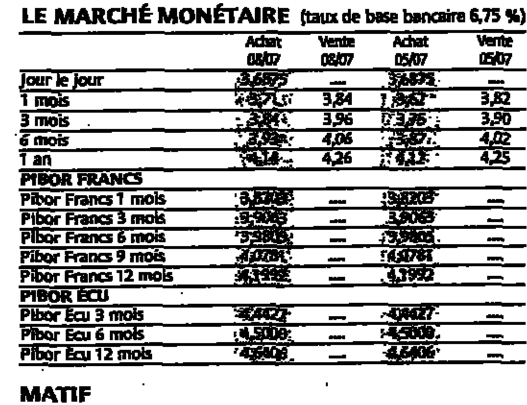
PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mardi 9 juillet. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre gagnait 14 centièmes, pour s'inscrire à 121,42 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 6,56 %, soit 0,04 % au-dessous du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère hausse. Le rendement de l'obligation à trente ans était revenu à 7,17 % en clôture, après avoir atteint 7,25 % en début de journée.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi, à 3,69 %, le taux de l'argent au jour le jour. Le contrat Pibor 3 mois du Matif était stable, à 95,93 points.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/07	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,62	[illegible]	7,34	[illegible]
Allemagne	3,25	[illegible]	7,32	[illegible]
Grande-Bretagne	5,75	[illegible]	8,28	[illegible]
Italie	9,37	[illegible]	9,78	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,19	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/07	Taux au 05/07	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,50	[illegible]	99,96
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,07	[illegible]	100,57
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,45	[illegible]	100,76
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,65	[illegible]	100,72
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,19	[illegible]	100,34
Obligations françaises	6,74	[illegible]	100,72
Fonds d'État à TME	−1,49	[illegible]	100,86
Fonds d'État à TRE	−1,93	[illegible]	100,14
Obligat. franç. à TME	−1,56	[illegible]	100,63
Obligat. franç. à TRE	+0,21	[illegible]	100,13

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 08/07	Vente 08/07	Achat 05/07	Vente 05/07
Jour le jour	3,6875	—	3,6875	—
1 mois	[illegible]	3,84	[illegible]	3,82
3 mois	3,84	3,96	3,76	3,90
6 mois	3,92	4,06	3,87	4,02
1 an	4,14	4,26	4,12	4,25
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	3,8203	—
Pibor Francs 3 mois	3,9063	—	3,9063	—
Pibor Francs 6 mois	3,9805	—	3,9805	—
Pibor Francs 9 mois	4,0781	—	4,0781	—
Pibor Francs 12 mois	4,1992	—	4,1992	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,4427	—	4,4427	—
Pibor Écu 6 mois	4,5000	—	4,5000	—
Pibor Écu 12 mois	4,6406	—	4,6406	—

MATIF

Échéances 08/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	80434	[illegible]	121,36	[illegible]	121,28
Déc. 96	285	[illegible]	119,96	119,82	119,96
Mars 97	2	[illegible]	119,74	[illegible]	119,76
Juin 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	19675	[illegible]	95,98	95,91	95,93
Déc. 96	12840	[illegible]	95,78	95,70	95,73
Mars 97	4660	[illegible]	95,54	95,46	95,50
Juin 97	2706	[illegible]	95,26	95,22	95,26
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	664	[illegible]	90,36	90,14	90,30
Déc. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	89

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 08/07	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juillet 96	16072	[illegible]	2092	2067,50	2082
Août 96	4	[illegible]	2092,50	[illegible]	2088,50
Sept. 96	2087	[illegible]	2105	[illegible]	2095,50
Déc. 96	1240	[illegible]	2121,50	2108	2116,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1730 | US/DM ↗ 1,5286 | US/¥ ↗ 110,8500 | DM/F ↗ 3,3844 | £/F ↗ 8,0390

Repli du dollar

LE BILLET VERT s'inscrivait en baisse, lundi matin 9 juillet, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5243 mark, 110,67 yens et 5,1622 francs. Le dollar était pénalisé par le statu quo monétaire outre-Atlantique. Certains analystes avaient envisagé une hausse des taux directeurs de la Réserve fédérale (Fed) après la chute, vendredi, des actions et des obligations américaines. L'Association des banques nipponnes a, pour sa part, estimé qu'une hausse des taux au Japon serait *« prématurée »*. Selon l'économiste américain Henry Kaufman, la Banque du Japon ne relèvera pas ses taux avant qu'un mouvement similaire ne soit décidé par la Fed. Le franc cédait du terrain, mardi matin, à 3,3870 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/07	% 05/07	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,4400	+0,18	326	350
Ecu	6,4135	+0,01	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1730	+0,33	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,4380	+0,11	15,8800	16,9800
Pays-Bas (100 fl)	301,6900	+0,14	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3640	−0,15	3,1400	3,6480
Danemark (100 krd)	87,9000	+0,39	83	93
Irlande (1 iep)	8,2505	+0,19	7,8800	8,6300
Gde-Bretagne (1 L)	8,0390	+0,12	7,6200	8,4700
Grèce (100 drach.)	2,1540	+0,02	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,2000	−0,37	73	83
Suisse (100 F)	409,7500	+0,89	396	420
Norvège (100 k)	79,2300	[illegible]	75	84
Autriche (100 sch)	48,0900	+0,14	46,6000	49,7000
Espagne (100 pes.)	4,0205	+0,02	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2950	+0,15	2,9500	3,6600
Canada 1 dollar ca	3,7737	−0,21	3,5000	4,1080
Japon (100 yens)	4,6612	+0,18	4,4500	4,8000
Finlande (mark)	110,8100	+0,08	105,5000	116,9000

PARITES DU DOLLAR	09/07	08/07	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5286	1,5270	+0,10
TOKYO : USD/Yens	110,8500	110,7300	+0,11

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1740	5,1720	5,1685	5,1575
Yen (100)	4,6634	4,6574	4,6901	4,6850
Deutschemark	3,3819	3,3814	3,3807	3,3805
Franc Suisse	4,0946	4,0898	4,1269	4,1228
Lire ital. (1000)	3,3716	3,3670	3,3632	3,3592
Livre sterling	8,0394	8,0311	8,0463	8,0396
Peseta (100)	4,0215	4,0183	4,0187	4,0170
Franc Belge	16,436	16,409	16,439	16,432

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,87	3,97
Eurodollar	5,44	5,56	5,72
Eurolivre	5,75	5,81	5,81
Eurodeutschemark	3,34	3,34	3,37

L'OR

	cours 08/07	cours 05/07
Or fin (k. barre)	63150	63500
Or fin (en lingot)	63300	63850
Once d'Or Londres	381,50	381,90
Pièce française(20f)	363	365
Pièce suisse (20f)	363	363
Pièce Union lat(20f)	363	367
Pièce 20 dollars us	2435	2435
Pièce 10 dollars us	1310	1310
Pièce 50 pesos mex.	2350	2370

LE PÉTROLE

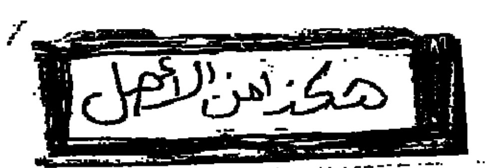
En dollars	cours 08/07	cours 05/07
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	19,67	—
Crude Oil (New York)	19,08	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	08/07	05/07
Dow-Jones comptant	214,36	214,73
Dow-Jones à terme	351,74	353,24
CRB	249,99	248,73

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1983	1954
Cuivre à 3 mois	1929	1903
Aluminium comptant	1468	1476
Aluminium à 3 mois	1502	1511
Plomb comptant	784	786
Plomb à 3 mois	790	792
Étain comptant	6350	6380
Étain à 3 mois	6385	6400
Zinc comptant	1004,50	1006
Zinc à 3 mois	1030	1033
Nickel comptant	7530	7560
Nickel à 3 mois	7650	7660

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,03	5,08
Platine à terme	389,50	390,50
Palladium	—	132,20
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	4,74	4,73
Maïs (Chicago)	5,37	5,28
Grain. soja (Chicago)	7,70	7,68
Tourt. soja (Chicago)	241	240
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1392	1378
Café (Londres)	1678	1662
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,71	0,70
Jus d'orange (New-York)	1,25	1,25



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 9 JUILLET

Liquidation : 24 juillet
Taux de report : 4,38
Cours relevés à 10h15

CAC 40 ↗ PARIS
+0,07 %
CAC 40 : 2080,58

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	935	925	- 1,06	80,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	804	803	- 0,12	80,21
Renault (T.P.)	1700	1715	+ 0,88	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1945	—	—	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1240	1240	—	87,65
Thomson S.A (T.P)	1070	1075	+ 0,46	56,82
Accor	691	696	+ 0,72	20
AGF-Ass.Gen.France	136,80	136,20	- 0,43	3,75
Air Liquide	892	892	—	14
Alcatel Alsthom	444	442,50	- 0,33	15
Axa	276,30	277,80	+ 0,54	6,50
Axime	718	710	- 1,11	—
Bail Investis	829	828	- 0,12	70,15
Bancaire (Cie)	566	569	+ 0,53	10
Bazar Hot. Ville	510	520	+ 1,96	16
Bertrand Faure	169	168,80	- 0,11	3,50
BIC	701	704	+ 0,42	5
BIS	564	562	- 0,35	8
B.N.P.	176,60	177	+ 0,22	3,60
Bollore Techno.	553	555	+ 0,36	5
Bongrain	2570	2506	- 2,49	61
…				
Ciments Fr.Priv.B	189,50	189	- 0,26	17,50
Cipe France Ly #	488,70	491	+ 0,47	2
Clarins	768	775	+ 0,91	7
Club Mediterranee	440,50	439	- 0,34	4,50
Coflexip	186	185	- 0,53	3,30
Colas	927	929	+ 0,21	25
Comptoir Entrep.1	10,05	10	- 0,49	7,50
Comptoir Moder.	2300	2335	+ 1,52	22
CPR	383	379	- 1,04	28

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Cred.Fon.France	33	32,30	- 2,12	28
Credit Local Fce	423,80	424,10	+ 0,07	13,50
Credit Lyonnais CI	127,40	128	+ 0,47	10
Credit National	330	329,90	- 0,03	13,50
CS Signaux(CSEE)	242	247	+ 2,06	5
Damart	3850	3850	—	65
Danone	790	787	- 0,37	16
Dassault-Aviation	810	808	- 0,24	8,50
Dassault Electro	351,90	350	- 0,53	4,30
Dassault Systemes	170,50	171,90	+ 0,82	—
De Dietrich	243,90	245	+ 0,45	6,50
Degremont	473	473	—	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	42	42,80	+ 1,90	—
DMC (Dollfus Mi)	210,60	212	+ 0,66	4
Docks France	1222	1226	+ 0,32	14,30
Dynaction	130	130	—	3
Eaux (Cie des)	546	546	—	11,25
Ecco	1249	1245	- 0,32	28
Eiffage	550	550	—	28,80
Elf Aquitaine	375,50	375,20	- 0,07	13
Eramet	335	334	- 0,29	6,80
Eridania Beghin	772	777	+ 0,64	30
Essilor Intl	1411	1413	+ 0,14	13,50
Essilor Intl ADP	1101	1086	- 1,36	14,30
Esso	569	570	+ 0,17	8
Eurafrance	2005	2010	+ 0,24	45
Euro Disney	13,55	13,50	- 0,36	0,68
Europe 1	1100	1097	- 0,27	19
Eurotunnel	7,75	7,70	- 0,64	—
Filipacchi Medias	1057	1023	- 1,35	13
Fimalac	488	495	+ 1,43	160
Finextel	75	73,20	- 2,40	4,25
Fives-Lille	539	531	- 1,48	12
Fromageries Bel	4900	4850	- 1,02	40
Galeries Lafayette	1741	1721	- 1,14	11
GAN	136	137	+ 0,73	4
Gascogne (B)	460	455	- 1,08	13
Gaumont #	398	400	+ 0,50	1,50
Gaz et Eaux	2093	2090	- 0,14	55
…				
Lafarge	317			
Lagardere Groupe	135,40			
Lapeyre	300			
Lebon	210			
Legrand	864			
Legrand ADP	575			
Legris indust.	225,50			
Locindus	740			

L'Oreal, LVMH Moet Vuitton, Lyonnaise Eaux, Marine Wendel, Metaleurop, Metrologie Inter., Michelin, Moulinex, Nord-Est, Nordon (Ny), NRJ #, OLIPAR, Paribas, Pathe, Pechiney, Pernod-Ricard, Peugeot, Pinault-Prin.Red, Plastic-Omn.(Ly), Poliet, Primagaz, Promodes, Publicis, Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhone Poulenc A, Rochette (La), Roussel Uclaf, Rue Imperiale(Ly), Sade (Ny), Sagem SA, Saint-Gobain, Saint-Louis, Salomon (Ly), Salvepar (Ny), Sanofi, Sat, Saupiquet (Ns), Schneider SA … [illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
…				
Unilever #	737			34,59
United Technol. #	584	—	—	37
Vaal Reefs #	454,80	447,50	- 1,60	4,55
Volkswagen A.G #	1905	—	—	
Volvo (act.B) #	113	—	—	1,11
Western Deep #	215	214,50	- 0,23	1,92
Yamanouchi #	107	—	—	18,32
Zambia Copper	3,04	3,05	+ 0,32	1,34

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 9 JUILLET

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	6,172 d
CEPME 8,5% 88-97CA	103,90	0,256 ↑
CEPME 9% 89-99 CA#	—	8,866 ↑
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,468
CFD 9,7% 90-03 CB	—	4,187
CFD 8,6% 92-05 CB	112,40	3,595 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	107	7,213 o
CFF 9% 88-97 CA#	102,30	6,959
CFF 10,25%90-01CB#	112,80	3,342 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	—	1,097
CLF 9%88-93/98 CA#	106,09	3,984
CNA 9% 4/92-07	116,30	1,208
CRH 8,6% 92/94-03	111,65	0,306 ↑
CRH 8,5% 10/87-88#	108,03	3,084
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,81	3,470
EDF 8,6% 92-04 #	—	2,215 ↓
Emp.Etat 6%93-97 #	101,66	5,934
Finansder 9%91-06#	116,10	5,631
Finansd.8,6%92-02#	112,05	
Floral9,75% 90-99#	—	
OAT 8,5% 87-97CA#	103,77	
OAT 9,90%85-97 CA#	—	
OAT 88-98 TME CA#	—	
OAT 9/85-98 TRA	—	
OAT 9,50%88-98 CA#	108,64	
OAT TMB 87/99 CA#	99,75	
OAT 8,125% 89-99 #	—	
OAT 8,50%90/00 CA#	—	
OAT 85/00 TRA CA#	—	
OAT 10%5/85-00 CA#	115,14	
OAT 89-01 TME CA#	—	
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,50	
OAT 8,50% 89-19 #	—	
OAT 8,50%92-23 CA#	—	
SNCF 8,8% 87-94CA	107,70	
Lyon.Eaux 6,5%90CV	—	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel … [illegible]		

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140	140
Commerzbank AG	1103	
Fiat Ord	19,20	19,20
Gevaert	327	
…		

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15

MARDI 9 JUILLET

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	57,50	57,50
AFE #		486,50	490
Aigle #		199,50	199,50
Albert S.A (Ns)	◆	134,20	134,20
Altran Techno. #		1670	1680
Montaignes P.Gest.	◆	700	700
Assystem #		601	601
Bque Picardie (Li)	◆	575	575
Bque Sofirec (M)	◆	570	570
Bque Tarneaud(B)#	◆	230,90	230,90
Bque Vernes	◆	395	395
Beneteau #	◆	670	678
B I M P	◆	71	71
Boiron (Ly) #		620	612
Boisset (Ly)#	◆	249	249
But S.A.		353	351
Cardif SA		705	705
C.E.E #		235,60	
CEGEP #	◆	162	
Cermex # (Ly)	◆	344	
CFPI #	◆	220	
Change Bourse (M)		260	
Christ.Dalloz #	◆	1540	
CNIM CA#		190	
Codetour	◆	331,20	
Comp.Euro.Tele-CET	◆	362	
Conflandey S.A.	◆	298	
C.A.Haute Normand.		335	
C.A.Ile & Vilaine		339	
C.A. Oise CCI	◆	261,40	
Creeks	◆	60	
Devernois (Ly)	◆	485	
Ducros Serv.Rapide	◆	62	
Ecco Trav.Tempo Ly		460	
Europ.Extinc.(Ly)		265	
Europ Propulsion		540	
Expand s.a	◆	279	
Factorem	◆	790	
Faiveley #		330	
Finacor	◆	105	
Fininfo	◆	530	
Fructivie	◆	602	
Gautier France #		293	
Gel 2000	●	101,50	
GFI Industries #	◆	619	
Girodet (Ly) #	●	42,05	

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 10h15

MARDI 9 JUILLET

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	◆	452	
Genset		271,20	
High Co.	◆	220	
Infonie		430	
Joliez-Regal		99,50	
Picogiga		129	
Proxidis		73	

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 10h15

MARDI 9 JUILLET

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind.	◆	29	
Générale Occidentale	◆	38,45	
Mumm	◆	1300	
Nobel	◆	160	
Sté lecteurs du Monde	◆	187	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

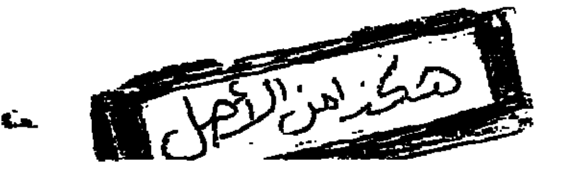
Une sélection
Cours de clôture le 8 juillet

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)	◆	122,47	116,64
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2412,32	2376,67
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9466,05	9466,05
Arbitr. Première		9020,39	8931,08
Natio Patrimoine		1517,40	
Natio Perspectives		1250,13	
Natio Placements C/D		76656,82	
Natio Revenus		1078,91	
Natio Sécurité		11608,42	
Natio Valeurs		1057,55	
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden	◆	89565,03	
Oblig. ttes caté.		234,89	
CDC GESTION			
Livret Bourse Inv. D		648,60	
Le Livret Portefeuille D		866,21	
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2168,49	
Patrimoine Retraite C		298,28	
Sicav Associations C		2367,40	
…			
Créd.Mut.Ep.Monde		1236,04	
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1706,47	
Créd.Mut.Ep.Quatre		1089,88	
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		737,99	
Saint-Honoré Capital		17779,65	
St-Honoré March. Emer.		641,77	
St-Honoré Pacifique		803,07	
Cadence 1 D		1069,62	
Cadence 2 D		1057,13	
Cadence 3 D		1045	
Capimonétaire C		2005,08	
Capimonétaire D		1862,99	
Capioblig C		8467,82	
Interoblig C		6470,53	
Intersélection France D		592,09	
S.G. France opport. C		1714,91	
S.G. France opport. D		1653,75	
…			
Sogeliance D	◆	1590,31	
Sogenfrance Tempo D	◆	146,18	

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT
3615 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : (1) 44 43 76 26



AUJOURD'HUI

SPORTS

TOUR DE FRANCE *Le Danois* **Bjarne Riis (Telekom) a gagné à Sestrières la 9e étape, réduite de 189,5 à 46 kilomètres en raison des conditions atmosphériques.** *Les ascensions des cols de l'Iseran* **(2 770 mètres)** *et du Galibier* **(2 640 mètres) avaient été rendues impossibles par la neige et le vent.** ● **LE PUBLIC, présent malgré le** *froid, a parfois réagi négativement en* **apercevant les coureurs dans les voitures de la caravane. Mais la direction du Tour a justifié sa décision par des raisons de sécurité.** ● **LE MAILLOT** *JAUNE est passé des épaules du Russe* **Evgueni Berzine à celles de Bjarne Riis. Deuxième et troisième de l'étape, les Français Luc Leblanc et Richard Virenque sont respectivement 12e et 7e du** *classement général.*



Bjarne Riis en jaune après une étape dans la tourmente

Avec la neutralisation des cols de l'Iseran et du Galibier, la course s'est jouée dans l'ultime côte. En quelques kilomètres, Evgueni Berzine a perdu son maillot de leader et Miguel Indurain a montré qu'il n'avait pas abdiqué

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

« On ne joue pas avec la sécurité. C'était trop dangereux. » Au sommet du Galibier, Jean-Marie Leblanc, la cravate jaune à l'horizontale, le corps luttant contre les bourrasques de vent et de neige, avait l'assurance de qui a bien jugé. Arrêté au pied de la stèle d'Henri Desgranges, le directeur général de la Société du Tour de France prenait à témoin celui qui mena en 1903 les premiers forçats sur les routes du pays. Un organisateur est là pour faire souffrir les coureurs, pas pour mettre leur vie en danger.

L'étape alpestre du lundi 8 juillet, prévue initialement entre Val-d'Isère et Sestrières, s'est réduite comme peau de chagrin du fait de conditions climatiques épouvantables. Le col de l'Iseran rendu impraticable par la neige, le premier départ avait été annulé tôt le matin. Les coureurs étaient donc restés dans les voitures, qui les avaient conduits, précédées de deux chasse-neige, jusqu'au kilomètre 45, à Lanslebourg, où la température n'excédait guère le point de congélation.

Là, chacun s'était armé du mieux qu'il avait pu contre le froid. Les coureurs de GAN, trouvant refuge dans un garage, accumulaient les couches de pommade. Le Danois de Telekom, Bjarne Riis, multipliait les épaisseurs aux pieds, enfilant des chaussettes par-dessus des chaussons par-dessus des chaussures. *« Ce sont des guerriers »*, lançait un spectateur admiratif devant tous ces préparatifs.

Mais les guerriers n'avaient guère le cœur à l'ouvrage. A l'exception de Richard Virenque et de Bjarne Riis, qui avaient inscrit en rouge cette étape sur leur agenda personnel, tous accueillirent avec soulagement l'ordre de repli des organisateurs. La météo annonçait des rafales de vent entre 80 et 100 kilomètres à l'heure vers les sommets, ce qui rendait la course trop dangereuse.

Vers midi, la caravane du Tour de France s'élança en une triste chenille dans les pentes du col du Télégraphe, puis du col du Galibier. A mesure qu'elle s'élevait, le décor se fit de plus en plus onirique, le grand cirque s'emplissant d'une blancheur confuse. Dans la brume qui s'épaississait, les spectateurs qui attendaient – pour certains depuis la veille – paraissaient irréels. Les plus audacieux, qui s'étaient aventurés jusqu'au col, étaient pétrifiés dans la tourmente, regardant simplement, l'air bagard, défiler les coureurs dans les voitures.

Le convoi multicolore, devenu fantomatique dans le brouillard, descendit ensuite, au milieu des plaques de neige répandues par le vent, vers le col du Galibier, puis Monêtier-les-Bains, où put enfin être donné le départ. Des cent quatre-vingt-dix kilomètres initiaux, il n'en restait plus que quarante-six à couvrir. Ils auront suffi à chasser Evgueni Berzine de la tête du classement général. Bjarne Riis, en l'emportant à Sestrières, s'est paré à son tour du maillot de leader.

Maillot jaune cherche preneur. Taille patron. Pas sérieux s'abstenir

Décidément, la défaillance durant le week-end de Miguel Indurain a créé une vacance du pouvoir. Maillot jaune cherche preneur. Taille patron. Pas sérieux s'abstenir. Mais n'est pas Indurain qui veut. Une chose est de prendre l'« habit de lumière ». Une autre est de le garder. Le Danois estime *« avoir de bonnes chances d'arriver en jaune à Paris »*. Mais il reste encore une grosse poignée d'étapes et une palanquée de coureurs pour l'en empêcher. En 1995, il n'avait gardé le fétiche qu'une seule journée sur les épaules.

« Celui qui gagne, c'est celui qui sait se faire le plus mal », aime à dire ce masochiste. Mordant le vent, un trait de salive blanche aux commissures des lèvres, Bjarne Riis a attaqué quatre fois dans la montée de Montgenèvre avant de pouvoir distancer Evgueni Berzine. Il a pris de court tous les jaloux qui lorgnaient à la dérobée le maillot jaune. Sur la ligne, il maintiendra une avance d'une trentaine de secondes sur ses poursuivants. Il portera surtout l'écart à une minute vingt-trois sur le Russe, décramponné dans les dernières rampes.

« Maintenant je vais voir étape après étape ce qui se passe, en espérant ne pas avoir de jour sans », affirmait le nouveau lauréat. A trente-deux ans, l'ancien adjoint de Laurent Fignon sait que le cyclisme est une course d'équipe, ce qu'Evgueni Berzine ne parvient toujours pas à entendre. Le Russe a tellement excédé son entourage que ses coéquipiers les plus valeureux chez Gewiss, dont Bjarne Riis, ont déserté à l'intersaison. Le conciliant Ivan Gotti, le seul à n'avoir pas fui la dictature, a abandonné prématurément ; il ne peut donc plus être d'aucun secours pour contrôler la course en montagne.

Bjarne Riis devait être le leader de la nouvelle formation La Française des jeux, avant que sa création ne soit différée d'une année. Il n'a pas à se plaindre de celle qu'il a rejoint. L'équipe allemande Telekom (*Le Monde* du 9 juillet) dispose de deux autres hommes dans les quinze premiers, Jan Ullrich et Udo Bolts, qui forment une agréable compagnie dans les moments difficiles. *« Cela me rend serein »*, assure le patron. Mais cet attaquant, cinquième du Tour de France en 1993, troisième en 1995, vainqueur d'étape en 1993, 1994 et donc 1996, va devoir apprendre à défendre s'il ne veut pas devoir rendre à son tour le beau tablier.

Miguel Indurain a, lui, déjà intégré l'art de l'offensive. *« Désormais, je dois attaquer, mais intelligemment »*, affirme l'Espagnol. Dans les derniers kilomètres de la montée de Sestrières, le champion retrouvé a mis sa résolution à exécution, menant un train insoutenable dans les derniers kilomètres. Le quintuple vainqueur du Tour a grignoté trois places sur un seul fait d'armes. Il ne devrait pas en rester là. Il semble même mettre une réelle jubilation à perpétrer ses propres petits coups d'Etat dans ce peloton qui, sans sa férule, ressemble à une République bananière.

Benoît Hopquin

Sur les pentes du Galibier, un public orphelin

SESTRIÈRES
de notre envoyé spécial

« Fainéants ! », crie rageusement un homme en direction des voitures de la caravane du Tour, dans lesquelles se sont installés les coureurs, sur les pentes du Galibier. *« C'est nul, chacun son métier ! »*, ajoute une jeune fille, frigorifiée sous son ciré blanc. Juste à côté, une famille de Bretons, qui avait pourtant organisé toutes ses vacances autour de ce passage du Tour au Galibier, n'est pas d'accord avec cet anathème. *« Les pauvres, il faut les comprendre ! »*, dit Madame. Monsieur, qui s'exprime, lui, *« en tant que cycliste »*, opine.

Ecrits sur la neige, deux slogans se font face. L'un martial : *« Allez les gars, vous êtes les plus forts ! »*. L'autre facétieux : *« Roule, ma poule ! »* Une gaillardise de bon aloi, qui ne suffira pas à dérider une caravane orpheline. Qu'elle est triste, cette route du Tour sans les coureurs ! Car le public, lui, était là. Comme hier et comme demain, comme il y a vingt ans et comme dans vingt ans, la file de spectateurs qui accompagne les coureurs du départ à l'arrivée de la course, de 's-Hertogenbosch à Paris, ne s'était pas interrompue. Seulement éclaircie.

Beaucoup étaient venus de très loin pour suivre ces trois étapes des Alpes. Ce n'est pas un bulletin météo, même exécrable, qui aurait empêché Sergio, l'Italien ; Jordi, le Catalan ; Koji, le Japonais ; Michel, le Basque, et quelques dizaines de milliers de passionnés de se trouver, samedi, entre Aix-les-Bains et les Arcs. Qu'importe les dizaines, les centaines, voire les milliers de kilomètres parcourus pour arriver à bon port ; qu'importe les vêtements mouillés qui vous glaçent ou le réchaud à gaz qui ne fonctionne plus. Ils voulaient « y » être, et ils y étaient.

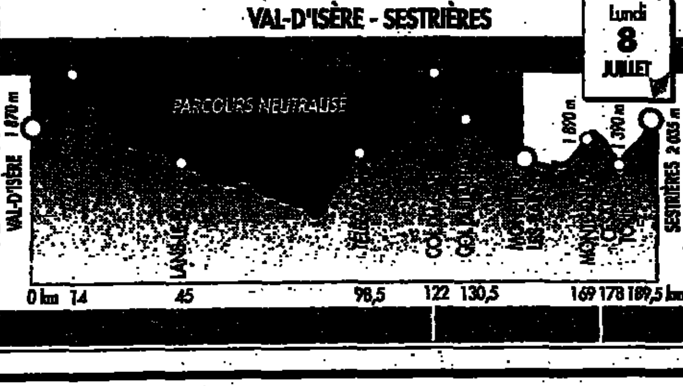
Si Jean-Paul, trente-sept ans, vient chaque année applaudir les coureurs, c'est tout simplement *« parce que, tout petit,* [son] *père* [l'] *emmenait déjà sur le parcours »*. Son géniteur avait même, gloire insigne, un de ses meilleurs amis qui participait à l'épreuve. Un certain Marcel Doud, dont l'évocation sonne comme un hommage fugace à ces milliers de coureurs qui passent dans le plus complet anonymat.

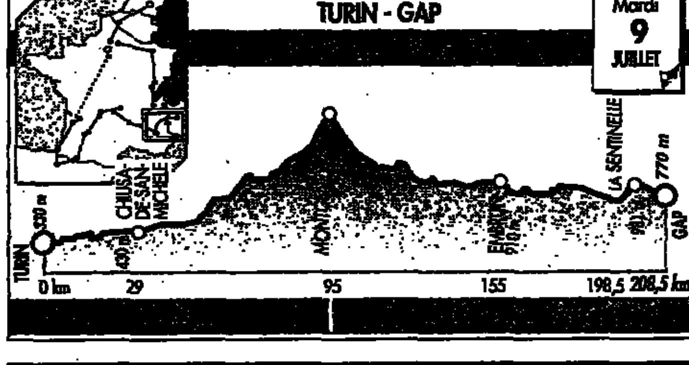
Autour de la radio qui hurle, un petit groupe s'est formé. Ewan Hall, un Ecossais de vingt-cinq ans, dit qu'avec la pluie *« The Tour »* est *« encore plus funny »*. Jordi, venu avec plusieurs amis, en est à son dix-huitième Tour. *« Vous êtes pour Indurain ? »*, lui demande un naïf. Le regard fusille : *« Non, Monsieur, lui c'est un Espagnol, et moi je suis catalan. »* Lorsque Miguel Indurain passera, digne dans la douleur, Jordi bougonnera : *« C'est un Espagnol, mais c'est un grand coureur quand même. »*

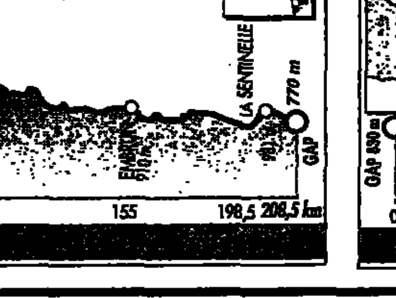
« Les fanatiques de La Crau », dans le haut Var, font plus de bruit. Voisins de Richard Virenque, ils portent tous le maillot blanc à pois rouges. Ils sont fiers de dire à la cantonade qu'ils ont *« téléphoné, hier soir, à Richard »* et que *« tout va bien »*. Aziz Abaakuuk, l'animateur du groupe, a un beau mot pour justifier leur présence : *« Nous voulions partager un moment avec Richard. »*

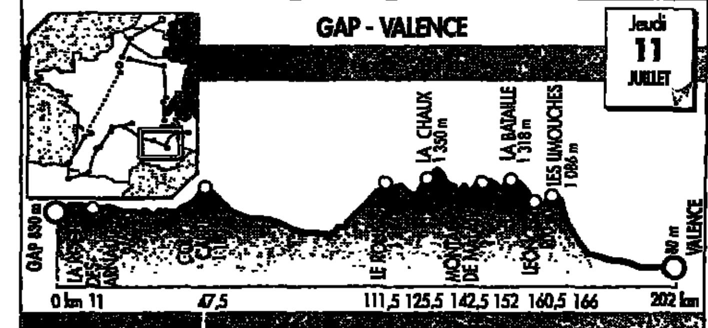
« Les voilà ! » Une onde de frémissement se propage dans la foule. Les coureurs ne regardent pas le public. En forme, ils lèveront les yeux. En déroute, ils fixeront le bitume. Certains jettent un regard étrange sur les spectateurs, dont on ne saura jamais s'il est d'envie, de mépris ou de connivence. Le drame se noue. Contents de la bonne course de Laurent Dufaux et de Tony Rominger, les Suisses regardent en hochant tristement la tête les Français qui suivent le calvaire de Laurent Jalabert. Ici, on n'est pas sur un quelconque stade de football. Ici, on connaît le poids de la douleur. On « est » du Tour comme on est d'une terre.

José-Alain Fralon









Les téléspectateurs français ont peu suivi l'Euro de football

SELON UNE ÉTUDE réalisée par Carat TV sur l'audience européenne pour l'ensemble de la phase finale du championnat d'Europe des nations de football auprès de seize pays, dont dix étaient représentés sur le terrain, les téléspectateurs français auraient boudé l'Euro. La comparaison montre qu'ils ont été les moins assidus devant le petit écran. Seulement 15 % à 20 % d'entre eux auraient suivi les cinq matches joués par les Bleus. A qui la faute ? Peut-être bien aux femmes, qui n'ont constitué que 30 % de l'Audimat national, contre 45 % en Italie ou aux Pays-Bas lorsque l'équipe nationale jouait.

Une enquête réalisée dans l'Hexagone par Médiapolis sur des chiffres de Médiamétrie révèle que les matches retransmis ont tout de même réalisé 53 % de parts d'audience, avec deux pics à 84 % pour le match de poule France-Bulgarie et pour la demi-finale France-République tchèque. Dans leur intérêt pour le foot, les Français restent très cocardiers, puisque, à l'exception de la finale, qui a opposé l'Allemagne à la République tchèque, les six rencontres les plus regardées à la télévision française ont été celles disputées par l'équipe de France.

La finale de ce Championnat d'Europe des nations a été suivie par 40 % des Allemands, pour une part d'audience de 76 %, et par 41 % des Anglais, malgré l'absence de leur sélection nationale. Pour les téléspectateurs d'outre-Manche, la demi-finale Angleterre-Allemagne a été la rencontre la plus suivie. Elle a retenu devant le petit écran 45 % des Anglais (un record pour eux durant l'Euro) et un Européen sur quatre (soit 85 millions de personnes).

Les nations dont l'équipe n'était pas qualifiée pour cette phase finale ont accordé leur préférence à des pays voisins : les Grecs ont surtout regardé les matches de l'Italie, les Autrichiens ceux de l'Allemagne. Les Norvégiens se sont surtout intéressés au parcours des Danois, mais ont mieux suivi que les Français les matches France-Roumanie et France-Espagne.

Le Rugby Club toulonnais connaît de graves difficultés financières

TOULON
de notre correspondant

Avec un déficit cumulé de 9,2 millions de francs, le Rugby Club toulonnais se retrouve dans une situation précaire imposant de rapides et drastiques mesures. C'est ce qui ressort de la situation financière du club, présentée vendredi 5 juillet par ses présidents, Jean-Claude Ballatore et Jean-Louis Lagadec. La surprise est de taille, car depuis plusieurs semaines des informations faisaient état d'un déficit probable qui n'aurait pas excédé le million de francs. Les dettes résultant du dernier exercice atteignent 5,2 millions de francs et celles de la saison 1995-1996 sont évaluées à 4 millions. Dans l'urgence, des mesures ont déjà été arrêtées, en particulier la diminution de 30 % de la masse salariale, qui était jusque-là de 9 millions de francs par an.


RUGBY

Selon Jean-Claude Ballatore, le sursaut est possible : *« Ce club phare doit se maintenir dans le peloton de tête du rugby français*, dit-il. *Nous comptons sur l'histoire du RCT, dont chacun se souvient qu'il a été deux fois champion de France et deux fois finaliste. Nous avons vécu une situation tout aussi difficile en 1991, et tout le monde s'est mobilisé pour que le club renaisse. »* Mais le consensus sportif ne suffira pas. Le club en appelle à la municipalité, qui, à l'instar de l'année précédente, a versé 1,5 million de francs de subvention au club dans le cadre de son budget primitif, et doit compléter sa participation par 1,850 million de francs. Egalement sollicité pour une aide exceptionnelle, le conseil général du Var devrait faire connaître son avis prochainement.

Le 24 juillet, le comité directeur du club devrait faire un nouveau point sur la base d'une analyse comptable plus fine, et décider d'un plan de redressement. Celui-ci passera par l'appel à de nouveaux sponsors et à des banques en vue de négocier un prêt de sauvetage. Il faudra aussi renégocier celui de 5 millions de francs dont le club a hérité et qui pèse dans son déficit actuel. Les uns et les autres demanderont sans doute de sérieuses cautions pour cette relance financière. Ce club, comme tant d'autres, estime l'un des responsables du RCT, *« est entré dans l'ère du professionnalisme. Le malheur est qu'on ait lancé l'idée sans en avoir les structures ni les financements adaptés »*.

La position de Jean-Louis Lagadec est inconfortable : il était responsable de la précédente équipe dirigeante à laquelle peut être imputé ce passif, résultant d'une gestion qui n'est pas exempte de critiques. Le RCT, dont le budget global est de 14 millions de francs, se trouve aujourd'hui en état de cessation de paiement avec seulement 150 000 francs en caisse. M. Lagadec pourrait se retrouver en minorité et être contraint à la démission.

José Lenzini

DÉPÊCHES

■ **DOPAGE : le professeur Claude-Louis Gallien a été nommé président de la Commission nationale de lutte contre le dopage,** lundi 8 juillet, à la suite de la démission du professeur Jean-Paul Escande. M. Gallien, ancien athlète, professeur de biologie, est président de la Fédération nationale du sport universitaire (FNSU).

■ **FOOTBALL : Alain Afflelou a été élu président du club de Créteil** (National 1), lundi 8 juillet. Le célèbre lunetier avait démissionné, fin mai, de la présidence du club des Girondins de Bordeaux (D1).

RÉSULTATS

CYCLISME

● **9e étape : Val-d'Isère-Sestrières (46 km)**
1. B. Riis (Dan., Telekom) ; 2. L. Leblanc (Fra.), à 24 s ; 3. R. Virenque (Fra.), à 26 s ; 4. T. Rominger (Sui.), à 28 s ; 5. M. Indurain (Esp.), à 28 s.

Classement général : 1. B. Riis (Dan., Telekom) ; 2. E. Berzine (Rus.), à 40 s ; 3. T. Rominger (Sui.), à 53 s ; 4. A. Olano (Esp.), à 56 s ; 5. Jan Ullrich (All.), à 1 min 38 s ; 6. P. Luttenberger (Aut.), à 2 min 38 s ; 7. R. Virenque (Fra.), à 3 min 39 s ; 8. M. Indurain (Esp.), à 4 min 38 s ; 9. F. Escartin (Esp.), à 4 min 49 s ; 10. L. Dufaux (Sui.), à 5 mn 3 s.

Classement par points (maillot vert) : 1. F. Moncassin (Fra., GAN), 164 pts ; 2. E. Zabel (All.), 154 ; 3. J. Blijlevens (P-B), 121.

Classement de la montagne (maillot à pois) : 1. R. Virenque (Fra., Festina), 136 pts ; 2. B. Riis (Dan.), 112 ; 3. T. Rominger (Sui.), 97.

« Le Nouvel Economiste » obtient un sursis de deux semaines

L'HEBDOMADAIRE Le Nouvel Economiste a obtenu un ultime délai de grâce. L'administrateur judiciaire et le juge-commissaire du tribunal de commerce de Nanterre *ont décidé de reporter* au lundi 22 juillet la date-butoir de dépôt de candidatures à la reprise de l'hebdomadaire économique en dépôt de bilan depuis le 10 juin (*Le Monde* du 12 juin).

Lundi 8 juillet, à midi, heure limite d'enregistrement des offres, l'administrateur, Didier Segard, n'avait reçu aucune proposition de reprise. Ni du groupe LVMH, propriétaire de *La Tribune-Desfossés*, ni de Claude Perdriel, patron du *Nouvel Observateur* et de *Challenges*, ni de Robert Monteux, éditeur du *Revenu français*. Quant à l'alliance industrielle prévue avec *Le Monde*, elle était conditionnée à une recapitalisation à hauteur de 17 millions de francs, qui n'avait pas abouti (*Le Monde* du 19 avril).

D'autres groupes ont manifesté leur intérêt : Robert Lafont, le PDG du mensuel *Entreprendre*, qui s'était manifesté lors de la reprise du *Quotidien de Paris* par Nicolas Miguet et le groupe de presse professionnelle SID éditions, qui a repris le mensuel *Défis*. L'administrateur n'excluait pas cependant d'autres possibilités, qu'il n'a pas voulu dévoiler devant le personnel. Si aucune solution ne se concrétise d'ici au 22 juillet, le journal pourrait être liquidé.

Le personnel estimait très faibles les chances de survie du titre, même si tout espoir n'était pas mort. « *Nous n'excluons plus d'être le 8 juillet purement et simplement liquidés* », s'inquiétaient la semaine dernière les journalistes de l'hebdomadaire. Ils concluaient : « Le Nouvel Economiste *sera-t-il le prochain journal à mourir dans une indifférence quasi générale ?* »

A. S.

Nouveau renversement d'alliances dans la télévision numérique en Europe

Murdoch rompt avec Bertelsmann et s'allie avec Kirch

Quelques jours après avoir obtenu les droits de retransmission des Coupes du monde de football de 2002 et 2006, le groupe Kirch se rapproche de la chaîne BSkyB du magnat australo-américain Rupert Murdoch qui était jusqu'alors présent dans la chaîne Vox aux côtés de Canal Plus et Bertelsmann. BSkyB et Kirch ont indiqué qu'ils étaient ouverts à l'arrivée d'un troisième partenaire, qui pourrait être américain.

DEPUIS juin, l'alliance conclue le 6 mars entre le bouquet satellitaire BSkyB contrôlé par Rupert Murdoch, d'un côté, et le groupe de communication allemand Bertelsmann, Canal Plus et Havas, de l'autre, pour la mise en place d'une plate-forme de télévision diffusée en numérique sur l'Allemagne faisait eau de toutes parts. Le divorce est consommé. BSkyB a annoncé, lundi 8 juillet, son retrait de cette alliance au profit d'une entente avec le groupe Kirch, concurrent direct de Bertelsmann en Allemagne. Selon les termes de ce nouvel accord, Murdoch pourra prendre jusqu'à 49 % du capital de DF1, la « *plate-forme* » numérique créée par Kirch, dont les dix-sept premières chaînes devraient être lancées le 28 juillet. BSkyB va en outre acquérir « *une participation substantielle* » d'au moins 25 % dans Deutsche Sport Fernsehen (DSE), chaîne sportive du groupe Kirch.

Pour s'installer aux cotés de Léo Kirch, BSkyB devrait investir environ 1,6 milliard de francs. L'association Kirch-Murdoch va regrouper près de seize répéteurs satellite sur Astra, capables chacun de diffuser jusqu'à dix programmes de télévision. Outre un grand nombre de chaînes thématiques et des dizaines de canaux en paiement à la séance, DF1 pourrait aussi proposer près de dix chaînes de cinéma aux téléspectateurs allemands.

La raison de cette alliance s'explique par les lourds investissements récemment consentis par Leo Kirch. Le groupe allemand vient en effet d'acquérir pour 12 milliards de francs les droits de retransmission des Coupes du monde de football de 2002 et 2006. Quelques semaines plus tôt, le groupe allemand avait aussi déboursé entre 5 et 7,5 milliards de francs pour obtenir, pendant cinq ans, l'exclusivité des droits de retransmission des films de la Paramount, propriétée du groupe américain Viacom (*Le Monde* du 10 avril).

L'importance de l'effort financier consenti par Rupert Murdoch ne saurait totalement s'expliquer par l'acquisition de 49 % dans DF1. L'alliance Kirch-BSkyB sur l'Allemagne pourrait rapidement déborder sur l'Italie où le magnat allemand est le principal actionnaire de Télépiù, bouquet numérique italien.

Le retournement d'alliance du groupe Murdoch pourrait n'être qu'une étape : BSkyB et Kirch ont publiquement admis qu'ils étaient ouverts à l'arrivée d'un troisième partenaire pour peu que ce dernier apporte une « *valeur stratégique* ». L'arrivée d'un studio américain n'est ainsi pas à exclure. Le nouvel allié du tandem Kirch-Murdoch pourrait aussi bien être Canal Plus. Un important actionnaire de Canal Plus confirme la tenue de discussions entre le groupe Kirch et Canal Plus. Mardi 9 juillet, la chaîne cryptée se refusait au moindre commentaire.

Le sort de Première, chaîne cryptée allemande conçue sur le modèle de Canal Plus, continue d'être au centre des interrogations. Contrôlée par Bertelsmann (37,5 %), Canal Plus (37,5 %) et Leo Kirch (25 %), elle est supposée être le pivot des bouquets numériques concurrents de Kirch-Murdoch d'un côté et Bertelsmann-Canal Plus de l'autre. Aujourd'hui un pacte d'actionnaires lie Bertelsmann et Canal Plus, mais la récente fusion de Bertelsmann avec la CLT oblige aujourd'hui Canal Plus à clarifier chaque point de son engagement aux côtés du groupe de communication allemand. En outre, la prochaine réforme de la loi allemande sur l'audiovisuel pourrait favoriser d'autres retournements d'alliances au sein du capital de Première.

Le porte-parole de Bertelsmann, Nikolaus Formanek, a cherché, lundi 8 juillet, à minimiser la défection de BSkyB. Selon lui, celle-ci n'aurait « *rien de dramatique. Nous avons appris la nouvelle. Nous ne sommes bien sûr pas contents. Mais nous gardons la tête froide* ».

Guy Dutheil et Yves Mamou

Bruxelles considère les positions du CSA sur la loi Evin comme un abus de pouvoir

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Cachez cette publicité que nous ne saurions voir ! Au nom de la libre prestation de services au sein du Marché unique européen, la Commission de Bruxelles dénie au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le droit d'interdire la diffusion d'événements sportifs organisés dans d'autres états membres en invoquant la loi Evin contre l'alcoolisme et le tabagisme. Le CSA était intervenu dans ce sens auprès de chaînes de télévision françaises en faisant valoir que sur le pourtour des stades où se déroulaient les compétitions visées se trouvaient des panneaux publicitaires vantant des boissons alcoolisées produites dans l'Hexagone... *La Confédération européenne des* producteurs de spiritueux (CEPS) et la Confédération des brasseurs du marché commun (CBMC) avaient entre autres adressé des plaintes à la Commission après avoir subi ces restrictions pour un match de football Auxerre-Arsenal le 2 mars 1995 et pour un match de rugby du Tournoi des cinq nations 1995 opposant l'Irlande à l'Ecosse.

Dès avril 1995, la Commission avait averti les Français qu'elle estimait ces mesures contraires à l'article 59 du traité de Rome. En août 1995, l'importance économique des restrictions imposées par le CSA valait au gouvernement une lettre de mise en demeure. N'ayant pas jugé ses explications satisfaisantes, la Commission vient de passer au stade suivant de la procédure d'infraction en envoyant un « avis motivé ». Les autorités françaises disposent de quarante jours pour se mettre en règle, faute de quoi la Cour de justice de Luxembourg pourrait être saisie.

La Commission, qui trouve bien sévère la réglementation de la publicité telle qu'elle résulte de la loi Evin, y voyant le risque d'une mise en cause, au moins indirecte, de la libre circulation des marchandises, estime tout à fait « *disproprtionnées* » les mesures de restriction de la publicité qui font l'objet depuis le 28 mars d'un « *code de bonne conduite* » élaboré par le CSA, les chaînes de télévision, les ministères concernés et l'Union des annonceurs. A ses yeux, la protection de la santé publique – un objectif auquel elle affirme adhérer sans réserve – ne permet pas de pénaliser aussi gravement, et de façon peu convaincante à ses yeux, les entreprises de publicité ou les chaînes de télévision.

Ph. L.

Trois femmes ont été désignées au conseil d'administration de la RAI

ROME
de notre correspondante

Le nouveau conseil d'administration de la RAI, la radio-télévision publique italienne, a été désigné, lundi 8 juillet, par les présidents des deux Chambres du Parlement italien, Luciano Violante et Nicola Mancino. Les nouveaux élus remplacent ceux qui ont été nommés, il y a deux ans, par le gouvernement de Silvio Berlusconi. Parmi les cinq personnalités nouvelles, on compte trois femmes. La cinéaste, Liliana Cavani, née en 1933, qui, après des débuts à la RAI, dans les années 60 a réalisé des films tels que *Portier de nuit* ou *La Peau*. Les deux autres viennent du monde de l'édition. Fiorenza Mursia, âgée de quarante-quatre ans, est administratrice déléguée de Ugo Mursia, maison spécialisée dans les œuvres philosophiques et historiques. Federica Olivares, quarante-cinq ans, spécialiste de politique monétaire, est administratrice d'Edizioni Olivares, qu'elle a fondés il y a dix ans.

Les autres membres du conseil qui devra désigner son nouveau président pour remplacer la présidente sortante, Laetizia Moratti, sont le juriste Michele Scudiero, soixante ans, professeur de droit constitutionnel à l'université de Naples, et l'écrivain Enzo Siciliano, soixante-deux ans, directeur de la revue littéraire *Nuovi Argomenti*. Le nom de M. Siciliano est avancé comme celui du posible futur président de la RAI.

L'opposition de droite fait déjà remarquer que, si aucun nouveau conseiller n'est directement affilié à un parti politique, la majorité n'en est pas moins favorable au gouvernement de centre-gauche. Carlo Giovanardi, chef de file des députés démocrates-chrétiens du centre droit a dénoncé la « *brutale opération* » des « *catho-communistes* » à la RAI.

M.-C. D.

SCIENCES

Le pinson des arbres met ses migrations en chansons

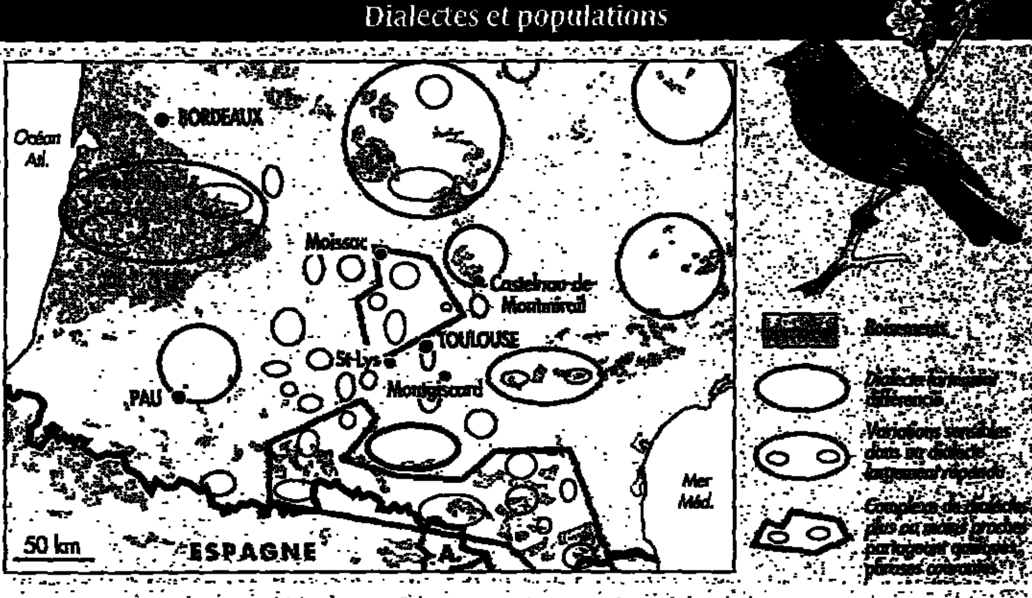
Dans le sud-ouest de la France, cet oiseau pratique une cinquantaine de dialectes distincts. Ce qui permet de préciser les brassages de populations de l'espèce

DES CHERCHEURS à l'écoute du chant des oiseaux. Celle des éthologues, qui décryptent patiemment les paramètres acoustiques grâce auxquels les volatiles de toute plume communiquent entre eux. Celle des neurobiologistes, qui ont fait de l'apprentissage du chant l'un des modèles les plus proches de celui du langage humain. Celle, enfin, des théoriciens de l'écologie, à qui les différents dialectes chantés par les oiseaux d'une même espèce offrent de précieux renseignements sur l'origine, les migrations et les mélanges de leurs populations.

Car il s'agit bien de dialectes. Au sens propre du terme : les variations régionales d'une même langue. Jean Joachim, chercheur à la station de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Castanet-Tolosan (Haute-Garonne), vient de l'illustrer par une étude passionnante, à laquelle il a consacré sa thèse et plusieurs années de patients travaux.

Une étude portant sur les dialectes des pinsons du sud-ouest de la France, qui a permis de préciser les flux d'immigration et les brassages de populations que connaît actuellement l'espèce dans cette région.

L'intérêt de cette recherche ? Tester la pertinence, à l'échelle continentale, de la théorie dite « des peuplements insulaires ». Bien connue des écologues, celle-ci postule que le peuplement des îles – par les animaux, les plantes, les micro-organismes – se fait par immigration en provenance du continent voisin, et que ces populations insulaires ont tendance à disparaître si l'apport d'immigrants vient à se tarir. « *La composition spécifique de la faune et de la flore d'une île s'établit au point d'équilibre des processus d'immigration et d'extinction, le flux d'immigration étant d'autant plus fort que le continent est proche et les extinctions d'autant plus nombreuses que la superficie de l'île est faible* », précise Jean Joachim, dans le numéro d'avril du *Courrier de l'environnement de l'INRA*.



Les multiples répertoires du pinson des arbres peuvent être classés en trois grands groupes, des « super-dialectes » respectivement situés dans le Massif Central, les Pyrénées et les Landes.

MILIEU FORESTIER

Transposé en milieu continental, ce modèle peut-il expliquer l'apparition et l'extinction d'espèces dans des communautés isolées ? Permet-il de comprendre comment une espèce parvient à se maintenir dans une région donnée, malgré le morcellement de son habitat ? Pour tenter de répondre à ces questions, M. Joachim a choisi d'étudier le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*). Avec de solides raisons. La première : à la différence de certains oiseaux, capables d'apprendre de nouveaux chants tout au long de leur vie et de produire ainsi de « faux » dialectes, cette espèce ne possède que des dialectes « vrais ». L'oisillon fait l'apprentissage du ramage dans la première année, à l'écoute des parents ou du voisinage proche ; après quoi son répertoire ne pourra plus changer (il est « *cristallisé* »), quelles que soient les circonstances. L'analyse des différents dialectes relevés dans une même région donne donc une idée assez précise des sous-populations qui y cohabitent. Voire, dans certains cas, de leur degré d'intimité.

Autre avantage offert par l'espèce : sa localisation régionale. Dans le sud-ouest de la France, le pinson ne vit guère qu'en forêt, milieu facilement identifiable et suffisament morcelé pour satisfaire aux conditions de l'expérience. « *Après un premier sondage destiné à cartographier, dans ses grandes lignes, la répartition des différents dialectes dans le grand sud-ouest de la France, mes recherches se sont concentrées autour de la Garonne toulousaine* », précise M. Joachim. Un secteur grosso modo délimité par les villes de Moissac (Tarn-et-Garonne) au nord-ouest, Castelnau-de-Montmiral (Tarn) au nord-est, Montgiscard et Saint-Lys (Haute-Garonne) au sud-est et au sud-ouest, dans lequel « *tous les boisements importants ont été sondés* » afin d'y repérer d'éventuelles variations dialectales.

COMPOSITION SPECTRALE

Dans cette zone furent aussi choisis soixante-dix « secteurs-tests » correspondant à de fortes, moyennes ou faibles densités de pinsons, afin de mesurer localement tous les types de changement pouvant intervenir d'une année sur l'autre. Une fois établi cet échantillonnage, il fallut passer à la deuxième étape : l'enregistrement et le traitement des dialectes. Une tâche gigantesque, chaque dialecte étant composé d'une trentaine de chants, répartis à raison d'une à six phrases par individu.

« *Dans chaque forêt retenue, au moins quinze à vingt pinsons différents ont été enregistrés, chacun pendant vingt minutes, afin de balayer l'ensemble de leur répertoire* », raconte ce chasseur de notes. Au total, plus de 50 000 chants furent ainsi fixés sur bande magnétique, correspondant à « *plus de cinquante foyers dialectaux présumés* ». L'attribution de ces chants à tel ou tel dialecte, fondée pour l'essentiel sur leurs différences de composition spectrale, fut ensuite réalisée par traitement numérique.

Les résultats ? Ils confèrent tout d'abord à cette multitude de dialectes, dont la répartition restait jusqu'alors mal connue, une réalité spatiale. « *Le jeu des affinités entre ces dialectes permet de visualiser dans le grand Sud-Ouest trois grands groupes, respectivement localisés dans le Massif central, les Pyrénées et les Landes. Ces « super-dialectes », fondamentalement différents, ne possèdent aucun chant commun* », précise Jean Joachim.

Plus instructif encore : en étudiant de plus près la distribution de ces particularismes, on constate que certains dialectes, chantés dans des groupes géographiquement proches, sont très différents ; tandis que d'autres, géographiquement plus éloignés, peuvent être très apparentés. « *La fragmentation en sous-populations de l'ensemble des pinsons du Sud-Ouest n'est donc pas un phénomène régulier dans l'espace, mais paraît liée au fractionnement du biotope de l'espèce* », ajoute M. Joachim.

En clair, et pour résumer : les immigrants sont d'autant mieux accueillis par les autochtones que les dialectes des deux populations sont proches. « *Tout se passe comme s'il existait une sorte de "prime à la proximité", les pinsons d'appartenance dialectale voisine pouvant s'installer dans des milieux plus favorables que les oiseaux d'origine lointaine, rejetés dans les milieux les plus pauvres* », conclut le chercheur. Chez les oiseaux comme chez les hommes, les barrières de la langue profitent aux plus forts.

Catherine Vincent

Neurones siffleurs

Comme les bébés, les oisillons commencent par écouter (un pinson élevé dans l'isolement total ne sait pas chanter). Ils « babillent » ensuite des mélodies mal structurées, puis acquièrent définitivement le chant maternel. Un modèle inespéré pour les cognitivistes, toujours avides de comprendre comment le cerveau humain réalise cette performance inouïe qu'est l'apprentissage du langage. Un chercheur du laboratoire des sciences cognitives et psycholinguistiques du CNRS, Stanislas Dehaene, a mis au point, il y a quelques années, un programme informatique en réseau capable de reconnaître, d'apprendre et de reproduire des séquences de notes. Avec l'espoir de mieux appréhender, en tâtonnant sur ordinateur, le fonctionnement réel des neurones impliqués dans l'acquisition du chant.

Pur Sahara

Un couscous qui ne renie rien de ses origines du Grand Sud. Rituel de rigueur



DESSINS DESCLOZEAUX

ON A RETROUVÉ Wally, Wally le Saharien. Il avait mystérieusement disparu du 39 de la rue Le Regrattier, dans l'île Saint-Louis, établissement où depuis dix ans le Tout-Paris, bon genre bec fin, venait se pâmer devant son couscous targui. Un plat sorti des fours antiques du Tassili et qu'il rendait mondain à force d'en vanter les rudesses. Ses clients sortaient de chez lui avec la sensation d'être les pieds nus dans des sandales et de porter le chèche. Tous Touaregs.

Mais le succès, lui aussi, quelquefois déprime. Se saisissant d'un coup de spleen mûrement réfléchi et d'une violente envie de revoir le pays, le nomade avait brutalement foutu son camp, entraînant avec lui les plus sûrs de ses fidèles vers les constellations et les envoûtements du Sud extrême. Par petits groupes touristicoles, ils faisaient du canotage sur les grands lacs de sable et, à la halte, dévoraient des rations de survie préparées par le maître. Ils bichaient : leur Wally, à nouveau dans son douar d'origine, en haut uniforme d'homme bleu, patron et seigneur du bivouac.

Tout ça fonctionnait à merveille, jusqu'au jour où l'on fit savoir au joyeux organisateur que l'Algérie était engagée dans une guerre sainte avec laquelle il ne fallait plus plaisanter et que lui, Ouali – Wally n'est que son patronyme d'enseigne –, ferait bien de songer à regagner ses bases arrière. Sous la pression, il obtempère. Il va se retrouver à son point de départ, presque démuni de tout, sauf de sa réputation.

Le revoici donc, l'intrigant personnage, installé non plus près des berges de la Seine, qu'il envisage de reconquérir prochainement, mais rue Rodier, une artère qui coule du Rochechouart vers la rue de Châteaudun. Une vraie purge pour ses anciens habitués, qui refusent, malgré sa réapparition dans les guides, de partir se compromettre dans ce quartier incertain et qui rend tout à coup sa cuisine moins convaincante. Ils ont tort.

Wally le Saharien. Personne n'en avait jamais vraiment dessiné les contours. On pouvait s'imaginer un homme en saroual, efflanqué comme un guépard, le muscle rôti aux soleils des âges sans mémoire. Pas du tout : Zorba. Moins Anthony Quinn de stature, mais le même rire, la même poignée de main, la même envolée de bras.

À L'OMBRE DU HOGGAR

On l'imagine sans difficulté se mettant à danser le sirtaki. Il est plus sobre. Plus professionnel aussi. Ses humanités de chef ont été consacrées dans les troupes méharistes, où on le reconnaîtra comme un popotier hors pair. Rendu à la vie civile, ses amis s'arrangeront pour qu'il ne s'échappe plus de ce métier qui lui semblait destiné ni de cette fameuse façon qu'il avait d'éclairer la cuisine de sa terre natale.

Voilà l'histoire. Wally restera craintif devant l'ordonnance de table à la française, préférant devenir autoritaire par timidité en imposant à ses hôtes les plats et le rituel en vigueur à l'ombre du Hoggar. Chez lui, pour le dîner, pas de carte, pas de commande : priment son menu et ses choix. Impossible de déroger au cérémonial.

Le couscous est entré dans la vie des Français par les portes sombres de l'histoire. Aujourd'hui, il est installé dans les moeurs. C'est un geste populaire qui se décline selon des règles simples, chacun ayant la liberté de l'interpréter à sa façon. En fait, il s'agit presque du même pour tous. Comme la jovialité tribale dont il est entouré et l'appétit sans manière qu'il engage.

Alors, moment curieux quand le fameux Saharien fait donner sa cavalerie légère et prépare son public à la montée en puissance de ses exploits. Voici un potage de légumes à ragaillardir mille et une nuits ; un consommé plutôt avec ses deux servantes, la menthe et la coriandre, houries attentives à cerner le propos au plus près. Nous sommes ici aux marches d'un Maghreb inconnu.

Pastilla au pigeon, sardines farcies, confit de tomates, oignons et poivrons, toutes courtes sonates cuites selon les règles imposées par l'intouchable patience. Ici le temps se mijote. Cependant, rien de considérable ne se produisait, sinon que l'assemblée attendait avec confiance et une certaine impatience l'arrivée du chef-d'œuvre. Il arrive.

On avait entendu dire trop de bien de ce plat, devenu résolument mythique, pour ne pas éprouver une certaine appréhension. S'en méfier était salutaire. Comment le Saharien Wally s'y prenait-il pour soutenir sa réputation avec autant de sang-froid ? Un jeune serveur, discret et silencieux comme un écuyer de sultan, apporte la graine avec des gestes si mesurés que l'on pouvait penser que la moindre précipitation la ferait s'envoler.

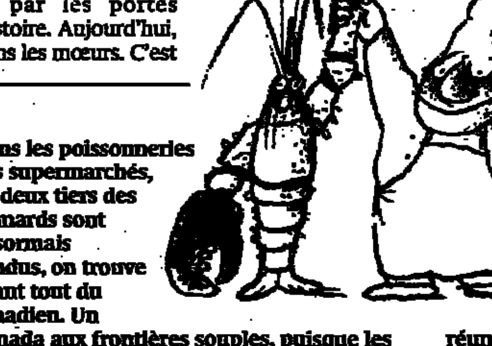
De la neige chaude, d'un blanc de nacre, cette graine. D'une texture encore jamais rencontrée. Unique. Un beurre à l'exotisme prégnant flânait dans les autours. Fardée d'épices, laissée en solitude dans son combat avec la chaleur, une pièce d'agneau et une merguez – qui à elle seule valait l'addition – ourlaient l'ensemble. Aucun bouillon, aucune sauce, aucun légume ne daignait accompagner l'œuvre. Sec l'ensemble, c'est comme ça que l'on pratique près du massif du Ahaggar. Une surprenante curiosité.

Ce plat a ses partisans acharnés et les demi-enthousiastes, ses opposants et les défenseurs de la ligne pure. Wally, lui, n'entre pas dans la polémique.

Jean-Pierre Quélin

★ Wally le Saharien, 36, rue Rodier 75009 Paris. Tél. : 42-85-51-90. Fermé le dimanche. Menu : unique le soir, 240 F. Carte : à partir de 120 F pour le déjeuner, les cartes de crédit ne sont pas autorisées.

Homards nouveaux



L'an dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, province du Canada, lançait à grand bruit le « homard nouveau » en France. Le décapode ainsi rebaptisé aura fait long feu chez nous : une saison plus tard, pas la queue d'un à l'horizon. Les causes de ce fiasco ? Quel que soit l'argument, les consommateurs refusent de payer plus cher du homard canadien, réputé « bon marché ». Il est pourtant vrai que l'animal, outre-Atlantique, est à son mieux pendant le trimestre qui va de la mi-mai à la mi-juillet, entre la fonte des glaces et la première mue. Plus tendre, plus rempli : la nature le gâte pendant ces quelques semaines. Mais le faire payer plus cher durant cette période en lui accolant simplement le sobriquet de « nouveau » était une autre affaire...

Si le 10 mai de l'an dernier les 80 chefs d'Etat invités à l'Elysée se sont vu servir en entrée une « symphonie de homard aux févettes et fines de claire gratinée », ne doutez pas que le crustacé y fut français. Le beau bleu est pourtant une rareté : sur les 3 500 tonnes de homards, vivants, consommées chez nous cette année-là, seules 300 tonnes étaient le fruit de notre pêche. Moins d'un sur dix.

Dans les poissonneries des supermarchés, où deux tiers des homards sont désormais vendus, on trouve avant tout du canadien. Un Canada aux frontières souples, puisque les importations françaises sous ce nom viennent en fait majoritairement des Etats-Unis et transitent souvent par Boston, plaque tournante de ce crustacé dans le monde.

Pour lutter contre ce homard d'Amérique du Nord, dont il trouve que *« la chair ressemble à un chewing-gum »*, Louis Le Bellec, patron de pêche près de Paimpol, a fondé il y a deux ans l'Association des homardiers des côtes de France. Ses adhérents ont capturé l'an dernier 30 tonnes de homards, reconnaissables car ils portent un bracelet au nom de l'association. *« C'est la garantie d'un animal pêché chez nous. Ce qui vaut mieux aussi que d'acheter du homard dit européen, aux origines imprécises, souvent du homard anglais à prix cassé. »* C'est surtout une référence quant à la qualité, un trois-étoiles du goût, dont il faut profiter pendant un mois comme juillet, où il ne coûte guère plus que les autres. Pour cuire ce seigneur, Louis recommande de l'endormir avant de le faire griller, *« en lui donnant un bain dans de l'eau bien chaude pendant quatre minutes »*. Nathalie Le Foll, qui a réuni 141 recettes dans son dernier livre, *La Cuisine des mecs* (éd. Liber), propose, elle, la méthode de son ami Rémy : faire chauffer à blanc une cocotte sur le feu, sans eau ni graisse, et y placer le homard vivant sur le dos. Un animal de 600 g cuit alors en 10 à 15 minutes. L'animal saisi ainsi dans son propre jus révèle, paraît-il, toute sa saveur. L'esthète qui a conçu cette recette l'accompagne d'un champagne millésimé. A l'auberge bretonne, restaurant étoilé de La Roche-Bernard, le chef, Jacques Thorel, conseille, lui, de boire une bière avec le homard qu'il cuisine.

Guillaume Crouzet

★ Tout le mois de juillet Louis Le Bellec livre son homard, « des côtes de France ». Colis de 3 kilos au minimum, frais de livraison Chronopost en plus.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

RAFFATIN ET HONORINE

■ Parmi les « Bistrots d'à côté » du bon Michel Rostang, c'est le seul qui ait conservé son enseigne d'antan. Il garde tout le charme d'un décor années 50, du temps de sa splendeur. Une splendeur retrouvée avec quelques plats éblouissants à des prix accessibles. Le mille-feuille d'olives et tomates et le rognon de veau à la compotée de pied de porc – deux plats de haut goût – sont le clou d'une formule à 142 F. Il y a mieux : c'est le menu journalier à 109 F, servi au déjeuner, gaspacho de melon, chili au canard gras et pastilla de pommes et glace vanille. Avec un tricastin à moins de 100 F, voici la meilleure table parmi les moins chères du quartier. Courue le soir, cette adresse est des plus calmes à midi.

★ Paris. 16, boulevard Saint-Germain (75005). Tél. : 43-54-59-10. Fermé le dimanche.

LA FARIGOULE

■ Jean Gras, c'est Raimu au piano, jovial et débonnaire. Son épouse dirige la salle avec une infinie gentillesse. La bouillabaisse, comme la bourride – pour deux personnes – sont abondantes et parfumées. On *compte sur les doigts d'une main les restaurants qui maintiennent ces* deux plats à la carte, à longueur d'année. Et si l'on aime être servi avec l'accent, La Farigoule est bien l'unique restaurant « marseillais » de Paris ! Les pieds et paquets (110 F) proviennent toujours de Sisteron. La grande assiette provençale (65 F) permet la dégustation de toutes les entrées. Daube, brandade, aïoli sur commande ; les poissons cuisinés ou grillés sont frais et copieusement servis. A déguster avec un bandol, domaine de l'Olivette. Immuables desserts : œufs à la neige et poires à l'ivrogne. Compter de 160 F à 300 F (avec la bouillabaisse !).

★ Paris. 104, rue Balard (15ᵉ). Tél. : 45-54-35-41. Fermé dimanche et lundi.

RESTAURANT KYOYA

■ Où donc était passé le restaurant japonais « Kyoya », qui avait fait les beaux jours de la place du Marché-Saint-Honoré ? Mais depuis quelque peu dans une rue paisible, provinciale, adjacente à la rue de l'Echelle. Un décor simple, clair, inscrit dans un cadre ancien, ample et élégant. Accueil féminin distingué et cuisine toute de finesse, pour amateurs avertis. C'est la gamme connue : *miso*, soupe aux parfums, puis petits légumes confits au vinaigre ; la *tempura* est une friture délicate de légumes au cœur tendre ; le *chirashi*, boîte de riz froid, surmonté de poisson émincé est à déguster avec la sauce au raifort. Le pot-au-feu *shabu-shabu* est servi en même temps. A picorer avec des baguettes, et une bière japonaise. Dépaysant. Menu 170 F. Compter 200 F à la carte.

★ Paris. 29, rue d'Argenteuil (75001). 42-51-47-53. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasseries

RELAIS MADELEINE

■ Véritables défenseurs du terroir, combien sont-ils encore à offrir, patrons de bistrot venus des provinces du Centre, un « concept » de cuisine parisienne, mi-plats de tradition, mi-cuisine de ménage, qui se cache derrière une carte banale à souhait, pour le plaisir quotidien des cols-blancs et des touristes ? Très peu, et demain moins encore. Quelle cuisine au Relais-Madeleine ? Tout simplement, la bonne, celle du bon produit. Modeste carte aux salades de l'été, Saint-Germain, Madeleine, Périgourdine. Bonne viande de Salers, pavé, entrecôte. Poissons du jour, selon les arrivages, à des prix à faire pâlir les « étoiles ». Un menu à 85 F, un déjeuner à la carte pour une centaine de francs, arrosé de vins généreux de pays, chanturgue, saint-pourçain, petit blanc de cheverny. L'accueil, c'est l'équipe des permanents, autour du zinc, qui s'en charge. « Cuisine joviale », selon Curnonsky.

★ Paris. 9, rue Richepanse (75008). Tél. : 49-26-09-12. Fermé le dimanche.

BRASSERIE DE L'ILE SAINT-LOUIS

■ Le piéton de Paris sera passé mille fois devant ce caravansérail sans jamais y entrer. Cette brasserie semble éternelle. C'est une maison centenaire avec un décor improbable. M. Guepralte régente ce ballet alsacien depuis quelques lustres déjà. Bref, atmosphère ! Salade de museau, saucisses chaudes et salade de pommes de terre, gendarme fumé, pieds de veau vinaigrette aux oignons, le tout servi par une brigade hors d'age, et bienveillante. Le riesling est bienvenu pour apprécier une choucroute croquante, avec saucisses et poitrine abondante. On y trouve aussi le jarret de porc aux lentilles et un estimable münster. L'agitation est extérieure à cette salle calme et confortable : le bruit, la cohue, Esméralda, Quasimodo et consort sont dans la rue, au pied de Notre-Dame. Menu 80 F. A la carte, compter 180 F.

★ Paris. 55, quai de Bourbon (75004). tél. : 43-54-02-59. Fermé mercredi et jeudi midi.

Gastronomie

JOËL ROBUCHON

■ L'événement était annoncé, Joël Robuchon a rendu son tablier le 5 juillet. Mais la sérénité de ce retrait volontaire – le bonhomme a trop de projets et d'activités sur le feu pour prendre une vraie retraite – a été troublée par un concert de casseroles opposant les tenants du terroir à ceux de la création culinaire ! Un débat byzantin lorsque l'opinion est surtout inquiète des conséquences de l'agriculture intensive et de l'industrialisation à outrance de la chaîne alimentaire.

Nouvelle querelle des anciens et des modernes ? Les protagonistes paraissent à contre-emploi. Ainsi Joël Robuchon, inventif jusqu'au dernier jour, se voit-il récupéré par les chantres du terroir ! Du terroir-caisse, ricanent certains. Certes, il a commencé sa carrière sous le règne de l'ancienne cuisine. Puis Joël Robuchon a été un brillant hussard de la nouvelle cuisine, pour terminer par une invention personnelle, partagée avec Fredy Girardet, cette cuisine de l'invisibilité, un sourd travail qui se veut caché au seul profit des qualités gustatives. *Ses deux dernières créations, le tronçon de turbot poêlé à la verveine* odorante, accompagné d'abricots séchés et de grenailles de Noirmoutier relève de l'insaisissable en cuisine, et le foie gras chaud de canard au gratin de pamplemousse et aux oignons-fanes grillés, de l'indicible. Elles sont un *« suspens vibrant et sourdement savoureux »* pourrait-on dire, après Jacottet, en hommage à celui qui a choisi de quitter la scène. Salut l'artiste ! Le 12 août, au dîner, Alain Ducasse prendra la relève.

★ Paris. 55, avenue Raymond-Poincaré (75016). Tél. : 47-27-12-27. Fermé le samedi et le dimanche. Réouverture le 12 août.

HÔTEL DU RIVAGE

■ Gien, premier château, première étape gourmande. Un jardin au bord de la Loire et le sandre rôti, miroir au sancerre rouge. La cuisine du chef Thierry Renou est imprégnée des qualités ligériennes de simplicité et d'harmonie ; l'on souhaiterait que l'intitulé des plats et le choix des éléments – barigoule de fèves, chiffonnade de concombre – puissent s'inspirer des mêmes principes. On célèbre le pied de cochon farci de ses oreilles, champignons et jus de truffes, et aussi le Paris-Gien, gâteau aux framboises rôties et glace pralinée. Christian Gaillard, le patron, veille à l'accueil et au service de salle. Menus à partir de 140 F. A la carte, à partir de 250 F.

★ Gien, 1 quai de Nice (45500). Tél : 38-37-79-00. Tous les jours en saison.

Jean-Claude Ribaut



BISTRO D'ANTAN
Restaurant - Cuisine du terroir
Serv. de 11 h 30 à 14 h 30 et de 19 h à 24 h
21, rue de la Gaîté, 75014 Paris (M° Gaîté)
☎ (1) 43.20.67.67 - Fax : (1) 43.95.08.98

PARIS 5ᵉ
L'INDE SUCCULENTE au MAHARAJAH
72, bd St-Germain 5ᵉ
Menus 127 F - 169 F
43.54.26.07 / Ferm. Lundi

PARIS 6ᵉ
ALSACE A PARIS T.l.j. 43.26.89.36
9, pl. St-André-des-Arts, 6ᵉ - SALONS
CHOUCROUTES, GRILLADES, FLAMMEKUECHE, POISSONS, TERRASSE EN PLEIN AIR

PARIS 8ᵉ
UN PATIO UNIQUE au calme des Ch.-Elysées
FLORA DANICA
COPENHAGUE salle climatisée
MENU 240 F (boisson comprise)
SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Elysées - 44.13.86.26

PARIS 14ᵉ
La Villa Créole
Un cadre agréable, un service attentif et une cuisine créole d'une rare qualité. Menu 118 F le midi, 160 F le soir avec piano, et carte. Jusqu'à 23 h 45 - F/Sam. midi et dim. 19, rue d'Antin 2e - ☎ 47.42.64.92
MARMITE D'OR DE LA CUISINE CRÉOLE



PARIS 11ᵉ
Au cœur de Belleville,
New Nioulaville
qualité et fraîcheur des cuisines d'Asie
Chine, Thaïlande, Cambodge, Viet Nam
Formules pour fêtes et anniversaires dans l'un des plus vaste restaurant de Paris
32 / 34, rue de l'Orillon Paris 11ᵉ
Réservation: 40 21 96 18
T.l.j. - Parking privé - Salle climatisée

NEUILLY
FOC LY
RESTAURANT
CHINOIS ET THAILANDAIS
Salons particuliers
Neuilly
79, av. Charles-de-Gaulle, 46.24.43.36
et 71, av. de Suffren (7ᵉ), 47.83.27.12

Nombreux passages nuageux

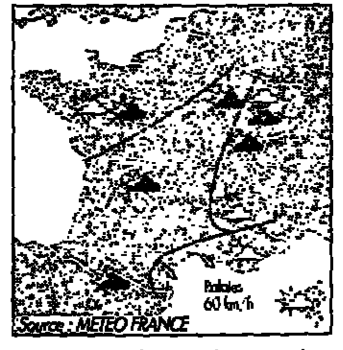
L'ANTICYCLONE des Açores se rapproche progressivement de la façade atlantique, ce qui préfigure une amélioration du temps à partir de jeudi. En attendant, une perturbation atténuée traverse une large moitié nord du pays mercredi, avant de s'évacuer rapidement par l'est en fin de journée.

Mercredi matin, le ciel sera chargé du Centre à l'Ile-de-France jusqu'à la Champagne-Ardenne, ainsi que du Massif Central à la Franche-Comté et à l'Alsace-Lorraine. Les nuages seront porteurs de quelques gouttes et de quelques *pluies faibles éparses*, notamment sur le relief. De la Bretagne aux Flandres, en passant par le littoral de la Manche, les éclaircies seront timidement de retour, mais les nuages resteront prédominants. *Des Pays de Loire au Poitou-Charentes et au Limousin*, jusqu'à l'Aquitaine et aux Pyrénées,le ciel sera très nuageux avec progressivement quelques embellies. De la Savoie aux Hautes-Pyrénées, en passant par le sud du *Massif Central*, les nuages *ménageront* quelques apparitions du soleil. Le pourtour méditerranéen jusqu'au Dauphiné ainsi que la Corse bénéficieront d'une belle présence du soleil. Le mistral et la tramontane souffleront *jusqu'à 60 km/h* en rafales.

L'après-midi, la couverture nuageuse restera bien présente du Jura aux Alpes du Nord. Les Pyrénées seront également très accrochées. En Aquitaine, dans la région Midi-Pyrénées et le Massif Central, les nuages ménageront de courtes éclaircies. *Le pourtour méditerranéen et les Alpes du* Sud conserveront un soleil généreux. Le mistral et la tramontane souffleront à 60 km/h en pointes. La moitié nord sera partagée entre les nuages et les embellies, et le ciel restera clément.

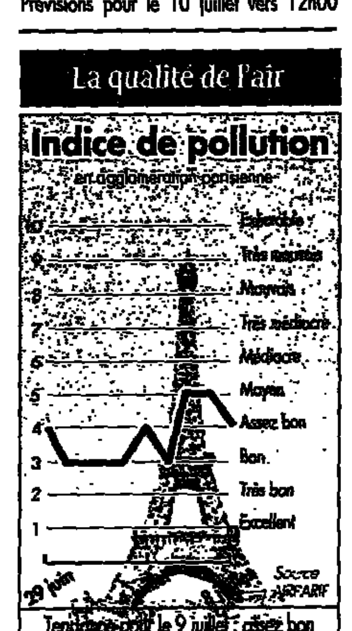
*Les températures, progressive*ment en hausse, resteront inférieures aux normales saisonnières. Elles s'étageront le matin de 9 degrés vers le nord-est à 16 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre affichera 20 degrés près des côtes de la Manche et sur le Nord-Est, 22 degrés dans la capitale, 24 degrés des Pyrénées au Massif Central et aux Alpes, jusqu'à 28 degrés surla Côte d'Azur.

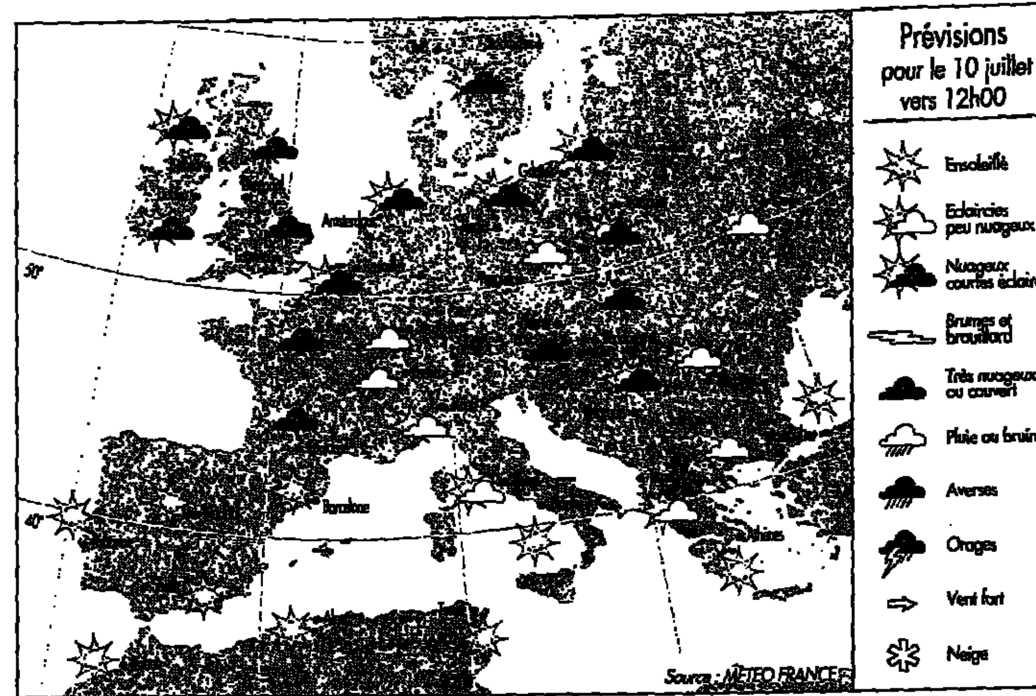
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 10 juillet vers 12h00

La qualité de l'air

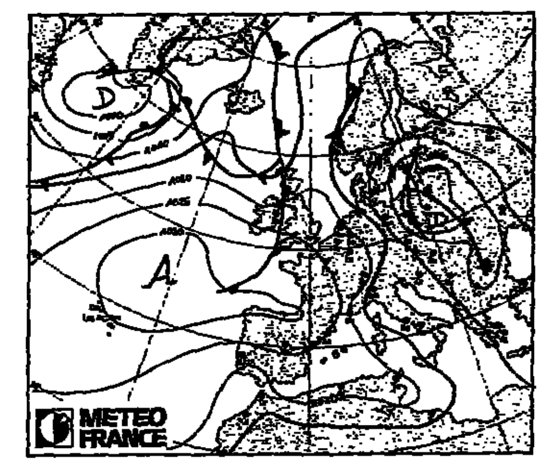




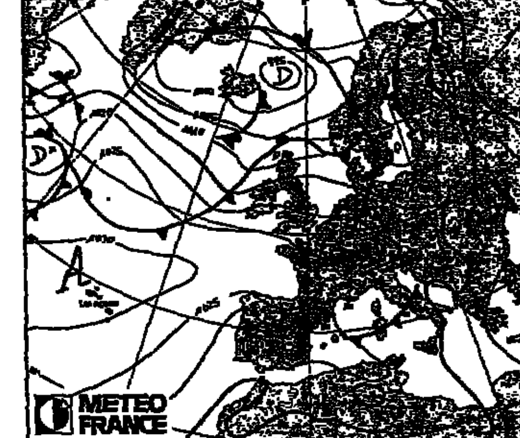


TEMPÉRATURES du 8 juillet maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	22/12
BIARRITZ	19/13
BORDEAUX	21/10
BOURGES	20/9
BREST	18/11
CAEN	18/10
CHERBOURG	18/10
CLERMONT-F.	19/7
DIJON	20/8
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	15/11
LILLE	18/10
LIMOGES	21/9
LYON	19/11
MARSEILLE	22/16
NANCY	18/8
NANTES	20/10
NICE	26/16
PARIS	19/10
PAU	19/10
PERPIGNAN	22/16
POINTE-À-PIT.	30/24
RENNES	21/8
ST-DENIS-RÉUNION	25/17
ST-ÉTIENNE	17/7
STRASBOURG	18/7
TOULOUSE	22/12
TOURS	22/8
ÉTRANGER	
ALGER	26/13
AMSTERDAM	16/9
ATHÈNES	36/25
BANGKOK	36/26
BARCELONE	25/16
BELGRADE	39/15
BERLIN	14/12
BOMBAY	30/25
BRASILIA	27/18
BRUXELLES	17/9
BUCAREST	37/20
BUDAPEST	33/12
BUENOS AIRES	12/8
CARACAS	27/20
CHICAGO	30/18
COPENHAGUE	22/13
DAKAR	30/25
DJAKARTA	31/23
DUBAI	41/33
DUBLIN	20/14
FRANCFORT	18/9
GENÈVE	16/9
HANOÏ	35/28
HELSINKI	15/12
HONGKONG	32/27
ISTANBUL	32/23
JÉRUSALEM	30/21
KIEV	30/21
KINSHASA	25/18
LE CAIRE	35/25
LIMA	17/15
LISBONNE	30/20
LONDRES	20/12
LOS ANGELES	17/12
LUXEMBOURG	17/8
MADRID	26/11
MARRAKECH	39/20
MEXICO	25/13
MILAN	25/6
MONTRÉAL	24/16
MOSCOU	24/17
MUNICH	12/9
NAIROBI	21/15
NEW DELHI	36/28
NEW YORK	30/21
PALMA DE M.	29/14
PÉKIN	26/21
PRAGUE	14/9
PRETORIA	10/1
RABAT	27/20
RIO DE JAN.	22/17
ROME	25/12
SAN FRANC.	18/13
SANTIAGO	13/1
SÉVILLE	34/20
ST-PÉTERS.	23/15
STOCKHOLM	22/12
SYDNEY	14/5
TENERIFE	29/21
TOKYO	20/18
TUNIS	31/19
VARSOVIE	26/15
VENISE	26/13
VIENNE	29/11



Situation le 9 juillet, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 11 juillet, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

« Nuités dansantes »

UN LECTEUR indigné veut nous faire partager son mépris pour ce qu'il appelle, non sans esprit, les *« nuités dansantes »* : les premiers bals élégants, les coûteuses kermesses où Paris tente de se revoir tel que le monde, autrefois, l'a aimé... Il raille amèrement leur camouflage en fêtes de charité, les smokings et les robes qui insultent, pense-t-il, aux vestons râpés, aux jupes ravaudées de la plupart d'entre nous, les purs. Son regard sait découvrir les vérités choquantes...

Oui, les joies et les soies sont encore mal distribuées. Oui, les premiers habillés ne sont pas toujours les plus dignes ; et l'argent dissipé en ces *« veglione »* a parfois une origine suspecte. Mais, à travers le laid, pourquoi ne pas voir luire l'espoir ? Une vie plus douce peut renaître ; et la beauté !

Quoi ! Par la faute de Hitler, faut-il que la France devienne à jamais une *Béotie* ? Il nous voulait *termites* ; des esclaves grisâtres, *affairés* ; un peuple de fellahs. Nous y résignons-nous ? Notre Opéra, écrin rouge et or, doit-il définitivement rester semblable à une grenade où grouillent des cloportes et des cancrelats ? Préférons les papillons et les abeilles diligentes, mais ornées d'ailes de gaze, rayées d'or et de jais !

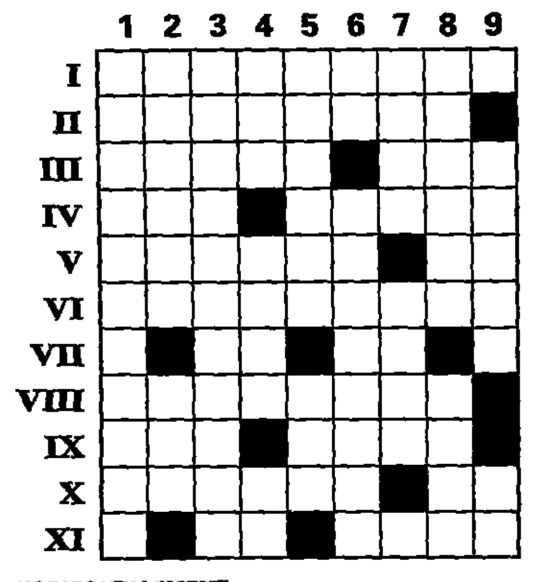
Nos peintres n'auront plus que les modèles pathétiques de Steinlen, de Raffaelli ; jamais ceux de Raphaël et de Rubens, de Winterhalter et de Boldini ?... A moi aussi mon smoking fait honte. Mais j'espère, en travaillant, en gagner un si superbe que ce sera le tour du fraudeur et du boucher de marché noir de s'ébaubir devant moi.

Sachons patienter ! Regarder un smoking qui danse, une robe-fleur, c'est, pour le philosophe, plus capiteux que de les porter.

Robert Kemp
(10 juillet 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6861



HORIZONTALEMENT

I. Vraiment original. – II. Ne veut que de l'essence super. – III. Objet du dernier acte. Jamais autrefois. – IV. Donnait *de mauvais conseils. Permet de toucher des fonds.* – V. De feu, sur la scène. En Russie. – VI. Qui peuvent changer de propriétaire. – VII. En France. Article. – VIII. Reine qui ne lésinait pas sur la bière. – IX. Utile pour des joueurs. Montagne de Grèce. – X. Un reptile de bon goût. Note. – XI. Dans un alphabet étranger. Un bon biscuit.

VERTICALEMENT

1. Quand, pour gouverner, on a à peine les moyens. – 2. L'Espagne ou la Géorgie. On y trouve beaucoup de cailloux. – 3. N'est pas un homme de ressources. – 4. Article. Crochet. D'un auxiliaire. – 5. Disposai en réseau. Ile danoise. – 6. Un joli cœur, par exemple. Qui ont été perdues. – 7. Rivière. Jeté par celui qui veut composer. – 8. Pas conservée. Finissent par se perdre quand elles sont dans la poche. – 9. Marque un arrêt. Pronom.

SOLUTION DU N° 6860

HORIZONTALEMENT

I. Libérable. – II. Améliorés. – III. Pari. Rusa. – IV. Abêtit. Tu. – V. Laneret. – VI. Irisé. Aar. – VII. Sic. Nonne. – VIII. Edicte. – IX. An. As. – X. Décimales. – XI. Etamèrent.

VERTICALEMENT

1. Lapalissade. – 2. Imabari. Net. – 3. Bérénice. Ca. – 4. Elites. Daim. – 5. Ri. Irénisme. – 6. Aorte. Oc. Ar. – 7. Bru. Tantale. – 8. Lest. Ane. En. – 9. Esaü. Ré. Ost.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 11 juillet

■ **DE GRENELLE À BEAUGRENELLE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Dupleix (Vincent de Langlade).

■ **L'ILE SAINT-LOUIS** (50 F), 11 heures et 15 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Claude Marti).

■ **L'OPÉRA-BASTILLE** (55 F + prix d'entrée), 11 heures, hall d'entrée (Mathilde Hager).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les antiquités égyptiennes (33 F + prix d'entrée), 11 h 30 (Musées nationaux).

■ ***MUSÉE D'ORSAY*** (36 F + prix d'entrée) : visite par thème, la peinture d'histoire, 11 h 30 ; exposition Menzel, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ABBAYE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (40 F), 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-des-Prés (Approche de l'art).

■ **DE LA PLACE DES VICTOIRES** au Palais-Royal (50 F), 14 h 30, 100, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

■ ***L'ÉGLISE DE LA MADELEINE*** *et son quartier* (37 F), 14 h 30, à l'entrée de l'église, place de la Madeleine (Monuments historiques).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ ***L'ÎLE SAINT-LOUIS*** (50 F), *14 h 30, Pont-Neuf devant* la statue d'Henri IV (Elisabeth Romann).

■ **LOUVRE** : les appartements royaux (40 F), 14 h 30, devant le porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Sauvegarde du Paris historique).

■ ***MONTPARNASSE*** : *cours et ateliers d'artistes* (50 F), 14 h 30, sortie du métro Notre-Dame-des-Champs (Mme Cazes).

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** (37 F), 14 h 30, devant le portail central de la cathédrale (Monuments historiques).

■ ***LE PALAIS DE JUSTICE*** en activité (55 F), 14 h 30, devant les grilles du Palais (Europ explo).

■ **LA PLACE DE LA BASTILLE** (37 F), 14 h 30, en bas des Grandes Marches (Monuments historiques).

■ ***LES PLUS BEAUX PASSAGES*** *du XIXe siècle*, 1er parcours (50 F), 14 h 30, à l'angle des rues de Rivoli et Marengo (Paris autrefois).

■ **DE L'HÔTEL SCIPION** au Jardin des Plantes (37 F), 15 heures, 13, rue Scipion (Monuments historiques).

■ ***MUSÉE CARNAVALET*** : Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CROATIE.** *Un nouveau système de navigation* a été inauguré le 5 juillet à l'aéroport Cilipi de Dubrovnik. Présent à l'inauguration, le ministre des transports croate a annoncé des projets de reconstruction, d'ici mai 1997, de l'aéroport de Zadar *et la construction de nouveaux aéroports sur les îles de Losinj*, Hvar et Korcula. – *(Reuter.)*

■ **SUÈDE.** La compagnie maritime suédoise Stena Line a transporté 7 millions de passagers au cours du premier semestre, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport aux *six premiers mois* de l'année dernière. – *(Bloomberg, AFP.)*

■ **GRÈCE.** La construction de la Via Egnatia, une autoroute longue de 670 kilomètres qui reliera le port d'Alexandroupolis, *près de la frontière turque*, au port d'Igoumenitsa, *en mer Ionienne*, menace la vie des cent derniers ours bruns des montagnes du Pinde. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE.** La compagnie indonésienne Garuda Indonesia *va supprimer les DC 10* de ses liaisons avec le *Japon, à la suite* de l'accident qui a fait 3 morts et 108 blessés le mois dernier à Fukuoka (Japon), et les remplacer par des appareils plus récents, Boeing 747 et MD 11. – *(AFP.)*

■ **TRANSMANCHE.** Avec 183 752 véhicules de tourisme transportés, le trafic des navettes empruntant le tunnel sous la Manche a enregistré, en *juin*, une hausse de 15 % par rapport au *mois précédent. Le* record journalier a été *enregistré* le 29 juin avec 8 834 voitures et autocars. Le trafic des trains Eurostar a, pour sa part, enregistré une hausse de 55 % par rapport à *juin* 1995. – *(AFP, Bloomberg.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Pour la troisième année consécutive, la *criminalité* à New York, toutes catégories confondues, a continué de diminuer au cours des six premiers mois de l'année (– 11,7 % par rapport au premier *semestre* 1995). Le nombre des homicides a chuté de 13,59 % et celui des *viols* de 1,18 %. – *(AFP.)*

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - TÉL : 16 (1) 42-17-32-90.

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800-428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire
Signature et date obligatoires
PP. Paris DTN

Changement d'adresse :
● par écrit 10 jours avant votre départ.
● par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

Renseignements : Portage à *domicile* ● Suspension vacances.
● *Tarif autres pays étrangers* ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels. 33 (1) 42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
● Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http:// www.lemonde.fr
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province :	36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITE
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

L'IMMOBILIER

C'EST CHAQUE MERCREDI daté JEUDI dans

Le Monde

ART **Américain, petit-fils et fils de sculpteur, Alexander Calder (1898-1976), dit Sandy, a d'abord été ingénieur avant de vouloir être artiste. Il débarque à Paris en 1926. Il s'y fait connaître d'abord avec de drôles de figurines en fil de fer, puis avec des constructions légères composant avec le mouvement. Ces mobiles font de l'artiste un précurseur de l'art cinétique. ● CET ORIGINAL aimait aussi fabriquer des sculptures en fer, qu'il portera à l'échelle monumentale. L'un de ces stabiles, le plus grand que le sculpteur ait jamais réalisé, a été installé à Paris, à La Défense, au milieu des années 70. ● COMPOSÉE DE CENT VINGT-CINQ sculptures, de quelques toiles et dessins, l'exposition du Musée d'art moderne de la Ville de Paris retrace l'itinéraire joyeux de cet Américain qui a beaucoup vécu en France, qui avait l'air d'un gros ours mais travaillait dans la finesse.**

La sculpture en mouvement et en apesanteur d'Alexander Calder

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présente jusqu'au 6 octobre une rétrospective de l'œuvre de l'artiste américain. L'occasion de revoir le bonheur de ses mobiles et de ses stabiles

ALEXANDER CALDER (1898-1976). Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 53-67-40-00. Du mardi au vendredi, de 10 heures à 17 h 30. Samedi et dimanche de 10 heures à 18 h 45. Fermé le lundi. Ouvertures exceptionnelles le 14 juillet de 10 heures à 19 heures, et le 15 août de 13 heures à 19 heures. Du 10 juillet au 6 octobre. 40 F. *Catalogue éd. Paris Musées*, 224 pages, 295 F.

Venue du Danemark, passée par la Suède, saisie au vol par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, la rétrospective Calder, qui fête l'été parisien, met en joie. Posées, suspendues, accrochées aux murs, orchestrées avec une précision digne de leur auteur, cent vingt-cinq sculptures de toutes tailles, quelques peintures et des dessins retracent, depuis les premières figurines en fil de fer tordu et les premiers « mobiles », jusqu'aux derniers grands « stabiles » monumentaux, le parcours de cet Américain qui aimait Paris et la Touraine.

Tout ce qu'il faut est là pour regarder d'un oeil frais cette œuvre, qui nous est devenue familière à travers les feuilles volantes de ses mobiles et les pointes noires de ses stabiles projetés grandeur nature dans des halls et des parcs, de part et d'autre de l'Atlantique. Le faux de feuillages arborescents des uns, l'allure d'araignée, de pachyderme ou de girafe des autres n'ont-ils pas perdu de leur inclinaison naturelle à travers l'image dégradée par tant d'imitateurs fournisseurs de drugstores, et par quelques marchands prompts à éditer tout et n'importe quoi ? Quitte à perdre au passage le dessin de la main, inscrit dans la minceur modulée des tiges et des filins, comme dans le dessin des attaches, du simple nœud au petit crochet en harmonie avec les courbes porteuses : soit tout ce qui fait la finesse et la succulence de l'œuvre de ce *« gros type américain cent pour cent »* dont parle Hélion (ou Léger, on ne sait plus trop) qui n'avait pas maigri en vieillissant, mais dont les grosses pattes – voir les films de Carlos Vilardebo – n'arrêtaient pas de faire des petits miracles d'équilibre et de précision, avant de lâcher ses bricolages au vent.

Lors de son arrivée à Paris, dans les années 20, ce bourlingueur avait trois atouts dans la poche de son pantalon de marin ou de joueur de base-ball : une formation d'ingénieur, du temps passé au cirque à regarder les numéros de haute voltige et une expérience de marin dans la marine à voile. Il en tirerait des leçons de mesure exacte, de calcul savant des points d'appui, de suspension, et il combinerait ses jeux d'équilibre à l'impondérable des éléments naturels, à l'aléatoire des petites brises. Tout cela avec un tempérament de poète, et dans un état d'innocence aussi feinte que vraie.

Des dessins de piste où évoluent ballerines et trapézistes, quelques sculptures animalières en bois, trois équilibristes en totem, quelques figurines en fil de fer tordu rappellent ces débuts de Calder, l'amusant montreur de marionnettes venu du Nouveau Monde, dont le petit cirque en fil de fer qu'il animait lui-même était, selon le critique Michel Seuphor, *« la plus grande attraction de Paris »*. C'est en tout cas par son cirque ludique, dérisoire et désinvolte que l'artiste s'est fait connaître, à une époque où il vivait d'expédients, pratiquait la caricature pour la *National Police Gazette* (qui parlait du sport et des loisirs) ou pour le *New Yorker*, et bricolait ses figurines en mettant des papiers de petits fours pour les tutus de ses danseuses en bouchon.

UN NOUVEAU NATURALISME

A l'époque il aurait voulu être peintre, mais lorsqu'il peignait – cela lui arrivera encore à divers moments de sa carrière –, franchement il n'était pas bon, tellement moins bon que Miro, un voisin de palier, de ceux qui mènent dans les sphères du merveilleux, rencontré peu après Mondrian dont la visite de l'atelier, rue du Départ, *« a tout déclenché »*. La vue des rectangles de couleurs sur les murs, dira Calder, lui a donné l'idée de « relations interstellaires », un thème qu'il a soumis à variations, mais auquel il est toujours revenu. On a un peu oublié cette relation à Mondrian, comme l'amitié avec Arp et Hélion au temps du groupe Abstraction-Création, qui incite Calder à profiler l'Univers dans ses premiers « mobiles » abstraits, qui ne sont plus des poissons mus à la manivelle dans un bocal.

Sur pieds, ses premiers mobiles évoquent des mappemondes et des cartes du ciel. Faits de boules suspendues ou de petits poids de bois naturels qui tiennent de formes organiques, et de fantaisies biomorphiques à la Miro, Arp ou Tanguy, ils commencent à défier la pesanteur, sensibles au moindre souffle d'air. Plus tard, on voit aussi Calder bricoler des œuvres motorisées, des mobiles à moteurs, et de grands et de petits mobiles muraux : avec pendule, anneau, boules suspendues et ressorts qui tiennent de l'esthétique constructiviste et de Dada. Et d'autres dont les formes de feuilles et de haricots, sur panneau orange ou vert (le petit vert avec un bout de bois jaune et une boule rouge, dit *Le Jour et La Nuit*, a été fait vers 1939, avec Miro) ; ceux-ci rappellent plutôt le biomorphisme de Miro ou de Tanguy. Ils annoncent le glissement de l'artiste vers un nouveau « naturalisme », le sien, qui évoluera entre mobiles et stabiles aériens ou arachnéens, à bonne distance de tous les modèles possibles : des funambules et des machines à gazouillis de Klee, des équilibres de points et de lignes de Sophie Taueber Arp, où des photos de portemanteaux de Man Ray.

Cela à partir de 1943, après le premier grand bilan de l'œuvre organisé au MOMA. Lorsque Calder abandonne le bois et la ficelle, pour la feuille et la tige de métal, et met toujours plus de flexibilité coulante dans le dessin de ses mobiles dont la profusion appelle des analogies avec les végétaux et la flore. Quand ses stabiles boulonnés prennent tournure animale.

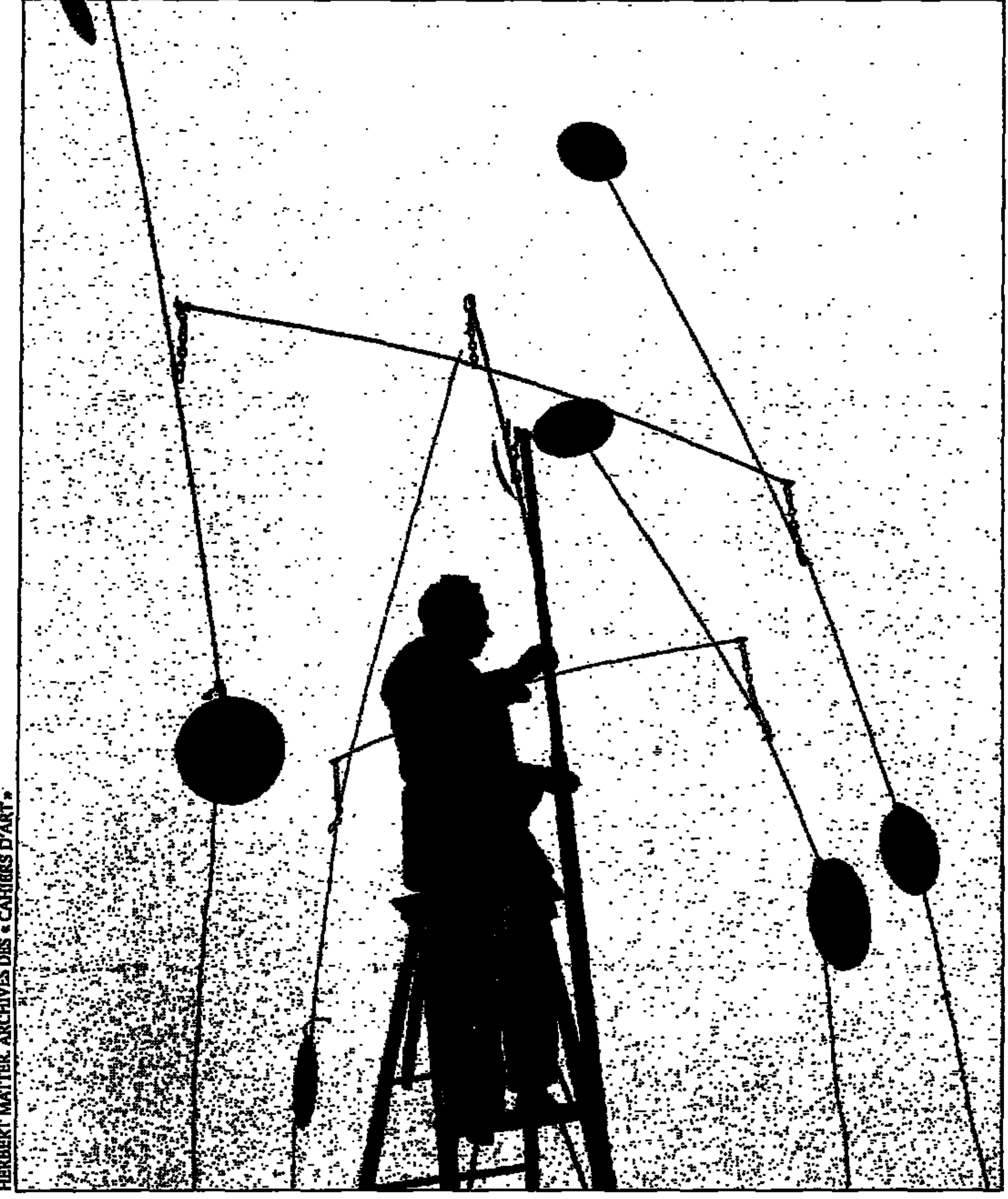
« JAMAIS LUGUBRE »

En inventant pour Calder le terme de « mobiles », Marcel Duchamp soulignait que mobile veut aussi dire motif. Quels étaient les motifs de Calder ? A ce genre de questions « sérieuses » sur son art, l'artiste répondait en grognant, ou se taisait, le regard absent. Le bon Calder ne théorisait pas. Il a fait mieux : en pratiquant librement l'exercice de la création avec peut-être avant tout l'idée d'échapper au poids de l'héritage familial – son père et son grand-père étaient des sculpteurs traditionnels de monuments. Son œuvre traite de la gravité, mais sans gravité, sans ombres à portées dramatiques, sans le moindre poids d'angoisse.

Pour Calder *« avant tout, l'art doit être joyeux et jamais lugubre »*, rappelait-il sur le tard. Il n'empêche qu'il a trouvé le moyen de réaliser le tout premier art cinétique dont rêvaient Moholy Nagy et quelques autres, une sculpture mobile dans l'espace, libérée de la machine et de la technologie, comme de la masse et de la pesanteur. De quoi rendre jaloux beaucoup de sculpteurs de sa génération. De quoi en marquer d'autres, plus jeunes. De Pol Bury et Tinguely à Boltanski ou Kolibal, son art en mouvement qui ne grince pas, mais parle gentiment d'instants de la vie précaire, a pu être entendu. Facile d'accès, si immédiate et légère, joliment balancée dans l'espace, l'œuvre de Calder plaît à tous, cela depuis toujours. C'est une valeur stable, du *« sérieux sans en avoir l'air »*, comme disait Miro.

Geneviève Breerette

★ *Calder*, d'Arnauld Pierre, Gallimard « Découvertes »-Paris Musées, 128 p., 73 F.



HERBERT MATTER. ARCHIVES DES « CAHIERS D'ART »

Calder installe « Nine Discs » à Roxbury (Etats-Unis), en 1936.

Ingénieur et poète

● **1898** : Alexander Calder, surnommé Sandy, naît dans les faubourgs de Philadelphie.
● **1923** : après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur-mécanicien, pris des cours de dessin, cherché à gagner sa vie, Sandy se décide à devenir peintre. Il étudie à l'Art Student League de New York.
● **1926** : il arrive à Paris et commence sur les conseil d'un ami peintre à fabriquer des silhouettes en fil de fer, pour gagner sa vie.
● **1930** : il reçoit « le choc », en visitant l'atelier de Mondrian. L'année suivante, il se lie d'amitié avec Arp et Hélion, et, en 1932, il rencontre Duchamp, qui baptise « mobiles » ses sculptures en mouvement.
● **1933** : retour de Calder aux Etats-Unis, à Roxbury, dans le Connecticut. Premier mobile de plein-air, en 1934.
● **1937** : premier grand « stabile ». Le terme est de Arp.
● **1943** : première rétrospective au Musée d'art moderne de New York
● **1946** : Calder revient à Paris. Il expose à la galerie Louis-Carré.
● **1952** : *grand prix de la Biennale* de Venise.
● **1953** : Calder achète sa première maison à Saché, près de Tours.
● **1959** : la galerie Maeght présente ses grands stabiles.
● **1965** : rétrospective au Musée national d'art moderne à Paris, qui reprend celle du musée Guggenheim.
● **1966** : deux importantes donations, l'une au Musée national d'art moderne à Paris, l'autre au MOMA.
● **1974** : Calder offre un grand *Totem* à la mairie de Saché.
● **1975** : *L'Araignée rouge*, son plus grand stabile, est installé à La Défense.
● **1976** : Calder meurt à New York.

L'architecte Félix Duban, dans « son » château de Blois

FÉLIX DUBAN, les couleurs de l'architecte. *Château de Blois*. Jusqu'au 29 septembre. Tél. : 54-74-16-06. Catalogue sous la direction de Sylvain Bellenger et Françoise Hamon, Gallimard/Electa, 224 pages, 290 F.

La dette que les monuments historiques doivent à un architecte comme Viollet-le-Duc est, on le sait, immense. Sans lui Notre-Dame de Paris ou Vézelay ne seraient plus que tas de pierres. On connaît moins Félix Duban (1798-1870), son aîné de seize ans, auteur de la transformation de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, de la réhabilitation de la Sainte-Chapelle et de celle du château de Blois. C'est dans ses murs que Sylvain Bellenger et Françoise Hamon présentent une exposition qui retrace sa carrière. Le choix est d'autant plus judicieux que le décor intérieur de l'édifice doit presque tout à Félix Duban.

C'est Prosper Mérimée, l'un des premiers inspecteurs de l'administration des Monuments historiques, qui fait classer le château en 1841. Celui-ci est un condensé des grandes étapes de l'architecture française : les aléas de l'histoire ont réuni là, autour d'une grande cour, une construction gothique (la salle des Etats), les débuts de la Renaissance introduite par Louis XII, son éclosion avec François Ier et le classicisme avec l'aile construite par François Mansart pour Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Quand Mérimée le visite en 1840, le château est dans un triste état. C'est une carcasse qui n'attend que le départ de ses occupants pour être abattue. La propriété du château est attribuée à la ville. Et les travaux sont confiés à Félix Duban.

Qui est Félix Duban ? A vingt-six ans, Prix de Rome, il part pour la Villa Médicis, où il séjourne jusqu'en 1828. En Italie, il se lie avec quelques représentants de la génération romantique, comme Henri Labrouste et Jacques Hittorff (respectivement architectes de la Bibliothèque nationale et de la gare du Nord). Il découvre l'architecture de la Renaissance italienne et surtout la polychromie à travers les fresques de Pompéi et les tombeaux étrusques qui viennent d'être mis au jour. De retour à Paris, il est chargé de transformer l'ancien cloître des Petits-Augustins en école des Beaux-Arts. Les travaux de l'architecte sont illustrés par d'admirables dessins aquarellés qui feront beaucoup pour sa réputation. On peut voir à Blois un recueil de planches, présentant *Le Nouveau Paris*, commandé en 1837 par le duc d'Orléans pour le prince héritier de Prusse.

Duban va s'attaquer ensuite à la Sainte-Chapelle. Grâce à lui, elle retrouve sa polychromie et sa flèche. Puis ce sera Blois, où l'on peut examiner le détail de sa méthode. Pour lui, il ne s'agit pas de redonner à un bâtiment son état *« idéal »*, qui n'a parfois jamais existé. Duban se réfère expressément au monument tel qu'il le trouve. Les lacunes seront comblées en s'inspirant d'édifices voisins. Il commence donc par faire de nombreux relevés, en utilisant notamment les ressources de l'archéologie et de la photographie, qui vient de naître. Et, avant de proposer une restitution, il organise une campagne de moulage et d'estampage des décors encore en place.

Les pièces sculptées abîmées seront soigneusement déposées et remplacées par des copies. Ces précautions nous valent aujourd'hui l'ouverture, dans une aile du château, d'un musée lapidaire fort bien mis en scène par Paulin Paris.

MONTAGE ROMANTIQUE

Bien entendu, Duban, en dépit de ses scrupules, n'échappe pas à son époque et le château de Blois est aussi un *« montage »* romantique. La décoration intérieure doit tout à l'architecte. L'ensemble est conçu comme un décor de théâtre – sans meubles. Pour faire disparaître les éléments pseudo-« haute époque » qui ont été installés depuis, le conservateur a commandé à la maison Zuber des tissus qui reprennent les motifs polychromes dessinés par Duban pour les murs. La réussite de Blois conduit la IIe République naissante à s'adresser à Duban pour conduire le grand dessein du régime : l'achèvement du palais du Louvre. Celui-ci se met à la tâche en commençant par la réfection de la galerie du Bord de l'eau, l'aménagement et la décoration de la galerie d'Apollon (Delacroix reçoit commande de la décoration du plafond), du salon Carré et de la salle des Sept Cheminées. Le Second Empire le trouve à l'œuvre. Mais l'architecte s'entend mal avec le nouveau souverain. De plus, l'empereur apprécie peu le nouvel aménagement de la Cour carrée – assez raté il faut l'avouer. En 1853, Duban donne sa démission à Napoléon III. Il est remplacé par Visconti, puis, après la mort de ce dernier, par Lefuel.

A la fin de sa vie, Duban se plaignait de n'avoir *« fait que des achèvements et des restaurations »*. Ce n'est pas complètement vrai. Les châteaux du Josserand ou du Sendat sont de véritables créations. L'hôtel de Pourtalès, rue Tronchet à Paris, est un projet complètement original. Il reste enfin le somptueux décor du château de Dampierre, pour lequel Duban commande à Ingres deux grandes fresques qui devaient orner la galerie. Le peintre imagine deux peintures pour célébrer *L'Age d'or* et *L'Age de fer*. Mal à l'aise devant ces grands murs, ornés comme des châsses ou des tombeaux étrusques, Ingres n'arrive pas à achever la seconde partie de sa commande : il déclarera forfait après sept ans de travail, non sans garder la considérable avance consentie par le propriétaire !

Couvert d'honneurs, Duban ne travaillera guère pendant les quinze dernières années de sa vie. La postérité ne fut pas plus aimable avec lui. Viollet-le-Duc, côté monument historique, et Charles Garnier, versant architecture moderne, lui ont volé la vedette. L'exposition de Blois tombe à pic pour réhabiliter cet amoureux de la couleur.

Emmanuel de Roux

Les drôles d'images de William Wegman

Le photographe américain, en ouverture des Rencontres internationales de la photographie, a fait plier de rire le théâtre antique d'Arles

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE D'ARLES. Tél. : 90-96-76-06. Expositions jusqu'au 18 août, soirées jusqu'au 10 juillet.

ARLES
de notre envoyé spécial

Il est rare d'entendre monter du Théâtre antique d'Arles un de ces rires sincères qui vous envahissent jusqu'à en pleurer. William Wegman, une des quatre ou cinq stars de la photographie dans le monde – ses images se vendent plusieurs milliers de dollars –, était assis au premier rang, impassible. Débarqué de sa ferme de l'Etat du Maine pour pimenter le programme des XXVII[es] Rencontres photographiques, Wegman a dévoilé, le samedi 6 juillet, ses plus récentes images à l'espace Van-Gogh ; le lendemain, il assistait à une projection de ses photos et vidéos.

Wegman est en Provence, mais ses quatre chiens ne l'ont pas accompagné. Car depuis vingt ans, cet Américain surnommé « l'homme aux chiens », photographie ses braques au poil ras dans toutes les positions, assis ou debout, le museau toujours fermé, capables de toutes les performances, vêtus de costumes extravagants et affublés de perruques loufoques. Ils sortent d'une boîte, ont un livre posé sur la tête, ont perdu une ou deux pattes, peuvent être suspendus entre deux voitures, tiennent une page de la Bourse dans leur gueule, sont en équilibre sur une chaise design, créent des formes surprenantes en se « mariant » avec d'autres chiens, servent de socle à de drôles de sculptures aux couleurs vives posées sur leur museau...

Bêtes de cirque ? Plutôt des acteurs dévoués et joueurs, reflets d'un monde tragi-comique que Wegman orchestre avec humour et dérision. Ce dimanche soir, les chiens n'étaient pas dans le théâtre, mais ont défilé sur l'écran : Man Ray, le premier – *« Je n'allais pas l'appeler Bauhaus »* –, né en 1970 à Long Beach et acheté 35 dollars, mort en 1982. Et puis Fay Ray – également disparue –, ou encore Batty, Chip...

Le travail de Wegman, ses images expérimentales des années 70, ses vidéo-gags, ont été joliment décortiqués en 1991, par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris et le Fonds régional d'art contemporain de Limoges. Tout comme on a pu voir ses remarquables versions du *Petit Chaperon rouge* et de *Cendrillon* (tous les rôles tenus par ses chiens) à la galerie Durand-Dessert, en 1994. Mais la projection au Théâtre antique, dans un lieu qui est tout sauf muséal, devant un public estival de plusieurs milliers de personnes, révèle le côté spectaculaire d'une œuvre et l'humour loufoque de l'artiste. Le public a plongé dans l'univers de Wegman, il a « marché » à ses expériences, tout simplement parce que les images sont accessibles et exigeantes à la fois, drôles et graves, parfois déprimantes, et laissent le champ libre à de multiples interprétations de notre société. Sans oublier que l'on rigole peu dans la photographie contemporaine. Wegman le sait, il en joue, et reconnaît qu'une grande partie de son succès – mérité – vient de sa capacité de faire rire.

> Un artiste sensible, qui accepte de dire qu'il se cherche, hésite, se moque de lui, avant de devenir « le type marrant qui fait des photos drôles avec ses chiens »

« Quand j'ai cherché ma voie, il y avait plein d'artistes ennuyeux et compliqués qui travaillaient avec leur corps, le body-art, les conceptuels, les minimalistes... C'était pesant », nous a-t-il confié quelques heures avant la projection. Comment être *« original et différent ? »* était son obsession. En mettant en avant l'humour. C'est clair dès ses premières images et vidéo-gags, pour le moins désopilants, où il décortique des gestes quotidiens, les rendant absurdes : noyer son aisselle de déodorant pendant une trentaine de secondes tout en vantant ce produit vaporisé qui lui permet *« de rester sec toute la journée »* ; se photographier en train de lire deux livres avec les yeux qui s'écartent, à la Sartre...

Wegman avoue qu'il était prêt à faire n'importe quoi pour se faire remarquer. Le public arlésien l'a bien compris, qui a « marché » aux élucubrations peu évidentes de Wegman, parce qu'il a découvert un artiste sensible, qui accepte de montrer et dire qu'il se cherche, hésite, se moque de lui, avant de trouver sa voie en devenant, comme il s'appelle lui-même, *« le type marrant qui fait des photos drôles avec ses chiens »*. Et de confier : *« Quand j'ai vu, dans les années 70, que mes amis comprenaient la dérision de mes images, j'ai su que j'avais trouvé quelque chose. »*

Pourquoi les chiens ? D'abord parce qu'il les aime. Et si à la place des chiens, il y avait des hommes ? *« Ce serait ennuyeux, non ? »*, répond-il avant d'ajouter : *« Man Ray m'a obligé à m'éloigner de moi, à développer une œuvre moins narcissique. »* Le succès fut immédiat. Deux vidéos avec chiens ont d'ailleurs secoué le Théâtre antique : une langue de chien qui absorbe un verre de lait cadré serré, dont le bruit est amplifié par un micro ; deux braques côte à côte, raides comme la justice, qui, dans un synchronisme hilarant, suivent du regard, à gauche ou à droite, en haut ou en bas, un objet que le spectateur ne découvre qu'à la fin : une balle. Au public – une fois de plus – d'interpréter comme il l'entend cette caricature de la docilité et de la résignation...

« J'aime la première partie, pas la seconde », confiait William Wegman quelques instants avant la projection. On le comprend. Après avoir découvert ces photos et vidéos à énigmes, la projection s'est perdue en longueurs, accumulant les photos de chiens déguisés, grimés, mis en scène, images souvent trop léchées et qui ont perdu de leur force. La démonstration était déjà faite. Le public l'a bien compris, désertant en masse le Théâtre antique bien avant la fin.

Michel Guerrin

Les très sérieux braques

« Tous mes chiens sont des braques de Weimar, des chiens de chasse, d'arrêt, qui savent prendre la pose pendant une trentaine de secondes,** explique William Wegman. **Après la prise de vue, ils se décontractent, sont heureux et me le font savoir. Ces photos sont prises en collaboration avec mes chiens. Ils aiment aller au studio, savent très bien ce qu'ils y font – les chiens qui ne m'appartiennent pas, quand je les emploie, se croient chez le vétérinaire.

» J'avais arrêté de photographier mon chien Man Ray en 1978. J'en avais un peu marre. Mais il est devenu malheureux, il soupirait au studio, me montrait qu'il voulait reprendre les prises de vue. Mes chiens savent très bien fixer l'objectif. Man Ray m'a fait comprendre que des photos en liaison avec la violence et la pornographie étaient inadéquates. Il préférait que nous parlions d'éducation... Je vois vieillir mes chiens – une notion importante de mon travail –, ce qui me pousse à intensifier les prises de vue. »

Montpellier Danse cherche le profil idéal d'un festival en temps de crise

Jean-Paul Montanari, directeur artistique de la manifestation, dévoile ses projets pour 1997

Avec 12 millions de francs de budget, Montpellier Danse n'est pourtant pas un festival-mastodonte : Jean-Paul Montanari s'interroge sur l'évolution d'une manifestation qu'il dirige depuis 1983. La crise, les réductions budgétaires, les nouveaux publics à atteindre, exigent une réflexion et des choix différents. Cette évolution, amorcée dès cette année, devrait se concrétiser profondément en 1997.

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

L'édition de Montpellier Danse 1996 s'est terminée le 7 juillet avec *Si j'étais toi...*, une création d'Hélène Cathala et de Fabrice Ramalingom, deux anciens de chez Dominique Bagouet, bien décidés à montrer leur singularité. Une tendance précise se dégage de cette édition : le désir de parler, de débattre. Danser, d'accord, mais surtout communiquer. Situation paradoxale pour une manifestation de danse. La parole a surtout été celles des femmes : femmes algériennes, identités féminines, femmes et sida, corps et paroles de femmes. Est-ce à dire que la danse contemporaine, créée par des femmes – Loïe Fuller, Isadora Duncan, Ruth Saint-Denis, Martha Graham, Mary Wigman – reste une affaire de femmes ?

« J'ai laissé en grande partie l'organisation de cette parole aux femmes, explique Jean-Paul Montanari, directeur de la manifestation. *Giselle Depucceo, administratrice de Montpellier Danse, a accompli un remarquable travail. Mais aussi Isabelle Ginot, Leila Tounsi, Michèle Driguez, Suzanne de Morlhon, responsable de Sidamag, à France 3. On réfléchit tous à ce que doit être un festival en temps de crise. Il ne s'agit plus d'aligner les grandes compagnies. Ça, c'est facile. On sait faire. Montpellier Danse est un îlot en cette période de restriction. Notre budget de 12 MF est stable. 63 % proviennent de la ville. J'ai pensé un moment transformer le festival en biennale, en alternance avec celle de Lyon. Une direction bicéphale, comme à Hambourg, apporterait de la souplesse, permettrait de découvrir, de lire. Chacun est responsable d'une année. Une bonne programmation est celle qui inclut le temps.*

» La perte financière n'est plus autorisée. Nous avons réorganisé le centre nerveux du Festival autour du Corum qui, à l'inverse, de la cour Jacques-Cœur, offre 2 000 places. On gagne 500 places par soirée avec ceux qui, parmi les chorégraphes, remplissent les salles. Tel Merce Cunningham. »

MÉTHODE TUPPERWARE

Acquérir un nouveau public est un souci majeur : l'équipe de Montpellier Danse a vendu le festival en porte à porte, selon la méthode Tupperware : réunions de quarante personnes chez un particulier, présentation de la programmation par vidéocassette, convivialité autour d'un repas. Plus de 2 000 personnes touchées. *« Rien ne vaut le contact humain »*, confirme Montanari. Avec 30 000 spectateurs pour 36 représentations, le public est plutôt fidèle. *« Le public est frileux. Les professionnels aussi,* reprend toutefois le directeur artistique. *C'est clair que si quelqu'un a 250 F à dépenser il va investir cette somme pour aller voir Philippe Decouflé plutôt que Catherine Diverrès, qui a une manière rugueuse de se présenter au public, dont la gestion du temps artistique est troublante. Les professionnels ne sont pas non plus des téméraires. »*

Avec trois pièces de Dominique Bagouet dansées par trois compagnies différentes, avec les reconstitutions des minimalistes américains des années 60 : Montpellier Danse n'a pas non plus échappé à cette quête du passé, même très proche de nous. *« Montrer trois pièces de Dominique Bagouet correspondait à une cérémonie secrète : celle à travers laquelle on dit que le deuil est fini. C'est moi qui l'ai voulue. En revoyant* Assaï, *j'ai vu une œuvre libre, autonome, qui ne transitait plus par le chorégraphe, par son souvenir. »* En 1997, Montanari, inspiré par la démarche de Mathilde Monnier, directrice du Centre chorégraphique de la ville, tissant des liens avec l'Afrique depuis 1993, a décidé d'un intitulé : « Le proche, le lointain ».

A Montpellier Danse, Susan Buirge, en 1994, puis en 1995, a démontré avec éclat l'apport nourricier du Japon dans son œuvre d'Américaine, habitant Paris depuis vingt ans. Cette année, Elisabeth Petit, avec *Païses*, et Cécile Proust avec *Attractions étranges* – la première s'est formée, en Inde, au bharata natyam pendant quinze ans, la seconde s'est inspirée du Jiuta-Mai (danse des geishas) japonais –, n'ont pas convaincu dans leur essai de lier l'Orient à leur culture d'Occidentales. Travailler dans la culture des autres, avec la culture des autres : Kéléménis en Afrique du Sud, Brumachon au Nigeria. C'est la tendance transculturelle. Comme si le geste, le mouvement, en Occident, avait perdu sa vérité première.

Les paradis perdus sont toujours plus verts ailleurs. *« J'essaierai aussi souvent qu'il sera possible de faire venir à Montpellier ceux qui en Afrique, en Inde, en Asie, ont emporté la tradition vers le contemporain. Antonio Gadès et Twyla Tharp, à la tête d'une nouvelle compagnie, deux stars programmées au Corum, devraient nous permettre de prendre ce risque de l'inconnu »*, conclut Jean-Paul Montanari. C'est à lui que Georges Frêche a également demandé d'organiser des actions culturelles autour du Mondial 98. Le foot et la danse : voilà qui ouvre le débat.

Dominique Frétard

De jeunes comédiens découvrent la résistance antinazie

TOUT DE SUITE, POUR TOUJOURS... Adaptation et réalisation d'Arlette Namiand et Jean-Paul Wenzel. Avec Andrée Tainsy, Thierry Bosc et les élèves de l'Ecole du Théâtre national de Bretagne. THÉÂTRE A HÉRISSON, Allier. Tél. : 70-03-86-18. Du 3 au 7 juillet.

HÉRISSON (ALLIER)
de notre envoyée spéciale

Pendant la deuxième guerre mondiale, des femmes et des hommes juifs, nés en Pologne ou en URSS, ont rejoint les rangs des partisans pour combattre l'ennemi nazi. Dans des conditions désespérées, se cachant à travers bois et marais, ces jeunes combattants se livraient à des attaques et à des sabotages anti-allemands. *Maintenant ou jamais* (paru dans la collection « 10/18 ») a été écrit par Primo Levi pour faire connaître leur histoire. Rescapé d'Auschwitz, l'écrivain italien s'est fondé sur des témoignages et des documents pour imaginer ce récit d'un groupe de partisans juifs conduits par Gédal, un insurgé des ghettos polonais.

Adapter les quatre cents pages de *Maintenant ou jamais*, c'est le pari qu'ont tenté Arlette Namiand et Jean-Paul Wenzel, du Théâtre des Fédérés à Montluçon. Wenzel enseigne à l'Ecole du Théâtre national de Bretagne, à Rennes. Pour sensibiliser ses jeunes élèves, il a choisi le texte de Primo Levi. Comme il co-organise depuis vingt ans les Rencontres théâtrales d'Hérisson (Allier), c'est ce travail qu'il a choisi de montrer.

Plutôt qu'un festival présentant des produits finis, ces Rencontres offrent un moment de théâtre en train de se vivre. Trois semaines avant la création, tous les acteurs et les techniciens débarquent à Hérisson et commencent le travail ensemble, dans la concentration que permet l'isolement du village. Les créations s'éteignent avec la fin des Rencontres, car elles ne sont pas prévues pour tourner.

DIGNITÉ CONTRE PITIÉ

Les bois de Hérisson se muent en forêts d'Europe orientale, la carrière de sable, en une scène évoquant l'errance. Chaque personnage raconte son histoire : Mendel, le sage ; Line, la fille de féministe russe ; Dov, venu d'un village sibérien de relégation ; les Polonais combattants des ghettos... Les épisodes tragiques, parfois comiques, se succèdent : l'attaque réussie de trains allemands ; le détournement de parachutages ; la haine des Russes et des Polonais envers les juifs, ancrée même chez certains partisans ; la tentative ratée de libérer les derniers survivants d'un camp de concentration ; les soirées de blagues talmudiques.

Arlette Namiand et Jean-Paul Wenzel ont privilégié la jeunesse de ces héros, la dimension épique, voire romantique, de cette aventure. Par choix, pour les rendre plus proches des nouvelles générations. Par nécessité aussi peut-être : les élèves ne manquent pas d'énergie, mais semblent plus à l'aise dans les explosions juvéniles que dans les nuances. A l'opposé, la comédienne Andrée Tainsy, qui joue un membre du groupe racontant aujourd'hui leur histoire, dose en finesse le mélange de liberté grisante et de gravité douloureuse des partisans.

Mais la dimension politique et historique de *Maintenant ou jamais*, sans laquelle l'engagement de ces juifs se réduit à des aventures personnelles, se trouve par trop reléguée au second plan. Elle réapparaît à la scène finale, apportant le souffle de la tragédie. En août 1945, dans un salon bourgeois, le groupe de Gédal se heurte à la logique humanitaire. Au lieu de raconter leurs misères, les partisans crient : *« Nous sommes des combattants ! »* Dignité contre pitié : face à une bonne âme, les acteurs tournent sous un lustre doré, compacts, serrés dans leur collectif, qu'ils ne veulent pas diluer. La paix, ils n'y croient pas vraiment et n'y sentent pas leur place. Alors, doucement, ils entonnent leur chant des marais et des bois.

Catherine Bédarida

Dix-huit films de Mizoguchi, maître absolu du grand écran

CINÉMA L'ARLEQUIN, 76, rue de Rennes, Paris (6[e]). Tél. : 45-44-28-80.

Dix-huit films de Kenji Mizoguchi. C'est à la fois peu et beaucoup. Peu, parce que le cinéaste en a réalisé quatre-vingt-cinq, qui pour la plupart (plus de la moitié) demeurent inconnus, et le resteront sans doute à jamais. Beaucoup, parce que les occasions de voir ces films sur grand écran sont rares et, surtout, parce que la sélection regroupe quelques-unes des œuvres essentielles du maître et, donc, de l'histoire du cinéma. Beaucoup, enfin, parce que ces dix-huit films offrent de retracer vingt-deux ans de la carrière du metteur en scène, vingt-deux années au fil desquelles s'est affinée la stupéfiante maîtrise de ce cinéaste.

Lorsqu'en 1934 il réalise *La Cigogne en papier*, Mizoguchi a trente-six ans (il est né à Tokyo le 16 mai 1898) et déjà cinquante-deux films à son actif (dont beaucoup de courts métrages). Distribué le 20 janvier 1935, ce sera son dernier film muet. Les *benshi*, chargés de raconter et de commenter l'intrigue des films dans les salles, avaient jusque-là réussi à retarder l'avènement du parlant au Japon, tant leur popularité était grande et leur corporation puissante. *La Cigogne en papier* apparaît ainsi comme un film de transition : le texte du *benshi* est enregistré. Cette particularité apparaît comme anecdotique en regard de la splendeur du film, premier chef-d'oeuvre connu de Mizoguchi racontant en flash-back (procédé très rare chez lui) l'histoire d'une jeune prostituée qui s'est sacrifiée pour un homme pauvre, devenu médecin grâce à elle. Puisé dans une nouvelle de Tatsumoke Takashima, l'écrivain préféré du cinéaste, le thème est un de ceux qui étaient les plus chers à Mizoguchi, dont la propre sœur aînée avait épousé un noble pour subvenir à ses besoins.

RARÉFACTION DES EFFETS

Egalement présente dans *Oyuki la vierge* (1935), passionnante adaptation de Maupassant (*Boule-de-Suif*), la prostitution est au cœur de *L'Elégie d'Osaka* (1936) et des *Sœurs de Gion* (1936), dont Mizoguchi réalisera un *remake* en 1953, sous le titre *Les Musiciens de Gion* (ou *La Fête de Gion*). Les dix-sept années qui séparent ces deux évocations du destin des geishas permettent de mesurer le chemin parcouru par un cinéaste qui s'est appliqué à gommer progressivement tout ce qui peut ressembler à une intervention de l'auteur dans la conception et la fabrication de son propre film, au point que l'oeuvre tire sa phénoménale puissance du caractère apparemment purement contemplatif de la mise en scène. Trait caractéristique du génie, l'évidence s'impose en pleine lumière.

Avec *Contes des chrysanthèmes tardifs* (1939) et *Cinq Femmes autour d'Utamaro* (1946), l'artiste devient le centre du cinéma de Mizoguchi. Un acteur kabuki dans le premier, le peintre d'estampes Utamaro (1753-1806) dans le second lui permettent de développer sa conception de la place de l'artiste dans le monde. Là encore, l'étude de la distance qui sépare les deux films se révèle passionnante, qui met en lumière la raréfaction des effets, le refus progressif du procédé, l'effacement du metteur en scène au profit du cinéma dans son orgueilleuse nudité. Toutes caractéristiques repérables dans les chefs-d'œuvre qui jalonnent les dix dernières années de la vie de Mizoguchi (1946-1956).

Les plus connus sont présentés dans le cadre de cette rétrospective, des *Contes de la lune vague après la pluie*, Lion d'argent au Festival de Venise en 1953, à *La Rue de la honte* (1956), à la fois film-somme et testament, ultime contemplation de ce « monde flottant », quartier des plaisirs et de la prostitution au bord duquel Mizoguchi avait grandi et où naquit sa passion pour la femme, son désir incessant d'explorer sa singularité, sa situation dans un monde régi par l'homme, dont elle est, par nature, exclue, mais auquel elle donne sa signification et sa grandeur.

On en découvre la vision la plus noire dans un film moins connu, mais essentiel, *Femmes de la nuit* (1948), où la description d'un monde partagé entre bourreaux (les hommes) et victimes (les femmes) déclenche une colère et une violence étourdissantes, uniques dans l'œuvre du cinéaste. Pour retrouver la sérénité qui demeure malgré tout sa marque, il faut revoir *L'Intendant Sansho* (1954), un de ses rares films « masculins », description de l'oppression exercée par quelques-uns sur tous les autres dans le Japon du XI[e] siècle. Le style, survolté avant de s'apaiser, débouche sur cette vision cosmique qui donne au cinéma de Mizoguchi sa grandeur universelle. Grandeur que *Les Amants crucifiés*, réalisé la même année, offre également en même temps qu'il permet d'approcher le mystère d'un art dont la moindre composante, jusqu'au grain de l'image, justifie l'affirmation selon laquelle Kenji Mizoguchi est le cinéaste par excellence.

Pascal Mérigeau

Le piano flamenco de David Peña Dorantes

Une soirée inhabituelle aux rencontres de Mont-de-Marsan

Entre les soirées à thème, entre Pedro Bacán et Moraito Chico, le 8e *Festival d'art flamenco de Mont-de-Marsan*, le plus sérieux en France, propose une soirée peu commune, « Dorantes », avec un instrument qui, d'ordinaire, se prête peu au flamenco : le piano, joué par David Peña Dorantes.

LAISSONS de côté pour l'instant les évocations « classiques », les mentions et les traits qui ressortissent autant à la sociologie qu'à l'esthétique (Albeniz, Manuel de Falla, etc.) : pour le fond, le piano n'est pas un instrument qui se prête, ni de près ni de loin, au flamenco. Trop tempéré pour cela, trop rigide dans son équilibre harmonique forcé, trop prévisible et trop raide. Les inflexions, les quarts de ton et les nuances de larmes, de violence ou de cri, du flamenco ne s'y retrouvent pas. Pas plus que ses gémissements. Mais c'est, au fond, une pure question d'harmonie, au sens musicologique du terme.

Régulièrement, tous les dix ans en gros, puisque l'impossible crée le désir, un aventurier s'avance vers le piano, propose, transpose, coule et disparaît. Il y eut même une mode des pianistes dans les années 20. Brève. Sans recours. Le plus récent des intrépides, Felipe López Campuzano, ne fut pas le moins intéressant. Sans doute, au passage, génération oblige, avait-il écouté quelque jazz et plus précisément Keith Jarrett.

Felipe Campuzano est né bizarrement à Palma de Majorque en 1945, ce qui n'est pas précisément intelligent pour un flamenco, mais son enfance se passa à Cadix et son apprentissage à Madrid, où il fut couronné de toutes sortes de *prix de conservatoire et de médailles* Manuel de Falla.

L'ESPRIT ET LA LETTRE

Son art méditatif sur fond d'airs andalous et de rythmes flamenco, en longues rhapsodies séduisantes, ses disques un moment à la mode, sa fréquentation de Manolo Sanlúcar et d'autres maîtres du *flamenco puro;* ont pu sembler rejoindre les longs solos de Keith Jarrett sans trop trahir les modes harmoniques du *cante* et son esprit. Pourvu que Keith ne l'apprenne pas, c'est tout ce qu'il faut souhaiter, cela lui donnerait des idées.

Mais, *entre* l'esprit du flamenco et la lettre, il y a autant de distance qu'entre un commentaire d'Albadéjo et ce qui se passe réellement dans une arène. Bref, la carrière de Campuzano s'effilocha. Le piano a du mal à capter vraiment l'âme. Une *nuit de fête gitane-gitane* à Séville (le 18 décembre 1986), devant trois mille Gitans et trois « payos », dont Paco Lira, Campuzano n'avait pas plus tôt entamé la guirlande de ses volutes et spirales ensorcelantes qu'une émeute éclata, *coupant court* très grossièrement à sa rumination mystico-andalouse : on venait d'apporter les beignets au chocolat *(chocolate con churros)* et l'événement suffit à briser toute magie. Il en faut peu ? Non : c'est le piano qui ne supporte pas beaucoup. Cinq cents tonnes de churros plongées dans 8 000 hectolitres de chocolat au lait n'auraient pas interrompu si facilement la Perrate quand elle chantait.

Au programme

Le huitième Festival d'art flamenco de Mont-de-Marsan (Landes) a lieu jusqu'au 13 juillet : hommage à Paco Lira, exposition *et conférences. Renseignements* au (16) 58-06-86-86.

- Le 9 : « De Triana à Lebrija » avec Esperanza Fernández ;
- Le 10 : « Hombres », « Dorantes », Fiesta española ;
- Le 11 : « Jerez por siempre » avec Moraito Chico, Pascual Gallo ;
- Le 12 : « Marisma-Pentagrama-Fuente » avec Pedro Bacan, Gipsyland ;
- Le 13 : Escuela de Baile Ana María López et « Ballet Giralda ».

David Peña Dorantes est le nouveau Sisyphe du clavier. Il est né à Lebrija en 1969. Ce qui est un bon début, même au piano. Il descend en droite ligne de la Perrata (sa grand-mère), de Pedro Peña (son père) et d'El Lebrijano (son oncle), cousin par le fait de Pedro Bacán et de Fernanda et Bernarda d'Utrera. Pedigree parfait. Cela ne suffit pas à enchanter les quatre-vingt-huit *touches et leur raideur* d'accordéon noble (et pourtant sans le souffle), mais ça peut contribuer.

BARDÉ DE PRIX

Il a étudié au Conservatoire royal de Séville, s'est bardé de *prix*, a bien *écouté à la maison*, au village, s'est imprégné comme les garçons de son âge de toutes les bêtises possibles pour ne pas passer pour un Gitan sommaire et se présente avec un quatuor à cordes, percussionnistes, danseuses et chanteurs. *Autant dire* que la perplexité ne sera levée qu'avec l'« actuatión ». Le flamenco, c'est comme les toros qui sont comme les melons : on ne sait qu'après.

A Mont-de-Marsan (Landes), la chose aura lieu sous les yeux de *Paco Lira, figure fondamentale* et discrète de Séville, maître de cérémonie d'un des plus beaux lieux qui aient jamais existé sur cette planète, la Carbonería de Séville, avec ses bars beaux comme des autels baroques, sa petite cour pour l'été, son *baby-foot*, ses soirées flamencas, ses réfugiés politiques et ses Gitans, les immigrés de l'intérieur en Espagne, dont Lira est un ami très militant. Combien de gens, lors des fêtes touristiques de Séville, sont passés pas loin ou même devant l'irrepérable porte de la Carbonería sans se douter une seconde de ce qui se passait à l'intérieur et du génie de Lira ?

Francis Marmande

Le Festival de Grenade rend hommage à Manuel de Falla

La quarante-cinquième édition de la manifestation a été l'occasion d'entendre « L'Atlantide », œuvre inachevée et énigmatique du compositeur espagnol

45e FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE GRENADE, « Concerto pour clavecin », « Les Tréteaux de maître Pierre » et « L'Atlantide », de Manuel de Falla, par Elisabeth Chojnacka, La Fura del Baus, l'Orchestre de la ville de Grenade, l'Orchestre symphonique de Barcelone, Jose Ramon Encinar et Josep Pons (direction).

GRENADE
de notre envoyé spécial

Le quarante-cinquième Festival de Grenade, qui a pris fin le 7 juillet, s'est voulu de son temps : *confronter la musique du compositeur* Manuel de Falla, stricte et essentielle, à la modernité espagnole de cette fin de siècle. On saura gré à Isabel de Falla, la nièce et ayant droit du compositeur, d'avoir laissé les œuvres de son oncle dans les *mains de Javier Mariscal et de La* Fura del Baus, deux figures emblématiques de la modernité barcelonaise, alors qu'un testament du musicien stipulait que ses œuvres devaient être montées selon *« la plus pure morale chrétienne, et qu'elles soient toujours accompagnées d'œuvres d'une évidente dignité, d'un esprit moral et artistique »* (*Le Monde* du 16 janvier). On ne saurait dire si le groupe La Fura del Baus, en particulier, s'est enquis de ce message, mais on se réjouit que les *quelques rares audaces dont il* ait fait preuve ne se soient pas vues interdites de représentation.

Ainsi que le rappelle Enrique Franco, journaliste au *País* et premier à classer les archives du maître, *L'Atlantide* (1926-1947) a certainement été prévue pour être accompagnée de décors, du moins d'*« evocaciones plasticas »*. Les évocations plastiques de La Fura font beaucoup plus qu'évoquer, elle s'imposent de manière incongrue devant la façade de la magnifique cathédrale de Grenade : échafaudages, praticables de chantier, gros cubes blancs qu'on croirait être de gros morceaux de sucre, personnages à la tête « bleu schtroumpf » (l'un perché sur une chaise d'arbitre de tennis, tapant sur un *computer*), jardin des Hespérides incarné par des jeunes hommes en combinaison transparente prolongée de branches d'arbre blanches *et molles, les sept muses apparaissant* en combinaison blanche moulante, avec, signalant les parties érogènes, de petites ampoules électriques. On oubliera ces images gratuites pour saluer la direction claire de Josep Pons à la tête de *l'Orchestre symphonique de Barcelone* – un peu faux à la fin de l'ouvrage, manque d'accord obligeant – et d'un chœur (Coro de Valencia et Coro de la Presentacion de Granada) aux voix jeunes et claires. Cependant, *L'Atlantide*, ouvrage *ultime et inachevé de De Falla*, continue de poser des problèmes d'équilibre, formel et stylistique, chacun des maillons de sa structure composite devant être traité comme chacune des perles d'un collier dépareillé. C'est à cette *seule condition (consistant, par* exemple, à faire chanter avec plus de pureté le chœur a cappella *Salve en el mar*, à la façon de Victoria) que *L'Atlantide* pourra un jour livrer son message encore crypté.

La veille, Javier Mariscal, dessi*nateur bien connu en Espagne*, et le metteur en scène Ariel Garcia Valdes proposaient une lecture des *Tréteaux de maître Pierre* (1923) créés à Paris dans le salon de la princesse de Polignac devant un théâtre de marionnettes. Les projections de dessins animés – au sens strict du terme – sont une alternative rafraîchissante, même si on ne retrouvait pas l'esprit de fable intime qu'avait su recréer Jean-Louis Martinoty, dans une belle mise en scène décorée par un autre artiste barcelonais, Miquel Barcelo, à l'Opéra-Comique, en février 1990. La version « étoffée » dirigée par Jose Ramon Encinar à la tête de l'excellent Orchestre de la ville de Grenade – aux deux tiers composé de musiciens des pays de l'Est – s'éloignait de celle pensée expressément par De Falla, essentielle et granitique. Mais le plein air du magnifique patio ovale du pa*lais de Charles Quint, avec ses réso*nances meurtrières, n'autorisait pas la restauration de l'atmosphère du salon de la princesse.

Au même programme figurait le *Concerto pour clavecin et cinq instruments* (1923-1926), concentré *magnifique d'une* langue âpre et austère. Elisabeth Chojnacka, qui jouit en France, dans le milieu d'avant-garde, d'une excellente réputation, a donné l'une des plus piteuses exécutions d'une pièce qu'elle joue pourtant depuis des lustres. *Certes, la sonorité de son* clavecin, de facture moderne, est laide, mais elle l'accentue par un toucher brutal. Elle manque de rebond, de sens du rythme, les traits sont joués laborieusement, sans fraîcheur, sans tonus. Cette pénible *lecture était le plus triste hommage* du cinquantenaire.

Entre ces deux concerts, on se réfugiait, à midi, dans la fraîche quiétude du monastère de san Jeronimo, où se trouve l'une des plus belles églises Renaissance qui soient. *Dans ce cadre*, les sept muses de l'ensemble Discantus, sous la houlette de Brigitte Lesne, ont médusé le public par une heure et demie de musiques extraites du *Codex las Huelgas* (XIIIe siècle). Pureté des lignes, beauté des voix, grain subtil allant du velours aux sonorités d'orgue. La musique de De Falla n'était pas présente, mais l'« esprit Falla », roide et tendre, affleurait sans cesse.

Renaud Machart

Le théâtre de Verdun Le Quai se saborde à l'ossuaire de Douaumont

LAMENTATIONS DU PROPHÈTE JÉRÉMIE, d'Ernst Krenek (création en France). *RIAS* Kammerchor de Berlin, Marcus Creed (direction). Ossuaire de Douaumont (Meuse).

DOUAUMONT
de notre envoyé spécial

En septembre 1995, quelques semaines avant de mourir, le dramaturge allemand Heiner Müller était venu, à l'invitation de Laurent Brunner, directeur du théâtre missionné de Verdun, Le Quai, visiter les anciens champs de bataille, sur lesquels se dresse aujourd'hui l'ossuaire de Douaumont, monument qui tient plus du blockhaus que de l'abbaye cistercienne et qui surplombe une campagne qu'on croirait innocente si la nécropole gigantesque installée à ses pieds ne venait rappeler de manière cinglante la boucherie humaine qui s'y tint. Heiner Müller, qui a par la suite contesté la traduction de ses propos, aurait raillé alors le « kitsch des monuments glorifiant les pays », qui sembleraient là pour *« s'excuser d'avoir envoyé à la mort ces soldats et donner un sens à une guerre qui n'en avait pas. (...) Ces monuments sont des expressions d'un art pour les morts, un art gigantesque, mais c'est de la m... Le grand art, l'art véritable, c'est l'art qui est fait pour les vivants. »* (*Le Monde* des 25 octobre 1995 et 30 avril 1996.) *Le président de l'Association nationale* du souvenir de la bataille menace de démissionner tandis que le maire RPR de Verdun, Arsène Lux, ordonne au Théâtre Le Quai de *« mettre fin immédiatement à toute collaboration avec M. Heiner Müller »*. Puis, le 16 décembre 1995, en pleine nuit, après une délibération de six heures, le maire et son adjoint à la culture annonçaient le non-renouvellement de la convention qui les liait jusqu'alors au théâtre Le Quai, dont la programmation remarquable mêlait l'avant-garde et une qualité « grand public ». Partie de rien, *la petite équipe de Laurent* Brunner était parvenue à à faire souscrire 550 abonnés, ce qui, pour une ville de 20 000 habitants, n'est pas ordinaire. Ne pouvant compter sur les 15 % d'apport budgétaire de la ville ni sur les moyens en ressources humaines et en aides directes (lieux, infrastructure, etc.), le Théâtre *Le Quai décidait donc de se saborder.*

Le sabordage promettait d'être luxueux et impertinent : Heiner Müller allait être joué à la limite du territoire de Verdun, et l'ossuaire de Douaumont allait être le théâtre d'une manifestation triplement symbolique : un compositeur de « musique dégénérée » – selon les nazis – *chanté par un chœur allemand sur les* lieux mêmes des affrontements de la première guerre mondiale. Entrée libre, salle comble, programme ardu mais courageux. Les *Lamentations de Jérémie* furent écrites par Ernst Krenek (1900-1991) lors de son exil aux Etats-Unis, à l'orée de la seconde guerre mondiale, alors que le *compositeur* venait de fuir l'Allemagne nazie. La musique des *Lamentations*, pour chœur a capella (jusqu'à huit voix), est austère, âpre, presque inécoutable en raison de sa force carcérale. Krenek a, semble-t-il, voulu concentrer les affres du temps dans une écriture surcontrôlée, mariant dodécaphonie, références grégoriennes et ruses contrapuntiques. Le langage est atonal, mais fondée qu'elle est sur les incipit grégoriens, cette pratique sérielle s'autorise souvent des accords parfaits et des lignes mélodiques renouant avec l'esprit polyphonique *du XVe siècle. Toutefois, les trois cycles* de lamentations vont en accusant de plus en plus leur atonalité, et le dernier *« Jerusalem, convertere ad deum tuum »* s'éteint sur un véritable cluster, renoncement désespéré plutôt que péroraison confiante.

Au disque (1 CD Harmonia Mundi), le Chœur de chambre *RIAS de Berlin chante ces Lamentations* avec une infinie pureté. Elles peuvent alors passer pour un objet sonore étrangement beau ; au concert, l'impitoyable écriture de Krenek fascine moins et laisse entendre les défauts d'un ensemble pourtant parmi les meilleurs chœurs au monde aujourd'hui : quelques voix *un peu dures chez les sopranos gâchent certains* aigus, les basses ont tendance à chanter un peu bas et la sonorité générale paraît moins diaphane que dans leurs merveilleux disques Brahms et Poulenc, récemment parus chez Harmonia Mundi. Mais cela pèse peu, en regard du magnifique symbole proposé par cette séance de musique particulière, hautaine et insolente.

R. Ma.

Salieri réhabilité au Festival de Saoû, fief de Mozart

SAOU CHANTE MOZART DANS LA DRÔME. Prochains concerts : « Requiem » et « Messe de l'orphelinat » de Mozart, par la Maîtrise des petits chanteurs et l'Orchestre du Palais-Royal, Jean-Philippe Sarcos (direction). Nyons : cour Roumanille, le 13 à 21 heures. Saoû : église, le 14 à 19 heures. Tél. : 75-76-02-02.

LYON
de notre bureau régional

Pauvre Salieri ! Rarement compositeur fut autant vilipendé par la postérité. La mauvaise légende – selon laquelle il aurait passé sa vie à gâcher celle de Mozart jusqu'au point de l'avoir empoisonné – l'aura poursuivi jusqu'au film Amadeus. Pourtant cet artiste célèbre ne fut maudit qu'après sa mort.

En témoigne la *Messe en ré majeur* donnée en ouverture du Festival *Saoû chante Mozart dans la Drôme*, le 3 juillet. Probablement écrite en 1788, l'année où Salieri prit ses fonctions de maître de chapelle impériale à Vienne, elle n'avait pratiquement jamais été rejouée. Un solo de violoncelle introduit le Gloria. Le fourmillement des cordes fait vibrer le début du Credo. Le *Et incarnatus est* est brusquement chanté a capella. Il y a dans cette messe des échappées préromantiques. Mort en 1825, Salieri dispensa son enseignement auprès de Beethoven, Meyerbeer et du tout jeune Liszt. Entre Gluck, dont il fut le disciple, et Schubert, qui fut lui aussi son élève, le prétendu bourreau de Mozart reprend sa vraie place.

SOUPLESSE ET CONCENTRATION

Dans la cathédrale romane de Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'œuvre était interprétée par la Maîtrise et le Chœur de *garçons de la prestigieuse* abbaye autrichienne de Saint-Florian, et par l'Orchestre de Leonding dirigé par Uwe Christian Harrer, lointain successeur de Salieri à la tête de la chapelle de la Hofburg de Vienne. Ce chef ne s'embarrasse pas de nuances. La première partie du concert, où alternaient de courtes pièces de musique sacrée de Salieri et de Mozart, était noyée dans le bruit, et l'acoustique très réverbérante de l'édifice n'arrangeait rien.

Heureusement la direction devenait moins rude, plus incisive, plus claire dans la Messe et permettait de mieux apprécier la souplesse, la concentration, le rayonnement exceptionnels des petits enfants de *Saint-Florian : des timbres angéliques*, soutenus par les jeunes garçons du chœur, qui se divisaient par petits groupes pour assurer les parties solistes comme le veut la tradition. Un disque pérennisera cette redécouverte que l'on doit au regretté musicologue Carl de Nys.

Pierre Moulinier

France Culture

au Festival de Radio-France et Montpellier 1996
en collaboration avec

Le Monde

XIes RENCONTRES DE PÉTRARQUE

DE L'EUROPE

Jardin de Pétrarque, rue de la Monnaie, à Montpellier
de 17 h 30 à 19 h 30

Entrée libre

Lundi 15 juillet
L'Europe restera-t-elle chrétienne et laïque ?
Débat animé par Jean Lebrun,
avec Rémy Brague, Elisabeth du Réau,
Alain Finkielkraut, Krzysztof Pomian...

Mardi 16 juillet
Y a-t-il des « critères de convergence » culturels ?
Débat animé par Thomas Ferenczi,
avec Iso Camartin, Blandine Kriegel,
Anthony Rowley, Heinz Wismann...

Mercredi 17 juillet
L'Europe creuse-t-elle la fracture sociale ?
Débat animé par Jean-Pierre Langellier,
avec Alexandre Adler, Bronislaw Geremek,
Alain-Gérard Slama, Paul Thibaud...

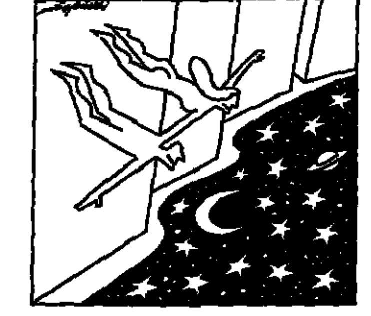
Jeudi 18 juillet
L'Europe du Sud existe-t-elle ?
Débat animé par Marc Riglet,
avec Hélé Béji, Georges Frêche,
Gilles Martinet, José Vidal-Beneyto...

Vendredi 19 juillet
L'Europe résistera-t-elle à la mondialisation ?
Débat animé par Alain Finkielkraut,
avec Jean-Louis Bourlanges,
Laurent Cohen-Tanugi, Edwy Plenel, Jacques Rupnik...

Ces rencontres seront diffusées du lundi 5 au vendredi 9 août 1996, sur France-Culture, de 21 heures à 22 h 30

Cunningham au cœur de Danse-à-Aix

Un festival convivial et lumineux



ON AIME cette manifestation, la ville, les chanteurs qui répètent dans la cour de l'archevêché, et les danseurs qui, à la chaleur tombée, s'emparent des lieux, dansent dans la rue.

Cette année, Merce Cunningham est le cœur du festival. L'Américain qui dansait à Aix pour la première fois, en décembre 1994, avait manifesté son désir de revenir, tant il avait été séduit par la lumière, la déambulation des Aixois. Il sera là les 15 et 16 juillet avec l'ensemble de ses *dernières pièces, composées sur* ordinateur. Un régal. Le 18, il offrira ce qu'il convient d'appeler sa spécialité : un *event*, soit un digest recomposé d'extraits de différentes danses. Cet *event* aura lieu au Jas de Bouffan. Le 14, en guise de feu d'artifice introductif à Cunningham, Charles Atlas, vidéaste qui a accompagné l'œuvre du chorégraphe, présentera *Torse* : une merveille d'agilité mentale.

En ouverture, les 11 et 12 juillet, Angelin Preljocaj reprend pour sa compagnie *Roméo et Juliette*, qu'il créait dans des décors d'Enki Bilal, en 1990, pour le Ballet national de Lyon. Une manière d'affirmer avec une pièce forte son implantation récente à Aix, après son départ, en 1995, de Châteauvallon.

Citons aussi Josette Baïz, La Camionetta, les élèves du CNDC, Pascal Rioult. Un bel éventail déployé par Ginette Escoffier, directrice de Danse-à-Aix.

★ Danse-à-Aix, du 11 au 22 juillet. Tél. : 42-23-26-26. De 60 F à 150 F. Film : 30 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Italienne avec orchestre,
de Jean-François Sivadier
Autour d'un portrait féroce des relations grinçantes entre le chef d'orchestre, le metteur en scène et la diva au cours d'une répétition de *La Traviata*, Jean-François Sivadier, comédien et grand amateur de musique, a rêvé d'une parodie sur la vieille querelle entre la musique et le plateau. Les comédiens sont au milieu des spectateurs et les spectateurs deviennent musiciens dans la fosse d'orchestre.
Odéon, Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. 20 h 30, du mardi 9 au samedi 27 juillet. Relâche le dimanche et le lundi. Tél. : 44-41-36-36. De 30 F à 70 F. Durée du spectacle : 59 minutes.

Discantus
Elles sont en général sept, muses de charme dans un répertoire austère. Brigitte Lesne, beau mezzo et directeur musical, a prouvé que le répertoire médiéval n'appartenait pas qu'aux hommes et qu'une musique apparemment simple pouvait receler des trésors d'invention et d'émotion.
Chants sacrés du Moyen Age. Sainte-Chapelle, 4, boulevard du Palais, Paris 1er. Mº Cité, Saint-Michel. 20 h 30, le 9. Tél. : 44-62-70-90. Location FNAC, Virgin. De 75 F à 120 F.

Red Hot Chili Peppers
Ils ont inventé la fusion du hard rock et du funk. Avec une vélocité maximale, ces champions de la musique déjantée qui ont eu tendance à s'assagir (*Blood Sugar Sex Magik*, paru en 1991) mènent un bal diaboliquement *trash*.
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 9e. Mº Bercy. 20 heures, le 9. Tél. : 44-68-44-68. 200 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

La Dame au petit chien
d'après Anton Tchekhov, mise en scène de Roland Travers, avec Max Douchin et Brigitte Tourtchaninoff.
Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e. Mº Vavin, Notre-Dame-des-Champs. Du mercredi 10 au samedi 13, les lundi 15, mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, lundi 22, à 18 h 15. Tél. : 45-44-57-34. 84 F et 140 F. Jusqu'au 30 août.*

Italienne avec orchestre
de Jean-François Sivadier, mise en scène de l'auteur, avec Cyril Bothorel, Charlotte Clamens, Nora Krieff et Jean-François Sivadier.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du mardi 9 au samedi 13, le mardi 16, à 20 h 30. Tél. : 44-41-36-36. 50 F et 70 F. Jusqu'au 27 juillet.

La Mariée amarante
d'après Georges Feydeau, Tristan Bernard, Jean Tardieu, Erik Satie et René de Obaldia, mise en scène de Claude Gisbert et Alexandre Bourguignon, avec Rosemonde Cathala, Valérie Siclay, Claude Gisbert, Fabien Garcia, Sébastien Vuillot, Alexandre Bourguignon, en alternance Alain Colombatto et Laurent Clergeot (pianiste).
Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. Mº Belleville, Goncourt. Du mardi 9 au samedi 13, le mardi 16, à 21 heures ; le dimanche 14, à 16 heures. Tél. : 48-06-72-34. Durée : 1 h 30. 70 F et 90 F. Jusqu'au 31 juillet.*

Proust expresso
d'après Marcel Proust, mise en scène de Jean-Michel Vier, avec André Guil ou Pascal Bécarre, Marie-Hélène Jamet, Morton Potash et Jean-Michel Vier.
Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e. Mº Vavin, Notre-Dame-des-Champs. Les mercredi 10 et mercredi 17, à 21 h 30 ; du jeudi 11 au samedi 13, les lundi 15, mardi 16, jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, lundi 22, à 21 h 30. Tél. : 45-44-57-34. 84 F et 140 F. Jusqu'au 30 août.*

Si Camille me voyait
de Roland Dubillard, mise en scène de Philippe Lagrée, avec Jean-Benoît Terral, Daniel Marchaudon et Marie-Pierre Neskovic.
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mº Pyrénées. Du mardi 9 au samedi 13, le mardi 16, à 20 h 30 ; le dimanche 14, à 15 h 30. Tél. : 43-87-04-31. Durée : 1 h 10. 50 F et 90 F. Jusqu'au 31 juillet.*

SÉLECTION

Les 24 Heures du monde
de Bruno Freyssinet, mise en scène de l'auteur, avec Matthieu Boiset, Evelyne Bork, Christophe Caustier, Sylvia Conti, Gildas Milin, Nathalie Yanoz, Bruno Freyssinet, Arnaud Caron, Antoine Romana, William Nadylam-Yotnda, Louise Lemoine, Olivia Willaumez, Baba Meyong Bekate, Desolina Sutter, Nils Ohlund, Béatrice Tessier, Philippe Patois et Laurent Machefert.
Palais de la Découverte (Planétarium), avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mº Champs-Elysées-Clemenceau, Franklin-Roosevelt. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 40-74-81-73. Durée : 1 heure. 40 F et 50 F. Dernières.*

La Cantatrice chauve
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Nicolas Bataille, avec les comédiens de la Huchette.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Du lundi au samedi, à 19 heures. Tél. : 43-26-38-99. Durée : 1 heure. 80 F et 100 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Le Cercle des menteurs
de Christian Sinniger, mise en scène de l'auteur, avec Agnès Bove, Catherine Bœuf, Viviane Marcenaro, Valérie Moureaux, Pascale Lievyn, Christophe Allwright, Jean-Marie Cornille, Christian Gaïtch, Jean-Luc Revol, Elrik Thomas, Séverine Denis et Christian Sinniger.
Espace Jemmapes, 116, quai de Jemmapes, Paris 10e. Mº Colonel-Fabien, Jacques-Bonsergent. Le lundi, à 21 heures. Tél. : 48-03-11-09. Durée : 1 h 30. 70 F et 90 F. Jusqu'au 24 juillet.*

Conversation avec Cioran
mise en scène de Dominique Quéhec, avec Emmanuel Dechartre et Gabriel Le Doze.
Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris 6e. Mº Vavin, Notre-Dame-des-Champs. Du lundi au samedi, à 20 heures. Tél. : 45-44-57-34. 84 F et 140 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Conversations après un enterrement
de Yasmina Reza, mise en scène de Jean-Louis Amar, avec Brigitte Chéreau, Martine Brière, Pierre Casedei, Michèle Taieb, Dominique Fidon et Jean-Louis Amar.
Le Funambule Théâtre, 53, rue des Saules, Paris 18e. Mº Lamarck-Caulaincourt. Du mercredi au samedi, à 22 heures ; le dimanche, à 18 heures. Tél. : 42-23-88-83. De 70 F à 100 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Feu la mère de madame
de Georges Feydeau, mise en scène de Sissia Buggy, avec Sissia Buggy, Dominique Vasserot et Bernard Lefebvre.
Espace Marais, 22, rue Beautreillis, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Les vendredi et samedi, à 20 heures. Tél. : 48-04-91-55. Durée : 1 heure. 70 F et 100 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Folie magique
de Chantal Saint-Jean et Jan Madd, mise en scène de Chantal Saint-Jean, avec Jan Madd, Diane Meyer, Valérie Todisco et Gladys Daverat.
Métamorphosis, face 35, quai de la Tournelle, Paris 5e. Mº Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 15 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 40-39-99-09. Durée : 1 h 30. 80 F et 150 F. Dernières.*

Huis clos
de Jean-Paul Sartre, mise en scène de Stéphane Aucante, avec Marine Arnault, Jean-Pierre Fermet, Florence Maurice et Pascal Parsat.
Aktéon-Théâtre, 11, rue du Général-Blaise, Paris 11e. Mº Saint-Ambroise. Les mardi 9 et mercredi 10, à 20 heures. Tél. : 43-38-74-62. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F. Dernières.*

L'Ile des esclaves
de Marivaux, mise en scène de Sissia Buggy, avec en alternance Dominique Vasserot, Bernard Lefebvre, Hélène Laloy, Hélène Robin, Joseph Morana, Michel Carrière et Violaine Condat.
Espace Marais, 22, rue Beautreillis, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Le vendredi, à 19 heures. Tél. : 48-04-91-55. Durée : 1 heure. 70 F et 100 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Le Jardin des amours enchantées
d'après Carlo Goldoni, mise en scène d'Attilio Maggiulli, avec Hélène Lestrade, Jean-Marie Voetzel, Jean-Paul Lahore, Jean-Loup Borel ou Georges Becot, Caroline Dutheil, Gilles-Vincent Kapps, David Migeot et Charles Meurisse.
Comédie italienne, 17, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mº Gaîté. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-21-22-22. Durée : 2 heures. 140 F et 170 F. Jusqu'au 30 juillet.*

La Leçon
d'Eugène Ionesco, mise en scène de Marcel Cuvelier, avec les comédiens de la Huchette.
Théâtre de la Huchette, 23, rue de la Huchette, Paris 5e. Mº Saint-Michel. Du lundi au samedi, à 20 heures. Tél. : 43-26-38-99. Durée : 1 heure. 80 F et 100 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Andrzej Seweryn, Eric Frey, Christian Blanc, Jean-Baptiste Malartre, Cécile Brune, Malik Faraoun, Samuel Le Bihan, Laurent d'Olce, en alternance Olivier Dautrey ou Eric Ruf et Thibault de Montalembert ou Laurent Rey.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 11 et samedi 13, à 20 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 h 30. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Léonie Bathiat dite Arletty
d'Aurore Prieto, d'après Arletty, mise en scène d'Aurore Prieto, avec Aurore Prieto.
Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16e. Mº Muette, RER Boulainvilliers. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 42-88-64-44. Durée : 0 h 40. 120 F. Jusqu'au 30 juillet.

La Locandiera
de Carlo Goldoni, mise en scène de Jean-Simon Prévost, avec Céline Codogno, Alexandre Colas, Pascal Cotinat, Claude Dassonville, Michel Dury, Frédéric Gay, David Macquart et Hélène Rodier.
Pré-Catelan, jardin Shakespeare, route de Suresnes-Pré-Catelan, Paris 16e. Mº Porte-Maillot puis bus 244, arrêt Bagatelle. Le vendredi, à 18 h 30 ; le samedi, à 15 heures et 18 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 40-19-95-33. Durée : 2 heures. 60 F et 100 F. Jusqu'au 28 juillet.*

Le Mariage de Figaro
de Beaumarchais, mise en scène de Michel Bouttier, avec Sissia Buggy, Joseph Morana, Dominique Vasserot, Hélène Robin, Bernard Lefebvre, Hélène Laloy, Claire Burvingt et Michel Carrière.
Espace Marais, 22, rue Beautreillis, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Le vendredi, à 21 h 15 ; le dimanche, à 18 heures. Tél. : 48-04-91-55. Durée : 1 h 45. 70 F et 120 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les mardi 9 et mercredi 10, à 20 h 30 ; le dimanche 14, à 14 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

La Mouette
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Sissia Buggy, avec Sissia Buggy, Joseph Morana, Dominique Vasserot, Hélène Robin, Bernard Lefebvre, Hélène Laloy, Claire Burvingt et Michel Carrière.
Espace Marais, 22, rue Beautreillis, Paris 4e. Mº Saint-Paul. Le samedi, à 21 h 15. Tél. : 48-04-91-55. 70 F et 120 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Nina Stromboli ou le Démon de midi
de Jérôme Savary, mise en scène de l'auteur, avec Vanessa Devraine, Michel Dussarrat, Maxime Lombard, Carlos Pavlidis, Alain Poisson, Jérôme Savary et Michel Bos, Estelle Buttel, Marc Chalosse, Christian Hillion et Jean-Luc Pagni (musiciens).
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Du mardi au vendredi, à 20 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. 120 F et 160 F. Dernières.*

Phèdre
de Jean Racine, mise en scène d'Anne Delbée, avec Catherine Samie, François Beaulieu, Martine Chevallier, Alberte Aveline, Nathalie Nerval, Pierre Vial, Céline Samie et Eric Génovèse.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les vendredi 12 et lundi 15, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 19 juillet.

Le Songe d'une nuit d'été
de William Shakespeare, mise en scène de Serge Lipszyc, avec Bruno Cadillon, Daniel Cohen, Juliane Corre, Stéphane Gallet, Pascal Gleizes, Serge Lipszyc, Lionel Muzin, Henri Payet, Marie-Céline Tuvache et Corinne Vasson.
Théâtre Dejazet, 41, boulevard du Temple, Paris 3e. Mº République. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 48-87-52-55. Durée : 1 h 50. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 30 juillet.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi 10 au samedi 13, à 19 h 30 ; le dimanche 14, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Dernières.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DINGO ET MAX
Dessin animé américain de Kevin Lima, (1 h 20).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

DUNSTON, PANIQUE AU PALACE
Film américain de Ken Kwapis, avec Jason Alexander, Faye Dunaway, Eric Lloyd, Rupert Everett, Glenn Shadix, Paul Reubens (1 h 28).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; George-V, dolby, 8e.
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

HEAVENLY CREATURES
Film néo-zélandais de Peter Jackson, avec Melanie Lynskey, Kate Winslet, Sarah Peirse, Diana Kent, Clive Merrison, Simon O'Connor (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

***LE JOUR DU CHIEN* (*)**
Film franco-italien de Ricky Tognazzi, avec Vincent Lindon, Sabrina Ferilli, Luca Zingaretti, Ricky Memphis (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

MIKHAIL KOBAKHIDZÉ, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
Film géorgien de Mikhaïl Kobakhidzé, (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ;

PEREIRA
Film italien de Roberto Faenza, avec Marcello Mastroianni, Daniel Auteuil, Stefano Dionisi, Joaquim De Almeida, Nicoletta Brashi (1 h 35).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49).

VACANCES EN FAMILLE
Film français de Laurent Cantet, Bruno Bontzolakis, Philippe Harel, (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

WHEN PIGS FLY
Film américano-japonais-allemand-hollandais de Sara Driver, avec Alfred Molina, Marianne Faithfull, Seymour Cassel, Maggie O'Neill, Rachel Bella (1 h 37).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

EXCLUSIVITÉS

BETWEEN THE TEETH
de David Byrne et David Wild,
avec Bobby Allende, Jonathan Best, Angel Fernandez, Ite Jerez, Lewis Kahn, George Porter Jr..
Américain (1 h 11).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE COBAYE 2
de Farhad Mann,
avec Patrick Bergin, Matt Frewer, Austin O'Brien, Ely Pouget, Kevin Conway.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10).

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
d'Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10).

CORPS ET ÂMES
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).

DELPHINE : 1, YVAN : 0
de Dominique Farrugia,
avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick.
Français (1 h 31).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

DES NOUVELLES DU BON DIEU
de Didier Le Pêcheur,
avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

ELLE
de Valéria Sarmiento,
avec Marine Delterme, Didier Flamand.
Français (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FAUTE DE SOLEIL
de Christophe Blanc,
avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando.
Français (57 min.).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).

GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

JEUNES GENS
de Pierre-Loup Rajot,
avec Anne Roussel, Jean-Pierre Lorit, Tom Novembre, Roc Lafortune, Myriem Roussel.
Français (1 h 03).
Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LA JURÉE
de Brian Gibson,
avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse.
Américain (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).

LÉON (*)
de Luc Besson (version intégrale),
avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Dany Aiello.
Français (2 h 05).
VO : Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadji (1 h 48).
VO : Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

MEURTRE EN SUSPENS
de John Badham,
avec Johnny Depp, Christopher Walken, Charles S. Dutton, Peter Strauss, Roma Maffia, Gloria Reuben.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

MIDDLE OF THE MOMENT
de Werner Penzel et Nicolas Humbert,
avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, Sandra M'Brow, Amoumoun.
Suisse-allemand (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PEUR PRIMALE
de Gregory Hoblit,
avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton.
Américain (2 h 11).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Normandie, dolby, 8e.

RICHARD III
de Richard Loncraine,
avec Ian McKellen, Annette Bening, Kristin Scott-Thomas, Jim Broadbent, Robert Downey Jr..
Américain (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, dolby, 6e.

LE TOMBEAU DES LUCIOLES
d'Isao Takahata,
dessin animé Japonais (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83).

TRAINSPOTTING (**)
de Danny Boyle,
avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer, Jonny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald.
Britannique (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
de Nicolas Philibert,
Français (59 min).
14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

UNE NUIT EN ENFER (**)
de Robert Rodriguez,
avec Harvey Keitel, George Clooney, Quentin Tarantino, Juliette Lewis.
Américain (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

JANE EYRE
de Robert Stevenson,
avec Joan Fontaine, Orson Welles, Margaret O'Brien, Peggy Ann Garner, John Sutton, Agnès Moorehead.
Américain, 1944, noir et blanc (1 h 36).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

MARDI 9 JUILLET

TF 1

20.50

ON A RETROUVÉ LA 7e COMPAGNIE
Film de Robert Lamoureux (1975, 95 min). 520286
Les trois zozos de la débâcle de 1940 continuent leurs exploits involontaires.

22.25 Ciné mardi.

22.30

LA PETITE ALLUMEUSE ■ ■
Film de Danièle Dubroux (1987, 90 min). 2067847
Une fille de quatorze ans – elle en aura quinze à la fin du film – séduit un professeur de lettres quadragénaire, ami de son père, puis un loubard.

0.05 Embarquement porte no 1. Budapest.
0.40 Journal, Météo.

0.50 Reportages (rediff.). 1.20 et 2.00, 2.35, 3.35, 4.45 TF1 nuit. 1.30 et 2.45, 5.05 Histoires naturelles. 2.10 Intrigues. 3.45 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Du sang chaud dans la mer. 4.55 Musique.

France 2

20.55

MORT D'UN POURRI ■ ■
Film de Georges Lautner (1977, 120 min). 9273793
Violente dénonciation des magouilles et de la corruption des hommes politiques... dans les coulisses du pouvoir des années 70.

23.10

VINGT ANS A... BERLIN
Documentaire de Michel Honorin (55 min). 8508335
Six ans après la chute du Mur, la vie des jeunes de l'ancienne Allemagne de l'Ouest n'a encore rien à voir avec celle de l'Est où les laissés pour compte de la croissance sont légion.

0.05 Journal, Météo.
0.25 Tatort. Série. Auto-stop.

2.00 Art au quotidien. Charlotte Perrians : art de vivre [3/7]. 2.15 Alésia est de retour. 3.45 24 heures d'infos. 4.00 Le Siècle des hommes (rediff.). 4.50 Tour de France (rediff.).

France 3

20.55

RIRE EN COULISSES
Divertissement présenté par Georges Beller et Patrick Adler. Les comiques font leur cinéma. Avec Laspalès et Chevallier, Elie Kakou, Eric Thomas, Roland Magdane, etc. (95 min). 1045422

22.30 Journal, Météo.

23.05

L'ULTIME IMPACT
Téléfilm de Jan Egleson (89 min). 6847335
Un déserteur de l'armée américaine, tireur d'élite pendant la guerre du Vietnam, se voit offrir une chance de rachat et de réintégrer l'armée. Dès lors, les missions se succèdent jusqu'à ce qu'un de ses supérieurs lui commande d'abattre un homme...

0.35 Sidamag (rediff.). Magazine. 0.50 Les Monroes. La nuit des loups (55 min). Série. *Clayt a décidé de s'installer en pleine nature et ses voisins l'aident à construire sa cabane.*

Arte

20.45

LA VIE EN FACE : UN TRIP D'ENFER. TENTATIVES DE DÉSINTOXICATION
Documentaire de Johannes Schäfer (44 min). 284680
Deux exemples de tentative de désintoxication à l'héroïne : le premier à l'aide de méthadone, l'autre, un dur sevrage à la mode bouddhiste en Thaïlande.

21.30

▶ THÉÂTRE : AVIGNON, PASSIONS PUBLIQUES
Documentaire de Patrick Barbéris (88 min). 3213606
Images et souvenirs d'un festival devenu mythique : sa naissance légendaire, ses métamorphoses successives et son ouverture sur le monde.

23.05 L'Avare. Pièce de Molière, mise en scène de Jean Vilar avec Jean Vilar, Jean-Pierre Cassel (1966, 120 min). 9711354
1.05 Martin Luther King : le film d'un combat. Documentaire de Sydney Lumet et Joseph L. Mankiewicz (v.o., rediff., 105 min). 5046316

M 6

20.45

LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série. Epreuves de force (60 min). 3596354
Ce n'est qu'un au revoir (55 min). 8037809

22.40

ULTIME RECOURS
Téléfilm d'Armand Mastroianni (90 min). 1464460
A la mort de son mari, une femme se remémore la vie difficile qui fut la sienne avec cet homme. Culturiste acharné, celui-ci souffrait de graves troubles du comportement dus à l'emploi d'anabolisants pour doper ses performances physiques.

0.20 Capital. Spécial été.

2.20 Best of 100% français. Musique. 3.55 Turbo. Magazine. 4.20La Saga de la chanson française. Documentaire. Charles Trenet. 5.30 Hot Forme. Magazine (25 min).

Canal +

20.35

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3
Film de John Landis avec Eddie Murphy (1994, 100 min). 756793
Une histoire de faux monnayeurs fort embrouillée. Distrayant, mais inutile.

22.15 Flash d'information.

22.20

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME ■
Film de Luis Mandoki (1994, v.o., 121 min). 2889538
Un pilote de ligne marié à une conseillère d'éducation et père de deux petites filles découvre que sa femme est alcoolique.

0.20 Le Journal du hard.
0.25 Rebecca. Film classé X d'Alex Perry (93 min). 9848213
2.00 Pétanque. Sport. Trophée Canal+ 1996

Radio

France-Culture

21.32 Grand angle. (rediff.) Bruxelles Babel.
22.40 Nuits magnétiques. Cherchez l'intrus ! (1).

0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Otte (Les Naissances de la femme). 0.50 Coda. L'amour noir (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Le costume ; 2.31, Chaïm Soutine ; 3.29, Jean-Louis Barrault ; 3.56, Les Journaux de Benjamin Constant ; 5.31, Guy Scarpetta (L'Age d'or du roman) ; 6.00, La métamorphose du travail humain (3) ; 6.25, Alain de Libera (Penser au Moyen Age).

France-Musique

19.30 France-Musique l'été. Semaine Mozart. Concert donné le 28 janvier, à la grande salle du Mozarteum, par le Quatuor Hagen, Lucas Hagen, Rainer Schmidt, violons, Veronika Hagen, alto, Clemens Hagen, violoncelle : Œuvres de Mozart, Brahms.
21.45 Chorégies d'Orange. Concert donné en direct du Théâtre antique, à Orange, par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur et l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate : Don Giovanni, opéra en deux actes, livret de Lorenzo da Ponte, de Mozart, Kathleen Casselo (Donna Anna), Ruggero Raimondi (Don Giovanni).

0.05 Des notes sur la guitare. Œuvres de Visée, Montoya, Anido, Chopin, R. Schumann, Brahms, Schubert, von Weber, Villa-Lobos. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. La diaspora musicale russe. Symphonie, de Stravinsky, par l'Orchestre symphonique de la CBC, dir. Igor Stravinsky ; Méditation, de Glazounov, par l'Orchestre Robert Irving, Milstein, violon ; Polonaise op. 53 et 3 Mazurkas, de Chopin, Horowitz, piano ; Les Vêpres, extraits, de Rachmaninov, par la Choral Arts Society de Washington, dir. Mstislav Rostropovitch, Forrester, alto, Tucker, ténor : Œuvres de Rozsa, Medtener.

22.25 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Tchaïkovski, Chostakovitch, Kabalevsky, Lourie, Prokofiev. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Intervilles. Provins-Montereau.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Passe-moi les jumelles.
23.30 Histoires naturelles. Silak ou les grands espaces.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 ▶ La Fauconnerie.
21.30 A l'Est, du sang sur la neige. [8/10] Les cendres de la victoire.
22.25 Dix ans de destruction. [4/5] L'or des Garimpeiros.
23.20 La Guerre du Golfe. [2/4] Le feu du ciel.

Paris Première

20.00 et 22.20 Paris modes haute couture.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.50 Premières loges.
23.15 L'Increvable. Film de Jean Boyer (1958, N., 80 min) 99547267

France Supervision

20.30 L'Horloger de Saint-Paul ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1973, 100 min) 76673844
22.10 Concert : Georgie Fame. Enregistré à l'Arthur's Club de Genève (55 min). 54364731
23.05 Captain Café. Invité : Arno.
1.15 Volley-ball.
1.45 De singe en singe. De Gérard Vienne (50 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Zouzou ■ ■ Film de Marc Allégret (1934, N., 85 min) 22416480
21.55 Confirm or Deny ■ Film d'Archie L. Mayo (1941, N., v.o., 75 min) 10915170
23.10 Une famille explosive ■ Film de Fernando Palacios (1962, N., v.o., 100 min) 14615915
0.50 The Locked Door ■ ■ Film de George Fitzmaurice (1929, N., v.o., 70 min) 84141403

Ciné Cinémas

20.30 La Vie de famille ■ ■ Film de Jacques Doillon (1985, 95 min) 4679267
22.05 Forever Young ■ Film de Steve Miner (1992, v.o., 100 min) 41354170
23.45 Retour ■ ■ Film de Hal Ashby (1978, 125 min) 62572354

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Le juge de paix.
20.45 et 23.45 Winnetou le mescalero. Duels.
21.30 Merci Sylvestre. Du caviar dans le ketchup.
22.30 La Famille Addams. Trou de mémoire.
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle. L'enlèvement.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

20.00 Friends. Celui qui fait des descentes dans ces douches.
20.25 Jimmy Summertour.
20.50 Absolutely Fabulous. Peur.
21.20 Automobiles : L'affaire Tucker.
22.10 Chronique de la route.
22.15 Earth Two. La voix de sa mère.
23.00 Angela, quinze ans. La vie de Brian.
23.50 The Muppet Show. Invités : Roy Rogers et Dale Evans.
0.15 Top bab.
0.55 La Conquête du ciel (40 min).

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Le Tour de France. 10e étape : Turin - Gap (203 km, 150 min). 2198118
20.00 Boxe. En direct de Londres. Poids lourds : Julius Francis (G-B) - Garry Delaney (G-B) (120 min). 382286
22.00 Cyclisme.
23.00 Snooker.
0.30 Fléchettes (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 L'Amour en trop. Film de Bruce Beresford (1993, 110 min). Avec Albert Finney. *Comédie dramatique.* 22.20 Trou de mémoire. Film de Mick Jackson (1994, 100 min). Avec Dana Carvey. *Comédie.* 1.15 Holocauste 2000. Film de Alberto de Martino (1977, 100 min). Avec Kirk Douglas. *Fantastique.*

TMC

20.35 Jody et le faon. Film de Clarence Brown (1946, 125 min). Avec Gregory Peck. *Jeunesse.*

TSR

20.25 Troubles. Film de Wolfgang Petersen (1990, 95 min). Avec Tom Berenger. *Policier.*

MERCREDI 10 JUILLET

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo, Météo des plages.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.35 Piège infernal. Téléfilm [2/4] de Richard Martin, avec Carl Marotte, Jean-Pierre Cassel (110 min). 7821671
16.25 Club Dorothée vacances.
17.15 Des copains en or. Jeu.
17.50 Jamais 2 sans toi...t.
18.15 Case K.O. Jeu.
18.50 Marc et Sophie. Série.
19.20 La Chanson trésor. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

INTERVILLES
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault, Fabrice, Nathalie Simon, Olivier Chiabodo. Marseille rencontre Cassis. Les jeux : les trésors de la Méditerranée ; les salins du Midi ; la sardine qui a bouché le Vieux Port (130 min). 87182584

23.00

COMMISSAIRE MOULIN, POLICE JUDICIAIRE
Série. La bavure, de Claude Grinberg (90 min). 50229
Le commissaire Moulin tente d'infiltrer un réseau de trafiquants marseillais. Pour donner le change, il est officiellement déchu de sa fonction et doit subir deux épreuves : tuer un policier et participer à un hold-up.

0.30 Journal, Météo.

0.40L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. 2.15 et 2.50, 3.55, 4.30 TF1 nuit. 2.25 et 4.05 Mésaventures. 3.00 et 5.05 Histoires naturelles. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Les Routiers. Série.
14.40 Tour de France. Repos. Portraits de Jacques Anquetil et André Darrigade.
15.40 Les Danseurs du Mozambique. Téléfilm de Philippe Lefebvre, avec Erin Gray (85 min). 8209229
17.05 Viper. Série.
18.05 et 2.05Les Bons Génies.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 Les Enfants de la télé en vacances. Avec Mimie Mathy, Liane Foly, Michel Boujenah.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LES MERISIERS
Téléfilm de Pierre Lary, avec Annie Girardot, Françoise Christophe (105 min). 1958584
Revenant s'installer en France auprès de ses enfants, une femme doit cohabiter avec la maîtresse de son défunt mari.

22.40

NIKAÏA
Meeting d'athlétisme de Nice (90 min). 510923

0.10 Journal, Météo.
0.25 La Révolution française. Feuilleton [1/4] de Robert Enrico (100 min). 9821546
Quelques semaines après la réunion des Etats généraux, les députés du tiers état prêtent, le 20 juin 1789 au Jeu de paume, le serment de leur unité.

2.40 Emissions religieuses (rediff.). 3.50 24 heures d'infos. 4.35 Ghâna, un jour dans la vie d'un enfant. 5.00 Art au quotidien. Décor de rue, tournage en ville [4/7].

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 La Boîte à mémoire. A Sisteron. Invités : Sandrine Alexi, Pierre Douglas, Tex.
13.40 Télétaz.
14.40 Fame. Série.
15.30 Ranch L. Série.
16.20 40° à l'ombre. En direct de Saint-Palais-sur-Mer. Invités : Marie-Paule Belle, Roman-Photo.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Cyclisme. Le journal du Tour.
20.50 Consomag.

20.55

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par Jean-Marie Cavada. Amiante : la fibre qui tue. Invité : Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales (115 min). 9753132

22.50 Journal, Météo.

23.25

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Kateb Yacine : le rebelle amoureux, de Joseph Lecoq. (40 min). 133768
Mort en 1989, Kateb Yacine, poète, romancier et dramaturge, est l'un des écrivains maghrébins les plus célèbres. Revenu en Algérie, en 1971, au terme d'une longue errance en Europe et en France, il s'est dès lors consacré au théâtre populaire.

0.05 Dancing. Le souffle des dieux. 1.10 Les Monroes. Le petit caporal (55 min). Série.

La Cinquième

12.30Les Chercheurs d'aventure [8/26]. 13.00 Mag 5. 13.30 La Tunisie. 14.30 Histoire du cinéma français. 100% parlants et chantants [2/13]. 15.40 Chasseurs de trésors. Le trésor du général Yamashita [8/10]. 16.30 Alf. 17.00L'Ile mystérieuse [2/6]. Feuilleton. 18.00 La France aux mille villages. Midi-Pyrénées : la Haute-Garonne. 18.30 Le Monde des animaux. Chroniques de l'Afrique sauvage : la sœur de Simba.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [19/51]. Le témoin, de Robert Aldrich avec Charles Bronson, Dick Powell (24 min). 9213
19.30 7 1/2 (30 min). 8584
20.00 Animaux en péril. Documentaire [2/13]. C'est dur d'être une orque ! de Richard Brock (28 min). 5497
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. Saipan (52 min). 3381958
Un épisode tragique de la guerre du Pacifique : le suicide de la population japonaise et des derniers combattants de l'armée impériale en 1944, lors du débarquement de l'armée américaine dans l'île de Saipan.

21.40

MUSICA : LADY MACBETH DE MTSENSK
Opéra en quatre actes et neuf tableaux de Dimitri Chostakovitch. Livret d'Alexandre Preis et Dimitri Chostakovitch. Avec Galina Vishnevskaia, Dimiter Petkov, l'Ambrosian Opera Chorus, l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. : Mstislav Rostropovitch (95 min). 5904923

23.15 Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère ■ ■ Film français de René Allio avec Claude Hebert (1977, 125 min). 3610590
En 1835, dans un village normand, un jeune payson tue sa mère, sa sœur et son frère.
1.25 Ligne de démarcation. Téléfilm de Panos Karkanetavos (rediff., 79 min). 42010492

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 Bergerac, le revers de la médaille. Téléfilm de Peter Ellis (97 min). 3243671
16.30 Hit Machine.
17.00 Croc-Blanc. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore.
19.50 Tour de France à la voile.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 0.50 Mode 6. Christian Lacroix et Yves Saint Laurent.
20.05 Seuls au monde ! Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Mennonites : la vie en autarcie.

20.45

LE MARI DE L'AMBASSADEUR
Série de François Velle, avec Louis Velle, Diane Bellego
[3/6] (96 min). 604010
[4/6] (89 min). 1431122
L'armée santaraguayenne encercle l'ambassade de France pour empêcher un journaliste américain qui s'y est réfugié de s'échapper. Sixtine découvre sous ses fenêtres Pierre-Baptiste qui gît inanimé. C'est à la faveur d'une diversion provoquée par des révolutionnaires qui prennent les troupes gouvernementales à revers, que celui-ci pourra s'échapper afin de trouver du secours.

0.20 Sexy Zap.
1.00 Rock express. Spécial Eurockéennes de Belfort (30 min). 7889072
1.30 Best of pop-rock. Musique.

3.00 Hot Forme. Magazine. 3.30 E = M 6. Magazine. 3.55 Turbo. Magazine. 4.20 Créateurs de rêve. Documentaire (55 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.30
12.30 Flash d'information.
12.35 Le Voyage de Saint-Louis. Documentaire de Maziar Bahari et Yves Jeanneau.
13.30 Décode pas Bunny.
14.25 Les Superstars du catch. King of the ring.
16.55 Le Bêtisier des animaux.
17.45 Reboot.
18.10 ▶ Montana.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Profession critique.
19.00 Nulle part ailleurs. Les meilleurs moments.
19.45 Flash d'information.
19.50 J.O. d'Atlanta 1996.
20.00 C'est pas le 20 heures.
20.35 Le Journal des sorties.

21.00

JACK THE BEAR
Film de Marshall Herskovitz avec Danny De Vito (1993, 95 min). 1855229
Rien d'autre à chercher là-dedans qu'un numéro de Danny De Vito.

22.35 Flash d'information.

22.40

BIENVENUE AU CLUB
Film de Steve Rash (1991, v.o., 116 min). 9189107

0.35 Waati ■ ■ Film de Souleymane Cissé avec Lineo Tsolo (1994, v.o., 138 min). 60680508
Une enfant noire, née en Afrique du Sud sous l'apartheid, est obligée de fuir après l'assassinat de son père et de son frère. Elle fait sa vie en Côte-d'Ivoire, puis revient dans son pays natal après l'abolition de l'apartheid.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Le jazz de la West Coast (3).
20.30 Antipodes. Un jésuite au cœur des contradictions.
21.32 Communauté des radios publiques de langue française. Qui êtes-vous André Brochu ? Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Cherchez l'intrus ! (2).

0.05 Du jour au lendemain. Nathalie Heinich (Etats de femme). 0.50 Coda. L'amour noir (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Michel Portal ; 3.31, Tzvetan Todorov (Eloge du quotidien. Essai sur la peinture hollandaise du XVIIe siècle) ; 3.59, Enfer et paradis (1) ; 5.22, Ce que l'œil voit.

France-Musique

19.30 France-Musique l'été. Concert donné le 18 juin, à l'université de Poznan, par l'Orchestre symphonique de Poznan, dir. Andrzej Borejko, Martha Argerich et Alexandre Rabinovitch, pianos : Concerto pour piano et orchestre no 2, de Beethoven ; Œuvres de Brahms, Rabinovitch, Rachmaninov.
21.00 Festival de Cheltenham. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de l'hôtel de Ville de Cheltenham, par le Quatuor Borodine : Œuvres de Chostakovitch, Beethoven.

0.05 Musique pluriel. Frontières ouvertes : U.S.A. : L'Orchestre symphonique de Pittsburgh, dir. Lorin Maazel : Préludes et fugues pour piano, de Martin, David Büchner, piano ; Symphinie no 7, de W. Schuman. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 16 septembre 1996, à Cons-La-Grandville, par l'Ensemble A Sei Voci et les Sacqueboutiers de Toulouse. Messe festive à Sainte Cécile, de Cléreau.

22.00 Les Soirées... (Suite). Suite no 1 : Sarabande et Gigue, d'Anglebert, Ross, clavecin ; La Descente d'Orphée aux Enfers, de Charpentier, par Les Arts Florissants, dir. Chirstie, Agnew (Orphée) ; Suite en trio, de Marais, par l'Ensemble Amalia ; Requiem, de Gouvy, par les Solistes et les Chœurs de la Schola de Vienne, dir. Bruneder. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Pégase (France 3 du 27/10/95)
21.00 Strip Tease.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Des trains pas comme les autres. [2/2] Pérou-Bolivie.
23.30 Emmène-moi au bout du monde.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Carnet de vol, carnet de vie.
21.25 Kokoro, l'âme du Japon. [10/10] Héritage, la fierté du Japon.
21.55 ▶ La Fauconnerie.
22.50 A l'Est, du sang sur la neige. [8/10] Les cendres de la victoire.
23.45 Dix ans de destruction. [4/5] L'or des Garimpeiros.
0.40 La Guerre du Golfe. [2/4] Le feu du ciel (60 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Concert : Miguel Bosé (60 min). 8708381
22.00 Paris Match Première.
22.55 Olympia vingt-cinq ans. De François Reichenbach et Jean-Pierre Mirouze. [2/2].
23.55 Concert : Charles Aznavour. Enregistré en 1978 (60 min). 8181881

France Supervision

20.00 Athlétisme. En direct. Meeting Nikaïa de Nice.
23.00 Courses camarguaises.
0.10 Volley-ball (120 min).

Ciné Cinéfil

20.30 The Locked Door ■ ■ Film de George Fitzmaurice (1929, N., v.o., 70 min) 93831671
21.40 A Bell for Adano ■ ■ Film d'Henry King (1945, v.o., 105 min) 60777403
23.25 Un de la Canebière ■ Film de René Pujol (1938, N., 100 min) 91183039

Ciné Cinémas

20.30 La Bande des quatre ■ Film de Peter Yates (1979, 100 min) 4576126
22.10 La mariée était en noir ■ ■ Film de François Truffaut (1967, 105 min) 60683010
23.55 Ciné Cinécourt.

Série Club

20.20 L'Etalon noir. L'argent tombé du ciel.
20.45 et 23.45 Flash. Le secret de Raspoutine.
21.30 Merci Sylvestre. La call-girl.
22.30 La Famille Addams. La chose a disparu.
23.00 et 1.00 Wolff, police criminelle. Le troisième œil.
0.30 Vive la vie (30 min).

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. La vie de Brian.
21.15 Max Headroom. Le retour de Grosberg.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. La lettre.
22.40 Friends. Celui qui fait des descentes dans ces douches.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Allo maman bobo.
23.10 Absolutely Fabulous. Fin.
23.45 Jimmy Summertour.

Eurosport

19.30 Athlétisme. En direct. Meeting Nikaïa de Nice (150 min). 6284313
22.00 Boxe.
23.00 Body-building.
0.00 ATP Tour Magazine.
0.30 Football. En direct. Match amical : Brésil - Danemark (120 min). 3533445

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.30 Betsy. Film de Daniel Petrie (1977, 130 min). Avec Laurence Olivier. *Comédie dramatique.* 0.55 La Gueule de l'autre. Film de Pierre Tchernia (1979, 100 min). Avec Michel Serrault. *Comédie.*

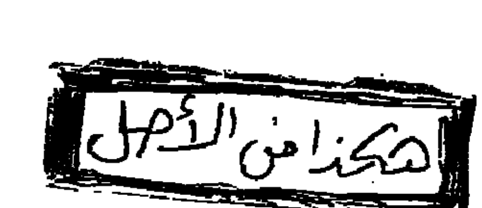
TMC

22.30 Les Conquérants héroïques. Film de Giorgio Rivalta (1962, 105 min). Avec Steve Reeves. *Aventures.*

TSR

21.35 Monsieur Quigley, l'Australien. Film de Simon Wincer (1990, 115 min). Avec Tom Selleck. *Western.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Un lycée catholique de Nîmes est condamné à rendre 14 millions de francs de subventions

Le tribunal administratif estime que la loi Falloux n'avait pas été respectée

NÎMES
de notre correspondant

Les collectivités territoriales ne peuvent subventionner plus de 10 % des dépenses d'un lycée privé. Le tribunal administratif de Montpellier vient de faire une application particulièrement drastique de ce principe contenu dans la fameuse loi Falloux de 1850, verrou que François Bayrou avait, en vain, voulu faire sauter en 1993. Dans un jugement rendu le 26 juin, cette juridiction a annulé une délibération du conseil régional du Languedoc-Roussillon et deux autres de la ville de Nîmes, qui prévoyaient une aide financière et la cession de terrains en vue de l'extension d'un groupe scolaire catholique. Les nouveaux bâtiments de l'institut Emmanuel-d'Alzon, créé en 1866 par la congrégation des oblates de l'Assomption, ne seront pas détruits, comme le souhaitait le secrétaire régional de la FEN, Roger Anardi, auteur d'un des recours déposés. Mais la cinquième chambre du tribunal administratif de Montpellier lui a donné raison sur le reste de ses demandes.

Le jugement ne se contente pas d'annuler les décisions des élus régionaux et municipaux. Il enjoint la région de *« prendre tout acte nécessaire au recouvrement effectif »* des 14 millions de francs de subvention, et la ville de Nîmes d'obtenir, par décision de justice, l'annulation du contrat de vente de deux terrains, tout cela dans le délai de quatre mois, sous peine d'une astreinte de 5 000 francs par jour de retard.

Le montant de la subvention, attribuée en décembre 1993 par le conseil régional dans le cadre d'une aide à l'investissement immobilier du lycée d'Alzon, excède le plafond de 10 % autorisé par la loi du 15 mars 1850, dont *« les dispositions n'ont fait l'objet d'aucune abrogation »* estime le tribunal. Les juges raisonnent de même en ce qui concerne les deux terrains d'une superficie de 32 000 mètres carrés cédés par la ville de Nîmes en 1991 et en 1993 à l'institut d'Alzon. Le premier, dont la valeur a été estimée à 15 millions de francs, a été cédé pour le franc symbolique.

« UN MAUVAIS PROCÈS »

La seconde parcelle, contiguë, a été vendue deux ans plus tard pour une somme de 6,4 millions de francs jugée insuffisante par le tribunal. L'institut accueille 2 600 élèves, des classes primaire aux classes préparatoires. Il souhaitait, à l'époque, regrouper sur un seul site ses activités dispersées en huit endroits différents de la ville.

L'établissement était, et reste dirigé par Yvan Lachaud, ancien directeur de campagne du député (UDF) Jean Bousquet, alors maire de Nîmes. Embarrassé, son successeur, Alain Clary (PCF), étudie pour l'heure le dossier. Quant au conseil régional, il espère obtenir de la cour administrative d'appel de Bordeaux un sursis à exécution du jugement de Nîmes, avant l'expiration du délai de quatre mois préalable à l'astreinte.

« Cette décision est incompréhensible car les 14 millions de francs ne correspondent pas à une subvention mais à une ouverture de crédit, explique un proche de Jacques Blanc, président (UDF) du conseil régional. *Il s'agissait pour la région de construire des locaux dont elle est propriétaire et qui, par convention, ont ensuite été mis à la disposition du lycée d'Alzon dans le cadre de la loi Astier sur l'enseignement technique. »*

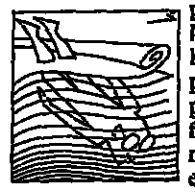
« C'est un mauvais procès fait à l'enseignement catholique », plaide pour sa part le directeur de l'institut, qui a programmé pour cette semaine une réunion afin de rassurer les parents d'élèves. *« Le prix de 6,4 millions de francs du second terrain était celui fixé par les domaines. Quant à la première parcelle, il y avait une contrepartie, puisque nous mettions à la disposition de la ville des locaux et des équipements sportifs. Toute la procédure a été suivie par la préfecture, qui n'a jamais rien trouvé à redire. »*

Mais, selon Roger Anardi, secrétaire régional de la FEN, le tribunal n'a fait que rappeler le droit. *« Nous ne sommes pas des bouffeurs de curés, prêts à rallumer la guerre scolaire »*, ajoute Pierre Chaze, ancien conseiller municipal nîmois et autre auteur d'un des recours. Il n'ignore cependant pas que la confirmation en appel de la jurisprudence nîmoise pourrait aboutir à remettre en cause le financement de nombreux établissements scolaires privés, partout en France.

Richard Benguigui

Une décision embarrassante pour tous

LE TRIBUNAL administratif de Montpellier vient de porter un coup au procédé qui permettait aux collectivités locales de financer les investissements des établissements privés sous contrat, alors que, depuis 1850, la loi Falloux limite les subventions à 10 % de leurs dépenses annuelles. Par le biais de la loi Astier de 1919, autorisant les établissements techniques privés à percevoir sans limitation des fonds publics pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, les collectivités finançaient en fait l'enseignement général. En effet, la distinction entre les locaux utilisés pour les cours d'enseignement technique et ceux qui servent à l'enseignement général est difficile à établir à l'intérieur d'un même groupe scolaire. Il suffisait donc de demander une subvention pour rénover des locaux destinés à l'enseignement technique et de les destiner ensuite, également, à l'enseignement général. Le tribunal administratif met à mal ce contournement de la loi Falloux, car il précise que l'aide a été accordée *« sans que puisse être distinguée la part bénéficiant aux classes d'enseignement technique »* dans l'ensemble du projet.


ANALYSE

Le Conseil d'Etat a récemment utilisé la notion de *« caractère indivisible »* des subventions, confirmant un jugement du tribunal administratif de Nantes. Selon la haute juridiction, le caractère flou des délibérations prévoyant des subventions à des groupes scolaires mêlant enseignement technique et général, ne permet pas de préjuger de la destination précise des fonds.

Lorsque François Bayrou, nouveau ministre de l'éducation nationale en 1993, avait souhaité réviser la loi Falloux, l'argument d'une « normalisation » de la situation avait d'ailleurs été avancé : puisque les fraudes étaient importantes et connues, pourquoi ne pas légaliser ces investissements à l'enseignement privé général, en les déplafonnant progressivement ? L'échec de cette révision, menée « à la hussarde », a bloqué pour longtemps tout processus législatif et ravivé les renvendications laïques, alors que les mentalités et les pratiques avaient évolué dans bien des départements et des régions.

La décision du tribunal administratif de Montpellier pourrait néanmoins être difficile à appliquer dans tous les cas « frauduleux ». Une salle de classe, un laboratoire de langues ou de sciences peuvent être utilisés alternativement par des élèves de l'enseignement technique, puis par des élèves de l'enseignement général : comment prouver que des bâtiments ne serviront qu'à telles ou telles séries d'enseignement ?

Béatrice Gurrey

M. Chirac reporte la nomination de cinq hauts magistrats

Il dénonce les « pressions » sur le CSM

JACQUES CHIRAC a accepté de reporter la nomination des cinq premiers présidents de Cour d'appels dont la nomination était à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la magistrature réuni mardi 9 juillet à l'Elysée. Le chef de l'Etat, qui préside le CSM, a pris cette décision *« à la demande des membres désignés et élus »* de cet organisme a précisé le service de presse de la présidence de la République.

En revanche, le reste de l'ordre du jour devrait être respecté : nomination du premier président de la Cour de cassation, des sept conseillers à cette même Cour et des douze présidents de tribunaux de grande instance.

Le chef de l'Etat a tenu, en ouverture de cette séance du Conseil supérieur de la magistrature, à souligner que cette institution comprenait tous ceux qui étaient réunis, c'est à dire les trois membres désignés par le président de la République, ceux du Sénat et de l'Assemblée nationale, le conseiller d'Etat, choisi par sa juridiction administrative, les six magistrats élus par leurs pairs, ainsi que lui-même et le garde des sceaux. Il semble ainsi considérer, contrairement à ce qu'estiment nombre de membres du CSM, que le président de la République et le ministre de la justice disposent d'un droit de vote sur les propositions de nominations. M. Chirac a ajouté que c'était *« assisté »* par le CSM qu'il était, de par la Constitution, *« garant de l'indépendance de la magistrature »*, notamment à l'occasion des nominations. Leur *« responsabilité »* est donc, à ses yeux, *« commune »* dans le *« bon fonctionnement de la justice »*.

Le président de la République a aussi rappelé qu'ils avaient décidé de *« travailler ensemble »* pour préparer les nominations, et qu'un *« excellent esprit »* avait présidé aux travaux préparatoires. Il s'est donc dit *« scandalisé par la campagne menée depuis quelques jours mettant en cause cette collaboration »*, dont il a estimé qu'elle *« nuisait à la sérénité des délibérations »* du CSM. Il a regretté qu'un syndicat ait *« cherché à exercer des pressions anormales »*. Pour lui, il s'agit de désigner *« les meilleurs »* sans *« autres considérations que leurs qualités d'homme et de magistrat »*.

Compte tenu de tous ces éléments, le président de la République a *« compris »* le souhait des autres membres du Conseil supérieur de la magistrature de disposer d'un peu plus de temps pour achever l'important mouvement de nominations en cours. Il a annoncé qu'une autre séance du CSM serait convoquée *« à l'issue d'une nouvelle période de réflexion »*, sans en préciser la date.

La justice maintient Bob Denard en prison

BOB DENARD restera en prison : ainsi en a décidé le juge d'instruction Chantal Perdrix, qui, jeudi 4 juillet, a rejeté sa demande de mise en liberté. Depuis que, menottes aux poignets et entouré de gendarmes, Bob Denard, en octobre 1995, est rentré précipitamment des Comores, où, aidé d'une trentaine de mercenaires, il avait tenté de renverser le président Saïd Mohamed Djohar (*Le Monde* du 30 septembre 1995), c'est la quatrième fois que le magistrat instructeur s'oppose à l'élargissement de son célèbre « client ».

Deux mandats de dépôt expliquent le maintien en prison du mercenaire. Le premier est justifié par l'expédition de l'automne dernier contre le président Ahmed Djohar. Poursuivi pour *« arrestation et séquestration arbitraires en bande armée »* et *« association de malfaiteurs »*, Bob Denard est détenu en même temps que ses deux fidèles lieutenants, Jean-Paul Guerrier, alias capitaine Marquès, et Dominique Malacrino, dit capitaine Siam.

L'autre mandat de dépôt découle de la disparition, le 26 novembre 1989, d'Ahmed Abdallah, prédécesseur du président Djohar. Chef de l'Etat, de 1978 à 1989, le président Abdallah avait été assassiné dans des circonstances peu claires, alors que le mercenaire français était chef de sa garde présidentielle. La brutale disparition du président comorien avait provoqué l'intervention des forces françaises, obligeant Denard à se réfugier en Afrique du Sud. En 1993, il rentrait en France. Entretemps, le 8 février 199[illegible], la famille du défunt avait porté plainte, l'accusant d'avoir trempé dans la disparition de leur chef de file. Une instruction fut ouverte à Paris, et confiée au juge Chantal Perdrix. Détenu deux mois à son retour, Denard avait finalement été libéré, placé sous contrôle judiciaire et menacé d'une nouvelle incarcération s'il ne prévenait pas le juge de ses déplacements. Ce qu'il n'a pas fait lorsqu'il s'est embarqué, en 1995, pour sa dernière aventure comorienne.

Aujourd'hui la famille Abdallah a décidé de faire volte-face et de retirer sa plainte.

Cet épisode pourrait faciliter la mise hors de cause de Bob Denard, embourbé dans l'assassinat du président Abdallah. L'affaire Djohar, en revanche, est plus problématique. Le chef mercenaire se refuse toujours à donner le nom des commanditaires du coup d'Etat, mais les indiscrétions qui commencent à filtrer confortent certaines des hypothèses émises au moment de l'opération. Désireux de faire de l'île un espace financier doté d'importants privilèges fiscaux, un groupe d'hommes d'affaires, notamment taïwanais, alliés à des politiciens comoriens, et avec l'assentiment de certains cercles des services secrets français, auraient contacté Denard pour qu'il écarte le président Djohar, hostile à une opération où ses intérêts n'étaient pas sauvegardés.

Georges Marion

Retour angoissé de 46 enfants au Rwanda

« JE NE VEUX PAS rentrer au Rwanda. » « Si on me renvoie au Rwanda, je me suicide ! » Les réactions d'angoisse étaient quasi unanimes parmi les 46 enfants rwandais qui ont été rapatriés dans leur pays, lundi 7 juillet, par avion militaire, après avoir été hébergés en France pendant deux ans. Les pensionnaires-hutus dans leur grande majorité-de l'orphelinat Masaka de Kigali avaient été évacués en catastrophe par l'armée française, le 11 avril 1994, quatre jours après le début du génocide dont a été victime la minorité tutsi. Arrivés en France, les enfants furent confiés au Conseil général du Loiret, qui les installa au château du Rondon à Olivet. Depuis plusieurs mois, on annonçait un retour imminent, les autorités rwandaises manifestant leur volonté de récupérer leurs ressortissants. Mais la plupart des enfants ne semblent avoir été prévenus de leur départ qu'une semaine auparavant.

Plusieurs associations et la Ligue des droits de l'homme ont dénoncé, dans un communiqué, la précipitation de ce retour. Pour 12 enfants, un membre au moins de la famille a été retrouvé. Pour les autres, la situation est *« particulièrement floue »*, souligne le communiqué.

Au château du Rondon, le retour s'est préparé dans l'émotion. *« Les enfants ont peur. Les plus grands l'expriment, racontent leurs mauvais souvenirs, tentent d'affirmer leur refus de rentrer ! Les plus petits pleurent, sans raisons apparantes »*, raconte Sœur Edith, religieuse polonaise qui était installée au Rwanda depuis treize ans. *« Beaucoup sont venus me voir et m'ont dit : « Ma sœur, je ne veux pas rentrer, je veux une famille française ! »* Vingt-six enfants, dont on est sûr de ne pas retrouver les parents, restent en France. L'inquiétude des aînés est perceptible. L'air grave du personnel rwandais, comme celui des *« mamans françaises »* ne sont pas faits pour rassurer. Les dernières nouvelles du pays des mille collines alimentent le pessimisme. *« Rien n'est fini, les massacres continuent avec intensité. Les deux parties de cette folle lutte politico-ethnique sont aussi déterminées l'une que l'autre à prendre les moyens de continuer jusqu'au bout »*, explique un rwandais.

Les tentatives des autorités organisatrices du retour pour rassurer sur la stabilisation de la situation au Rwanda, confirmée et reconfirmée par l'ambassade de France, n'y font rien. Aucun adulte – ils sont tous hutus – ne rentre.

L'embargo sur la viande bovine britannique aurait été violé

■ **BRUXELLES.** La Commission européenne a mis en garde, lundi 8 juillet, contre des exportations frauduleuses de viande bovine d'origine britannique dans l'Union. Cette mise en garde fait suite à la publication par la presse allemande d'informations selon lesquelles de la viande britannique aurait été vendue en Italie, en infraction à l'embargo.
Un rapport a été adressé à ce sujet à Bonn par l'ambassade d'Allemagne à Rome. La Commission européenne a demandé aux autorités allemandes de lui communiquer toutes les informations en sa possession, a précisé un porte-parole de la Commission. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **GRANDE-BRETAGNE : un inconnu armé d'une machette a** fait irruption, lundi 8 juillet, sur l'aire de jeu d'une classe maternelle, dans la bourgade de Wolverhampton, située au centre du pays. Six enfants et trois adultes ont été blessés au visage et aux membres. Cette agression intervient moins de quatre mois après le massacre dans l'école primaire de la petite ville écossaise de Dunblane, où un désiquilibré sexuel avait tué par balles seize enfants et leur institutrice. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : deux membres de l'organisation raciste américaine Ku Klux Klan,** tous deux déjà condamnés, ont été inculpés de l'incendie d'une église à majorité noire l'an dernier dans l'Etat de Caroline du Sud (sud des Etats-Unis), a annoncé, lundi 8 juillet, le départment de la Justice à Washington. Une série d'incendies a frappé depuis le 1er juin 1995 plus de cinquante églises à majorité noire dans tous les Etats-Unis, mais particulièrement dans le Sud. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : 170 000 mineurs en grève ont bloqué** la ville de Donetsk, la capitale du bassin houiller du Donbass (est), lundi 8 juillet, pour protester contre des retards de plusieurs mois dans le versement de leurs salaires, a rapporté l'agence Interfax. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : une Française a été violée à Phnom-Penh** par trois hommes qui ont pénétré par effraction dans sa résidence, a-t-on appris le lundi 8 juillet dans la capitale cambodgienne. Les autorités royales enquêtent sur la plainte déposée par l'intermédiaire de l'ambassade. L'insécurité croissante à Phnom-Penh a été récemment dénoncée par le roi Norodom Sihanouk lui-même. En particulier, des dizaines d'étrangers ont été dévalisés, ces derniers mois, sous la menace d'armes à feu dans les rues de la ville. La police a dû multiplier ses patrouilles. – *(Reuter.)*

■ **AUDIOVISUEL : Noël Le Graët,** président de la Ligue nationale de football, a confirmé, lundi 8 juillet, que le contrat d'exclusivité signé avec Canal Plus et Canal satellite pour la diffusion en direct des matchs du championnat de France de football, à partir de septembre et jusqu'à l'an 2000, avec paiement à la carte, *« sera respecté »*. Cette déclaration répond aux propos de Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et président de Télévision par satellite (*Le Monde* du 9 juillet) qui affirmait que *« le football sera obligé d'être sur TPS et Canal-satellite »*.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 9 juillet, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

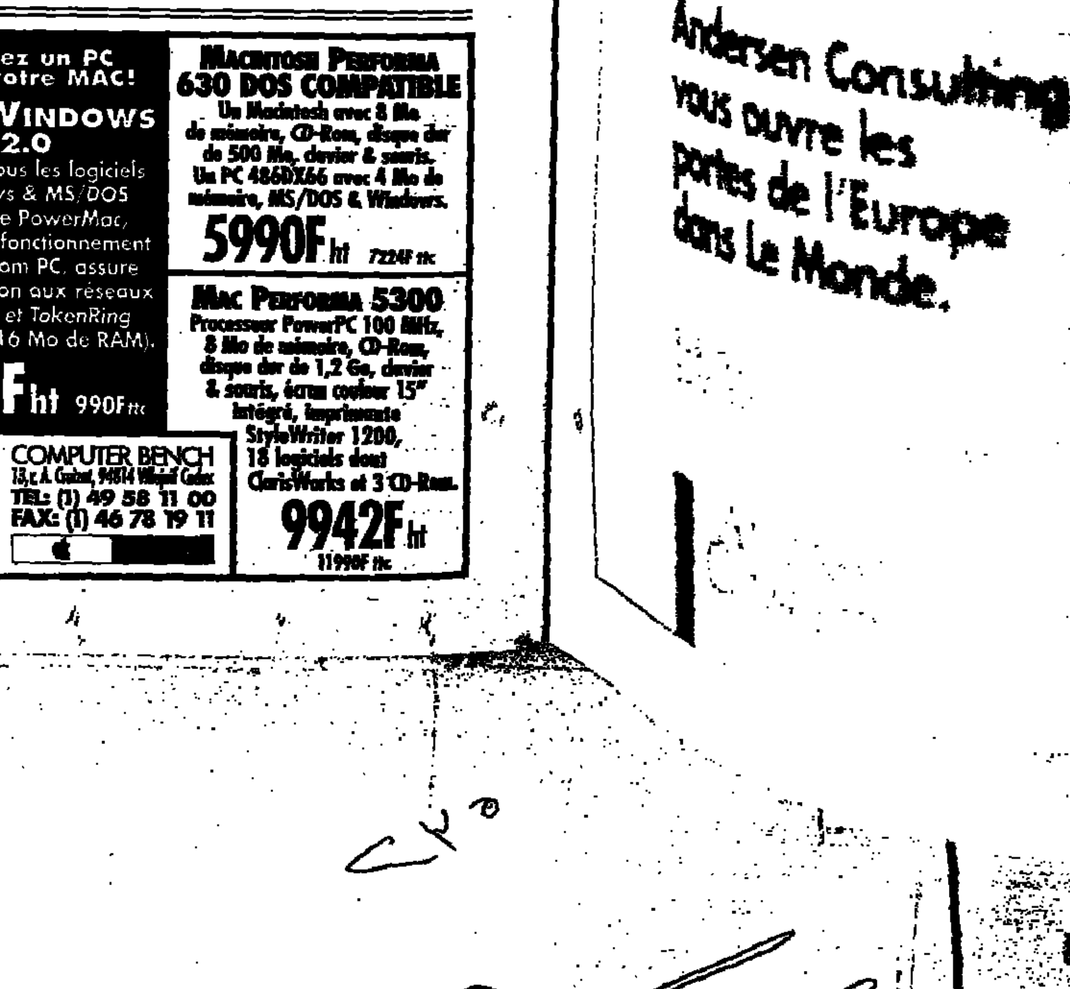
Tokyo Nikkei	21924,90	−1,38	+10,32
Honk Kong index	10890,10	−2,57	+8,92

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 08/07	Var. en % 05/07	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2079,06	−0,94	+11,06
Londres FT 100	3742,60	−0,02	+1,44
Zurich	—	—	+16,34
Milan MIB 30	—	—	+20,30
Francfort Dax 30	2548,83	−1,34	+13,08
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−3,21
Madrid Ibex 35	—	—	+15,26
Amsterdam CBS	—	—	+18,63

Tirage du *Monde* daté mardi 9 juillet 1996 : 447 105 exemplaires. 3



MUTATIONS
L'hôtellerie de plein air recrute et se professionnalise
page V



TRIBUNE
par Frédéric Livian
page IV





PROCHAINE PARUTION INITIATIVES MÉTIERS : le 3 septembre

ANNONCES CLASSÉES
de la page VII à la page XVIII

MERCREDI 10 JUILLET 1996

EMPLOI



NICOLAS VIAL

Les nouvelles technologies permettent de mesurer le travail mais peuvent s'immiscer dans la vie privée

Salariés étroitement surveillés

dossier

DANS l'industrie, le mode de production traditionnel a longtemps permis un système de surveillance des salariés qui avait sa propre logique. Puisque la tâche pouvait se mesurer par le temps qui lui était consacré, la pointeuse *servait d'instrument* de vérification, même si sa présence était mal *supportée par le personnel d'exécution*. Avec l'organisation scientifique du travail et le taylorisme on savait d'autant mieux comment et à quoi un ouvrier devait occuper ses journées que ses gestes et fonctions pouvaient être *décomposés* et chronométrés.

Pour le reste, et pour tout ce qui touche aux comportements individuels, le contrôle s'exerçait par le respect des procédures, parfois très bureaucratiques. A cette époque-là, les gardiens, qui ne s'appelaient pas encore des vigiles, n'étaient pas eux-mêmes sans faiblesses.

Aujourd'hui, la situation a radicalement changé, selon une double conjonction de facteurs qui, plus *encore que par le passé, menace en* outre d'empiéter sur la vie privée. *Parce que le travail devient de plus* en plus informel et abstrait, les *moyens habituels de surveillance* ne parviennent pas à en saisir le contenu, *tandis qu'il reste soumis* – ô combien – à l'exigence de la productivité. *Parallèlement*, les nouvelles technologies offrent des possibilités d'investigation jusqu'à présent inconnues qui, justement, sont capables de traquer ce qui est furtif dans l'exercice professionnel.

La capacité inquisitoriale des instruments désormais à la disposition des entreprises ne connaît pas de limites ou, pis, peut se répandre par effraction, presque sans *que* cela ait été voulu. Extrêmement sophistiqué, l'usage du badge permet de *définir* les zones autorisées de *déplacement mais autorise* également la détection des fréquences *ou des rencontres qui ne seraient* plus fortuites, au point d'offrir cette fameuse « traçabilité » dont *il* a été beaucoup question dans l'affaire de la « vache folle ». L'estimation des coûts par poste téléphonique, de même que la connaissance du nombre des appels, de leur durée et du numéro des correspondants, ouvre la voie à d'autres incursions. Non seulement on peut facturer les communications personnelles, mais il devient facile de procéder à des écoutes, censées être justifiées pour les opérateurs en marketing téléphonique. Pareillement, la vidéosurveillance rend lisibles des *actes anodins, voire graves, tout* comme l'informatique permet de *découvrir le secret des méthodes* de travail de tel ou tel. On peut aussi *imaginer que des informations* très sensibles, liées à la santé et analysées pour des raisons de sécurité dans des professions ou des installations dangereuses, soient utilisées à d'autres fins, dévoilant le toxicomane, le séropositif ou l'alcoolique.

Certes, on peut comprendre que, la nature du travail évoluant vers des activités de caractère intellectuel ou commercial, moins commodes à cerner, les employeurs *aient la volonté d'en mesurer* et d'en apprécier la réalisation. *Si, effectivement, la tendance* consiste à privilégier l'obligation de *résultats* sur l'obligation de moyens, il demeure légitime qu'une évaluation soit faite, à condition, toutefois, que le citoyen dans l'entreprise soit respecté. Ainsi que le rappelle opportunément Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI-FO (Union des cadres et ingénieurs) et membre de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), *« l'intelligence ne s'épanouit qu'en liberté »*.

DÉRAPAGES POTENTIELS

Face à ces menaces et à ces dérapages potentiels, l'arsenal juridique s'est progressivement renforcé avec les lois du 6 janvier 1978 puis du 31 décembre 1992, pourtant méconnues. Mais encore faut-il en voir les limites ou les ambiguïtés, qui donnent lieu à des *jugements* curieux. Ainsi le salarié et *ses représentants doivent être informés* de l'existence d'outils de *surveillance, et de l'objectif poursuivi*, mais ils n'ont pas à donner d'autorisation. *Il* est de plus prévu que le contrôle en question soit *justifié* par la nature de *la tâche* à accomplir et proportionné au but recherché. *Dans* le cas contraire, un licenciement pour vol sera réputé *illégal*, puisque *la* bande vidéo enregistrée à l'insu du coupable constitue une preuve *« illicite »*, par ailleurs modifiable par montage.

Autant de flou nuit donc à l'efficacité de la consultation prévue, tout comme à l'application des textes, mais témoigne aussi de la *complexité d'un domaine en* constante évolution. Il est inhérent aux *progrès technologiques et aux* applications nouvelles auxquelles il convient de s'adapter sans cesse et qui supposeraient une vigilance sans faille. Tout cela est largement confirmé par le rôle défini pour la CNIL dans ces domaines et par ses interventions. Voici en effet un organisme public se trouvant être la seule juridiction qui soit une commission, ne soit pas simplement composée de juristes, ne s'appuie pas sur le droit et qui, cependant, « dit » les principes en s'attachant à veiller à l'émergence de nouvelles pratiques. Mais, là aussi, même si la prévention opère dans le bon sens, les plaintes sont rares et les recours peu nombreux.

Il faut dire que rien n'est simple, à propos de la surveillance. Dans nombre *d'endroits, y compris* parmi les cadres, certains salariés souhaiteraient *paradoxalement le retour* de la pointeuse ou, mieux, du badge, *parce qu'ils ne parviennent* plus à contrôler leur temps de travail *et les heures supplémentaires*. L'activité est devenue tellement diffuse qu'ils ont besoin *de* retrouver des garde-fous. Mais, à l'inverse, on constate *également* que des logiciels permettent de contourner les réglementations en vigueur, dont témoignent les pointeuses – comme chez McDonald's à Lyon – et que, malgré tout, l'instruction du dossier par les inspecteurs du travail ne parvient pas à en faire la démonstration. La technologie et son emploi dament le pion au droit.

Alain Lebaube

STRATEGY CONSULTANTS SENIORS

Paris, Munich, Francfort, Bruxelles, La Haye ...

Andersen Consulting vous ouvre les portes de l'Europe dans Le Monde.

RUBRIQUE CARRIERES INTERNATIONALES

ANDERSEN CONSULTING

General Electric Medical Systems vous propose des opportunités de carrière en rubrique "Secteur de Pointe".



GE Medical Systems

LBW

IUA SAN FRANCISCO

INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA

The Link Between Continents Since 1980

114 Sansome Street ■ San Francisco, CA 94104 U.S.A.

Université à San Francisco

MBA Master of Business Administration for International Management

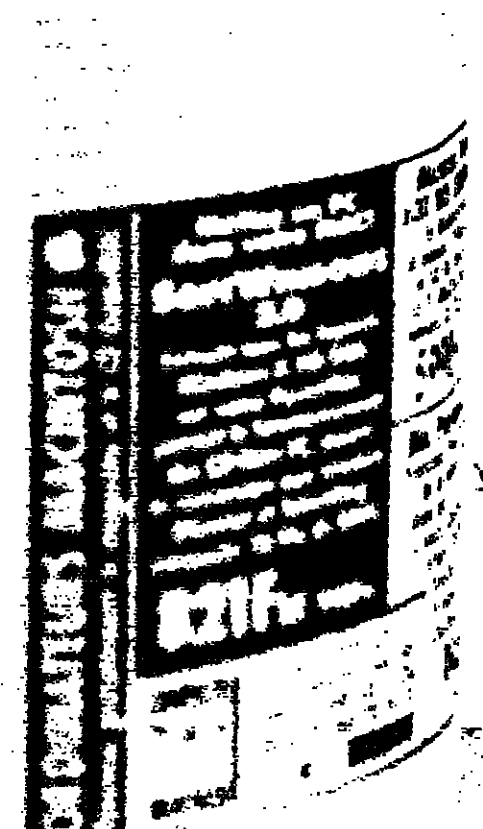
■ *Programme américain intensif de 12 mois à San Francisco,* campus urbain, recrutement multinational.

■ *Pour diplômés de l'enseignement supérieur, avec* expérience professionnelle ou stages validés.

Autres programmes de l'université : **BACHELOR, DOCTORATE** of Business Administration

– European Information Center :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : (1) 45-51-52-52 – Fax : (1) 45-51-09-08
– 114 Sansome St. Francisco CA 94104
Tél. : (415) 397-2000 - Fax : (415) 397-2052
E-Mail : IUA @ IUA. EDU





Peu de plaintes parviennent à la Commission informatique et libertés

Gardienne des bonnes mœurs, la CNIL joue un rôle de prévention et de conciliation, voire de conseil auprès des entreprises

IL est quand même déçu, Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI-FO et commissaire à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) au titre du Conseil économique et social. *« Par rapport à toutes les situations illégales, il y a relativement peu de plaintes qui remontent jusqu'à nous. »* Par méconnaissance de la loi, mais aussi tout simplement *« parce que les instances représentatives du personnel, si promptes à saisir l'inspection du travail pour non-respect du droit du travail, ne prêtent guère attention, ou insuffisamment, à la surveillance électronique des salariés »*. Il peut y avoir aussi de la part du salarié une certaine peur à porter plainte contre son employeur. Une peur dénuée de fondement puisque la commission instruit les dossiers de façon anonyme.

Après une montée en puissance, depuis la création de la CNIL, après l'adoption de la loi du 6 janvier 1988, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, on relève en effet une certaine stabilisation des plaintes depuis cinq ans. Voire un léger recul puisque dans le secteur du travail la CNIL recensait 70 plaintes en 1995 contre 256 en 1994. Des plaintes concernant des questionnaires d'embauche indiscrets, émanant de cabinets de recrutement ou d'entreprises, mais aussi des plaintes portant sur la vidéosurveillance, les autocommutateurs téléphoniques et, nouveauté de ces deux dernières années, sur des enregistrements de conversations téléphoniques à des fins de formation. En effet, de plus en plus de sociétés ont recours au téléphone pour vendre leurs services, notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, dans le marketing direct... Certaines procèdent à des enregistrements de conversations téléphoniques pour analyser le comportement de leurs salariés et, le cas échéant, monter des formations. La question est de savoir dans quel cadre l'entreprise peut se livrer à ce type d'exercice, quelle est la limite entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. N'importe qui, individu, syndicat ou autre, peut saisir la CNIL. Seule règle, la plainte doit être déposée par écrit. Si elle concerne un fichier informatique, la CNIL qui a notamment pour fonction d'enregistrer tous les fichiers informatiques mis en place, que ce soit dans le secteur public ou dans les entreprises privées, vérifie s'il a été régulièrement déclaré auprès d'elle et le contenu du dossier de déclaration. Ensuite, elle écrit à l'organisme ou à l'employeur incriminé en lui demandant des explications sur les faits portés à sa connaissance, qu'ils concernent la mise en place d'un fichier ou toute autre question relevant de sa compétence. *« Ce qui est frappant, c'est que dans la plupart des cas un simple courrier de notre part conduit l'employeur à se mettre en conformité avec la loi »*, souligne Loïc Rousseau, chef du service administration et responsable de la communication à la CNIL. *« Il est rare qu'un employeur refuse de répondre. »* Quand la mise en conformité est effectuée, l'employeur en informe la CNIL, qui adresse une lettre au plaignant pour lui donner le résultat de son action.

MISE EN CONFORMITÉ

Si l'employeur est de mauvaise foi et n'a pas, contrairement à ses dires, officiellement informé ses salariés de la mise en place d'un autocommutateur téléphonique, par exemple, ou d'un système de surveillance, ceux-ci peuvent alors alerter la commission. Mais, en général, l'employeur ne se risque pas à ce genre de manœuvre. *« Souvent les choses en restent là et cela correspond bien à l'esprit de la CNIL qui se veut plus un organisme de conciliation et de concertation que de répression »*, souligne Loïc Rousseau. Si les faits sont plus graves ou que l'employeur ne répond pas ou répond à côté, la situation peut se tendre. La CNIL, va réécrire, brandir le spectre des sanctions pénales inscrites dans la loi. Une procédure de contrôle sur place est organisée. Elle peut aboutir à l'examen du dossier en séance plénière et déboucher sur un avertissement – plus solennel qu'une simple lettre – et qui est susceptible d'être rendu public lors de la publication du rapport annuel. Depuis la création de la commission, quarante-cinq avertissements seulement ont été délivrés. Au stade supérieur, la commission peut décider de dénoncer les faits au parquet. Ce qui est rarissime. Tous secteurs confondus (travail et hors travail), elle n'a procédé qu'à quatorze dénonciations au parquet depuis sa création.

En dehors des plaintes, la CNIL peut être saisie de demande de conseils. 80 % émanent de directions d'entreprises qui envisagent de mettre en place un dispositif et qui veulent connaître la procédure à suivre pour le faire en toute légalité. *« La démarche est intéressante car elle permet de faire de la prévention, d'éviter les dérapages. »* Et puis cela permet à la CNIL de suivre au plus près les évolutions technologiques et la conséquence sur la vie privée des salariés.

Catherine Leroy

Dix-sept membres nommés pour cinq ans

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est chargée de veiller au respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1988 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment en informant toutes les personnes concernées de leurs droits et obligations, en se concertant avec elles et en contrôlant les applications informatiques. La CNIL est une autorité administrative indépendante. Elle est composée de dix-sept membres nommés pour cinq ans : deux députés, deux sénateurs, deux membres du Conseil économique et social, deux membres ou anciens membres du Conseil d'Etat, deux membres ou anciens membres de la Cour de cassation, deux membres ou anciens membres de la Cour des comptes, deux personnes qualifiées proposées par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que trois personnalités désignées en conseil des ministres.

Un dispositif juridique établit des garde-fous

Les lois du 6 janvier 1978 et du 31 décembre 1992 restent cependant méconnues

PROFESSEUR de droit du travail à Paris-I ainsi qu'à l'Institut d'études politiques, Jean-Emmanuel Ray, reprenant l'idée de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*, aime à répéter qu'en matière de nouvelles technologies *« l'essentiel est invisible pour les yeux »*. Terminé le temps des bons vieux contremaîtres. Aujourd'hui, grâce aux progrès techniques, l'employeur dispose d'outils extrêmement sophistiqués pour contrôler l'activité des salariés.

Les caisses des hypermarchés comportent des logiciels susceptibles de repérer la moindre erreur. Grâce au système de surveillance par satellite, un routier peut être localisé quasiment partout. La gestion informatisée des carrières facilite le stockage d'informations concernant les retards, les absences, les congés maladie... Et les badges magnétiques utilisés pour payer la cantine peuvent permettre d'identifier ceux qui, par exemple, consomment, chaque midi, des boissons alcoolisées. Jean-Emmanuel Ray raconte qu'en Allemagne un salarié s'est même vu reprocher de trop fréquenter les délégués syndicaux : à la cantine, son badge passait toujours entre ceux de deux militants...

S'il n'est pas question de remettre en cause le droit pour un patron de contrôler l'activité des salariés, reste à savoir jusqu'où vont les pouvoirs de l'employeur et où commence la liberté individuelle. *« Même s'il existe un lien de subordination avec l'employeur, le salarié reste un citoyen qui doit être respecté »*, résume un inspecteur du travail. L'encadrement juridique repose en partie sur la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, qui prévoit notamment que le salarié doit être informé de tout traitement automatisé d'informations nominatives et avoir accès à ces données. Il a été complété récemment par la loi du 31 décembre 1992, dite Loi Aubry, dont le titre V est consacré au recrutement et aux libertés individuelles dans l'entreprise. Le code du travail et le nouveau code pénal complètent ce dispositif.

Sur le fond, l'article L. 120-2 de la loi Aubry stipule noir sur blanc que l'employeur ne peut pas tout faire en matière de contrôle et que les restrictions au droit des personnes et aux libertés individuelles doivent être justifiées à la fois *« par la nature de la tâche à accomplir »* et *« proportionnées au but recherché »*. L'article L. 121-8 prévoit, lui, sur la forme, qu'*« aucune information concernant personnellement un salarié ou un candidat à un emploi ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à la connaissance du salarié »*. Dans le même esprit, la Cour de cassation, dans un arrêt daté du 20 novembre 1991, avait déjà considéré que tout enregistrement d'image ou de parole à l'insu des salariés constituait un mode de preuve illicite.

« Une caissière avait été filmée, grâce à une caméra cachée, en train de mettre 50 francs de côté, et on l'entendait dire : "Ça, c'est pour ma pomme." *Elle a été licenciée. Elle est allée aux prud'hommes en contestant le mode de preuve et au final la Cour de cassation lui a donné raison »*, rapporte Jean-Emmanuel Rey. Plus récemment, la Cour de cassation, dans un arrêt du 22 mai 1995, a également jugé illicite un licenciement fondé sur des comptes rendus de filatures établis par un détective privé à l'insu du salarié. Les comptes rendus étaient accablants pour ce vendeur technico-commercial, mais l'employeur a été contraint de verser des indemnités de rupture et des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. *« C'est une conception très moderne, qui privilégie la loyauté. On écarte le moyen qui a permis d'établir la preuve parce qu'on juge plus important de sanctionner un procédé illicite »*, souligne l'avocat Michel Henry.

DROIT DES PERSONNES

Au-delà de l'obligation d'informer les salariés des moyens de surveillance mis en place, l'article 422-2-1 prévoit également l'information et la consultation du comité d'entreprise par l'employeur. L'article 422-1-1 précise, lui, qu'un délégué du personnel peut saisir l'employeur s'il constate une atteinte au droit des personnes ou aux libertés individuelles dans l'entreprise, et que celui-ci est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour remédier à la situation. Cette loi reste toutefois peu connue des employeurs, des salariés et même des représentants du personnel. *« Curieusement, dans ma pratique, je n'ai jamais rencontré de comité d'entreprise consulté »*, confirme Philippe Lointier.

> « Aucune information concernant personnellement un salarié ou un candidat à un emploi ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à la connaissance du salarié »

Cet ancien inspecteur du travail des Hauts-de-Seine a, en revanche, en 1992, été amené à intervenir dans une entreprise où, à la suite de vols dans un distributeur de sandwiches, une caméra reliée à un oscilloscope avait été dissimulée dans un faux plafond. En cas de fracture de l'appareil, la caméra était censée se mettre en marche, mais les services de maintenance ont découvert le pot aux roses avant que le moindre film ait pu être réalisé. Ils ont alerté les délégués du personnel qui ont eux-mêmes saisi l'inspecteur du travail. Un rapport a été adressé au procureur de la République, qui a décidé de poursuivre l'employeur. Ce dernier a été condamné à payer une amende de 5 000 francs.

Des affaires de ce genre restent toutefois très rare. *« Nous pratiquons les prud'hommes de façon intensive et, effectivement, nous n'en voyons pas passer beaucoup »*, indique Michel Henry, habitué à défendre les salariés. Il est vrai que ces systèmes de surveillance ne sont pas toujours faciles à démasquer. *« J'ai actuellement le cas d'un délégué central dans une grosse entreprise qui n'arrête pas de me répéter qu'il est sur écoutes téléphoniques. Mais je ne peux rien prouver »*, explique un inspecteur du travail parisien. D'autre part, la banalisation de certains modes de surveillance peut conduire à en minimiser l'impact : *« Des caméras, il y en a partout : dans le métro, dans les rues, alors pourquoi pas dans les entreprises ? C'est devenu relativement admis et les employés se plaignent peu »*, souligne un autre inspecteur du travail. Enfin, au vu de la conjoncture, les salariés ont souvent d'autres chats à fouetter.

Nathalie Mlekuz

Des salariés réclament le retour de la pointeuse

COMBATTUE dans les ateliers voilà encore dix ans, la pointeuse est réclamée dans les bureaux. Sauf qu'elle a changé de nom : il ne s'agit plus de pointer mais de « badger ». A l'origine de cette revendication, les dépassements d'horaires qui sont monnaie courante à l'heure des compressions d'effectifs et de pression croissante de la concurrence.

Pour certains salariés, le contrôle de son temps de travail est le seul garde-fou contre l'élasticité grandissante des horaires. Aussi le débat actuel doit être bien distingué des modes des anciens contrôles d'horaires. En effet, outre la traditionnelle pointeuse qui se borne à contrôler l'heure d'arrivée et de départ des salariés rémunérés au temps de présence (employés et ouvriers), et à laquelle échappent les salariés payés pour une mission (cadres et techniciens), il existe un système de badges qui permet aux salariés de *« gérer leur temps »* dans les entreprises qui ont introduit les horaires variables depuis la loi de 1973 sur les horaires individualisés.

Le groupe de prévoyance Mornay, qui l'a institué depuis 1974, a étendu le système de la pointeuse à l'ensemble de son personnel, cadres compris. La BNP a adopté ce système en 1984, d'abord dans son agence de Bordeaux puis l'a élargi à d'autres succursales.

Comme l'explique Didier Arnaudet, secrétaire du comité d'entreprise de la BNP Bordeaux-Chapeau rouge, la « badgeuse » est bien vécue car les salariés en retirent plus d'autonomie. *« Fini le stress en cas de retard, le matin. La machine enregistre l'heure d'arrivée et calcule le temps à rattraper. Un véritable carnet de bord »*, souligne-t-il.

Tout différent est le débat d'aujourd'hui car il n'oppose plus d'un côté les salariés payés en temps de présence et de l'autre, ceux payés au forfait. Au premier chef, les cadres sont les plus touchés par les heures supplémentaires. *« Contrôler les horaires des cadres nous paraît rétrograde et incompatible avec leur fonction, qui est de remplir une mission. Nous sommes plutôt favorables à la négociation de contreparties aux heures supplémentaires : ouvrir des comptes épargne-temps, allonger la durée des congés... »*, affirme-t-on à la Confédération générale des cadres. *« Rares sont les cas où les cadres demandent le retour de la pointeuse, qui serait la négation de leur autonomie. Mais si certains le font, c'est que l'autonomie de départ a dégénéré en fil à la patte »*, observe l'UCC-CFDT.

Dans le groupe Photos-Service spécialisé dans le développement express de photographies et dont le siège se situe à la Défense, les syndicats dénombrent 20 000 heures supplémentaires pour les 1 300 salariés en 1995. Si la direction annonce une gestion informatique – et non pas manuelle – des horaires du personnel des magasins, les syndicats soulignent qu'aucun contrôle du temps de travail n'existe et n'est à l'ordre du jour. *« Nous travaillons en flux tendu sans respecter les règlements, comme les deux jours de repos consécutifs ou l'amplitude maximale de la journée de onze heures. Sans compter les heures supplémentaires non récupérées... »*, déplore Denis Lauxire, délégué syndical CFDT, qui milite pour le retour de la pointeuse. *« La direction refuse toute négociation depuis janvier 95 »*, ajoute Gilles Blaise, délégué syndical Force ouvrière. Dans des filiales de Thomson, certains syndicats font du contrôle des horaires un préalable aux négociations sur la réduction du temps de travail dans un contexte de sureffectifs. Tel est le cas de Thomson-CSF Airsystem (4 000 salariés). Pour Guy Rolland, délégué syndical CFDT, *« la RTT* [réduction du temps de travail] *ne pourra être efficace que s'il y a un contrôle effectif du temps de travail par le biais d'une pointeuse avec possibilité d'horaires variables pour l'ensemble du personnel »*. Pour l'instant, la direction se garde bien de communiquer sur le sujet. Et, de leur côté, les syndicats réalisent des sondages auprès des salariés. *« Notre enquête montre que 70 %-80 % d'entre eux sont favorables au contrôle du temps de travail, particulièrement les ingénieurs et les cadres... »*, poursuit Guy Rolland.

A l'usine Lever, une filiale du groupe Unilever située à Haubourdin (Nord), réduction du temps de travail rime avec contrôle des horaires. Depuis le mois de janvier 1996 et le passage au trente-deux heures avec annualisation pour éviter des licenciements, la pointeuse concerne l'ensemble du personnel, soit 475 salariés. Le fait de « badger » ne semble pas poser de problème pour les seize cadres. *« C'est peut-être plus délicat pour certains agents de maîtrise issus de la promotion interne qui ont débuté leur carrière comme ouvriers. Pour eux le fait de contrôler à nouveau son temps peut être vécu comme un retour en arrière. Mais ce problème demeure marginal. L'enjeu essentiel réside dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation du travail »*, précise Christian Lantoine, responsable de ressources humaines de l'usine Lever.

Clarisse Fabre

La technologie peut aussi favoriser les abus des employeurs

SI la technologie offre de multiples moyens de surveiller les salariés, elle peut aussi être utilisée pour masquer les infractions des employeurs à la législation sociale... Un des restaurants McDonald's de la banlieue de Lyon est soupçonné d'avoir mis en place une double comptabilité informatique des heures de travail pour dissimuler les amplitudes horaires et des journées à rallonge. L'affaire fait l'objet d'une instruction. Celle-ci a été engagée à la suite d'un procès-verbal dressé, il y a maintenant près de deux ans, par l'inspection du travail, mais alors jugé insuffisant pour parfaitement élucider la situation.

L'histoire remonte à 1992, date à laquelle un salarié s'est plaint de n'avoir pas été rémunéré pour toutes des heures de travail. Celui-ci avait alors trouvé, dans une poubelle, un bordereau sur lequel ses heures de pointage étaient modifiées. Ce bordereau ne pouvait cependant avoir valeur de preuve car la direction aurait pu faire valoir une erreur de saisie. L'année suivante, un conflit éclata entre la direction et le personnel qui voulait se doter d'une représentation syndicale. La mise en examen de plusieurs directeurs lyonnais – dont l'un est devenu depuis président de McDonald's France – pour entraves à l'exercice du mandat de délégué syndical, au fonctionnement du comité d'entreprise et pour pressions exercées sur le personnel lors d'élections professionnelles permit alors aux langues de se délier. Ce délit a été amnistié lors de la dernière élection présidentielle.

« Les salariés étaient obligés de "dépointer" quand il n'y avait pas d'activité, mais devaient rester à la disposition du restaurant, explique Saïd Hammache, secrétaire du syndicat CFDT Commerce et Services du Rhône. *Un responsable nous a lui-même rapporté qu'il existait un système permettant, à l'insu des salariés, de rectifier à la baisse le nombre d'heures enregistrées par la pointeuse. »* Saisis par le syndicat, les inspecteurs du travail constatèrent eux-mêmes lors de leur intervention la présence d'une double comptabilité des horaires, sans néanmoins pouvoir établir l'existence effective de fraude. La pointeuse du restaurant était, en effet, en parfaite conformité avec la réglementation du travail.

CONVENTION COLLECTIVE

Cependant, dans l'informatique à laquelle celle-ci était reliée, figuraient des fichiers qui correspondaient tous à une disposition législative ou conventionnelle : durée journalière, hebdomadaire, temps de repos obligatoire entre deux journées de travail, indemnités de repas... A quoi servaient de tels fichiers ? Ne servaient-ils pas à déceler d'éventuelles irrégularités vis-à-vis du code du travail, ou de la convention collective, de façon à effectuer des corrections sur les durées enregistrées par la pointeuse ?

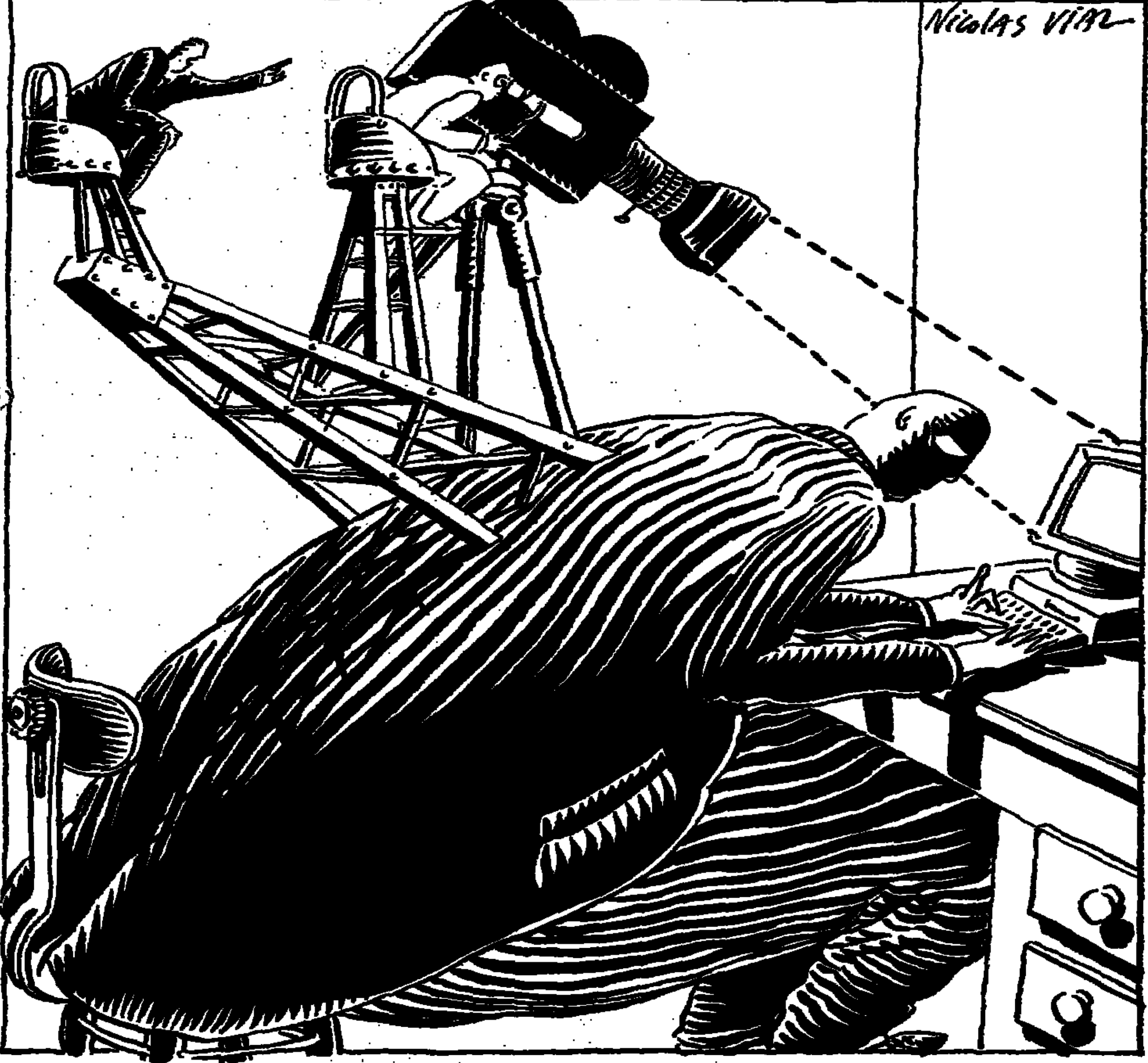
Chez McDonald's en général, et dans ce restaurant en particulier, la plupart des salariés sont à temps partiel et les heures supplémentaires sont nombreuses. Or, selon le code du travail, les heures complémentaires demandées à une personne à temps partiel ne peuvent excéder le dixième de la durée fixée à son contrat de travail. Il y a donc tout lieu de penser que les fichiers se rapportant aux dispositions législatives ou conventionnelles permettaient de modifier les pointages et donc faire disparaître les dépassements au quota légal d'heures complémentaires. Cela n'empêchait pas l'employeur, en cas de contestation des salariés, de rémunérer de façon déguisée ces heures, effectuées mais non comptabilisées, sous forme de prime exceptionnelle. En agissant ainsi, la direction pouvait néanmoins minorer les indemnités de repas dues aux salariés (celles-ci dépendant du nombre d'heures effectuées), ne pas respecter les onze ou douze heures de repos obligatoires entre deux journées de travail. Et empêcher toute requalification des contrats de travail de son personnel : lorsqu'un salarié à temps partiel est appelé à effectuer régulièrement des heures complémentaires, il peut en effet demander une requalification de son contrat, au regard de sa durée de travail effective.

Les plaintes des salariés se sont aujourd'hui taries. *« McDonald's développe l'emploi, alors, on laisse l'entreprise tranquille,* déplore Saïd Hammache. *La lutte contre le travail précaire n'est pas considérée comme une priorité aujourd'hui. »*

Laetitia Van Eeckhout



Un dispositif juridique
établit des garde-fous



Le travail et la vie privée sous l'œil électronique

Les systèmes de vidéosurveillance de haute technologie peuvent contrôler les salariés dans leurs moindres faits et gestes

EN août 1994, un rapport de l'OIT (Organisation internationale du travail) tirait déjà la sonnette d'alarme. Dénonçant la *« perte de vie privée »* des salariés sur leur lieu de travail, l'étude révélait que les *« nouvelles technologies »* permettent *« désormais aux employeurs de surveiller leurs salariés dans la quasi-totalité de leurs activités au travail »*. Depuis, on s'en doute, le phénomène n'a fait que s'accentuer. Badge, vidéosurveillance, autocommutateur, logiciel informatique : la panoplie des techniques de contrôle a largement conquis les entreprises françaises. Plaçant le salarié sous haute surveillance, elles permettent surtout d'accroître sa productivité au travail.

Il existe toujours, bien sûr, les bonnes vieilles méthodes, désormais archiconnues ; mais c'est surtout grâce aux nouvelles technologies que la surveillance des salariés au travail a franchi un nouveau stade dans certaines entreprises. Systèmes électroniques, informatiques, optiques : les employeurs ont toute une gamme de produits sophistiqués à leur disposition.

Les badges, par exemple, outre le fait qu'ils sont couramment utilisés pour le pointage des horaires, permettent de contrôler le déplacement des salariés. Il suffit pour cela d'équiper d'un Digicode ou d'un lecteur de badge l'entrée d'un atelier, d'un bureau ou d'un ascenseur, pour en maîtriser l'accès. Mieux : certains systèmes, comme celui utilisé par cette entreprise du sud de la France, permettent de suivre à la trace les allées et venues du personnel. Doté d'un badge électronique qu'il doit garder en permanence sur lui, chaque salarié circule dans des enceintes équipées de capteurs. Il suffit de demander à l'ordinateur la mémoire des informations enregistrées pour reconstituer des parcours individualisés... Ce qui peut avoir son utilité, pour des raisons de sécurité, sur certaines zones sensibles telles que les centrales nucléaires ou les plates-formes de forage en mer.

Les systèmes de vidéosurveillance fournissent, eux, des informations plus personnalisées encore. En plaçant des caméras aux endroits qu'ils jugent stratégiques, les employeurs peuvent être en permanence informés du comportement de leurs salariés. Et avec une efficacité d'autant plus redoutable que les technologies les plus performantes leur permettent de s'équiper de caméras autodômes (champ de vision à 360), voire d'appareils dits « intelligents » qui détectent et signalent le moindre mouvement. L'attitude sur le poste de travail, les déplacements, les amitiés ou les inimitiés : tous ces actes sont donc détectés, filmés, et peuvent être canalisés.

Enfin, dernier outil largement répandu dans les entreprises : les autocommutateurs téléphoniques. Au départ, ce dispositif technique permet de répartir les flux d'appels téléphoniques sur plusieurs postes. Mais il permet également d'enregistrer les numéros téléphoniques qui leur sont connectés, le temps des communications, etc. La facturation aux salariés d'appels personnels a ainsi pu se développer dans les entreprises. Mieux : de nombreux autocommutateurs disponibles aujourd'hui sur le marché sont équipés d'un module d'écoute des conversations téléphoniques...

« La difficulté avec ce genre de technologie, c'est que dans la plupart des cas les employeurs les utilisent à l'insu des salariés, précise Marie Jacek, membre du secteur droits et libertés de la CGT. *Nous avons par exemple eu le cas d'une entreprise qui enregistrait les conversations téléphoniques de ses employés. Lorsque le système a été découvert, la direction s'est justifiée en précisant qu'il s'agissait d'une "nouvelle méthode de formation continue" ! »* Et que penser de cette autre entreprise qui a jugé bon d'installer des lecteurs de badge à l'entrée de ses toilettes ? Ou de cette troisième qui vient de placer une caméra vidéo juste devant l'entrée du local syndical ?

Certes, légalement, les employeurs sont censés communiquer aux salariés – et déclarer à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) – la finalité exacte de l'installation de tel ou tel système. Les motifs avancés par les entreprises sont d'ailleurs des plus sérieux : sécurité des biens et des personnes, lutte contre le vol, détection des incendies, etc. Mais qui peut vérifier l'utilisation exacte qui est faite de ces techniques ? Une cassette vidéo peut servir à bien des choses. *« C'est par exemple utile lorsqu'on veut licencier quelqu'un et qu'on cherche une faute professionnelle »*, précise cet inspecteur du travail.

HARCÈLEMENT

« Toutes ces techniques modernes de contrôle ou de surveillance constituent une forme de harcèlement permanent des salariés, souligne de son côté Hubert Bouchet, membre de la CNIL et secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs FO. *Avant, chaque outil de surveillance avait une finalité très précise et avait un caractère transparent pour le salarié. Un vigile, par exemple, était vite repéré et pouvait avoir des faiblesses. Aujourd'hui, il s'agit d'outils universels, infaillibles et dont la finalité échappe aux salariés. »*

Il est en tout cas une finalité qui n'échappe guère aux personnes averties, et encore moins aux employeurs : le suivi automatique et continu des tâches de travail et le contrôle de la productivité. C'est clairement le cas dans cette entreprise française qui vient d'installer des lecteurs de badge sur ses postes de production : à chaque début et fin d'opération, l'opérateur doit entrer son badge. Côté vidéosurveillance, certaines sociétés de conseil en ont fait une de leurs spécialités : à l'aide de films vidéo tirés de caméras placées sur des lignes de production, les consultants ont développé l'art de dénicher les « gisements » de productivité...

Surtout, ces nouvelles techniques de surveillance permettent d'appliquer un contrôle de la productivité dans des activités qui jusqu'ici ne s'y prêtaient guère. Comme cette société parisienne de service d'assurances où les chargés de clientèle qui travaillent par téléphone sont individuellement repérés sur l'écran informatique de leur chef. A tout moment, ce dernier peut savoir combien d'appels ont été traités par tel ou tel poste, le nombre d'appels en attente, la durée moyenne des communications, les temps de pause, etc.

« Dans de nombreuses sociétés du secteur tertiaire, les nouvelles techniques de surveillance sont aujourd'hui couplées à des logiciels informatiques très performants, précise Jean-Luc Rageul, secrétaire général adjoint de l'union départementale CFDT de Paris. *Chaque acte de travail peut ainsi être identifié, analysé, optimisé. »* Heure de connexion du micro-ordinateur, nature du travail en cours, temps passé sur chaque dossier : avec la disparition du support papier, ces programmes informatiques permettent à la hiérarchie de suivre en temps réel les étapes et les performances du travail de chacun. Autant dire que le taylorisme a encore de beaux jours devant lui...

Olivier Piot

Repères

● **Fichiers** : 430 000 fichiers informatiques étaient déclarés auprès de la CNIL au 31 décembre 1995.
Les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements informatisés ont permis de développer en France une politique de prévention dans le domaine de la vie privée et des libertés individuelles ou publiques. La directive européenne d'octobre 1995, qui doit être transposée en droit interne dans les trois ans, prévoit un net assouplissement des systèmes de formalités préalables et un renforcement du contrôle a posteriori.

● **Droit d'accès** : toute personne a la possibilité de connaître l'existence ou non de données la concernant dans un fichier automatisé ou manuel et, si elle le désire, d'en obtenir communication. L'exercice de ce droit permet à l'individu de contrôler l'exactitude des données stockées le concernant et, au besoin, de les faire rectifier ou effacer. En cas de difficulté, il est possible de saisir la CNIL. Toute entrave à l'exercice de ce droit d'accès est pénalement sanctionnée. Dans les faits, peu de salariés se risquent à exercer ce droit. Ils l'exercent généralement à l'occasion de litiges, en cas de licenciement ou de sanction disciplinaire.

Alcool ou drogues dans l'entreprise

Prévention et sensibilisation plutôt que contrôles systématiques

LORSQU'UN salarié se présente aux portes de son entreprise de transport routier, il ne peut les franchir qu'après s'être soumis au verdict d'un éthylomètre. Si ce dernier est positif, le chauffeur est prié de rentrer chez lui se reposer. Intrusion dans la vie privée ? En tout cas la mesure est inscrite au règlement intérieur après accord entre la direction et le comité d'entreprise, soucieux tous les deux de limiter les dégâts causés par un important problème d'alcool au sein de la société. On est là dans le consensus.

Qu'en est-il en revanche des contrôles à l'insu des salariés ? Toxicomanie, séropositivité, alcoolisme.... le champ d'investigation est ouvert. Pas de paranoïa. La CNIL précise d'abord *« n'avoir jamais eu à statuer officiellement sur le sujet »*. Aucune saisine récente et, quoi qu'il en soit *« si un jour le problème se posait »*, la Commission informatique et libertés indique « qu'elle *se positionnerait au regard de la nature des fonctions du salarié concerné et de la pertinence à réaliser des dépistages »*. On est là au cœur du sujet. Si l'on s'intéresse à tous les salariés dont le métier n'a pas de conséquences sur la sécurité et le bien-être des usagers, aux yeux des professionnels amenés à les suivre sur leurs lieux de travail, la question de leur *« flicage »* dans les trois domaines évoqués semble *« marginale »*. *« Concernant l'alcool, je dirai au contraire,* estime ce médecin du travail, *que nous avons plutôt affaire à une grande tolérance ». « J'ai vu une fois dans une entreprise un contremaître avoir un coup de sang et saccager un bar clandestin,* raconte cette assistante sociale, *mais c'est vraiment une exception »*.

MÉTIERS À RISQUES

Le sujet devient beaucoup plus délicat dans des sociétés où, pour des raisons de sécurité évidentes (transports, centrales nucléaires, etc.) l'aptitude d'un salarié à son poste est primordiale. Des règles officielles existent et les visites médicales annuelles se révèlent bien évidemment des points de passage clés. Air France en a même instauré deux par an pour les pilotes de plus de quarante ans. Mais que ce soit la compagnie aérienne, la SNCF ou la RATP, toutes trois indiquent *« ne pas procéder à l'insu des salariés à des dépistages du type alcool, drogue et HIV. » « Nous réalisons régulièrement des campagnes de sensibilisation aux dangers de l'alcool,* indique-t-on à la SNCF. *Pour le reste tout se passe entre le cheminot et le médecin du travail, qui est le seul en mesure de prononcer l'inaptitude ».* Pour l'ensemble de ces métiers à risques, si litige il peut y avoir, ils apparaissent plutôt lors des examens de recrutement.

Des associations comme Aides ou Act Up ont déjà alerté l'opinion publique sur le dépistage HIV réalisé, selon elles, à l'insu des salariés, qui une fois fait le prélèvement sanguin, ne sont plus maîtres des tests effectués. *« Nous ne savons donc pas, par exemple, ce qui se passe dans la restauration, notamment pour les cuisiniers,* explique-t-on à Aides. *Les craintes de coupures peuvent amener des employeurs à faire vérifier si leurs employés sont séropositifs ou non. »* En mars 1993, plusieurs dizaines de militants d'Act Up avaient même fait irruption dans le bureau de Jacques Fournier, alors PDG de la SNCF (voir *le Monde* du 4 mars 1993) pour protester contre l'entreprise publique qui, selon l'association, avait fait procéder à des dépistages HIV à l'insu du personnel. Après le démenti formel de la SNCF, le docteur Raymond Trarieux, chef du service médical du travail (section transports), avait été chargé par Jean-Louis Bianco, alors ministre du logement et des transports, d'une mission d'investigation sur la question, qui n'a pas donné de suite, comme on le précise au siège de l'entreprise. Le débat repose finalement sur l'utilisation réelle des analyses effectuées lors des visites médicales.

« Le médecin du travail est le seul en mesure de prononcer l'inaptitude »

Les urines peuvent ainsi révéler, puisque certaines molécules persistent longtemps, l'usage régulier de drogues. Si les traces d'alcool disparaissent en moyenne au bout de vingt heures dans le sang, la présence en nombre élevé de gamma GT (enzymes qui augmentent généralement au cours de l'alcoolisme chronique mais aussi dans d'autres maladies) est un indicateur d'alerte. Ce sont les moyens les plus classiques. Mais il en existe d'autres. Ce médecin du travail explique ainsi faire très attention aux résultats des radiographies. Des côtes foulées qui peuvent témoigner de chutes fréquentes sont aussi un marqueur possible d'alcoolisme. Mais on est là, comme pour le reste, en principe dans le secret médical.

Marie-Béatrice Baudet

Des formations courtes pour de réels débouchés.

■ DE NIVEAU BAC, vous hésitez à entreprendre des études longues et hasardeuses. L'anonymat qui règne en Faculté, l'obligation de travailler seul(e) dans un contexte que vous ne connaissez pas vous inquiètent.

DE NIVEAU BAC + 2, vous souhaitez vous orienter vers une formation concrète, qui valorise au mieux vos acquis universitaires et vous mette en relation avec le monde professionnel.

Ecole de l'alternance, le CEFIRE vous propose de nombreuses formations courtes, toutes homologuées par l'Etat.

Vous approfondirez vos connaissances et perfectionnerez vos compétences dans les domaines de la Gestion et du Marketing, en choisissant l'une des options que nous vous proposons. En parallèle, vous compléterez cet enseignement par une présence active en entreprise, dans le cadre d'un contrat de qualification ou en rythme alterné, moins intensif.

Ainsi acquerrez-vous, en 1 ou 2 ans, les connaissances nécessaires pour devenir un(e) Attaché(e) Commercial(e) ou Cadre de Gestion d'Entreprise parfaitement opérationnel(le).

Pour vous aider à choisir la formation qui vous correspond le mieux, dans d'autres filières ou selon d'autres modes d'alternance, téléphonez-nous au Numéro Vert : 05 00 12 31 (appel gratuit), ou écrivez-nous : CEFIRE, Groupe INSEEC, 31 quai de la Seine, 75019 Paris.

CEFIRE Paris
Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé
A l'école de l'alternance

L'« organisation qualifiante » : une pensée unique ?

par Frédéric Livian

AU cours d'une conférence devant des industriels, un responsable du ministère du travail parlait récemment d'*« organisations qualifiantes »* pour exprimer l'objectif commun de son administration et des entreprises soucieuses de modernité. Dix ans déjà ont passé depuis le rapport Riboud, qui a lancé cette notion, théorisée à de nombreuses reprises (notamment dans ces colonnes) par le sociologue Philippe Zarifian.

Avant que ce mot d'ordre ne devienne une nouvelle « pensée unique », il convient de revenir sur ses présupposés et d'en voir les difficultés d'application aujourd'hui constatées dans les entreprises.

Le point de départ est une représentation du travail comme étant devenu récemment incontrôlable et aléatoire. L'événement deviendrait le fait premier auquel les salariés devraient faire face avec une ingéniosité sans cesse renouvelée. L'ouvrier accède enfin à une activité noble : il *« maîtrise des incertitudes »*, comme l'écrit le rapport Boissonnat. Toute tentative de description et de codification serait donc vouée à l'échec. Cette première idée débouche naturellement sur une apologie de l'informel et une critique du prescrit. Elle rejoint des oppositions classiques en sciences sociales du travail : travail prescrit-travail réel, mais elle fait peu de cas de l'articulation essentielle entre ces deux facettes. L'opérateur a aussi besoin du prescrit, qui n'est pas automatiquement contraignant et taylorien. Les consignes de marche, les règles et les procédures l'aident à circonscrire sa tâche, à réduire le risque, à se relier aux autres.

La recherche d'une organisation satisfaisante du point de vue socio-technique est vouée à l'échec si l'on considère les deux termes de cette dichotomie comme inconciliables.

Le cœur du modèle proposé est l'opposition organisation qualifiée-organisation qualifiante. Le qualifiant serait le dynamique, par opposition au qualifié, qui serait statique et rigide. Or, de nombreux auteurs ont déjà fait valoir que la qualification est un processus social de reconnaissance que l'organisation seule ne peut conduire sans les acteurs institués qui l'habitent. Encore faut-il qu'ils l'habitent suffisamment longtemps (comment l'organisation pourrait-elle « qualifier » des salariés en situation précaire ?)

Mais, surtout, le modèle de l'organisation qualifiante est discret sur les moyens par lesquels des progrès permanents seraient apportés aux compétences reconnues des salariés, au moment où la rotation des emplois s'accélère et les budgets formation se contractent. De larges secteurs du salariat : le chef de rayon dans un grand magasin, la téléopératrice, l'ouvrier en PME, l'infirmière, pour ne citer que quelques exemples, se contenteraient d'organisations *« simplement qualifiées »*, c'est-à-dire où les différents éléments de leur relation d'emploi seraient clairs, reconnus, et relativement stabilisés (ou susceptibles de changements négociés).

> La stratégie de l'entreprise doit être connue, afin que les salariés puissent se la « réapproprier » à leur niveau

Le modèle de l'organisation qualifiante repose également sur la transparence. La stratégie de l'entreprise doit être connue, afin que les salariés puissent se la *« réapproprier »* à leur niveau. Hypothèse aventurée, sauf exception, dans le système français de relations sociales, même si beaucoup convergent pour appeler à son évolution.

L'organisation qualifiante débouche enfin sur une gestion des compétences dont les fondements sont louables, mais qu'on aurait tort d'isoler d'un mouvement général de recul par rapport à des engagements conventionnels. La définition par les directions des compétences souhaitables, l'extension de cette notion à des comportements de plus en plus larges, soulèvent des questions redoutables. On n'est du coup guère surpris que, comme le montrent de récentes recherches en gestion des ressources humaines, la mise en œuvre concrète de cette gestion des compétences soulève de moins en moins d'enthousiasme, y compris dans des entreprises « pionnières » dans ce domaine. Très rares par exemple sont les entreprises qui ont changé leur système de rémunération en le fondant sur les seules compétences des personnes. La référence à une place dans l'organisation (même assouplie) et à un niveau reconnu est peut-être moins évitable que certains ne l'ont cru.

Une dernière question se pose : sur quelle représentation du salarié comme acteur le modèle se fonde-t-il ? On y voit un salarié bien intégré, dans son groupe de travail, s'investissant dans son activité professionnelle, ouvert aux apprentissages, prêt à prendre des risques. Une sorte de nouveau « héros positif », partenaire d'une modernisation aux vertus indiscutées. Cette vision correspond peut-être à un idéal à atteindre selon certains. Mais en quoi est-elle compatible avec les conditions concrètes de travail et d'emploi résultant de certaines pratiques actuelles de flexibilité et de productivité ?

Si on ne s'interroge pas aussi sur les durées et les rythmes de travail, sur les évolutions dans les trajectoires professionnelles, sur les pratiques d'information et de formation, on risque fort d'en rester à un mot d'ordre séduisant… et inutile.

Frédéric Livian *est professeur à l'IAE-Université Jean-Moulin-Lyon-III.*

Les acousticiens se spécialisent et se rendent indispensables

De plus en plus sollicités, les professionnels de l'acoustique répondent aux nouvelles exigences en matière de bruit

IL avait l'habitude d'entrer dans un lieu, une salle de concert, par exemple : là, tel un gourou, il claquait dans ses mains puis tendait l'oreille. Chacun écoutait alors son diagnostic, suivait ses conseils à la lettre. Forgé par des années d'expérience et d'observation, le métier d'acousticien se transmettait alors souvent de père en fils. Quel changement avec ce qui se pratique aujourd'hui ! Au cours des quinze dernières années, la science de l'acoustique a conquis de multiples secteurs d'activité. Enrichie de nouvelles techniques de calcul et de mesure, bousculée par l'arrivée de l'informatique, elle est à présent pratiquée par de véritables spécialistes.

« L'évolution récente du métier d'acousticien est liée à trois tendances fortes, souligne Alice Debonnet-Lambert, directrice du Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) : *la mise en place d'un vaste tissu réglementaire concernant le bruit, une sensibilisation plus grande de tout un chacun à ses nuisances, enfin un essor important des techniques. »* Directives européennes, loi-cadre sur le bruit (1992), réglementation sur les nuisances sonores dans les logements (1994) : qu'il s'agisse des infrastructures urbaines, du bâtiment ou des installations industrielles, de nombreux textes obligent aujourd'hui les bâtisseurs, les employeurs ou les fabricants à limiter les nuisances sonores.

Parallèlement, *« le nombre de plaintes de particuliers liées au bruit a connu un bond considérable*, poursuit Alice Debonnet-Lambert. *En 1978, nous avions environ trois cents demandes par an, aujourd'hui, nous en enregistrons de douze à quinze mille par an en direct, et autant sur notre serveur Minitel »*. Qu'il s'agisse de « comportements de voisinage » ou de gênes produites par l'équipement d'un bâtiment – chaufferie ou ventilation extérieure, par exemple –, les poursuites en justice se multiplient. Car, tout en se sentant protégé par la réglementation, le grand public est devenu exigeant. Le bruit, chacun s'en préoccupe aujourd'hui chez lui, sur son lieu de travail, mais également en tant que citoyen ou consommateur.

La simulation numérique

« L'utilisation de l'informatique a considérablement fait évoluer les sciences de l'acoustique et leurs applications »*, précise Olivier Warusfel, responsable du département acoustique des salles à l'IRCAM (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique). Très largement utilisée dans le domaine musical, l'informatique a également gagné ses lettres de noblesse *dans d'autres domaines*. Après les *techniques de simulation sur maquette* – à partir de la diffusion d'ultrasons –, la numérisation permet aujourd'hui d'entrer sur ordinateur toutes les données d'un site et de simuler à l'avance la qualité et les effets induits de la propagation sonore. *« Nous avons déjà développé différents logiciels de simulation*, souligne Jacques Roland, responsable du département acoustique du Centre scientifique et technique du bâtiment. *Ils sont aujourd'hui utilisés aussi bien pour la conception de salles de concert que pour la construction d'infrastructures urbaines. »

DES SONS « DÉODORISÉS »

Les industriels l'ont d'ailleurs bien compris, eux qui misent – sans y être toujours contraints par les textes – sur la qualité sonore de leurs produits pour séduire les consommateurs. Appareils électroménagers, automobiles, jouets : les publicités affichent le confort d'une portière de voiture qui claque sans réveiller bébé ou d'un réfrigérateur qui ronronne discrètement dans son coin. Sans parler de cette nouvelle vogue d'appareils dits de « bruits blancs », véritables « déodorants » des sons qui visent à masquer les bruits encombrants par la diffusion du clapotis d'une pluie fine, voire du ressac marin…

On l'imagine, cette forte progression et diversification de la demande a très largement fait évoluer le métier d'acousticien. Au cours des cinq dernières années, tout un secteur d'ingénierie privée s'est développé (ingénieurs-conseils indépendants et bureaux d'études) qui offre ses prestations aux cabinets d'architectes et aux industriels, sans oublier les collectivités locales. Et l'ingénierie publique n'est pas en reste. Un organisme de recherche comme le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) possède en effet un département acoutisque qui développe depuis cinq ans une activité de conseil lui permettant de répondre à divers appels d'offres.

Infrastructures urbaines, bâtiments, salles de concert et de spectacles, installations et produits industriels : *« Dans chacune de ces spécialités, notre rôle consiste à établir des diagnostics et à proposer des solutions »*, précise Jean-Michel Mondot, directeur associé du bureau d'études Acouphèm. Ecrans et couvertures sonores, matériaux spéciaux : *« Prescripteurs pour améliorer des situations existantes, nous sommes de plus en plus sollicités pour intégrer les contraintes de bruit dès la conception de différents projets »*, poursuit Jean-Michel Mondot. De nombreux domaines font donc aujourd'hui appel à des acousticiens. Et ces derniers sont d'autant plus obligés de se spécialiser que l'évolution des techniques de calcul et de mesure des sons – grâce, notamment, au procédé de simulation par numérisation – exige dans chacun des cas des compétences toutes particulières.

« Le problème reste que, devant cette myriade d'applications, l'offre de formation en acoustique reste très en deçà de la demande », souligne Jacques Jouhaneau, titulaire de la chaire d'acoustique au CNAM. Quelques DEA se sont bien créés, çà et là, ces dernières années, de même que certaines options en fin de cycles scientifiques. Mais le CNAM reste curieusement le seul organisme à offrir une formation d'ingénieur en acoustique. *« Chaque année, nos élèves sont déjà recrutés avant même d'avoir fini leur formation »*, précise Jacques Jouhaneau. Mais, chaque année aussi, les demandes ne peuvent être satisfaites. *« C'est dommage*, poursuit-il, *car la tendance récente montre que les entreprises, après avoir fait appel à des compétences extérieures, s'orientent vers la création de postes à temps plein. La fonction d'ingénieur acousticien est appelée à s'imposer rapidement, tout comme s'est imposée celle de l'ingénieur chargé de la sécurité… »*

Olivier Piot

RÉSULTATS DU BAC
Dès le 10 juillet
BAC PRO
Académies
PARIS-CRÉTEIL-VERSAILLES
(Tous les résultats individuels)
3,48 F/mn - LE MONDE
Minitel 3617 LMPLUS



lectures

Changer nos priorités

L'ENTREPRISE FACE À LA QUESTION DE L'EMPLOI
de Dominique Thierry
L'Harmattan, 224 p., 130 F.

DOMINIQUE THIERRY a été, en France, un des précurseurs de la réflexion et de l'intervention sur les politiques d'emploi des entreprises (il a créé la société de conseil Développement et Emploi il y a quinze ans). Il livre ici les enseignements de son expérience. Ce faisant, il brosse le tableau de nos difficultés à comprendre et à intégrer les ruptures qui ont marqué l'économie et la société depuis vingt ans. Feignant de les ignorer, nous sommes devenus les *« quasi-champions du monde de la productivité » : « collectivement, nous préférons travailler de façon de plus en plus intensive, pour gagner davantage et payer de plus en plus de charges sociales permettant un compromis social fait d'exclusions et d'amortisseurs sociaux »*.

Indicateurs de gestion exclusivement tournés vers cette productivité et négligeant les autres facteurs de développement de l'entreprise, préférence pour la flexibilité externe qui marginalise une partie de la population active, discrimination par l'âge, le constat est sévère et juste. Et il vise autant un consensus implicite que l'attitude des managers.

Partant d'une analyse très argumentée, l'auteur suggère une modification de ces fonctionnements, *« une inversion des rapports entre l'économique et l'emploi »*, celui-ci devenant *« un objectif en soi et non une résultante »*. Il propose aussi *« un nouveau pacte social »* après un débat *« sur le rôle du syndicalisme dans un contexte postindustriel où l'inacceptable est, au total, plus à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'entreprise »*.

La réaffirmation du politique, *« redevenant prééminent »* par rapport à l'économique, vient en conclusion et rejoint les appels, de plus en plus pressants ces derniers mois, des opposants au tout-libéralisme. Au début des années 80, Dominique Thierry écrivait que la solution au problème de l'emploi viendrait *« du terrain »*. Aujourd'hui, sans récuser cette dimension, il voit avant tout le salut dans les initiatives des politiques publiques, y compris au niveau européen. Un renversement de perspective pour une fin de siècle en mal de cohérence, voire de cohésion.

Management, mode d'emploi

DIRIGER ET MOTIVER (Secrets et pratiques)
sous la direction de Nicole Aubert.
Les Editions d'organisation (288 p., 198 F.)

AUTANT prévenir le lecteur alléché par le sous-titre de l'ouvrage : il n'y trouvera pas la révélation de secrets qui auraient été jusqu'ici soigneusement cachés sur l'art du management. En revanche, on est en présence d'un bon manuel reprenant en ce domaine les principaux concepts et méthodes connus : des théories de base sur la motivation au travail au processus de conduite du changement dans l'entreprise en passant par la description de démarches qui donnent la maîtrise de la communication et permettent l'évaluation des salariés, l'évolution des rémunérations en fonction des compétences.

L'exposé est clair, ancré dans la pratique, et il s'appuie sur de nombreux schémas. Il permet de tester le bien-fondé, la cohérence et l'efficacité d'une politique de ressources humaines. Celle-ci n'est pas seulement faite de techniques, comme le précise opportunément l'auteur. Elle implique de *« mettre en place un système de valeurs qui ne soient pas plaquées d'en haut mais qui trouvent un écho et aient un sens pour le plus grand nombre de salariés possible »*.

Cibler les interventions de terrain

L'INGÉNIERIE
de Vincent Gaulejac, Michel Bonetti et Jean Fraisse.
Syros, 214 p., 130 F.

POUR faire face à la montée du chômage, de l'exclusion et des difficultés de certains quartiers, les initiatives ne manquent pas. Mais on voit les handicaps qui peuvent les miner : recherche d'une rentabilité politique immédiate, multiplication de procédures qui se juxtaposent, cloisonnement entre organismes dont chacun suit sa propre logique… Pour y répondre, le concept d'ingénierie sociale s'est développé ces dernières années. Il *« constitue une tentative de rationalisation de l'action sociale »*, en vue de renforcer son efficacité et sa cohérence. Un travail par projet dont ce livre donne le mode d'emploi, du diagnostic préalable de l'action à son évaluation en passant par la définition d'objectifs et de méthodes. Ce pilotage est d'autant plus nécessaire que les financeurs sont devenus exigeants : ils mettent en regard les coûts et les avantages tirés par les bénéficiaires et par la collectivité. L'exposé, rigoureux, peut permettre un ciblage correct des démarches à mener. Mais il s'agit d'un ajustement souvent difficile, car il se situe au confluent de l'urgence rencontrée sur le terrain, de la volonté d'une approche gestionnaire et de la tentation d'affichage des politiques. On est au coeur des dilemmes actuels de l'intervention sociale.

Daniel Urbain

en bref

OUVRAGES

■ TOUT SAVOIR SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES
La Documentation française vient de publier dans sa collection « Les notices », en coédition avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), un ouvrage intitulé *Les Collectivités locales en France*. Constitué sous la direction de Maryvonne Bonnard, maître de conférences à l'IEP de Paris, il dresse, en 22 notices détaillées, un portrait précis de la France issue de la loi de décentralisation. On compte quelque 36 500 communes, 100 départements, 22 régions, sans compter plus de 18 000 structures de coopération. L'ouvrage présente les différents aspects des institutions locales : fonctionnement, acteurs, moyens… Rédigée par un spécialiste, chaque notice, de quelques pages, aborde un thème précis : les lois de décentralisation depuis 1982, les structures de coopération intercommunale, finances et fiscalité locales, etc.
Les Collectivités locales en France, La Documentation française, coll. « Les notices », 1996, 136 p., 95 francs.

■ GUIDE PRATIQUE
Le magazine *FO Paris-Ile-de-France* vient de publier un « livret jeunes » sous forme de guide pratique afin de répondre aux principales questions que les jeunes travailleurs, jeunes en situation précaire, lycéens et étudiants se posent sur des sujets aussi divers que la formation, les droits sociaux, le droit du travail, le monde syndical. Douze chapitres résument ces principales questions présentées sous une forme pédagogique et pratique.
UD FO de Paris, 61, rue Beaubourg, 75003 Paris

L'hôtellerie de plein air recrute et se professionnalise

Les 10 000 campings français évoluent vers le haut de gamme. Ils emploient près de 100 000 personnes en haute saison

HÔTELLERIE de plein air. L'expression est jolie et pour tout dire bucolique. Ne fait-elle pas penser aux nuits passées à la belle étoile dans une nature parfumée ? Et pour cause, elle a été inventée pour désigner ces établissements généralement basés en pleine nature que sont les campings. On pourrait voir dans l'emploi de cette expression la volonté des professionnels de donner à leur activité une meilleure image de marque, en tout cas, une image plus proche de ce qu'est devenu le camping aujourd'hui. Car la profession a beaucoup évolué. Au début des années 60, les campings étaient essentiellement une affaire familiale : le mari s'occupait du terrain, la femme de l'accueil. Il s'agissait souvent d'une activité d'appoint pour l'agriculteur ou le commerçant qui possédait quelques hectares de terre.

« L'activité était saisonnière et ne nécessitait pas un grand professionnalisme, car le confort offert mais aussi demandé par la clientèle était des plus rudimentaires », explique Guylhem Féraud, président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA). Dans les années 70-80, on note une très forte progression du nombre de campings, essentiellement de terrains de catégorie standard ou ordinaire. Puis, une fois l'équilibre entre l'offre et la demande obtenu, l'évolution se poursuit, mais sur le mode qualitatif cette fois. Les gestionnaires s'attachent à perfectionner les installations existantes (amélioration des sanitaires, aménagement des emplacements). Ils investissent dans les équipements de loisir (piscine, tennis, golf miniature), la restauration et les services (machine à laver...). Depuis cinq/six ans, on assiste également à l'apparition d'hébergements locatifs. Certains campings proposent à leur clientèle des locations de tentes meublées, de mobile homes, de bungalows et autres chalets.


EMMANUEL PIERRE

ENVOLÉE

Si le nombre de campings s'est stabilisé, leur profil a changé. En quelques années, de 1989 à 1993, les campings trois et quatre étoiles ont réalisé une véritable envolée. Respectivement plus 15 % et plus 27,4 %, selon les chiffres de la direction du tourisme, au détriment des une et deux étoiles, qui reculent de 0,7 % et 1,2 %.

Cette évolution, bien sûr, a eu un impact direct sur le nombre et le type d'emplois générés par cette activité. *« Notre profession a été créatrice d'emplois pendant toute la crise »*, annonce fièrement Guylhem Féraud. Au 31 décembre 1995, la profession recensait 40 000 emplois directs permanents dont 20 000 salariés et 20 000 indépendants. Un chiffre qui pourrait monter à 100 000 l'été, en pic saisonnier, en tenant compte des emplois directs et indirects (commerces annexes dans les campings, restauration). *« Un chiffre qu'il est cependant difficile de certifier »*, reconnaît-il. Progressivement, les gestionnaires embauchent du personnel d'accueil mais aussi des animateurs pour organiser des activités ludiques. Les installations de plus en plus complexes nécessitent également la présence d'un personnel technique plus ou moins polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts, des chaufferies, des sanitaires, des piscines et autres installations de loisir et, bien sûr, du matériel locatif. Un entretien qui, pour les terrains les mieux équipés, doit se poursuivre durant la morte saison. Ce qui explique que *« le camping tend à offrir des emplois à l'année, même s'ils sont encore minoritaires »*, souligne Guylhem Féraud.

D'autres postes peuvent également devenir permanents à condition que le personnel accepte quelques glissements de tâches. C'est vrai pour le personnel d'accueil, mais aussi pour les animateurs, à qui on peut demander d'assurer des tâches de secrétariat durant l'hiver mais aussi des tâches plus commerciales : répondre aux demandes des clients, réaliser des mailings de prospectus, participer à des foires, des salons du tourisme en France et à l'étranger pour faire la promotion de l'établissement. *« Ces opérations ont de bonnes retombées commerciales*, affirme le président de la FNHPA. *Elles ont permis à l'hôtellerie de plein air de garder ses parts de marché même pendant la crise. »* Signe des temps : il y a quinze ans, l'Infath (Institut national de formation au tourisme hôtelier de Perpignan) formait les créateurs ou entrepreneurs de campings aux fonctions de gestionnaire d'hôtel de plein air. Aujourd'hui, l'institut forme des adjoints de direction, *« c'est-à-dire les adjoints des entrepreneurs qu'on a formés autrefois »*, souligne Guylhem Féraud. Par ailleurs, les fédérations régionales ou départementales de l'hôtellerie de plein air ont mis en place des modules de formation permanente destinés aux agents d'entretien et au personnel d'accueil. Lentement, posément mais sûrement, l'activité se professionnalise. Pour le bien de tous, des salariés mais aussi des campeurs.

Catherine Leroy

Selon ses goûts, ses exigences, son budget

Il y a vingt ans, le camping représentait le mode de vacances le plus économique. On choisissait son lieu de villégiature en fonction de son budget et on y passait toutes ses vacances. Aujourd'hui, le critère économique existe toujours, cependant la clientèle choisit son terrain selon ses goûts et ses exigences et adapte la durée des vacances à son budget. Cette évolution du comportement a poussé les gestionnaires des quelque 10 000 campings de France à améliorer les infrastructures, à offrir des prestations plus complètes. Ce qui se traduit notamment par l'embauche de personnel d'accueil et d'animation ainsi que de personnel technique.

Les parcs naturels régionaux participent à la création d'emplois

Entreprendre ou soutenir des actions de développement local et durable relève de leur mission

IL ne s'agit pas de leur vocation première et, pourtant, les faits sont là : les parcs naturels régionaux créent des emplois. C'est en tout cas ce que vient de révéler une récente étude confiée à CDC Consultants (Caisse des dépôts et consignations) par la Fédération des parcs naturels régionaux de France et soutenue financièrement par le ministère de l'environnement.

Basée sur la consultation d'une vingtaine des vingt-sept parcs existants lors de l'année de référence (1994) – ils sont au nombre de 32 aujourd'hui – l'étude passe par un complexe système de calcul, doublé d'un modèle informatique d'évaluation en emplois, pour aboutir à sa conclusion chiffrée. Au total, les parcs auraient contribué, en 1994, à la création ou au maintien d'environ 5 500 emplois (postes d'actifs à temps plein). Parmi ces emplois, 900 sont des emplois directs, 1 400 des emplois indirects et 3 200 des emplois induits.

Car c'est bien à partir de ces trois catégories d'emplois que l'étude construit son évaluation. Les parcs sont d'abord des employeurs : les « emplois directs » recouvrent donc l'ensemble de leur personnel salarié financé sur leur budget pour 1994. Les parcs effectuent ensuite des achats d'investissement et des dépenses de fonctionnement auprès d'entreprises situées sur ou en dehors de leur zone, activités qui conduisent à des « emplois indirects ». Enfin, *« initiateurs d'action de types variés »*, les parcs contribuent à la création ou au maintien d'« emplois induits », le plus souvent sur leur territoire.

> Au total, les parcs auraient contribué, en 1994, à la création ou au maintien d'environ 5 500 emplois

Considérant que ces formes induites d'emplois sont *« durables »* – c'est-à-dire qu'elles perdureraient même en cas de disparition des parcs – l'étude traduit les 3 200 emplois concernés en équivalent *« quantité annuelle de travail »* multiplié par la durée de vie probable de ces emplois (neuf ans). Ramenés à la seule année de référence, les statisticiens en déduisent qu'au total, ces emplois induits correspondent à 30 000 emplois (temps plein) créés ou maintenus par l'ensemble des parcs en 1994. *« Si l'on rapporte les financements publics mobilisés par les budgets des parcs* (...) *aux emplois maintenus ou créés, le ratio s'établit dans la fourchette de 14 000 à 24 000 francs par emploi pendant une durée d'un an »*, souligne l'étude. Soit un ratio équivalent à celui des organismes financiers les plus performants en matière de création d'entreprises ! *« Et ce résultat est d'autant plus remarquable*, poursuit l'étude, *que la vocation principale des parcs ne se trouve pas dans le maintien et la création d'emplois* (...) *»*

CONTRIBUTION

Protection du patrimoine, accueil, formation et éducation du public, contribution à l'aménagement de même qu'au développement économique, social et culturel et à la qualité du territoire, tels sont en effet les cinq missions des parcs réaffirmées par décret en 1994. Dans les faits, bien sûr, et depuis déjà de nombreuses années, protection rime avec développement et développement avec lutte contre l'exode rural et le dépérissement de certaines régions. *« Nous nous attachons à créer, par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, les conditions d'un développement véritablement "durable" »*, précise Jean-Paul Fuchs, président de la Fédération des parcs.

C'est donc en s'attachant à être à l'initiative – ou à soutenir – des dynamiques de « développement local » que les parcs sont les plus créateurs d'emplois. Des postes de chargés de mission développement se sont peu à peu multipliés ces dernières années dans des domaines aussi variés que la culture, l'économie (artisanat, commerce, industrie) ou le tourisme. Exemple : le parc de la Brenne (Indre) a choisi depuis 1989 de concentrer son action de développement sur l'aide financière aux initiatives locales.

« Il s'agit d'une région très rurale où les habitants trouvaient difficilement le soutien des banques, souligne Guy Leroy, chargé de mission « développement local » du parc. *Nous avons donc choisi de mettre l'accent sur l'élaboration d'outils financiers »*. Création d'un fonds d'avance remboursable (sans intérêt), d'un fonds de garantie, constitution d'une société de capital à risque, mise en place des procédures ORAC (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) et CRIL (contrat régional d'initiative locale) : au total, le parc a ainsi aidé à créer ou à maintenir 180 emplois, dont 90 emplois « induits ». Chiffre modeste, certes, mais non négligeable dans une région qui ne compte que 11 000 actifs...

Ailleurs, des actions de soutien ont été menées dans les domaines de la culture – comme la création de cinémas itinérants dans le parc du Livradois-Forez –, du tourisme (Corse) ou de l'aménagement (Lubéron). Et si des spécialités ou des actions exemplaires se dessinent çà et là, chaque parc mène de front une multiplicité d'actions dans chacun de ces domaines.

Olivier Piot



p o r t r a i t

Jean-Claude Georges-François, directeur général adjoint d'Usinor-Sacilor

Du commerce aux affaires sociales

ASSURÉMENT, Jean-Claude Georges-François n'est pas un DRH traditionnel. Il n'est venu aux affaires sociales qu'en 1987, à l'âge de cinquante ans, après une première carrière commerciale. On pressent, derrière son apparence toute en rondeurs, un habile négociateur, familier des relations contractuelles. Né en juin 1937 au Havre de parents modestes, il fait ses études dans un lycée où Jean-Paul Sartre et Maurice Merleau-Ponty ont professé. Leur aura flotte encore sur l'établissement et lui confère un certain prestige. Marqué par la guerre d'Algérie et plus personnellement par un prêtre ouvrier du lycée, il a une sensibilité de gauche. Ses diplômes en poche, il travaille à la direction du personnel du ministère des affaires étrangères tout en préparant l'ENA. Marié, il ne passera pas le concours, mais préfère partir dans le privé.

Après trois années comme directeur adjoint du comité hygiène et eau, le lobby des grands fabricants de tuyaux, il devient directeur commercial – d'abord pour la France puis à l'international – de Pont-à-Mousson. Ce passé de « commerçant », qui l'a amené à conclure des contrats d'adduction d'eau en Afrique et au Moyen-Orient, n'est pas en contradiction avec ses fonctions actuelles à Usinor-Sacilor, dont il est, depuis avril 1985, directeur général adjoint en charge des affaires sociales, du développement régional et de la communication. Au risque de choquer, l'homme n'hésite pas à affirmer qu'entre *« le commerce, métier le plus noble qui puisse exister, et la négociation syndicale, il n'y a pas de grande différence »*. Dans les deux cas, *« il faut être capable d'écouter avant de parler »*.



EMMANUEL PIERRE

Pourquoi change-t-on de cap professionnel aux abords de la cinquantaine ? Rien n'empêchait Jean-Claude Georges-François de poursuivre sa carrière à Pont-à-Mousson, dont il était devenu délégué à Paris, en 1981, afin de représenter la direction générale, installée au siège, à Nancy. Rien si ce n'est sa rencontre avec Francis Mer, qui accède à la présidence de Pont-à-Mousson en 1982. Quatre ans plus tard, quand Francis Mer, nommé PDG d'Usinor et de Sacilor pour réaliser la fusion des deux entreprises sidérurgiques, demande à Jean-Claude Georges-François de le suivre, celui-ci n'hésite pas. *« J'accepte parce que j'ai confiance en Mer et qu'il a confiance en moi*, lâche-t-il. *Nous sommes en osmose complète. Rétrospectivement, je ne le regrette pas. Le fait de changer est très stimulant. On a l'impression de redevenir jeune. On se déstabilise. »*

D'abord directeur des affaires économiques et du développement régional, il forme, avec son président, un tandem uni un peu à la manière de Don Quichotte et de Sancho Pança. Une cohésion *qui s'impose compte* tenu des restructurations en cours. Car devenu directeur des affaires sociales et du développement régional d'Usinor-Sacilor en octobre 1987, Jean-Claude Georges-François arrive, certes, après le plus gros des plans sociaux, mais le groupe est loin d'être au bout de ses peines. *« Dans des situations de restructurations importantes, il faut tout mettre sur la table*, dit-il, *l'équipe de direction doit être totalement soudée. »*

Au départ, l'homme de confiance de Francis Mer a la haute main sur les Sodie (les sociétés pour le développement de l'industrie et de l'emploi), outils de reconversion d'Usinor-Sacilor dans les régions dont le groupe se désinvestit. Courtisées par les élus locaux, les Sodie peuvent se laisser entraîner dans des opérations hasardeuses et sans grand lendemain. Pendant trois ans, Jean-Claude Georges-François, qui est en charge du développement régional, va veiller à instituer des procédures dans la sélection et le suivi des dossiers. *« Dans un an, on devrait constater que les sociétés de développement régional ont contribué à la création d'autant d'emplois que la sidérurgie en a détruit »*, estime-t-il. Depuis 1975, Usinor-Sacilor a perdu près de 100 000 emplois et ne compte plus que 45 000 salariés.

Jacques Chérèque, ancien ministre de l'aménagement du territoire et des reconversions, qui, dans ses fonctions successives, a eu maintes fois l'occasion de côtoyer Jean-Claude Georges-François, l'apprécie pour sa capacité de dialogue et d'écoute, tout en précisant *« que c'est un peu le gant de velours qui recouvre la main de fer* [du] *président. Il sait arrondir les angles pour ne pas céder »*. L'homme serait-il têtu ? *« Comme tout commercial, il présente les choses sous leur meilleur jour, mais quand il a une position de fond il est très rare qu'il en change »*, estime pour sa part Michel Mainguy de FO Métaux.

Cette fermeté ne l'empêche pas de mener à leur terme des négociations complexes et de conclure des accords sociaux décisifs pour l'avenir des salariés d'Usinor. Seule la CGT, pour qui *« derrière l'apparence de dialogue et de porte ouverte de M. Georges-François se cache un mode de pensée unique »*, ne les signera pas.

La convention emploi du 29 octobre 1990 prévoit de se donner dix ans pour rentrer progressivement dans le droit commun, après de multiples conventions de protection sociale de la sidérurgie (CGPS). Dans le même temps, un accord innovant sur la conduite de l'activité professionnelle est conclu (ACAP 2000), visant à lier emploi et salaire aux compétences acquises et validées et non au poste occupé. Des entretiens professionnels doivent concerner 35 000 salariés du groupe et permettre d'établir également des parcours de formation.

Mais la mise en œuvre de cet accord, qui doit se dérouler sur cinq ans, se révélera plus difficile que prévu. On a pris trois ans de retard, estime aujourd'hui FO Métaux. Le directeur général adjoint d'Usinor-Sacilor explique ce retard par la crise qui a frappé l'acier en 1993, mais aussi par les réticences des agents de maîtrise chahutés par l'écrasement des lignes hiérarchiques.

« Jean-Claude Georges-François a une conception un peu commerciale des relations sociales et peine parfois à assurer le service après-vente, c'est-à-dire qu'il ne contraint pas les établissements à appliquer les accords conclus », disent de lui Jean-Louis Malys et Gervais Hans de la CFDT, tout en soulignant sa cordialité et sa franchise. Il lui manquerait *« une pratique de terrain qui pourrait l'amener à mieux comprendre certaines situations »*.

En juillet 1995, les partenaires sociaux ont conclu un avenant à la convention sur l'emploi de 1990, qui offre aux salariés non cadres, âgés d'au moins cinquante ans, la possibilité d'effectuer 80 % d'un temps plein, rémunéré au moins 90 %, cette possibilité devenant, en cas de plan social, une obligation.

« On doit pouvoir, en mettant en œuvre toutes les formes de temps partiel, faire de la productivité et en même temps éviter des licenciements. » Car l'objectif affiché désormais par Usinor-Sacilor consiste, après des années de restructurations, à ne plus licencier, en restant toutefois assez discret sur les créations nettes d'emplois.

Martine Laronche

f o r m a t i o n s

Les enquêtes sur l'insertion des jeunes diplômés ne sont pas toujours fiables

En l'absence de tout contrôle réel, certaines grandes écoles s'en servent trop souvent comme outil de promotion

C'EST en 1993, au pire de la crise, que la Conférence des grandes écoles a lancé pour la première fois son enquête sur l'insertion des jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs et de gestion. *« A l'époque, nous souhaitions vérifier la véracité des propos publiés dans la presse affirmant que même les grandes écoles formaient des chômeurs »*, raconte Michel Camus, président de la commission emploi-formation de la Conférence des grandes écoles. En 1996, 141 écoles sur 153 ont participé à l'opération, et 58 % des diplômés de ces écoles ont répondu au jeu des questions-réponses concernant leurs délais de recherche d'emploi, leurs types de contrats (CDD ou CDI), ou encore leur statut dans l'entreprise.

Parallèlement, l'idée a séduit bon nombre d'autres écoles ne relevant pas de la Conférence. Et, depuis peu, même les universités, notamment celles disposant de filières professionnalisées, s'y mettent. Mais cette avalanche d'enquêtes et de chiffres a parfois tendance à faire passer la promotion de l'établissement avant la qualité de l'information. Certes, certaines écoles n'ont pas attendu le feu vert de la conférence pour élaborer ce type d'outil, qui peut représenter un bon moyen d'assurer le suivi des étudiants et l'adéquation des formations aux besoins du marché. *« Pour nous, c'est un indicateur important de l'impact de l'école dans le milieu professionnel »*, observe Jacques Thévenot, directeur de l'ICN, école de commerce implantée à Nancy, où ce type d'enquête existe depuis une bonne dizaine d'années.

REPÈRES

« Notre objectif premier est de savoir où vont nos étudiants, dans quelles fonctions, quelles entreprises, quels secteurs et à quels salaires. Cela nous permet à la fois de nous situer et, le cas échéant, d'adapter nos formations à la demande du marché », constate pour sa part Odile Lasserenne, responsable du service « carrières » du groupe ESC Lyon. *« Il s'agit avant tout d'un instrument destiné à connaître les difficultés de placement de nos étudiants afin de ne pas laisser seuls ceux qui seraient encore en recherche d'emploi »*, assure Manuel Malot, responsable du service « carrières-emploi » à l'Edhec. Et, effectivement, dans cette école de commerce du Nord, les résultats de l'étude menée ne font l'objet d'aucun tiré à part et ne sont communiqués à l'extérieur que si on les réclame : *« Nous refusons d'en faire un instrument de communication et de fanfaronner sur des taux de placement »*.

La démarche est suffisamment rare pour être soulignée. Car, un peu partout ailleurs, le tiré à part a fait une percée spectaculaire. A l'ICN, l'enquête « Emploi 96 » a été diffusée à 500 entreprises, 300 journalistes, 450 diplômés, et elle a également été reprise dans l'ICN « Info spécial anciens » expédiée à 2 300 anciens élèves. L'enquête d'insertion professionnelle d'ESC Lyon a donné lieu à un tiré à part d'environ 200 exemplaires communiqués à la presse, aux cabinets de recrutement ainsi qu'aux entreprises et aux étudiants qui en font la demande.

L'étude de la Conférence des grandes écoles a fait l'objet d'une conférence de presse. Idem pour la première enquête menée auprès des diplômés de mastères spécialisés de Télécom Bretagne... Il est vrai que la presse, gourmande de chiffres, a encouragé la démarche. *« Au départ, j'envoyais les résultats à une petite vingtaine de journalistes mais, depuis deux ou trois ans, tout le monde me les réclame »*, souligne Fabienne Marqueste, attachée de presse d'ESC Lyon. Ce n'est pas la seule explication. Alors qu'une étude de l'Insee assurait récemment que le diplôme était nécessaire mais plus suffisant pour décrocher un emploi stable et qualifié, le taux de placement à la sortie constitue désormais un moyen de valoriser une école ou une formation. D'où l'importance – notamment pour les écoles de commerce confrontées à une baisse importante du nombre de leurs candidats, mais aussi pour les écoles d'ingénieurs qui se livrent une concurrence de plus en plus vive – de communiquer intensivement sur ce sujet.

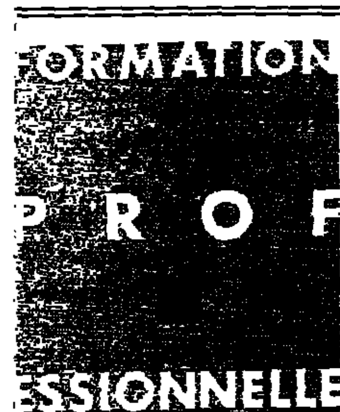
MANIPULATION POSSIBLE

Dans ce contexte, quel crédit peut-on accorder aux informations fournies ? La tentation n'est-elle pas forte pour certains d'embellir un tant soit peu les résultats obtenus ? A l'heure actuelle, aucun moyen de contrôle n'existe, et les écoles sont seules responsables des informations qu'elles communiquent. A la Conférence des grandes écoles, on a décidé de miser sur la confiance : *« Nous n'imaginons pas que les écoles puissent nous fournir des chiffres manipulés »*, s'insurge Michel Camus. *« Au fil du temps, nous essayons de peaufiner nos questionnaires, notamment avec les services études du Cereq* [Centre d'études et de recherches sur les qualifications] *et de l'APEC* [Association pour l'emploi des cadres], *et nous essayons d'être très rigoureux sur la méthode »*, renchérit Pierre Baylet, qui a piloté l'enquête sur le terrain. Reste que, au niveau des études publiées individuellement, taux de placement et niveau de salaires laissent parfois certains observateurs sceptiques : *« C'est un peu l'anarchie, les informations sont totalement incontrôlables, chacun peut affirmer n'importe quoi, et les parents comme les étudiants peuvent facilement être abusés »*, souligne Christian Merlin, vice-président du Haut Comité éducation-économie du ministère de l'éducation nationale.

Sans même parler de falsifications, la faiblesse des taux de réponses pose parfois directement le problème de la fiabilité des résultats. Or, comme le souligne Manuel Malot, *« à moins de déployer des moyens logistiques énormes, il est souvent impossible de retrouver la totalité des étudiants »*. Difficile, dès lors, de savoir quels sont ceux qui disparaissent dans la nature : est-ce ceux qui n'ont pas obtenu la situation dont ils avaient rêvé ou, au contraire, ceux qui, parce qu'ils s'en sortent bien, ont tendance à oublier un peu vite l'école ? D'autre part, le taux de réponses jugé acceptable varie énormément d'une école à l'autre. A l'université Paul-Sabatier, à Toulouse, sur les 10 815 questionnaires expédiés aux diplômés passés par les disciplines scientifiques depuis 1985, le taux de retours a été de 68 %. Pour ce faire, dix personnes ont été mobilisées afin d'assurer une relance par téléphone des diplômés : *« Certaines écoles se satisfont d'un taux de réponses de 50 %, pas nous »*, commente Gilles Faysse, responsable de l'observatoire de l'emploi de cette université de sciences et médecine. A l'inverse, Catherine Le Riguer, responsable de la communication des mastères spécialisés de Télécom Bretagne, juge, elle, *« excellent »* le taux de réponses de 30 % : *« Cela n'a pas la prétention d'une enquête de l'Insee ou du Cereq, c'est plutôt une photographie d'une population passée entre nos murs. »*

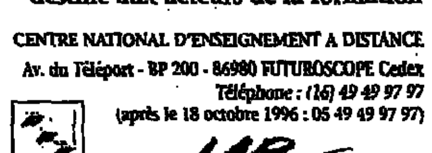
Alerté sur ce sujet, le Haut-Comité éducation-économie avait suggéré que toutes les informations chiffrées diffusées par les écoles soient soumises à une procédure d'agrément grâce à une commission mixte composée paritairement d'enseignants et de professionnels... Une proposition qui, pour l'instant, n'a débouché sur rien de concret.

Nathalie Mlekuz



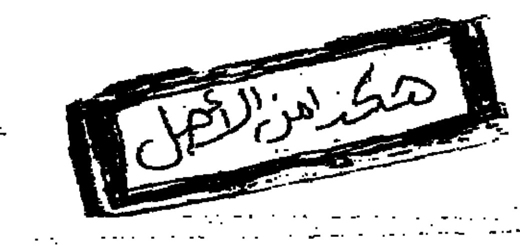
Mission de développement international pour cadres au chômage
Objectif : Créer son emploi au sein de l'entreprise
Entreprises Cibles : PME/PMI d'Ile-de-France
Préparation de 9 semaines : Aide à la recherche de la mission et à la négociation avec l'entreprise
Financement : Conseil Régional IDF
Prochaine session : 26/08
SESAM - (1) 44.54.36.36

FEMIS
Grand Atelier Scénario Cinéma
Octobre 1996 - Juin 1997
Stage d'écriture de long métrage.
Public : professionnels et amateurs.
10 Stagiaires.
Coût : 20 000 F (poss. AFDAS).
Préselection : CV + lettre motiv. avant le 31 juillet.
Contact : Mme VERMERSCH
6, rue Francoeur - 75018 PARIS
Tél : 42.62.20.00 (poste 404).

DESS
INGENIERIE DE LA FORMATION
Un dispositif ouvert et à distance destiné aux acteurs de la formation
CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE
Av. du Téléport - BP 200 - 86980 FUTUROSCOPE Cedex
Téléphone : (16) 49 49 97 97
(après le 18 octobre 1996 : 05 49 49 97 97)




AFRAT
TOURISME RURAL EUROPEEN
• Pour occuper des fonctions d'encadrement du Tourisme en milieu rural (français et européen).
• Deux options :
A) - Animer et Développer
B) - Développer et commercialiser
• 700 H. Sept. 96 à Janvier 97. Financement possible
• BAC + 3 ou exp. prof. + culture rurale
• Journée de sélection : 22/08/96
Info dossier : AFRAT 38880 Autrans
Tél : 76.95.35.08 - Fax : 76.95.71.42



REPRODUCTION INTERDITE

LES DIRIGEANTS

LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DES PRODUCTIONS SACCHARIFÈRES (CIPS)

participe à l'organisation des relations au sein de la filière betterave-canne-sucre : entre les agriculteurs et les industriels, ainsi qu'entre ces deux professions et l'administration. Il est en particulier chargé de la préparation et de l'application des accords interprofessionnels. Il recherche son

Directeur Adjoint

Vous participez à la préparation des accords interprofessionnels et mettez en oeuvre les dispositions nécessaires à leur application. Vous certifiez les comptes betteraviers et supervisez le fonctionnement des commissions mixtes d'usines en veillant à ce que les décisions prises soient conformes à l'accord interprofessionnel. Vous intervenez en cas de litige et favorisez le dialogue et l'émergence d'un consensus entre les professions.

*De formation supérieure juridique ou école d'ingénieur agricole/*agro-alimentaire, vous bénéficiez de préférence d'une expérience dans un poste similaire au sein d'une organisation interprofessionnelle du secteur agro-alimentaire. *Votre rigueur intellectuelle, votre force de conviction et votre* réel sens des contacts humains vous permettront de vous faire reconnaître et apprécier par vos différents interlocuteurs. Poste basé à Paris 8ème.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. 96/63 à HRAC, 13 rue Louis Pasteur, 92513 Boulogne Billancourt cedex, qui transmettra.

Votre challenge : la recherche de profit

Notre groupe agro-alimentaire est présent dans la production et la distribution en GMS et dans le réseau spécialisé (CA 350 MF). Nous avons racheté récemment une PME spécialisée dans la conserverie (effectif 80 personnes, CA 95 MF) et nous recherchons notre

Directeur d'établissement

(basé en Midi-Pyrénées)

Vous aurez à diriger vos équipes (gestion, production, R&D) en leur apportant les méthodes et les outils sur le *plan de la gestion pour rechercher les opportunités de* profit. Vous pourrez vous appuyer sur des collaborateurs compétents et motivés, ainsi que sur le support du Groupe, dans les domaines industriel et qualité. Vous serez en relation étroite avec le Directeur Commercial.

A 35/45 ans, de formation supérieure, vous avez la double compétence de contrôle de gestion et de management en milieu industriel, et vous avez une expérience réussie de direction de centre de profit *dans le secteur agro-alimentaire*

La connaissance de l'anglais est nécessaire.

Merci d'adresser votre candidature (lettre *manuscrite, C.V.) sous la réf. MP1/M à notre Conseil :* **INFRAPLAN** - 83, boulevard Raspail - 75006 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

INFRAPLAN PARIS/BARCELONE

Notre école d'ingénieurs, fondée il y a plus de 10 années, appartient à un groupe solide et a acquis une réputation forte dans le domaine des technologies informatiques de pointe.

Nous cherchons notre

Directeur

Vous prenez en main la direction et la gestion *de l'école : évolution de notre organisation,* gestion de l'équipe pédagogique, suivi de l'activité, développement de notre image...

Ingénieur de formation, vous avez acquis, à 30/35 ans, une expérience du management de centre de formation ou d'animation d'équipes pédagogiques dans le domaine de l'informatique high-tech.

Vous êtes un homme d'organisation, de communication et d'efficacité.

Ecrivez à notre Conseil, Sylvie BLAIN, sous référence 6220

ALEXANDRE TIC SA

TOULOUSE

Honeywell Avionic Customer Support

Directeur de département maintenance

La filiale francaise d'Honeywell, leader mondial sur le marché des équipements électroniques aéronautiques embarqués, recherche son Directeur du département maintenance.

Rattaché au Directeur Europe, le candidat retenu aura la responsabilité du centre de profit local (réparation et échange) sur le site de Blagnac près de Toulouse. *Il dirige une* équipe de 50 personnes. Sa mission : par une performance du centre qui satisfait sans cesse ou dépasse les exigences clients, et en anticipant les besoins futurs, il contribue au développement de l'activité locale.

Agé d'environ 35 ans, avec une formation supérieure (ingénieur ou école de commerce), le candidat retenu fera état d'une expérience significative et réussie de la gestion d'un centre de profit dans l'industrie ou le service. En s'appuyant sur des capacités relationnelles fortes, il anime et motive son équipe afin qu'elle puisse s'adapter en permanence aux évolutions constantes des besoins des clients. Il parle couramment l'anglais et le français.

Les conditions offertes (salaire et avantages), le développement de l'activité, les possibilités d'évolution au sein d'un groupe qui anticipe le changement et responsabilise les individus, sont de nature à intéresser une personnalité de valeur.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et *rémunération actuelle sous réf. 104 C à ARCO, 1 place Occitane, Le Sully, 31072 Toulouse* Cedex.

ARCO

MEDIA SYSTEM

CONSEIL EN CARRIÈRES

Dirigeants prêts à changer ?

Pourquoi attendre Septembre ? Vous vous interrogez sur une orientation professionnelle, vous êtes à la recherche d'une nouvelle situation : cette période de l'année est particulièrement propice à une réflexion stratégique.

Les consultants de Forgeot, Weeks peuvent vous y aider très concrètement. Depuis 21 ans, ils ont ainsi conseillé et suivi plus de 8 000 dirigeants et cadres supérieurs. Y compris dans la prospection de la face cachée du marché.

Bilan de carrière, Outplacement ?

De plus en plus souvent, les entreprises prennent en charge nos prestations.

Alors, n'hésitez plus : prenez rendez-vous pour un premier entretien exploratoire strictement confidentiel et sans frais.

Forgeot, Weeks

CONSEILS PERSONNELS EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Paris, 128, rue du Fg St-Honoré, 75008. Tél. (1) 45.63.35.15. Fax (1) 45 63 35 18
Genève : 9, route des Jeunes, 1227. Tél./Fax 022.342.52.49
La Haye, Leidsestraatweg 77 - 2509 GC. Tél. (31) 70 383 7173. Fax (31) 70 383 0124
Bureaux associés : Londres, Zurich, Francfort

Pour en savoir plus sur les 2 cahiers Initiatives
Contactez le Département Emploi
du Monde Publicité
Tél. : 44-43-76-13
Fax : 44-43-77-32

REPRODUCTION INTERDITE

INFORMATIQUE/RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ingénieurs Grandes Ecoles

Multinationale américaine leader

- **Software (OMT / Temps réel / C++)** Réf. LM/60607
- **Mécanique (électro et micro mécanique)** Réf. LM/60609
- **Traitement d'images / Traitement du signal** Réf. LM/60608
- **Electronique** Réf. LM/60610

Exceptionnelles opportunités, pour des professionnels reconnus dans leur expertise, (Software, Traitement d'images/Traitement du signal, Mécanique -électro et micro mécanique-, Electronique) de participer au développement de projets techniques et stratégiques d'un Groupe leader.

220/450 KF

Paris + fréquents déplacements, notamment aux Etats-Unis

LA SOCIÉTÉ
- Leader par son développement et son avance technologique.
- $60 milliards de CA, 220 000 personnes.
- Présente sur les 5 continents, multisecteur.

LE POSTE
- Au sein d'équipes projets de haut niveau, dans le cadre de programmes stratégiques de développements technologiques internationaux, et en fonction de votre expertise et de votre expérience, vous :
  - participez à la rédaction des spécifications des nouveaux produits, en fonction des exigences de qualité, de coût et de délai,
  - assurez, au sein d'équipes multifonctionnelles et internationales, le développement de nos produits jusqu'à la phase de mise en production,
  - contribuez à la définition et au développement de nos gammes de produits de demain.

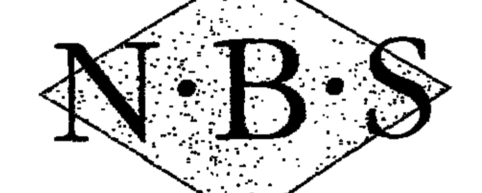
PROFIL RECHERCHÉ
- Ingénieurs Grandes Ecoles (X, Mines, Centrale, Télécom, Supelec...).
- 2 à 8 ans d'expérience réussie dans des fonctions proches, si possible dans un contexte international.
- Pratique courante et professionnelle de l'anglais, seule langue de travail du Groupe.
- Exigeant et rigoureux, avec un fort sens du service et du client.

Nous étudierons avec autant d'attention les profils d'Ingénieurs généralistes (Ingénieurs système, Chefs de Projet...).

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec photo et rémunération actuelle en indiquant la référence choisie sur l'enveloppe et sur la lettre à N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company



Paris - London - Aberdeen - Birmingham
Bristol - City Edinburgh - Glasgow - Leeds
Manchester - Slough - Madrid



Groupe américain international (2.500 personne, R&D : 12 % du CA de $ 390 millions), leader mondial dans la *conception et la construction de systèmes et solutions globales* pour l'automatisation des transactions, nos marchés recouvrent notamment les domaines de la finance, la distribution, les groupes pétroliers et industriels, les administrations, la santé, les transports.

Notre Centre Européen R&D, situé à Paris, *fait évoluer l'existant, développe les produits du futur en* interaction étroite avec nos centres R&D et usines, notamment aux USA et à Taïwan. Il crée trois postes **d'ingénieurs expérimentés bilingues.** Chacun requiert une formation **d'Ingénieur Electronicien**, une expérience d'une dizaine d'années de la **conception de produits de masse à faible coût** dans le domaine de compétence correspondante, idéalement acquise auprès d'un groupe américain.

INGÉNIEUR CONCEPTION HARDWARE SENIOR — Réf. SHD/VF696

Habitué aux principes modernes de qualité et aux outils de conception/analyse tels SPICE, HDL, actif dans la définition des produits, il/elle assumera notamment les aspects numériques du *développement*, élaborera ASIC et FPGA, les utilisera dans leur environnement analogique, mettra au point les systèmes, établira une bibliothèque de sous ensembles décrits en langage évolué hardware, écrira la documentation produits. La connaissance de la conception mécanique serait utile.

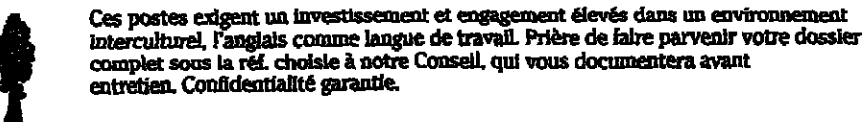
INGÉNIEUR CONCEPTION SOFTWARE SENIOR — Réf. SSD/VF696

Maîtrisant la programmation sur microprocesseurs et périphériques en assembleur ainsi qu'un langage évolué type «C», la conception numérique et analogique, la pratique d'appareils de mesure et de développement, *idéalement UNIX*, il/elle assurera la partie technique du cycle complet des produits : analyse, spécification, codage, mise au point et documentation des logiciels (80% software, 20% hardware).

INGÉNIEUR CONTRÔLE TEST SENIOR — Réf. STE/VF696

Pointu en électronique, méthodologies formalisées de tests, programmation (langage évolué), techniques qualité et homologation produits, participant à la conception (architecture produits, revues de développement...) et la mise en place d'actions qualité (ISO 9000...), il/elle testera et validera nos produits sous leurs aspects logiciel, matériel et fonctionnel, concevra et utilisera les outils de tests requis. Un atout : la connaissance de systèmes temps réel, la *monétique*.

Ces postes exigent un investissement et engagement élevés dans un environnement interculturel, l'anglais comme langue de travail. Prière de faire parvenir votre dossier complet sous la réf. choisie à notre Conseil, qui vous documentera avant entretien. Confidentialité garantie.



9, Cité Trévise 75009 Paris.

LAFARGE PEINTURES

Chef de projet informatique

Futur responsable des études

LAFARGE est leader mondial des matériaux de construction : actif dans 40 pays, 33 MdF de CA 33 000 collaborateurs. Le groupe occupe des positions de premier plan dans chacune de ses activités : ciment, bétons et granulats, plâtre et matériaux de spécialités. Sa vocation est de faire progresser les matériaux et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Directement rattaché au directeur informatique de l'une des sociétés du groupe, vous serez tout d'abord l'interlocuteur privilégié des usines de celle-ci pour optimiser le système de GPAO, concevoir et accompagner la *mise* en place des organisations nécessaires; puis vous prendrez rapidement la responsabilité des études dans un environnement informatique hétérogène en réseau, encadrant une équipe de 8 personnes.

Vous êtes ingénieur diplômé et possédez une expérience réussie d'environ 6 ans avec une pratique confirmée de la GPAO. La connaissance d'AS 400 serait un atout supplémentaire. Vous avez déjà prouvé vos talents d'animateur d'équipe dans le pilotage de projets informatiques. Vous avez un bon niveau d'anglais.

Nous vous proposons de valoriser votre rigueur technique, vos qualités de gestionnaire de terrain et de manager dans cette responsabilité de véritable bras droit du directeur informatique.

La réussite dans ce poste vous permettra de saisir les opportunités d'évolution qu'offre un grand groupe comme le nôtre.

Poste situé en banlieue immédiate de Paris.

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. 9610, à notre conseil, BONNEL Conseils Associés, 27-29, rue Raffet, 75016 Paris.

LAFARGE

LES MATERIAUX POUR CONSTRUIRE LE MONDE

MEDIA SYSTEM

INFORMATIQUE / RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

Responsable Echanges de Données

Nous assurons la maîtrise d'oeuvre des systèmes d'information et de communication d'un grand groupe national. Afin d'améliorer la qualité du service rendu à nos clients, nous consolidons *notre pôle de* compétences.

Vous définissez, organisez, mettez en oeuvre et *pilotez l'activité* de gestion des échanges de données informatisées au sein du groupe. Chef de projet de notre plate-forme de supervision, vous assurez le conseil EDI auprès des projets utilisateurs, la coordination du déploiement des nouveaux flux, l'animation des acteurs et l'administration des échanges.

A 35 ans environ, diplômé d'une école d'ingénieurs, vous avez acquis une expérience du *pilotage des grands projets* de systèmes d'information, au sein d'une société de conseil ou d'une SSII. Vous avez appréhendé les architectures ouvertes, les réseaux, l'EDI et, si possible, les grands systèmes.

Vos qualités relationnelles et vos capacités de management vous permettront de créer cette nouvelle fonction et d'en valoriser l'image.

Pour ce poste basé en banlieue Est de Paris, nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous la référence RED/LM à notre conseil qui le traitera en toute confidentialité.

SPH

SPH, Systèmes et Potentiels Humains, 9 rue Royale, Galerie Royale 2, 75008 PARIS.

LBW

FOURNISSEUR DU LEADER MONDIAL DE LA RESTAURATION À SERVICE RAPIDE, NOUS RECHERCHONS DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DE NOS SYSTEMES ET DE LA FONCTION INFORMATIQUE DE NOTRE GROUPE EUROPE/MOYEN ORIENT/AFRIQUE :

Directeur des Etudes

■ Sous la responsabilité directe du VP Finance et Informatique du groupe, vous aurez pour mission notre projet d'évolution des systèmes et animerez l'ensemble de l'équipe Etudes et Développement.

■ Vous managerez l'ensemble des ressources requises pour la livraison de systèmes d'informations durant toutes les phases de leur mise en place (définition, conception, réalisation...). Vous apporterez votre expertise auprès des chefs de projets et réaliserez des études au même titre qu'eux en assumant le contrôle qualité des travaux effectués.

■ En collaboration avec le responsable d'exploitation, vous participerez au choix des technologies et des techniques.

■ De formation Ingénieur ou Ecole supérieure en Informatique (ENSI/INSA ou autres), vous possédez une expérience idéalement en SSII de 7 ans comme praticien informatique dont au moins 4 en tant que Directeur de Projet où vous avez assumé avec succès la responsabilité entière de projets. Vous maîtrisez parfaitement les concepts, méthodes et outils de conception tant sur le plan général que spécialisé.

■ L'anglais courant est impératif.

Réf. DE/MO

Chefs de Projet

■ Sous la responsabilité directe du Directeur des Etudes, vous renforcerez l'équipe actuelle et serez en étroite collaboration avec les utilisateurs et les différentes entreprises du groupe.

■ Vous réaliserez les études de faisabilité et de conception générale selon les besoins. Vous préparerez ou validerez les spécifications détaillées de tous les composants devant satisfaire l'ensemble des besoins définis et managerez les ressources nécessaires au bon aboutissement des projets.

■ *Les applications concernées touchent en priorité les domaines* logistiques et industriels dans l'environnement AS400, Windows NT et UNIX.

■ De formation Bac + 4 (MIAGE ou équivalent), vous possédez une *expérience technique mais aussi d'environnement utilisateur d'au moins* 6 ans où vous avez mis en évidence vos compétences en management de projet.

■ L'anglais courant est impératif et une expérience en SSII serait appréciée.

Réf. CP/MO

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions en mentionnant la référence choisie à LR Services, Mme MÉDARD, ZAC du Bois Chaland, 10/12 rue du Bois Chaland, 91029 LISSES.



LBW

Des Hommes au service de la communication

MET MATRA-ERICSSON

Filiale de MATRA HACHETTE et d'ERICSSON, MET COMMUTATION propose aux opérateurs de télécommunications des solutions clés en main pour réseaux téléphoniques fixes, mobiles et large bande. Notre entreprise avec ses équipes au service des opérateurs renforce ses compétences autour de nouvelles technologies et recherche dans le cadre de l'expansion de ses activités un

INGÉNIEUR COMMERCIAL GRANDS COMPTES NOUVEAUX OPÉRATEURS

Au sein de l'équipe commerciale, vous serez personnellement en charge d'un portefeuille de Grands Comptes français et étrangers. Fort de votre bonne compréhension de leurs besoins, avec l'appui des équipes techniques et marketing internes, vous valoriserez les solutions MET par une présence commerciale active et lors des réponses aux appels d'offres. Vous positionnerez alors MET comme un partenaire de ces nouveaux opérateurs pour leurs développements futurs.

Vous êtes motivé par la perspective de contribuer au succès d'une entreprise leader sur un marché en pleine expansion, vous maîtrisez bien l'anglais et pouvez justifier de succès commerciaux significatifs.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) sous référence 305 à notre conseil : Bouttier & Co 66, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS.

BOUTTIER & CO
CONSEIL DE DIRECTION

Nous sommes l'un des groupes leaders sur le marché en plein essor de la téléphonie cellulaire. Nous évoluons dans un contexte international et recherchons pour notre Direction Marketing un

INGENIEUR CHEF DE PRODUIT

HAUTE TECHNOLOGIE GRAND PUBLIC — PARIS OUEST

Missions et Responsabilités

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous contribuez à la définition et à la mise en œuvre du marketing produit des terminaux cellulaires. Vous étudiez le marché, la concurrence, les besoins des utilisateurs et les attentes des circuits de distribution. Vous élaborez le cahier des charges des produits (spécifications fonctionnelles, design, objectifs de prix de revient, interface utilisateur, accessoires,...). En liaison étroite avec nos équipes R&D (logiciel, électronique) et Achats, vous êtes l'un des acteurs principaux du développement de la stratégie produit.

Profil et Offre

A 30 ans environ, vous bénéficiez idéalement d'une double formation (Ingénieur + 3ème cycle). Vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans le développement de **produits de haute technologie destinés au grand public** chez un fabricant de matériel (micro-informatique, télécoms...) ou chez un opérateur. Rodé aux projets internationaux, vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Vous avez une forte personnalité, des idées, un excellent esprit d'analyse et des aptitudes certaines pour le travail en équipe et la mobilisation des énergies.



Merci d'adresser lettre, CV et photo sous réf. 5071 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 54 avenue du Général Leclerc - 92513 Boulogne Cedex Fax : 46 05 00 34, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Découvrez votre métier de demain avec Initiatives

LES RENDEZ-VOUS DU LUNDI

Secteurs de Pointe

● Informatique/Réseaux/Télécoms ● Ingénieurs Commerciaux ● Ingénieurs Conseils ● Sciences & Santé

Carrières Technologiques Internationales

Dont Carrières Européennes en Entreprises

Le Monde

INFORMATIQUE - SECTEURS DE POINTE

Leader en Electronique Professionnelle et Grand Public, présente sur tous les fronts de la Haute Technologie, SAGEM SA est plus particulièrement reconnue dans les domaines de l'Electronique de Défense, des Télécoms, et de l'Electronique Industrielle, de la petite à la grande série. Nous recherchons aujourd'hui des

Ingénieurs Produit Contrôle Moteur

Dans le cadre des orientations définies par le Directeur de Département, vous proposez et mettez en oeuvre la stratégie Commerciale et Industrielle pour nos produits et Equipements Contrôle Moteur.

Tourné vers l'ensemble des Grands Constructeurs Automobile, en France comme à l'étranger, vous développez des relations de confiance avec les interlocuteurs commerciaux et techniques intervenant dans le processus de choix des fournisseurs.

- Vous répondez aux appels d'offre.
- Vous êtes Responsable de Projet, et faites réaliser des produits Grandes Séries en partenariat étroit avec nos services Etudes et Fabrication.
- Vous gérez votre compte d'exploitation, et, Responsable de votre activité, vous dégagez les moyens nécessaires à son développement.

Ingénieur Grandes Ecoles, Mécanicien, Motoriste, Electronicien, votre expérience de 5 à 10 années vous a permis d'acquérir une bonne connaissance du secteur Automobile, Constructeurs et Equipementiers.

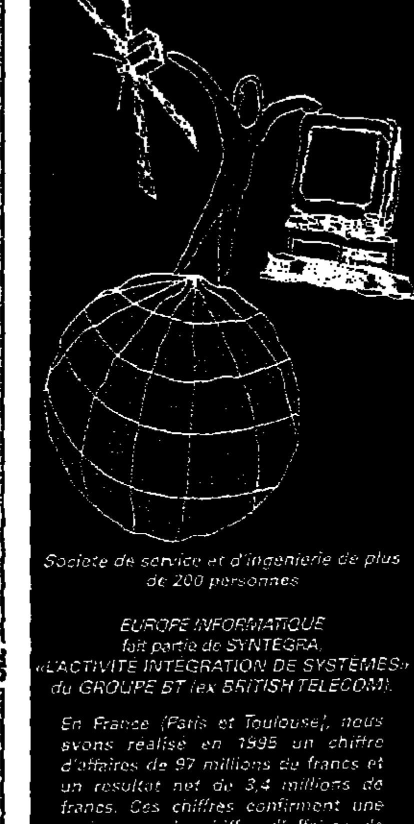
Vous maîtrisez parfaitement l'Anglais *et/ou* l'Allemand, *et possédez* une réelle ouverture internationale.

Pour ces postes, basés en France, merci d'adresser vos dossiers de candidature (lettre de motivation et CV) sous réf. ICP/B à



SAGEM SA
Service GRH - 27, rue Leblanc - 75512 Paris Cedex 15.

OBC



Société de service et d'ingénierie de plus de 200 personnes

EUROPE INFORMATIQUE fait partie de SYNTEGRA, «L'ACTIVITÉ INTÉGRATION DE SYSTÈMES» du GROUPE BT (ex BRITISH TELECOM).

En France (Paris et Toulouse), nous avons réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 97 millions de francs et un résultat net de 3,4 millions de francs. Ces chiffres confirment une croissance du chiffre d'affaires de 50% sur trois ans et de 18% par rapport à 1994.

Notre Département Informatique Technique a acquis une expertise reconnue par de grands partenaires dans le domaine des Télécoms et de l'IHM. Nos équipes interviennent notamment dans le développement et déploiement de systèmes publiphones, la réalisation de supervision de réseaux, et l'ergonomie GSM.

INGÉNIEURS RÉSEAUX & TÉLÉCOMS
réf CD/PB 15

Vous connaissez un des domaines de la radiotéléphonie (GSM, DECT, DCS...) ou des réseaux (TCP/IP, X25, ATM, SNMP, CNIP...).

Depuis 1990 le département informatique de gestion connaît de très fortes progressions en part de marché, *son effectif s'est accru de 40%* depuis janvier 1996.

Forts de notre expertise en conception et réalisation de systèmes *Client/Serveur*, nous avons formalisé une approche innovante de construction de systèmes d'information dans ces environnements et en faisons bénéficier nos collaborateurs.

CONSULTANTS CLIENT/SERVEUR
réf CD/RBD 15

Pour intégrer ce département, vous *avez au moins 1 ans d'expérience* et vous *maîtrisez* NSDK ou POWERBUILDER.

Pour tous ces postes, vous avez une formation Ingénieur et 1 à 5 ans d'expérience dans l'un de ces domaines.

Vous interviendrez sur des missions d'intégration de systèmes, d'expertise et de conseil pour des projets de grandes envergures. Constamment en veille technologique, nous nous adaptons au marché et apportons à nos équipes les formations nécessaires.

Merci d'adresser votre candidature à Europe Informatique Christine DORÉ - Ressources Humaines - Immeuble Lavoisier 4, place des Vosges - 92052 Paris la Défense Cedex.



Europe Informatique est titulaire d'un certificat AFAQ N° 1996/5323-ISO 9001

Société d'Ingénierie spécialisée dans le domaine de l'Eau, des Infrastructures et de l'Environnement, recrute :

Ingénieur hydrogéologue
Ingénieur géotechnicien

Merci d'adresser
BP 5329, 45053 C

Filiale du Groupe BETURE, l'un des premiers groupes indépendants français à réunir le conseil et l'ingénierie, nous sommes leaders sur notre marché. Spécialisés dans les domaines de l'énergie, des déchets, du cycle de l'eau, nous exportons aussi notre savoir-faire en Asie du Sud-Est, en Europe de l'Est et du Sud.

BETURE - ENVIRON

Directe
de proj
Gestion des déche

Vous êtes rattaché du département Déche **principalement en** missions de conseil et d 3 domaines essentiels : • la gestion globale des déc • la pollution de l'air • la dépollution des sols.

Pour les activités de **Conseil et d'Etudes**, vous êtes res carnet de commandes et donc plus particulièremen développement commercial, des relations avec tous les par l'animation d'équipes. Dans ce cadre vous intervenez à haut des collectivités locales. Vous êtes coordinateur des é *maître d'oeuvre pour le montage de ces opérations.* Acteu l'export, vous participez aussi à des missions d'assista court terme.

INGÉNIEUR, votre expérience de 7 ans au minimum au se conseil/ingénierie ou en entreprises dans ce secteur *confère des connaissances dans ces technologies, dans* juridiques et financiers et une aisance relationnelle aupr interlocuteurs. Autonomie, rigueur, capacité à conduire plusieurs opérations, maîtrise des outils informatiques et écrit sont les atouts essentiels pour maîtriser cette fon

Pour ce poste basé à St-Quentin-en-Yvelines, merci d'a manuscrite + CV + prétentions, sous réf. BDP, au Cabi et Développement, 110 bd Jean-Jaurès, 92100 Boulogne

MEDIA SYSTEM



Des ingénieurs d'affaires au cœur de nos régions

Normandie - Nord - Alsace - Lorraine
Région parisienne - Sud-Ouest - Sud-Est...

Après une période d'intégration, vous prendrez en charge, avec *une large autonomie, la responsabilité d'un portefeuille* de clients et d'affaires particulières dans le domaine industriel ou tertiaire. Vos capacités commerciales, techniques et de gestion vous permettront de progresser rapidement dans notre *organisation.*

De formation supérieure, ingénieur de préférence, vous avez entre 30 et 40 ans et vous possédez au moins 5 ans d'expérience dans la fonction d'ingénieur d'affaires. En plus d'un solide bagage technique, vous avez le goût de l'action commerciale, le sens de la gestion et vous êtes un vrai patron. Rigoureux et bon gestionnaire, vous êtes attentif au respect des objectifs en termes *de délai, de qualité de sécurité et de rentabilité. Disponible* et ambitieux, vous souhaitez évoluer avec nous.

Nous vous offrons : • un poste clé dans notre organisation, • *la* responsabilité des affaires et des clients qui vous seront confiés, • une structure légère et décentralisée qui vous permettra d'exprimer vos qualités d'homme (ou de femme), de technicien et de manager, • une évolution à la hauteur de vos *ambitions garantie par un des groupes* les plus importants du secteur dans un cadre rigoureux et un environnement humain performant et motivant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à SDEL, Service Recrutement, Immeuble Gallieni, 2 rue Benoît-Malon, 92154 Suresnes.

MEDIA SYSTEM

Importante association recherche son

Responsable bases de données-marketing direct

De formation supérieure en informatique et marketing, vous possédez impérativement une expérience réussie d'environ 3 ans dans l'analyse de fichiers marketing. Vous êtes chargé de créer et de développer les outils de contrôle de gestion marketing adapté à chaque type de collecte réalisée. Vous définissez la stratégie pour notre politique de base de données (audit, suivi...). Vous coordonnez les bases de données en relation avec le contrôle de gestion interne et les prestataires extérieurs (agences marketing, prestataires informatiques) et *suivez les réalisations qui en résultent. Enfin, vous développez et vérifiez les fichiers internes.*

Ce poste exige de fortes capacités relationnelles, d'analyse et de synthèse, ainsi que la maîtrise des statistiques. *La connaissance du milieu associatif est un plus.*

Merci de nous adresser votre dossier complet : lettre *manuscrite*, CV, *photo* et prétentions en précisant la référence 207 sur l'enveloppe à Safari, 17 bd Poissonnière 75082 Paris cedex 02. (seuls les dossiers complets seront examinés).

INSERM
INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE

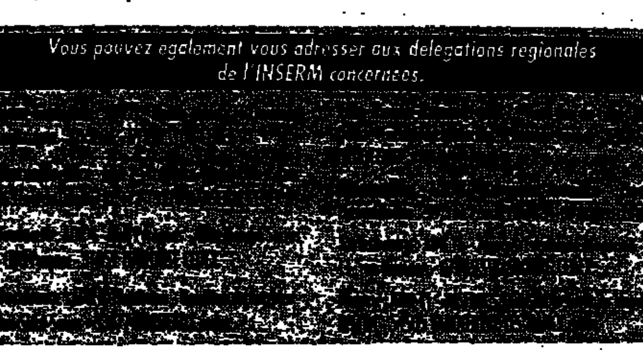
*RECRUTEMENTS PAR VOIE DE CONCOURS**

Établissement public scientifique et technologique, l'INSERM développe la recherche dans les domaines de la médecine et de la santé. Son objectif : contribuer à mieux connaître et à améliorer la santé de l'homme ; diffuser les connaissances nouvellement acquises vers la société. Par le niveau de ses recherches et la diversité de ses réalisations, l'INSERM est un acteur essentiel de la vie scientifique française, européenne et internationale.

INGÉNIEURS DE RECHERCHE (Docteur, Ingénieur Grande École ou équivalent)
Spécialités : biologie cellulaire et moléculaire, biochimie ; biophysique.
Affectations prévues à Strasbourg, Nice, Grenoble, Lyon et en Île de France.

INGÉNIEURS D'ÉTUDES (Licence, Maîtrise, DEA, DESS ou équivalent)
Spécialités : biologie cellulaire et moléculaire, biochimie ; techniques d'expérimentation du matériel vivant : techniques de recherche clinique ; épidémiologie ; gestion technique et scientifique de la recherche (administration). Affectations prévues à Marseille, Strasbourg et en Île de France.

ASSISTANTS-INGÉNIEURS (BTS, DUT)
Spécialités : biologie cellulaire et moléculaire ; gestion technique et scientifique de la recherche (gestion des effectifs). Affectations prévues à Marseille et en Île de France.



- Retrait des dossiers : 15 juillet au 14 août 1996-12 h 30
- Limite de dépôts des dossiers : 16 août 1996-17 h 30
- Epreuves : Novembre 1996 - Février 1997
- *Recrutement : Mars 1997*

Renseignements, conditions pour concourir, profils des postes...

Demandes de dossiers de candidature

A PARTIR DU 15 JUILLET
Serveur télématique :



(0,37 F / mn)

ou écrire :
Bureau des Concours de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

*Concours ouverts sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires.



ATLAS FRANCE

VOTRE AVENIR EST DANS LES TELECOMMUNICATIONS

Dans le cadre de son expansion, **ATLAS FRANCE**, opérateur de réseaux d'entreprise internationaux, renforce ses Départements Ingénierie/Développement et Déploiement/Exploitation de réseaux, et recherche des Ingénieurs Télécoms, **pratiquant impérativement l'anglais.**

Chefs de projet
Conception et réalisation de réseaux (réf. RC)

Responsables de la conception et de la production de réseaux privés internationaux dans le cadre de l'offre «Voix» de Global One, vous assurez l'ingénierie de réseaux clients en phase d'avant-vente, le déploiement de ces réseaux, la *négociation d'options techniques*, la conduite de projets.

A 30 ans environ, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 à 5 ans qui vous a permis d'acquérir des compétences en matière de transmission, commutation sur PABX et réseaux téléphoniques privés, et également en conduite de projet.

Ingénieurs Commutation (Réf. IC)

En étroite coordination avec les différentes équipes concernées, vous assurez l'ingénierie et la mise en place des systèmes de commutation, et participez très activement au développement des produits «Voix» de Global One.

Ingénieur Installation équipements (Réf. IE)

En étroite relation avec les fournisseurs, les partenaires extérieurs et les différentes entités du Groupe, vous coordonnez les opérations d'installation d'équipements de réseaux sur les sites.

A 27 ans, vous justifiez d'une expérience réussie de 2 ans environ, qui vous a permis d'acquérir de bonnes connaissances en matière de commutation, signalisation, protocoles...

Tous les postes sont basés à **Paris**, avec de fréquents déplacements de courte durée à l'étranger.

Outre votre professionnalisme, vos aptitudes à la communication et à la négociation contribueront à votre réussite à ces postes, au sein d'un Groupe ouvrant de larges perspectives d'évolution de carrière à des candidats à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous la référence choisie, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à : **SM CONSEIL - 3, rue Treilhard - 75008 PARIS.**

[redacted]

• PARIS •

organise une table ronde sur un secteur de haute technologie. Nous recherchons des

ingénieurs

(informatique, télécommunications, électronique)

ayant une **expérience (de 2 ans à 4 ans)**. Indemnisation prévue.

■ Merci de nous contacter de 10 heures à 19 heures au **(1) 48.88.23.05**

General Electric (70 milliards de $ de C.A., 220 000 salariés, dont 50 000 en Europe) est l'un des premiers groupes mondiaux, aux activités diversifiées dans le domaine de l'industrie, de la technologie et des services.
GE Medical Systems (GEMS), l'un des leaders mondiaux de l'imagerie médicale et de la radiothérapie, réalise en Europe un chiffre d'affaires d'1 milliard de $ pour un effectif de 4000 personnes. Avec plus de 400 ingénieurs et chercheurs, GEMS Europe est le pôle d'excellence dans le domaine de la radiologie numérique, de la radiothérapie, et de la connectivité. Pour supporter le développement de notre gamme d'équipements de traitement du cancer (Radiothérapie), nous recherchons des collaborateurs désireux de contribuer à notre développement, à des postes de :

Architecte Système (réf.FB 01)

Ingénieur physicien, vous possédez de solides connaissances en physique des matériaux, instrumentation nucléaire et physique des accélérateurs linéaires. Expert en conception de systèmes, vous savez allier dimensions technique et humaine. Fort d'une expérience réussie de 5 à 10 ans en développement de produits à technologies multiples, vous rejoindrez notre équipe de développement, au sein de laquelle vous participerez à la définition et à la mise en oeuvre de l'architecture de nos équipements de radiothérapie.

Ingénieur Système (réf. FB 02)

Ingénieur Grandes Ecoles (X, Mines, Centrale, Supelec,...) ou équivalent, vous possédez une première expérience de 3 à 5 ans en développement de produits à technologies multiples ainsi que de solides connaissances en physique. Expert en conception de systèmes, vous rejoindrez notre équipe de développement pour participer à la conception et au développement de nos systèmes de radiothérapie.

Ingénieurs Logiciel (réf. FB 03)

Ingénieurs Grandes Ecoles ou équivalent, votre solide formation en logiciel, notamment en logiciel temps réel, vos excellentes connaissances en électronique et en physique et votre première expérience de 5 ans au moins dans le domaine du développement logiciel vous permettront d'intégrer notre équipe et de participer à la conception, au développement et à la mise au point de logiciels de contrôle de nos systèmes de radiothérapie.

Ingénieur Mécanicien (réf.FB 04)

Ingénieurs Grandes Ecoles ou équivalent, avec une spécialisation en mécanique ou électromécanique et fort d'une expérience réussie d'au moins 5 ans en développement de produits, vous participerez au sein de notre équipe au développement des sous-systèmes mécaniques de nos équipements de radiothérapie.

Ingénieur Electronicien (réf.FB 05)

Ingénieurs Grandes Ecoles ou équivalent, vous possédez une spécialisation en électronique complétée par une expérience de 5 ans en développement de produits. Vous intégrerez notre équipe de développement pour participer à la conception, au développement et à la mise au point de sous-ensembles électroniques de nos systèmes de radiothérapie.

La parfaite maîtrise de l'anglais et une réelle ouverture internationale (expérience ou formation à l'étranger) sont indispensables pour l'ensemble de ces postes. Ces postes sont basés au siège de GE Medical Systems Europe à Buc (à côté de Versailles).



Si l'opportunité de rejoindre une entreprise d'envergure mondiale, offrant des perspectives de développement importantes vous motive, adressez dès aujourd'hui votre candidature à notre consultant Serge HUBERT qui traitera votre dossier avec la plus grande discrétion :
THE OPTIMAL GROUP, 8 rue Jean Goujon, 75008 Paris - Tél. (1) 40.74.64.53.

GE Medical Systems



Intégrité, sens de l'engagement, goût du changement, rapidité, esprit d'équipe, respect des différences culturelles, souci du développement des hommes sont les valeurs que nous aimerions partager avec vous.

Leader en Electronique Professionnelle et Grand Public, présente sur tous les fronts de la Haute Technologie, SAGEM SA est plus particulièrement reconnue dans les domaines de l'Electronique de Défense, des Télécoms, et de l'Electronique Industrielle, de la petite à la grande série. Nous recherchons aujourd'hui pour l'un de nos centres de Recherche et Développement situé en région parisienne :

Ingénieur Chef de Projet

Vous serez responsable, pour des équipements dans le domaine spatial, de la définition des produits jusqu'à leur livraison, en respectant les contraintes de coût et de délai. Vous assurerez par ailleurs l'interface avec les clients et organismes de recherche extérieurs.

Ingénieur Généraliste Grande Ecole à dominante Automatique, Electronique, ayant des compétences en Mécanique, vous connaissez, de par votre première expérience, les méthodologies de développement du spatial ainsi que les contraintes liées à cet environnement.

Ingénieur Support en Conception d'Asics Numériques

Vous serez chargé, au sein de l'équipe XAO électronique, de la mise en place des flots de conception, de l'assistance aux utilisateurs pour la mise en oeuvre des outils, et de l'évaluation des produits nouveaux.

Ingénieur Electronicien, justifiant de quelques années d'expérience en conception d'ASICS, vous connaissez : UNIX, VERILOG, les outils CADENCE et SYNOPSYS.

Pour ces deux postes, merci de nous adresser vos dossiers de candidature (lettre de motivation et CV) sous référence 0211 à



SAGEM SA
Service GRH - 27, rue Leblanc - 75512 Paris Cedex 15.

HP : un monde d'évolution.

Echographie, cardiologie, surveillance cardiaque, notre avance technologique et la fiabilité de nos produits confèrent à la division Santé d'HP une place de leader mondial sur le marché de l'instrumentation et de l'informatique médicale.
Nous recrutons pour nos services commerciaux des

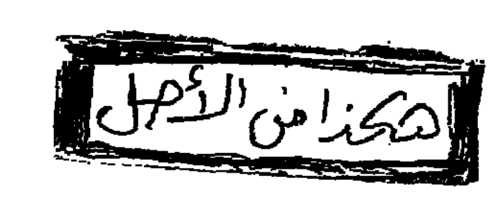
Ingénieurs commerciaux.

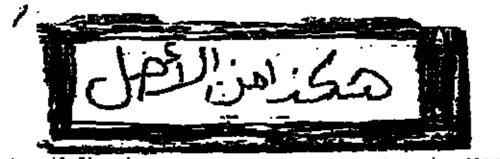
Spécialistes en échographie,

vous êtes médecin ou ingénieur et bénéficiez d'une expérience de 3 ans minimum de vente de produits d'échographie polyvalente (radio, obstétrique, cardio). En charge d'un secteur, vous vous appuierez sur votre connaissance du monde de la santé pour parvenir à vos objectifs. Des compétences dans la gestion d'images et de réseaux seraient appréciées.

Pour ces postes basés aux Ulis, autonomie, sens du contact et une bonne maîtrise de l'anglais seront les garants de votre réussite. Merci d'adresser votre lettre de motivation avec CV et photo sous référence ICSE/LM à Hewlett Packard, Emmanuelle Greth, 2, avenue du Lac, Parc d'activités du Bois Briard, 91040 Evry cedex.







REPRODUCTION INTERDITE

SECTEURS DE POINTE

LILLE - PARIS - NANTES - STRASBOURG - LYON - MARSEILLE

UN TRAMWAY POUR L'AN 2000

UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ RECHERCHE POUR CE PROJET EN COURS

Responsable du matériel roulant — Réf. 96871

Rattaché au Directeur des opérations, au sein de l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage, il aura en charge le suivi des études et de la réalisation du matériel roulant. Il devra :

- piloter des études techniques, d'exploitation et de maintenance,
- mettre au point les différents dossiers administratifs et techniques,
- agir en concertation avec les différentes autorités et administrations ainsi qu'avec les services exploitation, maintenance et marketing de l'exploitant du réseau,
- préparer les appels d'offres et les gérer,
- mettre en place le système documentaire d'exploitation et de maintenance.

Le candidat retenu, ingénieur de formation électromécanique et automatismes, aura nécessairement une expérience minimale de 5 ans dans les systèmes ferroviaires et, si possible, tramways.

Responsable des infrastructures — Réf. 96872

Rattaché au Directeur des opérations, au sein de l'équipe de Maîtrise d'Ouvrage, il aura en charge le suivi des études et la réalisation des infrastructures d'un site propre tramway. Il devra :

- piloter les études faites par les Maîtres d'Oeuvre,
- mettre au point les différents dossiers administratifs et techniques,
- agir en concertation avec les différentes autorités,
- préparer les appels d'offres et les gérer,
- organiser les études d'exécution, piloter les réceptions jusqu'à la remise des ouvrages à l'autorité organisatrice.

Le candidat retenu, ingénieur de formation Génie Civil, aura nécessairement une expérience minimale de 5 ans dans des opérations d'aménagement urbain et, si possible, tramways.

Responsable de la planification — Réf. 96873

Dans l'équipe du mandataire de la Maîtrise d'Ouvrage du projet de tramway, il devra :

- faire la planification des tâches propres au mandataire,
- contrôler et émettre des avis sur les plannings de l'OCP des Maîtres d'Oeuvre.

Pour cela, il doit impérativement connaître le logiciel « project » et les principaux logiciels du marché, les procédures administratives et le code des marchés publics.

Le candidat retenu, ingénieur de formation, aura nécessairement au minimum 5 ans d'expérience de planification,
si possible dans un projet de transport en commun en site propre.

Pour ces trois postes à pourvoir immédiatement, merci d'adresser lettre de motivation manuscrite, CV et photo à notre conseil Hervé BENEFICE - AXONE 440, rue Paradis - 13008 MARSEILLE, en précisant la référence du poste choisi.

AXONE
Conseil en Ressources Humaines

EURO RSCG



Important groupe leader d'audience internationale spécialiste de la géophysique appliquée à la recherche pétrolière recrute 2 ingénieurs

De formation ingénieur diplômé grandes écoles (Ecole Centrale, Ecole Supérieure d'Electricité, Ecole Supérieure des Télécommunications...) vous êtes débutants ou justifiez d'une première expérience.

Réf. IC - Vous devrez développer les logiciels dans le domaine des calculateurs embarqués. Connaissances en traitement du signal et réseaux appréciées.

Réf. IE - Vous aurez pour mission de développer les logiciels et matériels d'équipements de communication mobile. Connaissances en radiotéléphonie cellulaire appréciées. Anglais courant nécessaire.

Ces deux postes sont basés à NANTES.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence du poste choisi à : SERCEL Direction des Ressources Humaines - 16, rue de Bel-Air 44474 CARQUEFOU Cedex.

Retrouvez-nous en rubrique **FONCTIONS COMMERCIALES**

Jeunes commerciaux export

débutez votre carrière avec

un grand constructeur de télécommunication



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

ADIT TECHNOLOGY — Paris

Start up française créée autour d'un concept innovant dans le domaine des **réseaux temps réels industriels distribués**, nous sommes en pleine croissance, avec des objectifs très ambitieux au plan mondial dans notre spécialité.
Pour structurer notre équipe, nous recherchons notre

RESPONSABLE R&D HARDWARE

Rattaché au Directeur Technique, il anime une équipe de 4 ingénieurs appelée à se développer rapidement. Il a la responsabilité de la conception et de l'industrialisation des produits, du suivi des partenariats techniques internationaux, de la mise en place d'un système assurance qualité.
Ingénieur électronicien, vous avez une expérience significative du management d'équipes de développement de cartes électroniques utilisant microprocesseurs, FPGA, ASIC's, si possible dans le milieu des automatismes. De bonnes connaissances des réseaux numériques temps réel, de la programmation orientée objet et des bases de données distribuées seraient un plus.
La maîtrise de l'anglais est impérative.
Ce poste présente de très belles perspectives pour un candidat de talent, motivé par une aventure technologique à fort potentiel.

Merci d'adresser votre candidature (en précisant votre rémunération actuelle) sous réf. 657 M à notre conseil ALGOE - Carole de CHILLY 28 avenue de Messine - 75008 PARIS.

◇ A L G O E
Gestion Individuelle des Carrières

MEMBRE DE SYNTEC — MEDIAPA

Filiale industrielle (700 personnes) d'Alcatel Câble, nous recherchons pour l'une de nos divisions (certifiée ISO 9002) qui compte 250 personnes et réalise 50 % de son C.A. à l'export, un :

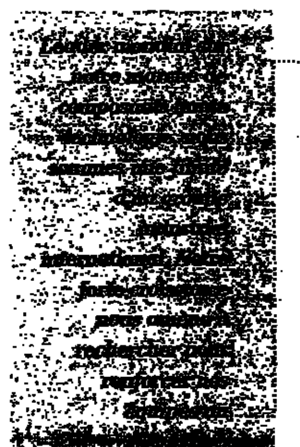
Responsable qualité

Directement rattaché au directeur de la division, vous supervisez une équipe de 6 personnes. Votre rôle s'organise autour de trois sphères de responsabilités. Tout d'abord, responsable de l'assurance qualité, vous êtes garant de notre certification ISO 9002, de son évolution, des obligations d'audit et des relations avec les organismes de normalisation français et européens. Responsable de la définition et de la mise en oeuvre de la politique qualité de la division, vous veillez au respect de nos engagements et à l'atteinte de nos objectifs. Par votre crédibilité technique et personnelle, par le constant souci de trouver une solution positive aux diverses exigences en présence, vous intervenez comme un acteur déterminant de notre organisation. Par votre conviction, vos qualités d'animation et d'innovation vous conduisez nos équipes dans une démarche d'amélioration continue.
A 30 ans environ, ingénieur Grande Ecole, vous souhaitez rejoindre une structure opérationnelle. Vous justifiez d'une expérience similaire de 5 ans minimum et maîtrisez la langue anglaise.
Localisation : 120 km nord de Paris.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 30825, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra en toute confidentialité.

ALCATEL CUIVRE

MEDIA SYSTEM



Responsable de Fabrication

Dans une activité de grande série et de process continu, *vous prenez la responsabilité du management technique et humain de nos ateliers de production. Vous devez,* par votre forte implication sur le terrain, responsabiliser et motiver vos équipes (150 personnes en 3 x 8).
Nous recherchons un candidat de formation Ingénieur, possédant de réelles aptitudes au management, un goût des responsabilités et un sens de l'organisation, passionné par la technique et les rapports humains. Une expérience réussie en fabrication de 5 à 10 ans dans un milieu fortement industriel est indispensable. La connaissance du SPC et des outils de la qualité est exigée.



Pour ce poste basé en région parisienne, veuillez adresser votre dossier de *candidature avec photo s/réf. PP1527* à EUROMESSAGES, 78 Boulevard de la République, 92514 Boulogne Cedex.

SUPERVISION ET GESTION DES ENVIRONNEMENTS TECHNIQUES : CREER UN CENTRE DE PROFIT

Chez un constructeur d'équipements électroniques (CA 65 MF, +30% en 1995), *vous développerez* le département (CA 20 M.F.) qui conçoit des matériels et solutions pour la gestion et la supervision de réseaux et stations d'énergie (électricité, ferroviaire, télécoms).

Rattaché au directeur général, vous serez responsable de *la marge. Vous piloterez la conception et le développement* de notre gamme déjà appréciée des clients traditionnels (France Télécom, SNCF...). Vous définirez la stratégie commerciale et vous animerez les ventes (2 IC) pour conquérir d'autres marchés. Vous superviserez aussi *l'administration, la logistique et les stocks.*

Agé de plus de 30 ans, diplômé Grande Ecole, vous êtes ingénieur d'affaires, chef de produit, responsable marketing/ *commercial pour des matériels d'équipements électroniques* (réseaux, télégestion, process/automates). Familier des grands comptes industriels privés et publics, votre sensibilité technique et commerciale, n'est plus à démontrer. Vos qualités de gestionnaire et d'animation veulent, elles *aussi, se confirmer dans une structure responsabilisante* et à taille humaine. Poste basé en Bretagne Nord, écrire à Denis Bellocq, SIRCA, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, sous réf. 965 852 LM.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE
MEMBRE DE SYNTEC

Responsable contrôle satellites et contrats de services

Les transmissions par satellites sont l'un des moyens privilégiés de France Télécom pour assurer l'important développement des télécommunications internationales et des services audiovisuels et d'entreprise.
En étroite coordination avec les différents partenaires internes et externes concernés, vous garantissez la mise en place des moyens de contrôle des satellites de télécommunications dans le respect du cahier des charges que vous aurez établi et des délais et coûts que vous aurez négociés avec les fournisseurs d'équipements.
Vous assurez également les négociations, en termes de prix et de délais, de contrats signés avec les organisations internationales clientes de France Télécom pour des services spécifiques de support aux télécommunications par satellites, et en garantissez l'exécution.
Vous êtes assisté dans votre mission par une petite équipe que vous animez.
A 32 ans environ, ingénieur télécoms ou équivalent (bac +5), vous pratiquez l'anglais et justifiez d'une expérience réussie de plus de 3 ans, qui vous a permis d'acquérir des compétences en matière de transmission.
Outre votre professionnalisme, votre rigueur, votre sens de la négociation et vos aptitudes relationnelles contribueront à votre réussite à ce poste, au sein d'un Groupe offrant de larges perspectives d'évolution de carrière à un candidat à fort potentiel.
Le poste est basé à Paris.
Merci d'adresser, sous réf. STL, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à :
SM CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.



France Telecom
Réseaux et Services Internationaux
Worldwide Networks and Services

INGÉNIEUR PROJET ENVIRONNEMENT

Filiale française d'un groupe international diversifié, nous sommes leader mondial dans les systèmes d'équipement pour les eaux usées.

Dans le cadre de notre développement, nous créons le poste d'**ingénieur projet** pour prendre en charge notre activité de séchage et d'incinération des boues résiduaires.

En collaboration étroite avec le Directeur Général, vous prospectez notre clientèle de collectivités locales et d'entreprises principalement en France et sur quelques territoires à l'international. Vous travaillez avec notre bureau d'études central basé en Autriche, assurez le bon déroulement des projets jusqu'à la livraison. Vous êtes *le support technique* dans votre spécialité pour cette nouvelle activité.

Ingénieur de formation, âgé d'au moins 30 ans, vous avez une *expérience réussie de chef de* projet et la connaissance du traitement thermique et des activités de process.

L'anglais est votre langue de travail.

Ce poste évolutif est basé à Orléans.

Merci d'adresser lettre, CV, photo sous réf. LM/66 à Jacques Thibaud & Partners - 34 rue de Ponthieu - 75008 Paris.

JACQUES THIBAUD
& PARTNERS

REPRODUCTION INTERDITE

SCIENCES ET SANTÉ

René ROBERT, 39 ans, ESC Toulouse, rejoint PA Consulting Group au 1er juillet 1996. René ROBERT était Directeur Commercial au sein des Laboratoires KODAK. Il sera plus particulièrement chargé des activités de conseil en développement commercial et de la région Midi-Pyrénées.

PA Consulting Group
114, avenue Charles de Gaulle
92522 NEUILLY Cedex
Tél. (1) 40.88.79.79
Fax (1) 47.45.48.65

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

PHARMACIEN
Clermont-Ferrand - Vichy
180 KF

LPH INDUSTRIE — **Laboratoire Phytothérapie et Herboristerie**

recrute un pharmacien âgé de 28/30 ans qui aura la responsabilité et l'animation du Laboratoire de Contrôle, mettra en place le système qualité (ISO 9002) et assurera le dépôt et le suivi des dossiers auprès des D.G.C.C.R.F. et d'AMM et aura pour mission de mettre en place les nouvelles techniques analytiques (développement HPLC et bactériologie) et devra pour cela être inscrit aux sections B et D de l'Ordre des pharmaciens afin d'assurer l'intérim du pharmacien responsable de l'établissement.

Une expérience ou une connaissance de la formulation de comprimés (granulation humide et compression) et de la forme pâteuse serait un plus certain.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et photo, sous la référence 96MA0707 confidentialité assurée à

marc andrieux
CONSULTANTS
Ressources Humaines & Marketing
36, Bd Pasteur - 63000 Clermont-Ferrand
OPQCM

Evidence

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-MARITIMES
organise les concours sur titres avec épreuve (entretien) suivants :

INFIRMIER TERRITORIAL
(catégorie B)

Nombre de postes* : 15.
Dépôt des inscriptions : du 19/08/96 au 09/09/96.
Date des épreuves : à compter du 10/10/96.

PUÉRICULTRICE TERRITORIALE
(catégorie B)

Nombre de postes* : 7.
Dépôt des inscriptions : du 19/08/96 au 16/09/96.
Date des épreuves : à compter du 16/10/96.

Les dossiers d'inscription devront être retirés auprès du :
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-MARITIMES
53, boulevard René Cassin, BP 254 - 06205 NICE Cedex 3
Tél. 92.29.31.29 - Renseignements Minitel 3615 CDG 06

Toute demande par correspondance de dossier devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 timbrée à 11,50 F

* Le nombre de postes mis au concours est susceptible de modification.

Pour son Département du Partenariat pour le Développement Economique et Social L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

recherche **UN INGENIEUR BREVETS**
H/F anglais courant

De formation : Biologiste/Biochimie - CEIPI
Chargé(e) :
- de l'instruction avec les chercheurs de dossiers scientifiques en vue de leur protection industrielle
- du suivi des procédures de délivrance et de défense des demandes de brevets
- de la participation à l'élaboration de contrats de licence.

Une expérience acquise dans le secteur biotechnologie/santé serait souhaitable.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV à : ***Secrétariat du service du Partenariat pour le Développement Economique - INSERM - 101 rue de Tolbiac - 75654 PARIS Cedex 13.***

FONCTION COMMERCIALE

BIO-RAD

PROFESSIONNEL S.A.V.

Notre groupe implanté en France (Ivry/94) est reconnu mondialement dans le milieu de la biologie médicale et la recherche. Nous recrutons pour notre site un

Votre expérience significative et réussie de 2 à 3 ans en instrumentation scientifique (chromatographie/spectroscopie) vous permettra d'assurer la maintenance, l'assistance et le dépannage sur site de chromatographes en phase liquide, de spectromètres infra-rouge. Vous interviendrez sur tout le territoire avec prédominance sur la moitié Nord de la France.

Des connaissances en électronique, mécanique et informatique sont indispensables ; quelques notions en chimie, physique et optique sont un plus. Anglais courant.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à BIO-RAD - Direction des Ressources Humaines - 94/96 rue Victor Hugo - BP 220 - 94203 IVRY SUR SEINE CEDEX.

★ EURO RSCG Intuis

Vous avez une première expérience commerciale, vous savez que vous êtes fait pour la communication, vous aimez écouter, convaincre, séduire. Vous êtes prêt à rejoindre une agence dynamique. Responsable du développement vous serez amené à proposer des stratégies de communication fondées sur des analyses précises et sur une démarche originale. Vous voulez en savoir plus ? Ecrivez-nous sous réf. 30835 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins 75849 Paris Cedex 17.

Jeune diplômé bac+4

participez au développement d'une agence de communication

MEDIA SYSTEM

Découvrez votre emploi de demain avec Initiatives

LES RENDEZ-VOUS DU MARDI

Dirigeants
Organisation & gestion des entreprises
• Gestion Finances • Conseil Audit • Juristes Ressources Humaines
• Marketing & Communication • Fonction Commerciale
Le Monde des Cadres
Carrières Internationales
Dont Carrières Européennes en Entreprises

Le Monde

Jeunes commerciaux export
Europe - Asie - Afrique

GRAND CONSTRUCTEUR EUROPÉEN DE TÉLÉCOMMUNICATION, nous avons une position de leader dans notre métier de transport de l'information et de l'énergie. Nous donnons un nouvel essor à la croissance des activités de l'une de nos divisions à l'export et recherchons plusieurs commerciaux.

Notre objectif : *développer notre présence sur des marchés export prioritaires dans un contexte de forte compétition internationale.*

Vos missions : *•* ***prospecter*** *de nouveaux marchés auprès des* ***prescripteurs et des grands donneurs d'ordre*** *• répondre aux consultations et appels d'offres,* ***négocier*** *les contrats •* ***vous porter garant*** *du bon déroulement des affaires tant en interne que vis-à-vis du client final •* ***détecter*** *un réseau fiable d'agents et de partenaires locaux.*

Vous êtes diplômé d'une ***Grande Ecole de Commerce*** *(HEC, ESSEC, ESCP...),* ***débutant*** *ou possédant une* ***toute première expérience*** *de la commercialisation d'équipements industriels à l'export. Vous avez de la présence, êtes autonome et réaliste, aimez négocier et* ***parlez couramment l'anglais*** *ainsi que* ***l'allemand*** *ou* ***l'espagnol.***
Vous serez basé à Paris avec des déplacements fréquents sur votre zone.
Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature en mentionnant ***votre niveau actuel de rémunération,*** *sous référence* ***9625,*** *au 7 rue de Monceau, 75008 Paris.*



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA SYSTEM

REPRODUCTION INTERDITE

LES MONDE DES CADRES

3 mois pour apprendre à maîtriser la relation commerciale avec le Japon

La Communauté économique européenne a développé avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce international du Japon (MITI) un programme de formation qui a pour objectif d'augmenter le volume des échanges commerciaux entre ces deux parties grâce à une meilleure connaissance du Japon.

Cadres dirigeants européens à l'écoute du Japon

Cette formation d'une durée de 3 mois dispensée au Japon permet d'apprendre à maîtriser la relation commerciale avec toute entreprise japonaise et de mettre ainsi tous les atouts de son côté dans le cadre d'échanges avec ce pays. Elle se décompose en deux parties. Pour tous les participants, un premier tronc commun s'attache à vous familiariser avec la langue, la culture, la vie, et les valeurs de la société japonaise. Le deuxième tronc, sur mesure, est tourné vers la découverte du tissu économique, la structure des sociétés et le style de management pratiqué. Cette deuxième partie est l'occasion pour chacun d'approfondir sa connaissance d'un secteur en particulier et de découvrir plus de 20 sociétés. Le coût de la formation est à la charge de la CEE. Reste aux entreprises à financer les frais de déplacements et d'hébergement sur place de leur collaborateur. Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de cette formation ?

□ être membre de la Communauté économique européenne □ avoir au minimum 35 ans □ avoir 10 ans d'expérience professionnelle □ occuper actuellement une fonction managériale ou spécialisée □ être disponible du 1er janvier à fin mars 1997 □ être sponsorisé financièrement par son entreprise □ parler anglais couramment □ remettre un rapport en fin de formation.

Entreprises et cadres dirigeants, si cette opportunité vous intéresse, merci de contacter Kienbaum S.A., sous la référence 37000/07 LM, 13 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, ou faxer au (1) 53 43 84 05.

Kienbaum
Conseil international en ressources humaines

Gummersbach, Düsseldorf, Berlin, Dresde, Francfort, Hambourg, Hanovre, Karlsruhe, Munich, Stuttgart, Paris, Prague, Vienne, Zurich, San Francisco, São Paulo, Johannesburg.

Certifié ISO 9001

AVIS RELATIF A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE

D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR organise pour le compte du Conseil Général du VAR et de l'Office Départemental des H.L.M. du VAR :

Un concours sur titres avec épreuve d'assistant socio-éducatif (homme ou femme) pour 12 postes répartis dans les spécialités suivantes :

Pour le Conseil Général,

- *2 postes spécialité Educateur spécialisé,*
- *1 poste spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale,*
- *7 postes spécialité Assistant de Service Social.*

Pour l'Office Départemental des H.L.M. du VAR,

- *2 postes spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale,*

Les dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'admission sont fixées : du lundi 21 octobre 1996 au jeudi 24 octobre 1996 en fonction du nombre de candidats.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer leur profession dans le cadre des missions dévolues à ces cadres d'emplois.

La durée de cet entretien est fixée à 30 minutes.

Les dossiers sont à retirer du 15 juillet au 15 septembre 1996 et à déposer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, avenue Roger Salengro, "les Myrtes" A, B.P. 130 - 83957 La Garde Cedex

Pour tous renseignements, téléphone : 94 08 63 40 (postes 316, 317, 326)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

I - Conditions générales d'accès à la fonction publique territoriale :
(loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, articles 5 et 5 bis)
- posséder la nationalité française ou celle d'un des autres états membres de l'Union Européenne,
- jouir de ses droits civiques dans l'état dont on est ressortissant,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard des obligations de service national dans l'état concerné,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

II - Conditions particulières :
1) - Conditions d'âge : (décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié)
- être âgé de 16 ans au moins,
- hormis l'âge légal de la retraite, aucune limite d'âge n'est fixée par le statut particulier.

2) - Conditions de diplôme :
- *diplôme d'Etat d'assistant de service social pour la spécialité Assistance de service social,*
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé pour la spécialité Education spécialisée,
- diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale pour la spécialité Conseil en économie familiale et sociale.

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne doivent fournir, selon le cas, soit la copie du titre ou du diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalents aux diplômes français requis, soit la décision, rendue par la commission instituée par le décret n° 94-743 du 30 août 1994, assimilant leur diplôme à un diplôme français ainsi que la copie du titre ou du diplôme étranger, ayant fait l'objet de la décision d'assimilation.

Le CONSEIL GENERAL de la HAUTE-SAVOIE
organise
Un concours externe sur titres avec épreuve le **jeudi 10 octobre 1996** pour le recrutement de

15 ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

Spécialité assistance de service social

Peuvent concourir les candidats possédant la nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté Européenne.

Les candidats doivent être titulaires : du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne doivent être titulaires soit d'un titre ou diplôme obtenu dans leur état d'origine et reconnu équivalent au diplôme français requis, soit de la décision rendue par la Commission prévue à cet effet, assimilant leur diplôme à un diplôme français.

Les dossiers de candidatures à retirer à la Direction du Personnel du Conseil Général
1 rue du 30ème Régiment d'Infanterie - B.P. 2444 - 74041 ANNECY Cedex,
sont à envoyer, à la même adresse **jusqu'au 10 septembre 1996.**

Renseignements au *50.33.50.00 - Poste 52.39*

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

organise

UN CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES DE SECRETAIRE DE MAIRIE TERRITORIAL pour 9 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Concours interne ouvert aux rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux.
- Les rédacteurs doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours, de cinq ans au moins de services publics effectifs pour être candidats et les adjoints administratifs de huit ans au moins de services publics effectifs compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

les dossiers d'inscriptions doivent être retirés : au centre de gestion ou par **Minitel : 36-15 code CDG34** *(1,01 F/mn)*

DU LUNDI 12 AOUT 1996
AU MARDI 10 SEPTEMBRE 1996 inclus

et doivent être **déposés** COMPLETS à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de l'Hérault
02 rue Edmond Lautard - 34184 MONTPELLIER Cedex 4

DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :
LE MARDI 10 SEPTEMBRE 1996 Minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

Toute demande de dossier par correspondance devra être accompagnée d'une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur supérieur à 20 grammes.

LE CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES

organise

un concours INTERNE d'accès au grade de SECRETAIRE DE MAIRIE afin de pourvoir 5 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Les rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux justifiant respectivement de 5 ans et 8 ans de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.

N.B. : Nul ne peut participer plus de trois fois au total aux concours de Secrétaire de Mairie.

RETRAIT DES DOSSIERS
à partir du 12 AOUT 1996 au

CENTRE DE GESTION DES PYRENEES ORIENTALES
6 rue de l'Ange - B.P. 901 - 66901 PERPIGNAN Cedex
soit directement, soit sur demande écrite (dans ce cas, joindre une enveloppe format 21 x 29,7 cm affranchie à 4,50 F et libellée aux nom et adresse de l'interessé).

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :
LE 10 SEPTEMBRE 1996, 18 HEURES

DATES DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ :
16 ET 17 OCTOBRE 1996

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

organise

UN CONCOURS DE SECRETAIRE DE MAIRIE
09 postes à titre INTERNE sont ouverts au concours

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- **Rédacteurs** justifiant au 1er janvier de l'année du concours de cinq ans au moins de services publics effectifs
- **Adjoints administratifs** justifiant au 1er janvier de l'année du concours de huit ans au moins de services publics effectifs

compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
N.B. : Nul ne peut participer plus de trois fois au total aux concours de Secrétaire de Mairie.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
à partir du 12 AOUT 1996 au
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
281, chemin du Mas Coquillard - 30900 NIMES
(Les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe format 21 x 29,7 cm affranchie à 4,50 Frs et libellée au nom et adresse de l'intéressé)

DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS :
le 10 SEPTEMBRE 1996 - minuit
(le cachet de la poste faisant foi)

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les 16 et 17 octobre 1996.
Les épreuves d'admission et facultatives se dérouleront du 02 au 06 décembre 1996.

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE

LE MONDE DES CADRES



LA VILLE DE CERGY (Val d'Oise - 95) - 53.000 habitants - Ville Centre de l'Agglomération Nouvelle de CERGY PONTOISE à 40 mn de PARIS Ligne A du RER recrute un

Directeur de la Communication

MISSIONS :

- Chargé de la communication, de l'information municipale et des relations publiques, vous participerez à l'élaboration de la politique de communication de la ville et élaborerez notre plan stratégique de communication institutionnelle.
- En collaboration avec les services municipaux, vous assurerez le conseil interne en communication et vous réaliserez l'ensemble des outils de communication externe.

PROFIL :

- De formation supérieure, vous avez une expérience réussie dans un poste similaire de préférence en collectivité locale.
- Vos qualités rédactionnelles, votre capacité d'initiatives et de proposition ainsi que votre disponibilité seront appréciées.

Directeur des Affaires Culturelles

MISSIONS :

- Vous serez chargé sous l'autorité d'un SGA, de mettre en place le projet de développement culturel défini par l'équipe municipale.
- Votre mission vous conduira à structurer une direction des affaires culturelles en assurant la coordination des secteurs action culturelle, lecture publique et musique et à développer les partenariats avec les acteurs de l'agglomération nouvelle.

PROFIL :

- Cadre A (direction territoriale), de formation supérieure, vous maîtrisez les enjeux des politiques culturelles locales. Votre capacité à manager des équipes et une solide expérience vous permettront de mettre en oeuvre des initiatives d'envergure.

Merci d'envoyer votre candidature (CV + lettre manuscrite) à Monsieur le **Maire Hôtel de Ville - 12 rue de l'Abondance - 95000 CERGY.**

ORC





Le Groupe DOUX est le premier Groupe Européen et Français en matière de produits de volailles (CA 7,7 milliards de F., 7 600 salariés). *Il est présent à tous les stades de la filière* (production des oeufs et des poussins, élevage des volailles, *fabrication de l'aliment, abattage et transformation,* commercialisation et livraison). Nous recherchons un

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

ATTACHE DE DIRECTION GENERALE

Agé de 30/40 ans, de formation supérieure, disposant des connaissances vous permettant de discuter avec les spécialistes des problèmes informatiques, vous avez derrière vous des expériences incontestables et réussies en matière de réorganisation de services, de flux de marchandises, de prise de commandes, d'ordonnancement des fabrications.

Directement rattaché à la Direction Générale du Groupe, vous prendrez en charge les opérations d'analyses et d'études impliquées par la recherche d'une rationalisation des activités de nos filiales et par la définition de nouveaux circuits de prise de commande, de fabrication, de livraison de marchandises.

Il vous appartiendra ensuite de faire entrer dans la réalité les *options retenues. Vous disposerez de tous les moyens requis* pour cette tâche.

Ce poste est fortement évolutif.

Envoyez CV + lettre + photo, sous réf. 96/07 à GROUPE DOUX
Direction Générale - BP 22 - 29150 CHATEAULIN.

Le Conseil Régional de Haute-Normandie

recrute selon conditions statutaires

CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT

rattaché à la Direction de la qualité de la vie et de l'environnement

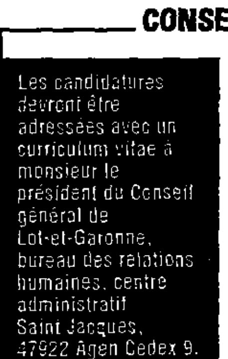
Chargé de proposer, de mettre en oeuvre et d'évaluer les interventions de la région, vous favorisez la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire, le développement économique et la formation. Vous participez à l'élaboration des plans et des schémas relatifs à l'utilisation des espaces, à la gestion des ressources et des déchets.
Vous pilotez des actions spécifiques concernant l'éducation à l'environnement, la sensibilisation des acteurs socio-économiques, les milieux naturels, les emplois verts, la maîtrise de l'énergie, l'environnement industriel.
Vous assurez les relations avec les partenaires et les services de la région en vue de la coordination des interventions.

Diplômé d'une école d'ingénieur ou d'un cycle scientifique de niveau bac +5, vous avez 5 ans d'expérience dans une fonction liée à l'environnement en collectivité territoriale ou service de l'Etat. Apte à l'encadrement d'une petite équipe, vous alliez capacités d'analyse, sens des contacts et qualités de négociateur.

Ce poste est à pourvoir à compter du 1er septembre 1996, par mutation d'un Ingénieur Territorial ou par détachement d'un fonctionnaire de l'Etat appartenant à un corps technique.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV et photo avant le 22 juillet 1996 à M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, Service des Ressources Humaines, 25 bd Gambetta, BP 1129, 76174 Rouen cedex.





Ingénieur Commercial Grands Comptes

De formation Bac +4, parlant anglais, vous souhaitez valoriser une expérience réussie de 3 à 5 ans dans le domaine de la prospection et de la vente de solutions auprès de grands comptes du secteur informatique.

Autonome, accrocheur, doté d'une bonne capacité d'écoute, vous êtes crédible dans une approche de vente-conseil, vous savez allier dialogue et négociation avec des interlocuteurs de haut niveau.

Envoyer votre candidature (avec salaire actuel) à :
Computer Intelligence Europe, Direction des Ressources Humaines, 738 rue Yves Kermen, 92658 Boulogne-Billancourt Cedex.

LOT-ET-GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

recrute

SON DIRECTEUR DES FINANCES ET DU PATRIMOINE

de préférence fonctionnaire (Etat, Territorial)

Les candidatures devront être adressées avec un curriculum vitae à monsieur le président du Conseil général de Lot-et-Garonne, bureau des relations humaines, centre administratif Saint Jacques, 47922 Agen Cedex 9.

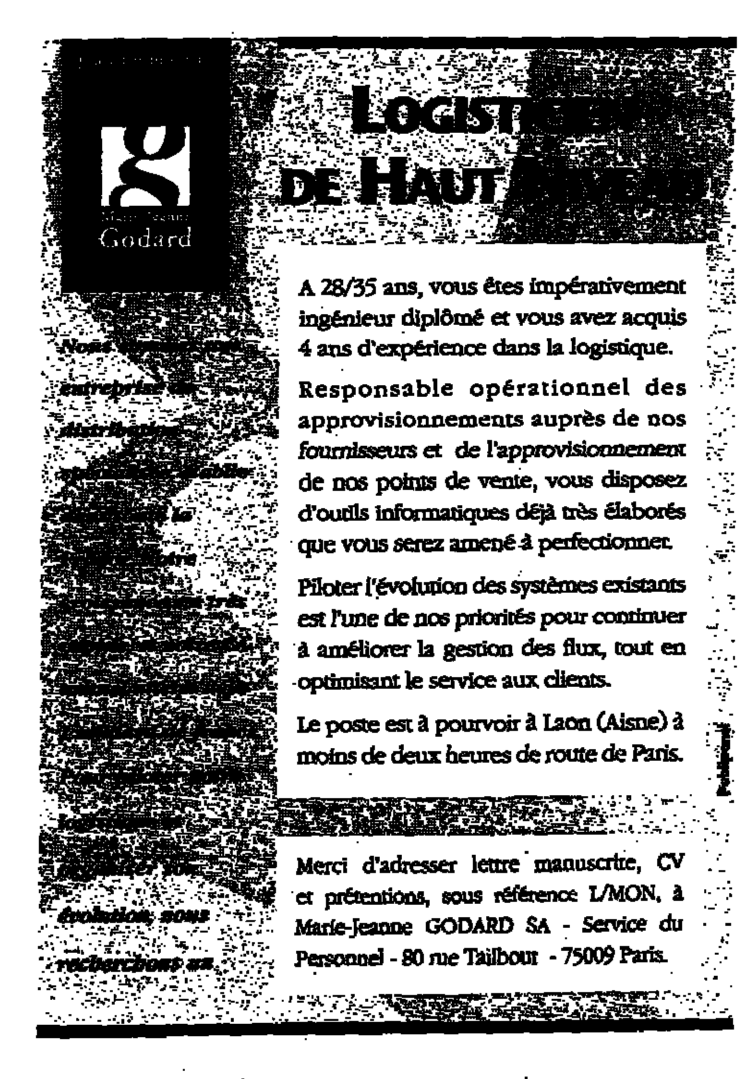
Sous l'autorité du directeur général des se[illegible] départementaux, vous aurez pour mission, d'[illegible] la gestion, d'une part, du budget départemen[illegible] autre part, du patrimoine immobilier du Dép[illegible].

Dans le cadre de l'activité financière, vou[illegible] chargé de piloter le budget départeme[illegible] phases de préparation, d'exécution et de c[illegible].
Vous devrez assurer le suivi d'une gestion [illegible]mique de la trésorerie et de la dette.
Vos capacités d'analyse financière devront [illegible] les choix budgétaires et contribu[illegible] de la stratégie financière du Conseil général.

Pour la partie patrimoniale, vous gérerez [illegible] programmes d'entretien et de ré[illegible] immobilier et des collèges, et l'ensemble des assurances du Département.

De formation supérieure, vous avez une e[illegible] un poste similaire [illegible] cités d'analyse financière et de solides co[illegible]

Le poste est à pourvoir le plus rapidemen[illegible]



A 28/35 ans, vous êtes impérativement ingénieur diplômé et vous avez acquis 4 ans d'expérience dans la logistique.

Responsable opérationnel des approvisionnements auprès de nos fournisseurs et de l'approvisionnement de nos points de vente, vous disposez d'outils informatiques déjà très élaborés que vous serez amené à perfectionner.

Piloter l'évolution des systèmes existants est l'une de nos priorités pour continuer à améliorer la gestion des flux, tout en optimisant le service aux clients.

Le poste est à pourvoir à Laon (Aisne) à moins de deux heures de route de Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions, sous référence L/MON, à Marie-Jeanne GODARD SA - Service du Personnel - 80 rue Taitbout - 75009 Paris.

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage avec un ou plusieurs des titres suivants

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES

Nous construisons la Smart
avec un nouveau concept
avec une novelle équipe

A Joint Venture Mercedes-Benz und SMH

Voulez-vous rejoindre notre équipe? Notre nouvelle entreprise internationale développe et fabrique la voiture Smart. Notre usine de Hambach (France) a été conçue de façon novatrice. A Renningen, près de Stuttgart, nous nous occupons principalement du développement technique et du design. A notre siège de Bienne (Suisse) se trouvent nos experts en marketing et distribution, de même que les ingénieurs responsables du développement de la propulsion alternative. Ensemble, nous voulons créer une nouvelle culture avec des femmes et des hommes habités par un esprit d'équipe, d'innovation et d'ouverture.

Formation Vente - Formation Technique

Mise en Place et Coordination des Activités Européennes

Les personnes qui, dans les centres européens Smart, conseillent et s'occupent de nos clients, contribueront au succès de la Smart.
Pour compléter notre équipe "Retail Marketing" sise à Bienne (Suisse), nous cherchons deux professionnels expérientés pour la formation technique et de vente.
Vous aurez à définir les contenus de formation, à identifier et sélectionner les instituts de formation afin d'établir les critères de qualification du personnel de vente et d'entretien opérationnel lors de l'introduction de la Smart sur le marché au printemps 1998. A cet effet, il est important de procéder à une harmonisation étroite entre les exigences du marché, nos partenaires de vente, les départements spécialisés centraux et nos fournisseurs.
Vous avez acquis vos connaissances professionnelles au cours d'une activité de plusieures années (5-10 ans) dans la branche automobile auprès d'un fabricant ou d'un importateur. L'idéal serait que vous possédiez une expérience dans la formation.

Une manière de penser conceptuelle est votre point fort et vous savez parfaitement la mettre en pratique. Etant donné que vous serez en contact avec l'Europe entière, la langue anglaise est une nécessité; une autre langue européenne (D/I/E) est souhaitable.
Référence 2705

Nous sommes une équipe jeune et dynamique qui veut atteindre le client par des chemins non conventionnels. Nos équipes internationales suivent au plus près l'évolution des besoins du marché. Dans notre façon de procéder nous sommes particulièrement sensibles à l'impact des coûts. Notre organisation est bâtie fondamentalement sur la base d'un projet de management moderne organisé en équipes. Rapidement vous pouvez vous intégrer dans cette activité pleine de défis. Evidemment, nous ferons le nécessaire pour vous faciliter la compréhension des tâches complexes et de haute responsabilité qui vous attendent dans un environnement multiculturel. En outre, notre entreprise vous propose de nombreuses possibilités de développement à caractère international.
Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature.

Veuillez adresser votre dossier de candidature complet, en indiquant la référence, à notre partenaire, **OK CADRES, conseil en personnel, rue des Moulins 51, CH-2004 Neuchâtel.**
Pour tout complément d'information, M. Marc Favre se tient à votre disposition au tél. ++41/38/25 81 30.

mcc micro compact car

PA Consulting Group
Partner of Smart

REPRODUCTION INTERDITE

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES



Le Groupe BOEHRINGER INGELHEIM réalise 18 MdF de CA dans le monde. En France, avec 1200 personnes et 4 sites industriels, le CA s'élève à plus de 1,4 MdF essentiellement dans le domaine pharmaceutique.
La direction juridique du Groupe en France, basée à Paris, recherche un(e)

JURISTE D'ENTREPRISE CDD 1 an

Rattaché au Directeur Juridique, vous interviendrez dans tous les domaines du droit des affaires. Vous serez l'interlocuteur direct des différents services de notre entreprise dans une logique clients/fournisseurs interne. De plus, vous participerez à la mise en place de nouvelles méthodes de travail.

Votre formation Bac + 5 Droit des Affaires..., est complétée par une expérience de juriste d'entreprise de 3 à 5 ans minimum dans l'industrie, de préférence pharmaceutique ou chimique. Vous possédez une bonne maîtrise de l'anglais et de bonnes connaissances informatiques.

Sens de la communication, organisation et rigueur sont des qualités indispensables pour soutenir l'évolution de notre service juridique et agir en véritable partenaire des autres départements de l'entreprise.

Possibilité de transformation en CDI selon l'évolution des activités du Groupe.

Merci d'adresser lettre, CV, prétentions sous réf. 8680, à
TAILLANDIER Conseil, Florence CLAPIN, 34 rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Évidence

Rhône-Alpes réf. : 3351
Paris réf. : 3352

Groupe européen de distribution spécialisée nous sommes organisés en régions qui bénéficient d'une grande autonomie.
Chaque directeur de région pilote sa zone en s'appuyant notamment sur un :

Responsable Ressources Humaines

Conseil des patrons opérationnels, vous contribuez à un meilleur pilotage de nos Ressources Humaines. Vous en abordez tous les domaines : recrutement, formation, intégration et suivi des hommes, politiques salariale et sociale.

Agissant en opérationnel et par délégation, vos actions s'intègrent dans une politique cohérente de région dont vous êtes le garant. Par votre vision globale du pôle humain, vous contribuez dans votre poste et sur le plan national à l'optimisation des potentiels et au développement de nos ressources humaines.

A 30/35 ans, de formation supérieure, vous avez une expérience opérationnelle d'au moins 5 ans dans une fonction RH, en consulting ou en entreprise. Vous souhaitez aujourd'hui mettre vos compétences au service d'une démarche stratégique où se mêlent savoir, réflexion et action. Vous savez conjuguer sens du service et conseil avec conviction et fermeté.

Notre entreprise peut offrir dans l'avenir des ouvertures réelles sur le plan national et international.

Thierry Dereux vous remercie de lui adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle) sous la référence choisie.

argos
UNE SOCIETE DU GROUPE BERNARD JULHIET CONSEIL ET DEVELOPPEMENT
1001, av. de la République
59701 MARCQ-EN-BARŒUL CEDEX
Tél. : 20 98 83 83

La gestion déléguée des services de distribution d'eau et d'assainissement auprès des collectivités, est le premier métier du groupe Lyonnaise des Eaux. C'est pourquoi nous renforçons aujourd'hui notre direction juridique.

Juriste droit public

Vous aurez pour mission de conseiller les opérationnels dans les domaines de la gestion déléguée, des marchés publics et du droit de l'eau. Vous suivrez les contentieux et répondrez aux questions relevant du droit de la concurrence française et communautaire.
Titulaire d'un DESS en droit public ou en droit de la concurrence, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans dans une entreprise publique ou dans une collectivité locale. Vous maîtrisez l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions), sous référence LE 962, à Lyonnaise des Eaux, Direction des ressources humaines, 72 avenue de la Liberté, 92753 Nanterre Cedex.



Société d'Externalisation Administrative
Filiale de Grands Groupes
recherche son

Responsable de l'Offre Administration du Personnel

■ Rattaché au Président Directeur Général, vous serez responsable de notre branche Administration du Personnel.

■ Spécialiste de la gestion des ressources humaines, vous apporterez votre expertise technique dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des prestations offertes à nos entreprises clientes. Vous encadrerez les différentes équipes d'assistants intervenant sur chacun de nos contrats.

■ Observateur attentif des besoins et de l'environnement des entreprises, vous contribuerez à faire évoluer notre offre de service en développant une approche de conseil et d'assistance.

■ Créatif et entrepreneur, vous vous impliquerez dans le développement commercial de notre société.

■ A 35/40 ans minimum, diplômé de l'enseignement supérieur (juridique de préférence), vous avez acquis de solides compétences en direction d'Administration du Personnel, dans une structure d'au moins 400 à 500 personnes, et avez conduit des opérations de transfert ou de reprise de personnel.

Pour un premier contact, merci d'écrire sous la référence LM07, en indiquant votre rémunération actuelle à notre Conseil Iris Ressources Humaines - Véronique Micot - Tour Manhattan - 6, place de l'Iris- 92095 La Défense 2.

Austin Knight

BRETAGNE SUD

Société à filiales multiples et à vocation immobilière (promotion et gestion du parc immobilier) ayant intégré son service architecture, ingénierie et suivi des travaux, recherche :

SECRETAIRE GENERAL

Titulaire d'un DESS Droit de la Construction et Urbanisme, juriste hors pair, vous maîtrisez également le Droit des Sociétés, polyvalent et astucieux, vous avez du sens relationnel et savez animer une équipe.

Votre mission : Vous superviserez et organiserez les tâches au quotidien du personnel administratif, comptable et technique.

Vous assurerez le suivi juridique de l'entreprise (ex : constitutions de SCI, actes juridiques divers).

Vous saurez éviter ou régler les principaux litiges.

En liaison avec le cabinet d'avocats de l'entreprise, vous préparerez et suivrez les affaires en cours de jugement.

Sera prise en considération toute candidature comportant lettre manuscrite, CV, photo, prétentions, téléphone et délai de disponibilité adressée sous la référence N1078/SG à **CANDISSIMO** - 1501 avenue Jacques Cartier 44811 ST HERBLAIN CEDEX. Confidentialité assurée.

La propriété industrielle : une arme stratégique

L'Institut national joue un rôle primordial en France dans la protection des marques, brevets, dessins ou modèles. C'est pourquoi nous renforçons notre équipe de juristes hautement spécialisée

Juriste
Affaires juridiques et contentieuses

De formation juridique solide, incluant de préférence le droit public, vous êtes titulaire d'un troisième cycle en droit de la propriété industrielle. Chargé de mission auprès de la Direction, vous aurez notamment pour mission de participer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires qui concernent la propriété industrielle, d'assister les services dans leur application et d'assurer la défense des décisions du directeur général de l'INPI devant les cours d'appel compétentes.

Nous offrons pour ce poste une rémunération à partir de 170 KF environ brut/an selon expérience.

Merci de nous adresser lettre manuscrite et CV à l'INPI, Service des ressources humaines, 26 bis rue Saint-Pétersbourg, 75008 Paris.

INPI
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

MEDIA SYSTEM

Important Groupe Pharmaceutique recherche un

Juriste en Droit des Affaires

Directement rattaché au Directeur Juridique, vous interviendrez principalement en matière de droit pharmaceutique, droit de la concurrence et de la consommation, notamment dans le cadre du développement et de la commercialisation des produits grand public (OTC, audomédication, générique, etc.).

Vous devrez développer vos spécialités au sein de l'entreprise et assurer le suivi de la réglementation française et européenne dans ces domaines.

A ce titre, vous serez amené à traiter des problèmes contractuels relatifs aux relations avec les officines pharmaceutiques, groupements de pharmaciens, grossistes répartiteurs et pour tout ce qui concerne les accords de coopération afférents à l'exploitation de spécialités pharmaceutiques.

De façon générale, vous aurez un rôle de conseil et d'assistance auprès des entités du Groupe en matière de droit des sociétés et de droit des contrats.

Agé de 32/35 ans, doté d'une formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE), vous justifiez d'au moins six ans d'expérience de préférence au sein d'une entreprise du secteur de l'industrie pharmaceutique. Disponible, pragmatique et rigoureux, vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un Groupe dynamique. La maîtrise de l'anglais (lu, écrit, parlé) est requise pour ce poste.

Contactez Thierry Montécatine au (1) 40.89.15.25 ou adressez lettre man. + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à Michael Page Tax & Legal, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou taper votre CV sur 3617 code MPage ss réf. : TM14297

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Assistant(e) de Recherche Senior

Avec 17 ans d'existence, ALPHA CDI est l'un des leaders du Conseil en Recrutement par Approche Directe spécialisé dans le secteur des nouvelles technologies. Pour nous accompagner dans notre croissance, nous souhaitons intégrer aujourd'hui un(e) **Assistant(e) de Recherche Confirmé(e)**. Véritable professionnel(le), vous animerez l'équipe de recherche et participerez à la gestion des moyens du cabinet : fichier candidats et documentations sociétés. Responsable des différentes étapes d'une recherche, vous travaillerez également en étroite collaboration avec les consultants. Pour nous, rigueur et sens du service sont des qualités indispensables pour réussir dans ce poste. Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, une expérience significative dans un poste similaire vous permettra d'être rapidement opérationnel(le) et de conduire vos missions en toute autonomie. La maîtrise de l'anglais est indispensable. Nous vous remercions d'adresser votre candidature en précisant votre rémunération actuelle sous référence 3121/LM, à

ALPHA CDI
20, avenue André Malraux,
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX.



Évidence

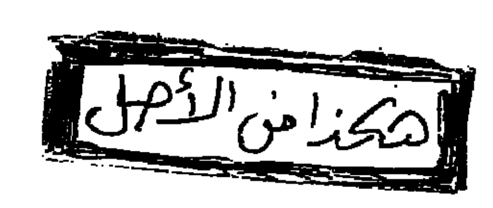
PEREIRE CONSEIL
RESSOURCES HUMAINES
PARIS - LYON - TOULOUSE - BORDEAUX

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de Christian DROZ au sein de l'équipe de Péreire Conseil Rhône-Alpes, dirigée par Thierry BRUEL.

Christian DROZ sera plus particulièrement chargé du développement du Pôle Industrie.

Immeuble "Cristal Parc" - 113, boulevard Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE
Tél. : 72 82 02 00 - Fax. : 78 93 55 44

Évidence





Un dispositif juridique établit des garde-fous

REPRODUCTION INTERDITE

GESTION – FINANCE

Directeur administratif et financier

Société de Prestation de Services en forte croissance (1 100 personnes, CA 600 MF), cherche son

Votre mission : Optimiser et coordonner les moyens administratifs dans le but de faciliter le travail de l'ensemble du personnel de la société.

Vos tâches comportent trois volets principaux :
- Organiser et coordonner la partie administrative par la mise en place de nouvelles procédures.
- Accompagner l'évolution de la société, notamment par le choix et la mise en place de nouveaux logiciels de comptabilité, facturation, paie,
- Diriger et animer une équipe de 70 personnes.

À 35 ans minimum, vous avez acquis une expérience de responsable administratif d'une société de services de taille équivalente, de préférence. Des qualités incontestables d'organisateur sont nécessaires pour gérer et anticiper la croissance. La maîtrise de l'anglais est un atout.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo, salaire souhaité), sous réf. 71/LM, à notre Conseil qui l'étudiera en toute confidentialité.

Ethnos, 11 Boulevard Pershing, 75017 Paris.

MEDIAPA

ETHNOS



DIRECTEUR FINANCIER

De formation supérieure (de type Bac + 4/5) en Finance ou Gestion, vous possédez une solide expérience généraliste de la fonction, acquise impérativement dans un environnement industriel, et de préférence au sein d'une filiale de groupe international. Vous pratiquez l'anglais couramment.

Rattaché au Directeur Général, membre du Comité de Direction, vous aurez de manière opérationnelle la mission de superviser, coordonner et faire évoluer l'ensemble des composantes de la fonction.

Avec l'appui d'une petite équipe, vos fonctions engloberont : Comptabilité, Budget, Contrôle de Gestion, Reporting, Audit Interne, Trésorerie, Informatique, Services Généraux.

Poste basé à Melun (77).

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, sous la référence 60.4301/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Constitué sur le principe d'une société de moyens, notre Cabinet Conseil en recherche de Dirigeants et Cadres (par approche directe et par voie d'annonces) se développe et souhaite accueillir un

CONSULTANT SENIOR

Vous traitez actuellement un CA significatif de manière autonome et aimeriez rejoindre un Cabinet à taille humaine (5 Consultants) pour y fonctionner en partage de frais fixes tout en conservant la parfaite maîtrise de votre clientèle. Nous vous offrons moyens, support et autonomie pour développer votre portefeuille. Membre du réseau International Search Group, notre société intervient sur l'ensemble de l'Europe (Est comme Ouest).

Nous sommes très attachés à exercer notre activité en respectant l'éthique de notre profession.

Si, comme tous les membres de notre équipe, vous avez acquis précédemment l'expérience du management des entreprises et des hommes et si vous partagez notre conception, adressez-nous votre candidature sous référence CS/07 à Jean-Pierre Debette
MOMENTUM - 27, rue Garnier
92200 Neuilly-sur-Seine.

Évidence

MOMENTUM
Ressources Humaines

LA BANQUE DE FRANCE RECRUTE LE PERSONNEL DE DIRECTION DE SES SERVICES CENTRAUX ET DE SES SUCCURSALES

ADJOINT DE DIRECTION

PAR CONCOURS LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 1996

Économie (7 postes*) Gestion (15 postes*) Sciences (6 postes*)

Les adjoints de direction sont destinés dans un premier temps à exercer des fonctions de gestion, d'étude et de contrôle dans tous les domaines d'activité de l'Institut d'Émission et par la suite à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Ce concours, comportant trois voies d'accès distinctes : «Économie», «Gestion», «Sciences», s'adresse aux *titulaires d'un diplôme national sanctionnant un* **2e ou 3e cycle d'études supérieures ou d'un diplôme de grande école,** la recevabilité de tout autre titre français ou étranger *étant laissée à l'appréciation du Gouvernement de la Banque.*

Ressortissants d'un pays membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, les candidats (femmes ou hommes - libérés ou non des *obligations du service national)* doivent être âgés de moins de 28 ans au 1er janvier 1996 (sous réserve de prorogations prévues par les dispositions réglementaires).

Inscriptions reçues du 8 au 29 juillet 1996.

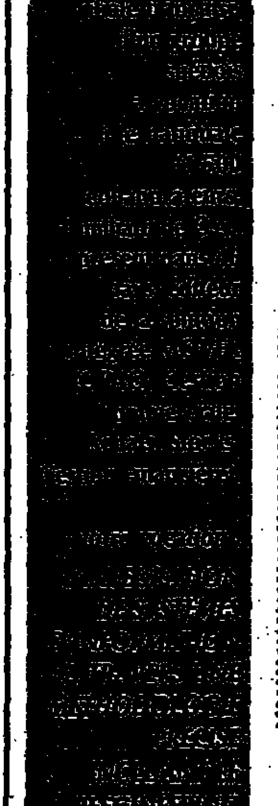
Documentation, dossiers d'inscription et renseignements à la **Banque de France** - 56-1508 Recrutement Concours - 75049 PARIS CEDEX 01 - Tél. (16.1) 42 92 40 17 ou dans les succursales - Minitel 3615 LABDF

** Une partie de ces postes peut être attribuée au concours interne.*



EURO RSCG

CONSEIL ET AUDIT



Dans le cadre de notre expansion, nous recrutons pour notre siège PARIS/CERGY et notre Agence de LYON des

CONSULTANTS SENIOR
ACCOUNTS MANAGER

De formation supérieure, vous parlez couramment l'anglais, vous possédez une maîtrise approfondie des domaines mentionnés, soit en tant que responsables de fonction, soit en tant que consultants (en cabinets d'audit ou en société d'ingénierie et de services)

Nous vous proposons :
Une rémunération motivante, des possibilités d'évolutions internationales dans un groupe en pleine expansion

Envoyez-nous votre candidature (lettre et curriculum vitae) à l'adresse suivante :

M. Christian LEVANTI
Intentia
B.P. 318 - 95526 OSNY Cedex

MARKETING COMMUNICATION



pour le magazine du District Urbain de l'Agglomération Rennaise "District Info"
Mensuel 160.000 exemplaires

Profil : Journaliste confirmé ayant une expérience des collectivités locales.

Adresser lettre de candidature + curriculum-vitæ détaillé + photo à :
Ville de Rennes - Bureau du Recrutement
BP 3126 - 35031 RENNES Cedex
avant le 18 juillet 1996

oyeurs

REPRODUCTION INTERDITE

CARRIÈRES INTERNATIONALES

MUNICH - FRANCFORT - BRUXELLES - PARIS - LA HAYE

ANDERSEN CONSULTING

Andersen Consulting est aujourd'hui le leader mondial du conseil en management avec près de 40 000 collaborateurs dans 47 pays à travers le monde. Depuis notre création, nous avons structuré le marché du consulting avec des concepts innovants et sommes les premiers à offrir une gamme complète des métiers du conseil de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle.

En moins de 10 ans, Andersen Consulting Strategic Services *est devenu l'un des acteurs majeurs du conseil en stratégie dans* le monde avec plus de 1400 personnes et une croissance de + 30% par an.

Notre expérience dans la mise en oeuvre de projet nous permet en effet, de concevoir des stratégies à forte valeur ajoutée.

Nos services s'appuient sur une connaissance approfondie de l'industrie et une très bonne compréhension des besoins de nos clients en stratégie marketing, organisation, logistique et technologies.

Notre environnement est jeune, créatif, stimulant, proposant des challenges passionnants. En Europe, nous connaissons une croissance exponentielle et nous recherchons des Consultants en Stratégie ayant une bonne connaissance des marchés européens. Ce contexte particulièrement dynamique offre des opportunités de carrière et d'épanouissement personnel jusqu'à devenir Associé du Cabinet.

Strategy Consultants seniors

A 30/35 ans environ, diplômé d'une grande école, vous avez un MBA d'une université ou d'une école de commerce internationale de premier plan. Vous alliez à votre expérience d'au moins 2 ans dans le conseil (si possible en stratégie) les compétences d'un manager dans l'un de ces secteurs :

- INDUSTRIE AUTOMOBILE
- FINANCE, BANQUE, ASSURANCE
- BIENS DE CONSOMMATION
- TÉLÉCOMMUNICATIONS

Maîtrisant parfaitement l'anglais et idéalement une troisième langue européenne (l'allemand par exemple), vous avez déjà travaillé dans un environnement international ou aspirez à le faire pour mener des projets européens. Si vous correspondez à ce profil, nous vous proposons, en rejoignant Andersen Consulting Strategic Services, de transformer votre carrière.

Notre organisation est fondée sur le travail en équipe tout en respectant vos aspirations et vos attentes.

Nous vous permettrons ainsi d'atteindre vos objectifs personnels et de développer vos compétences professionnelles notamment lors de séminaires de formation organisés à Chicago.

La qualité de votre réflexion alliée à votre expérience du conseil nous permettra de prendre ensemble le leadership en Europe.

Si vous partagez nos valeurs et nos aspirations et si vous souhaitez participer à un développement hors du commun, adressez vos lettre manuscrite, CV (en anglais et/ou en français) en précisant la ville de votre choix et la référence 96/LM/04 à Andersen Consulting, Véronique Parages, 55 avenue George V, 75008 Paris, France.

Exemples de réalisations

« Mettre en place une approche originale pour la fabrication et la distribution d'une nouvelle ligne de produits majeurs... «

« Proposer la stratégie de distribution des produits et services d'une banque commerciale...«

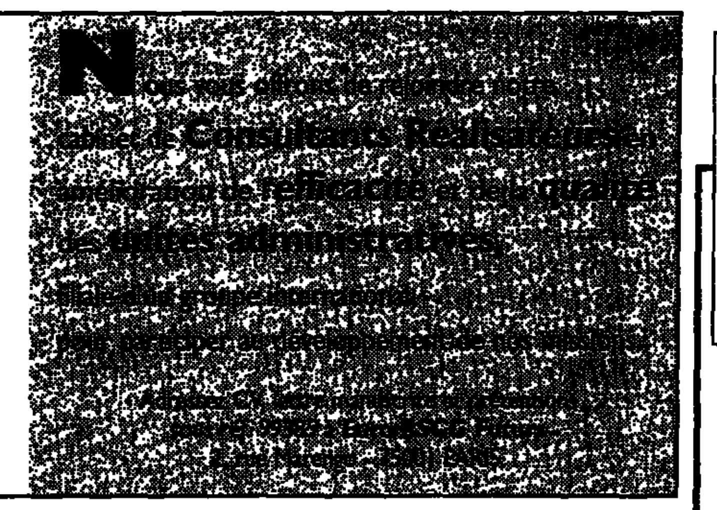
« Définir le système commercial de l'an 2000 d'une grande entreprise de produits cosmétiques...«

... pour 3 groupes européens leaders dans leurs activités.

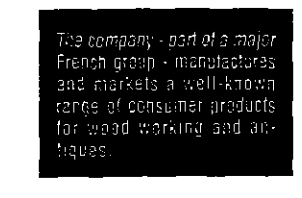
MEDIAPA

PROFIT MANAGEMENT

VOUS PARLEZ COURAMMENT ITALIEN ET FRANÇAIS. ÂGÉ DE 30/35 ANS, VOUS AVEZ, PENDANT PLUSIEURS ANNÉES, ANIMÉ UNE UNITÉ OU UN GROUPE DE TRAVAIL OPÉRATIONNEL OU PILOTÉ DES INTERVENTIONS DE CONSEIL. VOUS VOUS SITUEZ RÉSOLUMENT DANS L'ACTION ET VOUS AIMEZ AVANT TOUT RÉALISER. VOUS SAVEZ ÊTRE MOBILE ET DISPONIBLE. LES SECTEURS FINANCIERS (BANQUE, ASSURANCE...) NE VOUS SONT PAS COMPLÈTEMENT ÉTRANGERS.



JURISTES RESSOURCES HUMAINES



PLAY YOUR PART IN OUR DEVELOPMENT

OPERATIONS MANAGER

Reporting to the General Manager, you will manage the teams *production, buying, order processing* and sales administration, warehousing and shipping. General administration will be a further key area of responsibility.

You are aged around 35 and are a university graduate. If English is your first language, you must be fluent in French – or vice versa. Ideally, your experience *will cover both cultures. You may have a* successful track record in an Anglo-French business, spending at least five years in a customer service orientated position. We are looking for someone who can bring to our business ideas and initiative. The group is prepared to invest in your future.
Based in Kent, near Ashford.

Please send a handwritten letter of application, CV, photo and details of current remuneration to RESOUDRE, 30 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris.

MEMBRE CSNCR

Jonction

RÉSOUDRE
LES PROFILS D'AVENIR

Saint-Etienne

recherche

…RECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

La ville … tienne, … itants, … France, … capitale … -Alpes, … agents,

MISSIONS :

- Diriger et animer sous l'autorité du Directeur Général la direction des ressources humaines (80 agents).
- Développer les fonctions suivantes :
  - gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences,
  - formation et adaptation des compétences au sein de la collectivité,
  - relations sociales et conditions de travail, action sociale,
  - conseil en matière statutaire et réglementaire,
  - communication interne.

PROFIL :

- Expérience affirmée dans la fonction ressources humaines.
- Maîtrise du statut de la fonction publique territoriale et des outils de gestion des ressources humaines.
- Sens de l'écoute et du dialogue.
- Bonne connaissance des outils informatiques de gestion et bureautique.

RECRUTEMENT PAR VOIE STATUTAIRE UNIQUEMENT OUVERT AUX AGENTS DU CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS

Merci d'adresser vos candidatures, C.V. et dernier arrêté de situation administrative au plus tard le 5 août 1996 à : Monsieur le Maire, Ville de Saint-Etienne, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, service Emplois-Formation, Hôtel-de-Ville, BP 503, 42007 Saint-Etienne Cedex 1

"A Saint-Etienne, la réussite n'est jamais le fruit du hasard"

